

Université de NANTES
Institut de Géographie et d'Aménagement Régional
IGARUN

Julien DEDENIS

LA COMBINAISON SOCIO-SPATIALE SAHRAOUIE REFUGIEE

Espace de camps de réfugiés ou territoire de l'Etat sahraoui en exil ?

Mémoire de maîtrise

Sous la direction de **Nicole CROIX, Professeur**

2004

Remerciements

Si ce travail est signé d'un seul nom, il n'en a pas moins été réalisé grâce au concours d'une multitude de personnes.

S'il est difficile de toutes les citer, je tiens tout de même à remercier vivement Madame Nicole Croix, professeur à l'IGARUN, qui, dès que je lui ai présenté ce sujet m'a accordé sa confiance et m'a permis de réaliser ce travail. De même, je remercie Monsieur Erwann Menuet, bénévoles auprès d'Enfants Réfugiés du Monde, qui, le premier, m'a informé de l'existence du peuple sahraoui et des camps de réfugiés de la hamada de Tindouf. Et, l'étude de terrain n'aurait pu se réaliser sans le concours de Madame Régine Villemont, Secrétaire générale de l'Association des Amis de la République Sahraoui Arabe Démocratique. De plus, je ne saurais trop remercier les Sahraouis qui m'ont accueilli dans leurs foyers et m'ont fait découvrir l'espace des camps et la culture sahraouie, et tout particulièrement Madame Nouara Mohammed Mohammed Salem, Madame El Boun et, Monsieur Mustapha Mohammed Fadel.

Enfin, que toutes les personnes, en France ou dans les camps, qui, de près ou de loin, m'ont fourni des informations, m'ont aidé dans leur collecte, m'ont prêté ou donné du matériel, m'ont guidé dans les camps ou m'ont « servies » de traducteurs, soient elles aussi chaleureusement remerciées ici, *Choukran jazilan*.

Avertissement

L'orthographe des termes en arabe ou en hassanya, dialecte dérivé de l'arabe et parlé par les Sahraouis, est basé sur la phonétique ou provient de choix, plus ou moins arbitraires, effectués parmi les nombreuses orthographes « occidentalisées » rencontrées dans les ouvrages consultés, en particulier pour les noms propres. De plus, dans leurs langues originelles, les formes plurielles de ces termes sont généralement quelque peu différentes des formes singulières mais, elles n'ont pas pu être toutes rapportées ici. Ainsi, ces termes, employés au pluriel, sont parfois sous leur forme arabe, parfois complétés d'un « s ».

SOMMAIRE

Remerciements	2
Avertissement	2
Sommaire	3
<hr/>	
Introduction	4
Partie I Lecture géographique de la CSSSR	8
Partie II Facteurs explicatifs de la CSSSR	68
Partie III La CSSSR, espace social de camps de réfugiés ou territoire de la RASD ?	114
Conclusion	155
<hr/>	
Annexes	157
Bibliographie	165
Table des figures	167
Table des photographies	168
Table des matières	170

INTRODUCTION

Le XXème siècle et le début de l'actuel voient se développer une nouvelle forme de migration internationale, celle des réfugiés. Ainsi, des millions de personnes se sont vues, et se voient, prendre les routes de l'exil du jour au lendemain pour fuir un pays en guerre, une famine, une dictature... Ces migrations se déroulent toujours dans l'urgence et, avant de trouver un asile sûr et accueillant, la route est parfois longue. Une fois arrivés, les réfugiés, plus ou moins encadrés par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), organe dépendant de l'Organisation des Nations Unies (ONU), essaient de pallier à l'urgence humanitaire en s'organisant en camps. Ceux-ci prennent des formes extrêmement diverses selon le contexte de l'exil, le pays d'accueil, le degré d'intervention du HCR, les caractéristiques sociales de la population réfugiée, les conditions du milieu d'accueil, etc.

Les camps de réfugiés sahraouis se sont établis à partir de la fin 1975-début 1976 dans le sud-ouest du territoire algérien, près de la petite ville de Tindouf. Les réfugiés sahraouis fuyaient alors ce qu'il convient de nommer, au regard du Droit international, l'invasion du Sahara occidental par les armées marocaine et mauritanienne. Toujours selon les termes du Droit international, les Sahraouis peuvent bénéficier de l'assistance du HCR car répondant à la définition juridique de « réfugié ». En effet, sont considérées comme réfugiés toutes « personnes qui ont quitté leur pays ou qui ne peuvent y retourner, soit parce qu'elles craignent avec raison d'y être persécutées, soit parce que leur sécurité sera menacée par des événements qui portent gravement atteinte à l'ordre public » (HCR, 1997, p. 36).

Au nombre de quatre, les camps de réfugiés sahraouis accueillent environ 155 000 personnes (HCR, 2002, *UNHCR population statistics*, annexe 1) sur une portion de la hamada de Tindouf, plateau calcaire très aride du Sahara, appuyé sur l'Anti-Atlas marocain. Comparés aux autres camps de réfugiés actuellement existants sur le globe, les camps sahraouis présentent des particularités notables.

L'une de ces particularités, et non des moindres, est l'importante autonomie politique dont jouissent les réfugiés sahraouis. En effet, avant même que les camps ne s'établissent, l'Algérie de Boumedienne accepte que les hommes en armes du Front Polisario (Front pour la

libération de la Saguiett el-Hamra et du Rio de Oro, représentant du peuple sahraoui reconnu par l'ONU) se servent de la hamada de Tindouf comme base arrière des actions militaires menées contre le Maroc et la Mauritanie. Puis, les dirigeants algériens acceptent l'arrivée de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés sur leur territoire. Enfin, ils accordent au Front Polisario une autonomie politique totale sur l'espace des camps tout en lui confiant la défense de celui-ci. C'est ainsi que, d'abord « simples » camps de réfugiés, l'espace des camps sahraouis devient aussi, le 27 février 1976, celui de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en exil. Ainsi, si l'espace des camps ne peut être considéré comme le territoire national de la RASD et des Sahraouis, il peut être entendu comme en étant le territoire officiel, tout au moins provisoirement. C'est pourquoi il est possible d'utiliser à la fois les termes d'espace et de territoire pour définir l'objet géographique qui contient les camps de réfugiés sahraouis.

Une autre des particularités des camps de réfugiés sahraouis est le bouleversement socio-politique qu'ont connu les réfugiés au cours de cet exil. En plus de l'adaptation aux nouvelles conditions de vie (précarité en tout, sédentarisation contrainte, exil forcé...), les dirigeants sahraouis ont en effet demandé à leur peuple d'accepter et d'intégrer un nouveau pacte social afin de consolider la lutte pour l'indépendance du territoire perdu, le Sahara occidental, de préparer le retour dans celui-ci et, de faciliter la vie dans les camps. Ce nouveau pacte social, ou plutôt cette révolution sociale, proclame la fin du « temps des tribus », l'unité nationale et, la naissance du peuple sahraoui. Ainsi, la référence identitaire n'est plus la tribu mais la nation sahraouie (Caratini, 2003, p. 31).

Cet espace, est, faute de mieux, nommé « camps de réfugiés sahraouis ». Mais, cette appellation est réductrice. En effet, les particularités que présente l'espace des camps sahraouis concourent à le qualifier de territoire. Mais, tant que son caractère territorial ne sera pas clairement défini, il serait abusif d'utiliser ce terme. Ainsi, au terme réducteur d'espace et à celui, pour l'instant abusif, de territoire, il sera préféré celui de « combinaison socio-spatiale sahraouie réfugiée », terme neutre et que, par commodité, nous résumerons sous le sigle « CSSSR ».

La CSSSR constitue une expérience originale dans l'Histoire des hommes et dans la géographie du monde actuel. A la fois camps de réfugiés et Etat en exil, crée dans l'exil et en quête de reconnaissance, territoire autonome au sein d'un Etat étranger, lieu de la nationalisation et de la sédentarisation d'une société tribale et nomade... Cette combinaison socio-spatiale offre de multiples possibilités d'études, sous de très nombreux angles.

C'est ce qu'a largement entamé l'ethnologue Sophie Caratini qui a débuté ses recherches sur les camps et la société sahraouis seulement quelques années après l'exil de celle-ci. Toutefois, si Sophie Caratini est bien présente sur ce terrain, elle est bien seule parmi les chercheurs français et même francophones. Aucun géographe français ne s'est jusqu'à maintenant attelé à l'étude de l'espace des camps de réfugiés sahraouis. Autant le milieu physique et la société traditionnelle ont été étudiés, surtout pendant la période coloniale par des géographes-explorateurs comme Camille Douls, Michel Vieuchange ou plus récemment Théodore Monod, autant les camps de réfugiés souffrent d'un manque d'études, géographiques ou issues d'autres disciplines. Cette carence n'est pas l'exclusive des camps sahraouis. Les camps de réfugiés, qu'ils soient situés en Europe, en Asie, en Afrique ou en Amérique du Sud, n'attirent pas ou que très peu les chercheurs ou les étudiants. Peut-être cela tient-il au caractère généralement, et normalement, éphémère des camps de réfugiés ? Peut-être le manque de médiatisation de ce type d'espace, que Roger Brunet considère comme « un élément majeur de l'antimonde » (*in* Brunet [ss dir], 1993, p. 81) efface des esprits, mêmes les plus éclairés, l'existence de ces camps et de leurs populations ?

Ainsi, partant de « zéro », il semble nécessaire d'effectuer une recherche sur une problématique plutôt large qui s'intéressera à la CSSSR dans son ensemble. Face à un nouvel objet de recherche, la phase initiale est de connaître la nature de cet objet avant d'aller vers des analyses plus fines. Dès lors, après avoir décrit la forme de l'espace des camps et après en avoir dégagé les principaux facteurs explicatifs, il conviendra de s'interroger sur sa nature. Est-ce l'espace des camps de réfugiés sahraouis ou, le territoire officiel mais provisoire de l'Etat sahraoui en exil ?

L'étude est menée dans le cadre de la géographie sociale. C'est donc par l'analyse des phénomènes socio-spatiaux à l'œuvre dans cet espace que nous tenterons de répondre à la question de recherche. Concrètement, c'est d'abord sur une enquête de terrain que s'appuie cette étude. Celui-ci s'est déroulé au cours des mois de janvier et février 2004. Ce travail, avant tout basé sur l'observation directe des phénomènes socio-spatiaux, est complété par des entretiens avec des réfugiés sahraouis, des responsables, actuels ou anciens, du Front Polisario, des membres ou salariés des ONG présentes dans les camps et, avec des chercheurs espagnol et italien rencontrés sur le terrain (annexe 2). Ces entretiens ont permis de resituer certaines observations et de confronter certaines informations. Ils ont par ailleurs été précédés d'une autre série d'entretiens réalisés en France avec des personnes effectuant régulièrement

des missions dans les camps. De plus, si la bibliographie concernant les camps est pour le moins exsangue, celle concernant le processus de décolonisation du Sahara occidental ou le processus de paix entre le Maroc et le Front Polisario, ou encore l'histoire du peuple sahraoui est beaucoup mieux fournie et permet d'apporter des réponses à des faits observés sur le terrain et de mieux connaître certains des facteurs ayant influé sur l'organisation de la CSSSR. La consultation d'autres ouvrages permet par ailleurs de comparer le « cas » sahraoui à ceux des populations réfugiées palestiniennes par exemple. Enfin, le volet bibliographique de cette étude est complété par les travaux effectués dans les camps par Sophie Caratini.

La réponse à la question posée ne peut être apportée qu'avec une connaissance minimum de cet espace. Ainsi, la première partie de la démonstration dressera la description de la CSSSR: quelle en est la structure ? Par quels flux est-il animé ? Ces questions seront posées aussi bien à l'échelle de l'espace des camps dans leur ensemble qu'à celle de l'habitation. Les réponses apportées dans cette première partie appelleront d'autres questions dont, en premier lieu, celles ayant trait aux facteurs explicatifs de l'organisation de cette combinaison socio-spatiale. Il sera alors traité dans une seconde partie des rôles respectifs de l'espace de la hamada de Tindouf et de la société sahraouie dans l'organisation de la CSSSR. Ces éléments, alimenteront la réponse à la question initiale dans une troisième partie qui s'attachera à analyser le double nature de la CSSSR, à la fois espace de camps de réfugiés et territoire provisoire d'un Etat en exil.

I- LECTURE GEOGRAPHIQUE DE LA COMBINAISON

SOCIO-SPATIALE « SAHRAOUIE REFUGIEE »

Le but originel de la géographie était la description de la surface terrestre afin de mieux la connaître. Les motivations de cette proto-géographie étaient souvent économiques ou militaires. Puis, avec les progrès de la pensée et des approches scientifiques comme celle de Humboldt dans les Andes ou celle de Kant, la géographie se donne comme but l'explication des phénomènes spatiaux, alors largement conçus dans leur dimension naturaliste. L'école française, avec des auteurs comme Vidal de la Blache ou Reclus, partant de ces acquis, se propose d'analyser les relations entre les sociétés humaines et leur milieu naturel. La géographie reste toutefois largement marquée par des études connotées de naturalisme et surtout de géomorphologie. Sous l'impulsion d'écoles comme celle de Chicago et d'une remise en cause de la démarche « classique », une partie de l'école de géographie française parvient à en imposer une autre, mettant la société au centre de la démarche tout en sollicitant une démarche analytique des phénomènes spatiaux, et en développant d'autre part des outils plus performants, plus rigoureux comme l'illustre l'essor de l'analyse statistique.

L'héritage de la proto-géographie reste toujours présent dans l'imaginaire de l'étudiant, du chercheur ou de l'amateur. Aller à la rencontre du monde pour mieux le connaître est un but louable et d'un enrichissement jamais démenti. Par ses démarches et ses méthodes la science géographique permet aujourd'hui l'analyse des phénomènes spatiaux dans le but d'une meilleure connaissance de notre monde et de cette représentation mentale que l'on nomme « espace ». Mentale sûrement mais qui s'appuie sur des objets bien réels qui, pour être étudiés, demandent au préalable d'être décrits, *a fortiori* s'ils n'ont jusqu'à présent que peu retenu l'attention de la discipline.

L'analyse descriptive de l'espace des camps, pris selon un angle socio-spatial, se déroule en trois temps correspondants aux trois échelles administratives de cet espace ; échelles qui correspondent à un découpage « naturel » ou plutôt, pour reprendre l'expression d'A. Frémont (1999), à un découpage « vécu ». La plus grande est celle du global et sera insensiblement dite « nationale » par emprunt au terme utilisé par les Sahraouis réfugiés. Puis vient celle du régional, dite « de la *wilaya* », et celle du local, dite « de la *daira* ». Les deux premières sont chacune vues en deux temps, le premier s'intéressant d'abord à leurs

morphologies, c'est à dire à leur aspect concret ou paysager, et le second aux phénomènes socio-spatiaux dont la trace sur ou dans l'espace est, tout ou partie, invisible. Enfin, la grande échelle de la *daira* intervient en dernier lieu et poursuit la déconstruction scalaire jusqu'à l'échelle de l'habitat. En effet, les phénomènes socio-spatiaux à l'œuvre dans ce type de micro-espace sont d'une complexité et d'une profondeur difficilement lisible pour un étudiant effectuant son premier travail de recherche. Leur analyse étant donc difficile, c'est pourquoi la description de la *daira* ne s'effectue que sur le seul plan morphologique. Si la démarche retenue pour l'étude de cette échelle peut-être considérée comme « classique », elle n'en est pas moins reconsidérée par la géographie sociale.

1- L'espace des camps de réfugiés sahraouis

L'espace des camps de réfugiés sahraouis est situé près de la petite ville de Tindouf au Sud-Ouest de l'Algérie, près des frontières marocaines et mauritaniennes et, à quelques kilomètres du Sahara occidental.

La trace de l'homme sur l'ensemble de cet espace reste limitée à quelques points. L'espace ainsi structuré en un semis de points est dominé par un point se distinguant de tous les autres : Rabouni. De plus, les points structurant l'espace des camps sont reliés entre eux par des interrelations de diverses natures. Cette structure se traduit spatialement par un réseau qui est essentiellement parcouru par les individus de sexe masculin. Cette échelle holistique de l'espace des camps est dite « nationale » par les réfugiés car elle correspond à l'espace total qu'ils occupent.

Cette première partie descriptive à l'échelle de l'espace des camps s'appuie sur une étude bibliographique ; des entretiens effectués en France auprès d'humanitaires et militants habitués des camps ; des entretiens réalisés dans les camps auprès de Sahraouis réfugiés, responsables politiques en place ou passés et « citoyens » des camps ; une enquête de terrain qui, à cause des difficultés de transport rencontrées, s'est limitée à environ la moitié des points¹ de cet espace

A- Un espace isolé et multi-frontalier

L'espace des camps de réfugiés sahraouis ne se limite pas à la somme des surfaces occupées par les camps. Pour l'appréhender, il faut avoir à l'esprit une surface vaste comme un département français (environ 6 000 km²), sur laquelle sont répartis quatre camps. Au cours de cette recherche, aucune source cartographique fiable représentant les limites de cet espace n'a pu être trouvée. Sur les cartes algériennes il n'est même pas fait mention des camps et, sur les cartes du HCR, seules les localisations des camps sont indiquées et non les limites de l'espace qui leur est consacré. On ne peut donc, et ce par déduction à partir de schémas réalisés sans tenir compte de l'échelle (AARASD, *Sahara-Info*, n°122, p. 6, annexe 3), qu'obtenir une idée générale des limites de l'espace des camps. Elles correspondent à un polygone englobant les quatre camps. La limite nord est une ligne d'orientation est-ouest

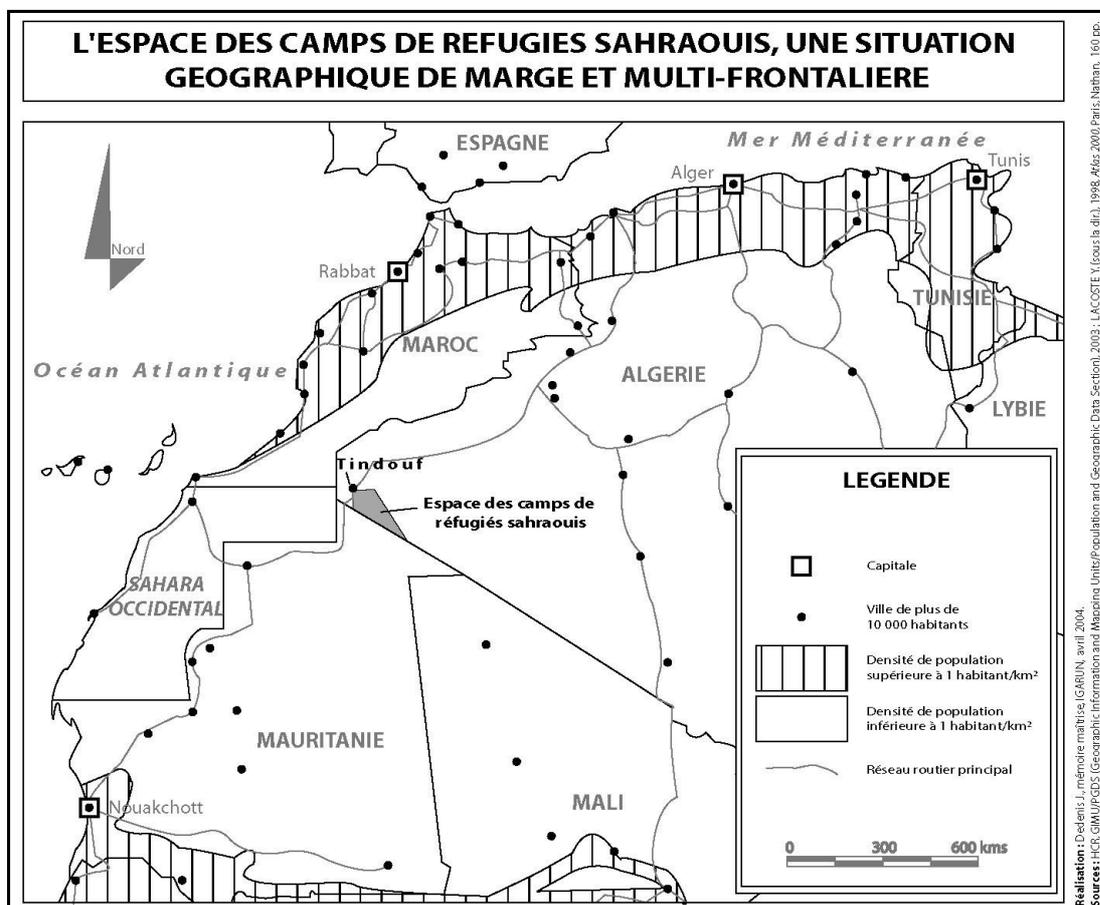
¹ Soit : Rabouni, camps de Smara et d'Aoussert, camp de l'Ecole du 27 février, Ecole du 9 juin.

située sur la latitude de Tindouf. La limite sud coïncide grossièrement avec la frontière algéro-mauritanienne. La limite ouest est située sur la même longitude que Tindouf et, la limite est part d'un point situé à une quarantaine de kilomètres à l'est de Tindouf pour se prolonger selon une orientation nord-ouest/sud-est (figure 1).

a- une situation géographique marginale à l'échelle du territoire d'accueil

Cet espace ainsi délimité s'inscrit sur le territoire algérien, dans ce qui est appelé le « Sud », par opposition au « Nord ». Ces deux espaces constitutifs de l'espace algérien s'opposent terme à terme. Aux importantes concentrations de population du Nord répondent les très faibles densités du Sud, à l'importante activité économique du Nord s'oppose le sous-développement du Sud, etc. L'essentiel de l'activité sociale, économique et politique de l'Algérie se concentre donc dans le Nord, ouvert sur la Méditerranée et relativement tempéré, au détriment du Sud, isolé et extrêmement aride.

Figure 1



Toutefois, les efforts engagés pour désenclaver le Sud font que celui-ci est dorénavant structuré par un réseau de petites villes, pour beaucoup liées aux activités militaires et gazières. Mais, elles sont séparées par des intervalles désertiques de plusieurs centaines de kilomètres. Le Sud-Ouest de l'Algérie est structuré par la petite ville de Tindouf. Son activité est essentiellement due à la présence d'une importante garnison militaire chargée de la surveillance de la frontière. Eloignée de plus de 1 000 kilomètres du Nord, Tindouf en est reliée par l'avion. Ainsi, un à deux vols hebdomadaires la rejoignent depuis Alger. Par ailleurs, dans le cadre du désenclavement du Sud, l'Algérie a procédé à l'établissement de quatre axes transsahariens orientés Nord-Sud (figure 1). Les tracés de ces axes reprennent sensiblement les grands trajets de l'époque caravanière (Cote, 1996, p. 127). L'un de ces axes rejoint Oran à Tindouf en passant par Béchar et se poursuit jusqu'à la frontière mauritanienne.

En somme, Tindouf et l'espace des camps sont relativement isolés à l'échelle du territoire algérien, comme l'ensemble du Sud, mais l'effort entrepris par les autorités algériennes, dans le domaine des transports notamment, permet de nuancer quelque peu cet isolement.

b- une situation géographique multi-frontalière à l'échelle internationale

Bien qu'isolée et n'ayant produit aucune richesse particulière jusqu'à maintenant², cette région revêt une importance particulière pour l'Algérie d'un point de vue géopolitique. C'est en effet ici que s'est déroulée en 1963 la « guerre des sables » opposant les armées algériennes et marocaines. Ce conflit trouve son origine dans la non-reconnaissance marocaine d'une partie de ses frontières avec l'Algérie. C'était le cas dans le Nord, dans la région du Riff, mais aussi dans le Sud où le Maroc avait des prétentions territoriales sur la hamada de Tindouf et la ville qui lui a donné son nom. Il est vrai que la question de rattacher la hamada de Tindouf, et plus largement celle du Draâ, au territoire algérien s'est réellement posée au moment de la décolonisation. En effet, jusqu'à celle-ci, cet espace alors considéré comme n'étant pas plus algérien que marocain était nommé « Confins algéro-marocains ». La guerre qui suivit ce partage territorial s'est soldée dans la région de Tindouf par un statu-quo

² Il existe bien un potentiel économique près de Tindouf. Le gisement de fer de Gara Djebilet, 150 kilomètres au Sud-Est de la garnison militaire, constitue une réserve de 3 milliards de tonnes de minerai d'une teneur de 56%. Cependant, l'évacuation du minerai par la voie terrestre reviendrait trop chère et seule une évacuation vers le littoral atlantique, via le Maroc ou le Sahara occidental, permettrait une exploitation rentable de ce gisement. Mais, cette option étant en suspens jusqu'à la résolution du conflit, le minerai de fer ne peut actuellement être exploité (Cote, 1996, p. 236).

mais, la rancœur marocaine et l'intransigeance territoriale de la république algérienne ne cesseront d'envenimer les relations diplomatiques entre les deux jeunes états indépendants.

Aujourd'hui décolonisée et pacifiée, la hamada de Tindouf, et donc l'espace des camps, bénéficie d'une position multi-frontalière. Proches du Maroc et du Sahara occidental, ils sont à moins de 100 kilomètres de la Mauritanie et à moins de 300 du Mali. Pour les Sahraouis, l'espace des camps présente l'intérêt de n'être qu'à quelques heures de piste du Sahara occidental et du Nord de la Mauritanie. Ainsi, d'un point de vue géostratégique, cette situation géographique permet à l'Armée de Libération Populaire Sahraouie (ALPS) de bénéficier d'une base arrière sûre car étant en territoire algérien, et d'un accès au front rapide et relativement aisé. En effet, la lutte armée, suspendue par un cessez-le-feu entre l'ALPS et les Forces armées royales marocaines (FAR) depuis septembre 1991, s'est déroulée sur un double-front, mauritanien et marocain. Avant la suspension du conflit, l'ALPS menait un véritable harcèlement sur les armées ennemies en procédant par des raids au Sud du Maroc, au Sahara occidental, alors occupé par le Maroc et la Mauritanie et, en Mauritanie. Ces raids partaient de la hamada de Tindouf ou de la partie orientale du Sahara occidental qui est dite « libérée ». Très rapides, ils consistaient à se rendre en territoire ennemi, à y mener une attaque éclair et à revenir à la base, aussi rapidement qu'à l'aller. Le front mauritanien, sur lequel s'était porté l'effort des combattants de l'ALPS car étant le plus faible, tombe le 10 juillet 1978 avec le renversement du président de la République Islamique de Mauritanie, Monsieur Mokhtar ould Daddah. L'armée mauritanienne se retire alors de la partie Sud du Sahara occidental qu'elle occupait depuis 1975. La guerre continue avec le Maroc d'autant que celui-ci s'empresse d'occuper les territoires alors laissés vacants par la Mauritanie. Les raids continuent sur le même mode et portent leurs fruits. A tel point que le Maroc se voit contraint d'établir un mur de défense pour isoler le « Sahara utile » qui correspond au deux tiers Ouest du Sahara occidental et qui est nommé « territoires occupés » par les Sahraouis. Ce mur, équipé de radars très perfectionnés, de batteries de mitrailleuses automatiques, de nombreux fortins et surveillé par un important contingent marocain est par ailleurs précédé d'importants champs de mines (Bhatia, 2003). L'ALPS n'arrive pas à le percer et les positions des belligérants se fixent de part et d'autre de cette ligne. En définitive, la hamada de Tindouf a bien servi les intérêts militaires sahraouis. Elle leur permettait de rallier rapidement le front en raison de sa relative platitude et de sa surface dure et roulante et, elle leur fournissait une base arrière relativement sûre. En effet, poursuivre les combattants sahraouis jusqu'en Algérie faisait courir le risque au Maroc d'être confronté, en plus de l'ALPS, à l'armée algérienne.

En somme, à l'échelle du territoire d'accueil qu'est l'Algérie, l'espace des camps est relativement isolé. Pour M. Cote, la région de Tindouf est « vide » (1996, p. 236). En effet, les concentrations humaines algériennes les plus proches se situent à plus de 1 000 kilomètres des camps. Situé sur ses marges orientales, en plein Sahara, l'isolement de l'espace des camps vis à vis de l'Algérie n'est rompu qu'une à deux fois par semaine au rythme des avions reliant le Nord à Tindouf, et par les camions descendant du Nord, par la transsaharienne. Isolé à l'échelle du territoire algérien, l'espace des camps jouit d'une situation multi-frontalière à l'échelle du quart Nord-Ouest africain. De plus, situé à moins d'une heure de piste de la seule frontière que l'Algérie possède avec le Sahara occidental, il offre aux réfugiés la possibilité de retourner aisément en territoires dits « libérés », et surtout à l'ALPS de faire des allers-retours rapides entre le front et une base-arrière sûre.

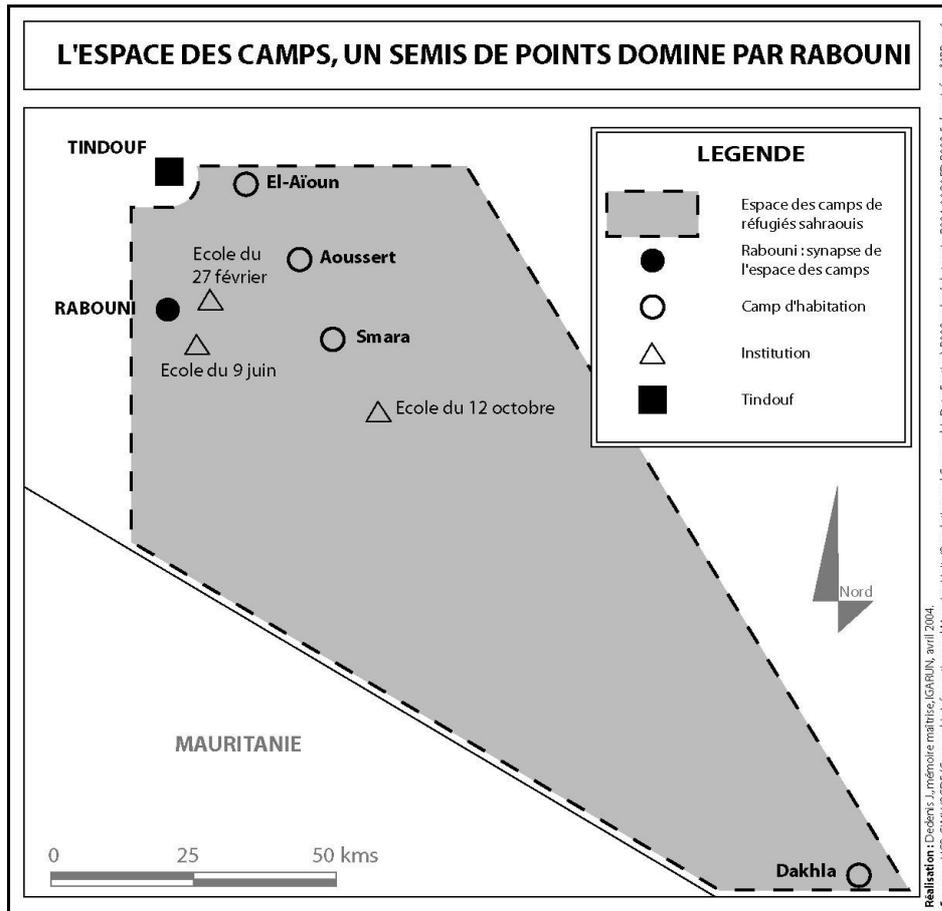
B- Un semis de points dominé par Rabouni

La structure de l'espace des camps ne présente pas de continuité géographique. Au contraire, il s'agit d'un espace discontinu dans lequel quelques points anthropisés sont séparés par de vastes espaces vides. Au nombre de ces points figurent en premier lieu les camps *stricto-sensu*, mais il existe aussi d'autres sites dont les fonctions sont très précises. Ce système de points est commandé par un ultime, Rabouni, qui tient le rôle de synapse en mettant en contact l'espace des camps et l'extérieur.

Comme précédemment, le manque de sources cartographiques ne permet pas actuellement de dresser une carte à la fois complète et précise de l'organisation de l'espace des camps. Seul un relevé exhaustif avec un « Global Positioning System » (GPS) permettrait d'y parvenir. Mais, les difficultés matérielles pour circuler au sein de cet espace ont empêché d'atteindre cet objectif. De plus, de l'avis de tous les observateurs habitués des camps et rencontrés lors des entretiens, l'espace des camps est loin d'être figé. De nouvelles localisations apparaissent alors que d'autres sont abandonnées, tandis que les fonctions de certains lieux changent parfois. De ce double constat ressort la difficulté de saisir l'ensemble des localisations, surtout après une seule étude de terrain. Ainsi, le relevé qui suit ne prétend pas à l'exhaustivité mais à une vision d'ensemble de cet espace. Il s'appuie sur une enquête de terrain et s'enrichit de données collectées dans quelques rares ouvrages décrivant l'espace des camps. Enfin, la difficulté cartographique est contournée par l'établissement d'un schéma (figure 2) qui, s'il ne peut rendre compte de la structure de cet espace avec précision, permet

d'en saisir les éléments principaux. Ainsi, les limites de l'espace des camps qui y sont reportées souffrent d'une certaine approximation, tout comme les localisations des institutions. Toutefois, les positions des camps et de Rabouni, y sont, elles, reportées de manière précise car issues d'une carte géoréférencée fournie par le HCR (HCR, GIMU/PGDS, 2003, annexe 4).

Figure 2



a- l'espace des camps, un semis de points

La population réfugiée sahraouie est répartie sur quatre camps. Trois d'entre eux, El-Aïoun, Aoussert et Smara sont compris dans un rayon de 30 kilomètres à l'est et au nord-est de Rabouni. Celui de Dakhla, tout au sud-est de l'espace des camps est, lui, beaucoup plus éloigné : environ 160 kilomètres (Oxfam Belgique, relevé terrain, 2003). Chacun d'entre eux accueille de 32 062 (Dakhla) à 41 834 personnes (Smara), (HCR, recensement des bénéficiaires, 2003). Une autre partie de la population est répartie dans de plus petites concentrations, autour de certaines institutions. Il en est ainsi de l'école des femmes dite du

« 27 février » qui regroupe 3 509 personnes, de l'hôpital national, situé à Rabouni, qui en abrite 756 et des deux collèges-pensionnats dits du « 12 octobre » et du « 9 juin » qui accueillent chacun environ 2 000 élèves et du personnel enseignant et technique. Toutefois, si ces 4 000 collégiens vivent la plupart de l'année dans les pensionnats ils n'en sont pas moins recensés dans leur camp d'origine ce qui fait qu'ils sont comptés ici deux fois. Enfin, même si cela sort du cadre de cette étude, il convient de noter que 9 570 réfugiés sahraouis sont recensés par le HCR comme ayant élu domicile à Tindouf même (UNHCR, 2002, *UNHCR population statistics*, annexe1).

Si les sites de El-Aïoun et de Dakhla étaient présents dès les premiers jours de l'exil sahraoui, le camp de Smara a été créé un peu plus tard en 1976 et celui d'Aoussert en 1986. Dans le même temps, le site de Sabti situé entre Rabouni et Tindouf a été abandonné tout comme celui de Rabouni l'a été, du moins pour ce qui est de sa fonction d'habitation.

Les quatre centres de sédentarisation d'El-Aïoun, Aoussert, Smara et Dakhla ont pour fonction l'accueil des réfugiés et la gestion de leur vie quotidienne. L'école du 27 février a, elle, été créée dans le but d'alphabétiser les femmes et de les former à l'artisanat. Mais, son éloignement des camps obligeant les élèves et les professeurs à vivre non loin de l'école, les habitations se multiplient au point de déclarer l'école du 27 février comme étant officiellement un camp en 2002. En plus de ces nouvelles habitations, du centre d'apprentissage et de la « coopérative du futur » où les femmes tissent la laine, le site abrite le siège de l'Union des femmes sahraouies et le musée national ouvert en 1996.

b- une surface dominée par le vide saharien

Entre ces différents points qui structurent l'espace des camps il n'y a pas de mise en valeur particulière de l'espace. Les seules fonctions que l'on peut attribuer à cet espace englobant, largement majoritaire en terme de surface, sont celles de transport, de loisir et de prélèvement de matières premières. Mais, dans le premier cas les déplacements sont générés par les localisations sus-citées et non par l'espace englobant lui-même. Et, les fonctions de loisir et de prélèvement se limitent à de courtes promenades (moins d'une journée) et à quelques ramassages de bois mort ou d'herbes, extrêmement limités par la quasi-absence de ressources. On passe ainsi brutalement d'espaces relativement denses en hommes et en habitations, les camps et les institutions, au « vide » saharien.

c- Rabouni, synapse entre l'espace des camps et l'extérieur

L'espace des camps est donc structuré par un semis de points répondant de deux fonctions principales : l'habitat et la formation. Au sommet de la hiérarchie de ce semis, se trouve Rabouni. Ce pôle doit sa situation à l'ensemble des fonctions administratives et des services d'échelle nationale qu'il concentre en un même site. Sa situation géographique, à une trentaine de kilomètres au sud de Tindouf, renforce son importance dans la structuration de l'espace des camps et en fait la synapse entre l'espace des camps et le reste du monde.

Rabouni est d'abord un important centre administratif. C'est là que sont localisés la Présidence et les ministères de la RASD, les sièges nationaux des organisations sahraouies (à l'exception de l'Union des femmes), l'hôpital national et la pharmacie centrale, les douanes, les principales organisations non gouvernementales (ONG) et le HCR. Présents dès les premières années de l'exil, les ministères et la Présidence sont regroupés par îlots de trois ou quatre bâtiments. Ces îlots sont séparés les uns des autres par plusieurs centaines de mètres, voire kilomètres. A cette fonction administrative de commandement s'ajoute une fonction politico-culturelle. Celle-ci est tenue par l'agence de presse sahraouie : Sahara Press Service (SPS), et par la radio nationale sahraouie. L'une et l'autre diffusent les nouvelles politiques, administratives, etc., depuis Rabouni, par Internet pour la première, par les ondes pour la seconde. Ces deux organes ont des fonctions similaires mais à deux échelles, différentes mais complémentaires. Le SPS a pour rôle de relayer la voix sahraouie à l'étranger tandis que la radio nationale est directement destinée aux réfugiés sahraouis. De plus, comme à l'école du 27 février, les fonctionnaires de Rabouni logent sur place durant la semaine et y demeurent parfois même constamment. Ainsi, aux logements de fonction situés dans ou à proximité immédiate des administrations, s'ajoutent des maisons personnelles induisant des petits commerces qui pour la plupart sont regroupés entre la Présidence et le ministère de la Défense.

Le site de Rabouni a été privilégié comme pôle principal de l'espace des camps dès la mise en place de ceux-ci. Ceci est dû pour beaucoup au fait que Rabouni bénéficie de ses propres ressources en eau. En effet, *rabouni* signifie en arabe : « robinet ». La nappe phréatique de Rabouni permet non seulement de rendre ce site autosuffisant mais aussi de fournir les camps de Smara et d'Aoussert par des transports en camion-citerne. De plus, de par sa proximité de Tindouf, le site de Rabouni a pu facilement être raccordé aux réseaux d'électricité et de téléphone algériens.

De par son rôle de chef-lieu de l'espace des camps, de capitale provisoire de la RASD, de par sa proximité géographique avec Tindouf et de par son raccordement au réseau algérien d'électricité et de téléphone, Rabouni est un passage obligé pour toute personne et pour tout bien étrangers aux camps et qui souhaitent s'y rendre. Il en est ainsi des différentes personnes amenées à séjourner dans les camps : diplomates, journalistes, professeurs et étudiants, et surtout membres des délégations des comités de soutien étrangers, et aussi des denrées et du matériel provenant de l'aide internationale. Les personnes sont accueillies au Protocole, sorte d'antichambre entre l'extérieur et les camps, le temps de régler les formalités administratives et de trouver un moyen de transport pour se rendre dans l'un des centres de sédentarisation. Ainsi, après quelques jours, les visiteurs sont répartis dans les camps, à l'exception du personnel de certaines ONG qui restent au Protocole car leurs missions leurs demandent d'être présents à Rabouni même. Il en est presque de même pour les denrées et les biens apportés par l'aide humanitaire. Les conteneurs arrivent par camion à Rabouni, les denrées sont stockées dans ces conteneurs mêmes au « magasin », du nom de l'espace où elles sont entreposées, et les biens le sont de la même façon, au ministère de l'Équipement. Puis, d'autres camions, plus petits, acheminent cette aide dans chacun des camps.

En somme, Rabouni concentre la totalité des fonctions de commandement à l'échelle de l'espace des camps : politique, administrative, économique ou plutôt, à défaut, humanitaire et, culturelle. Il apparaît donc clairement qu'il commande le semis des points structurant l'espace des camps de réfugiés sahraouis. Par ailleurs, son rôle hégémonique et sa proximité d'avec Tindouf en font la synapse mettant en relation l'espace des camps et l'extérieur. Son importance est donc administrative mais aussi purement géographique d'après les lois « universelles » de la discipline.

C- Un réseau parcouru d'abord par les hommes

Jusqu'ici l'espace des camps a été considéré dans sa dimension concrète, figée, tout au moins à l'échelle du court terme. Pour faire simple disons que la présente étude s'est jusqu'à maintenant limitée à l'aspect physique de la CSSSR, considérée dans sa globalité, à une échelle que nous avons nommée nationale par emprunt au champ lexical utilisé par la population. Dans la partie qui suit il est question des flux de personnes et de biens qui animent l'espace des camps, autrement dit de son aspect socio-spatial et dynamique. Dès lors,

puisqu'il y a « une forme du mouvement [...] qui s'exprime par le changement de position [géographique] » (in Brunet [ss dir], 1993, p. 333), nous nous intéressons à la *mobilité* des biens et surtout des personnes. L'espace est alors considéré comme le support qui conditionne pour partie cette mobilité de par la répartition des personnes et des lieux qu'il impose.

Une nouvelle fois, les éléments d'analyse exposés souffrent d'un manque de données chiffrées. La mobilité se décrivant pour une large partie en termes de flux, et donc de fréquence et d'intensité, nous ne pouvons dresser ici qu'une première approche partielle et qualitative de ce phénomène. Ce travail appelle donc une nouvelle enquête qui se proposerait de compléter ce qui suit par des données quantitatives qu'il reste à collecter directement sur le terrain. Dans l'attente de celles-ci, les éléments donnés ci-dessous sont le fruit d'une observation de terrain, d'enquêtes informelles effectuées au cours d'entretiens, eux-aussi pour la plupart informels, ou lors de séjours dans des familles des camps de Smara et d'Aoussert.

La mobilité géographique s'exprime par des déplacements. Les formes qu'ils prennent en termes de trajet et de distance sont fonctions du support spatial mais, ils sont avant tout déterminés par des facteurs sociaux. De plus, les moyens techniques dont dispose une population conditionnent fortement sa mobilité qui, en règle générale « croît avec le degré de développement économique des sociétés » (Renard, 1984, p. 227). Ainsi déterminé par des facteurs sociaux, conditionné par le support spatial et par les moyens de communication disponibles, le concept de mobilité géographique permet de passer d'une vision figée de l'espace des camps, le semis de points, à une vision dynamique et sociale, un réseau de points parcouru par les membres de la société sahraouie réfugiée. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'à cette échelle (nationale) de la mobilité, le réseau qui structure l'espace des camps de réfugiés sahraouis est essentiellement pratiqué par des individus de sexe masculin.

a - typologie des déplacements selon leurs buts

Rares sont les déplacements effectués sans but. S'il y a déplacement c'est qu'il y a nécessité d'aller d'un lieu à un (ou des) autre(s) dans le but d'y faire quelque chose, d'y amener ou d'en ramener quelque chose, d'y rencontrer une ou des personnes, etc. Dans l'optique de réaliser une typologie des buts des déplacements, deux catégories peuvent être distinguées selon que le déplacement est effectué dans un but collectif, public (acheminer l'aide alimentaire jusque dans les camps, aller, pour la police, effectuer un contrôle routier...) ou dans un but individuel, ou du moins familial (aller faire des courses, rendre visite à de la

famille...). Par ailleurs, la typologie ainsi proposée est circonscrite au strict cadre des déplacements d'échelle nationale

Malgré la carence en statistiques, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'en fréquence et en volume les déplacements effectués pour acheminer l'aide alimentaire et l'eau dans les camps priment dans la catégorie des déplacements d'ordre public. Cela se traduit dans le paysage par une prédominance des camions-citernes et des semi-remorques sur les autres véhicules utilisés pour les déplacements de buts collectifs. Il s'agit en effet d'approvisionner en tout et en continu quatre centres de sédentarisation de plus de 30 000 personnes chacun. L'importance relative des autres buts de déplacements publics est beaucoup moins évidente à saisir sans plus de données. Ils sont décrits ici selon qu'ils intéressent tel ou tel groupe social, toujours sur le ton de l'hypothèse. Comme pour ceux liés à l'aide alimentaire et à l'eau, les déplacements liés à l'aide matérielle profitent à la communauté des familles réfugiées. Différent de cette communauté, le groupe du peuple sahraoui réfugié lui est superposable. Il est toutefois d'essence différente. En effet, la communauté des familles réfugiées est considérée comme x familles formant un ensemble dont chaque membre, soit chaque famille, est individuellement intéressé par le but du déplacement. Les bénéficiaires du déplacement sont donc directement les x familles qui se sont organisées collectivement. Au contraire, dans les déplacements décrits ci-dessous, c'est le groupe formé par la personne morale qu'est le peuple sahraoui réfugié qui est le seul bénéficiaire. Cette notion de personne morale incarnant le groupe des Sahraouis réfugiés est renforcée par la nature même de cette personne. Elle est plus que la société sahraouie réfugiée, elle en est l'expression politique. Elle est en fait la RASD en exil. Sur le champ politique à l'extérieur des camps et sur le champ social à l'intérieur de ceux-ci, la RASD est donc le peuple sahraoui réfugié. Deux groupes sociaux sahraouis se dessinent donc à l'échelle nationale. Constitués des mêmes éléments, l'un poursuit des buts individuels, ou familiaux, mais communs à tous, et l'autre aspire à des objectifs collectifs, nationaux. Les déplacements intéressant ce dernier sont ceux inhérents aux activités des ministères et de leurs services (surtout l'armée, la police, la gendarmerie et la douane). Il en est de même pour les déplacements effectués par les ONG et le HCR quand il s'agit, par exemple, d'effectuer une campagne de prévention sur tel ou tel aspect sanitaire. Mais, les familles sont parfois directement intéressées, et le propos à nuancer, quand, nous l'avons vu, les camions-citernes leur distribuent l'eau. Ensuite, si le fonctionnaire de la RASD ou de telle ou telle ONG part du camp d'El-Aïoun le samedi, jour par lequel débute la semaine islamique, pour Rabouni c'est pour travailler au sein de son administration, d'utilité publique donc, pendant toute la semaine et non pour un intérêt totalement personnel, même si

son trajet ne s'effectue pas dans le strict cadre de son travail. Enfin, les étrangers qu'ils soient journalistes, diplomates ou membres des comités de soutien au peuple sahraoui et à la RASD sont pris en charge par le personnel du Protocole. Celui-ci se donnant pour but de donner une vision la plus large possible des camps aux étrangers, pour que ceux-là relayent, par le témoignage, la lutte entreprise par le peuple sahraoui, les déplacements des voitures du Protocole sont fréquents.

A l'échelle de l'espace des camps, les déplacements d'ordre privé sont d'abord motivés par des raisons liées au travail. En effet, en parallèle à la logistique en matériel et en hommes de l'administration de la RASD, du HCR et des ONG, s'est développé, au fil des années, un secteur privé. Celui-ci complète la logistique déjà en place en proposant par exemple des produits frais qui sont rares dans les rations de l'aide alimentaire. Ni la RASD ou le Front Polisario, ni les ONG et le HCR n'interviennent directement dans ce mécanisme économique totalement libéral. Toutefois, en comblant quelques-unes des lacunes du système actuel, le secteur privé des camps tient un rôle qui peut être considéré à certains égards d'utilité publique. Mais, il répond d'abord d'actions individuelles et est donc, à ce titre, du ressort des déplacements intéressant d'abord des intérêts particuliers et non la communauté. Essentiellement orienté vers le commerce (de produits frais, de pièces détachées de voitures...), il semble générer des déplacements de personnes et de biens non négligeables. Ces déplacements sont le fait des commerçants eux-mêmes qui, en plus de l'activité de vente proprement dite, doivent assurer le ravitaillement de leurs commerces. Une autre activité privée génère, elle aussi, une certaine mobilité au sein de l'espace des camps mais, elle prend sa source à l'extérieur de ce dernier. L'élevage de dromadaires et de moutons se pratique en effet dans une zone à cheval entre les territoires dits « libérés » du Sahara occidental et le Nord de la Mauritanie. Cette zone est nommée la « *badia* », c'est à dire la brousse, en raison de la présence d'une végétation temporaire de type sahélienne. Avec une concentration d'environ 155 000 personnes, l'espace des camps constitue un débouché majeur dans cette région désertique. Ainsi, il existe un flux, non mesurable mais existant, surtout au moment des fêtes religieuses, de moutons et de dromadaires, à sens unique, de la *badia* vers les camps. En plus de ces déplacements générés par les activités propres au secteur privé, comme pour les fonctionnaires de Rabouni, certains des travailleurs des commerces d'alimentation ou de réparation automobile n'habitent pas là où ils travaillent. Cette proportion tend à augmenter à mesure que se confirme ce que S. Caratini nomme le phénomène de « matrilocalité » (2003, p. 123). En effet, les hommes, qui forment la majeure partie des effectifs des travailleurs du secteur privé, tendent de plus en plus à élire domicile auprès des familles de leurs femmes,

donc dans les camps de celles-ci. Travaillant pour la plupart en famille, c'est à dire entre frères, parfois avec le père, ils vivent dans des lieux différents mais travaillent en un même site. Ainsi, il n'est pas rare que comme Monsieur Mohammed L., des hommes possèdent leur domicile conjugal dans un camp, ici celui d'Aoussert, mais travaillent, et vivent la semaine, dans un autre, comme Smara. Les travailleurs du secteur privé alimentent donc avec les fonctionnaires un certain accroissement des déplacements d'échelle nationale les débuts et fins de semaine entre les camps. Ensuite, les autres motifs d'ordre privé sont pour une large part liés à la famille. Les visites des hommes sahraouis à leurs sœurs ou mère sont très fréquentes. Ce genre de déplacement n'est pas l'exclusive des hommes mais, le phénomène de matrilocité renforce la connotation masculine qui y est attachée. En effet, en habitant dans un autre camp que celui de sa famille, un homme doit effectuer le trajet d'un camp à un autre, soit un trajet d'échelle nationale, pour rendre visite à sa mère ou à ses sœurs. De plus, si ses frères habitent eux aussi dans les camps respectifs de leurs épouses, il doit effectuer de nouveaux déplacements, peut-être dans d'autres camps, pour les rencontrer. Enfin, un dernier motif de déplacement peut s'inscrire dans l'échelle nationale. Il s'agit des déplacements motivés par les démarches administratives que les réfugiés ont à effectuer. Suivant l'importance et la rareté de la démarche, ce type de déplacement s'effectue aussi bien au centre du quartier, au centre du camp ou, à Rabouni. Seul ce dernier nous intéresse ici. Les démarches effectuées à Rabouni sont rares et concernent des actes particuliers comme passer son permis de conduire, régler des formalités de douane pour un bien importé... Ce type de déplacement, lié aux services proposés par les administrations, génère un flux irrégulier, diffus, répondant de la somme des initiatives individuelles.

La démonstration pourrait être poursuivie à l'infini tant les motifs de déplacements sont nombreux et variés. Mais l'inventaire proposé, restrictif certes mais reprenant tout au moins les principaux buts de déplacements à défaut de leur totalité, permet de montrer qu'exception faite des déplacements dus à des motifs familiaux aucun n'est effectué sans objectif concret. Si les camions vont de Rabouni aux camps, c'est pour emmener des denrées alimentaires ou de l'eau, si un réfugié sahraoui se rend à Rabouni c'est pour y remplir une démarche administrative importante, s'y faire soigner... Tous ces déplacements entraînent, à défaut d'une amélioration, la permanence du niveau de vie actuel des réfugiés sahraouis. Les déplacements d'ordre public tiennent, sans exagération, de la survie des réfugiés. Comment assurer les besoins essentiels d'une population concentrée sur un espace dépourvu de ressources propres sinon par l'importation, donc par le déplacement à partir de sources d'approvisionnement allochtones, de la nourriture et du matériel nécessaires ? Enfin, les

déplacements d'ordre privé apportent un léger mieux à qui en bénéficie. En somme, en comparant cette situation à celle des sociétés « développées », seuls les déplacements liés à la famille répondent de la fonction de loisir, tous les autres tiennent d'objectifs vitaux et souvent matériels.

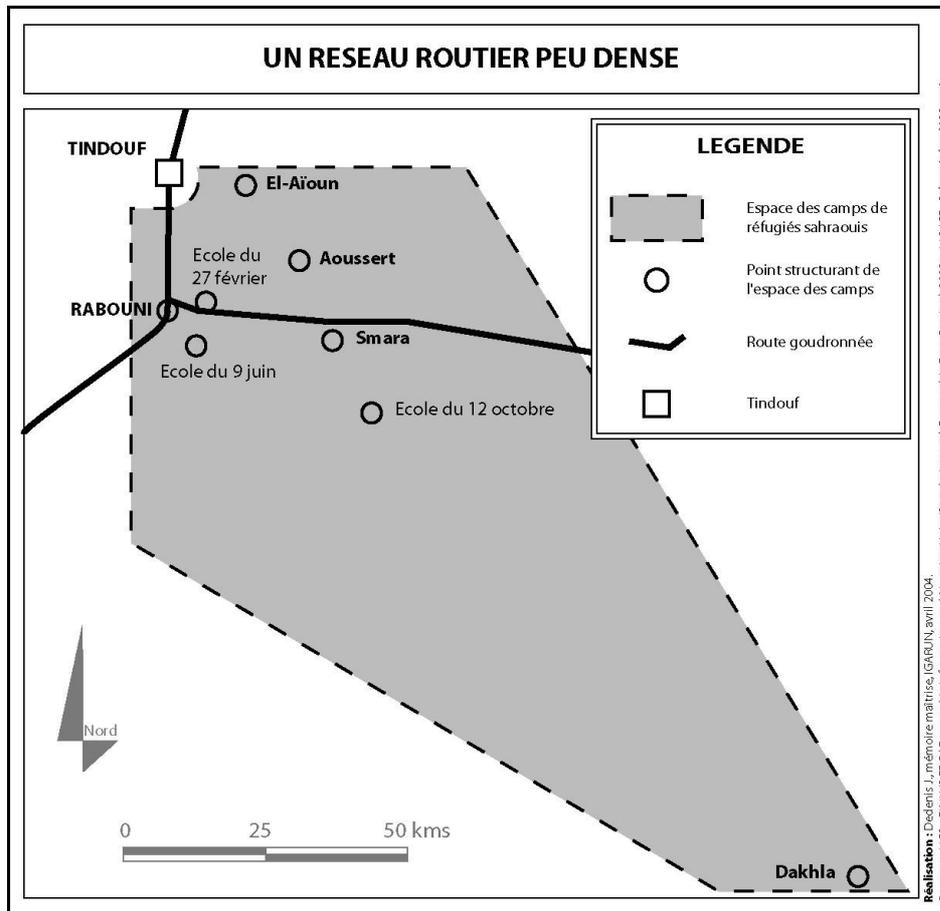
b- l'infrastructure de transport et les véhicules à disposition

Les déplacements d'échelle nationale nécessitent d'avoir un véhicule à sa disposition. En effet, les deux camps les plus proches, Smara et Aoussert, étant distants d'une vingtaine de kilomètres, tout trajet effectué en dehors du camp est fonction de la disponibilité en moyen de locomotion motorisé. Dès lors, la fonction de transport est un facteur limitant de la mobilité. Elle peut se décomposer en deux types d'individus qui, en se complétant, permettent le déplacement. Le premier de ces types est le support, l'infrastructure nécessaire au déplacement. Si l'absence de route peut modifier les modalités des déplacements, elle ne se traduit pas pour autant par la nullité de ces derniers. Le second est le moyen de transport en lui-même. De la voiture individuelle à la pratique de l'auto-stop, en passant par le recours à un taxi ou à un bus, plusieurs possibilités se présentent au réfugié sahraoui.

Comme le montre la figure 3, la route, vecteur de déplacements rapides et sûrs, est peu présente sur l'espace des camps de réfugiés sahraouis. Ce schéma reprend les positions approximatives des limites de l'espace des camps et des localisations des écoles et, les positions précises des camps et de Rabouni. Les documents cartographiques collectés au cours de cette recherche ne représentant pas précisément ces routes, les tracés proposés par le schéma sont notés de manière tout aussi approximative, sur la base de sources provenant de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique (AARASD, *Sahara-Info* n°122, p. 6, annexe 3) et du HCR (annexe 5). Ces tracés se déclinent d'une part sur un axe Nord-Sud passant par Rabouni et d'autre part selon un axe Est-Ouest, de Rabouni aux limites orientales de l'espace des camps, en passant à quelques centaines de mètres du camp de Smara. Le premier axe correspond au dernier tronçon de la Transsaharienne qui relie Tindouf à la frontière algéro-mauritanienne. Initialement prévue pour descendre beaucoup plus au Sud sur le territoire mauritanien, cette route goudronnée n'a pas dépassé la frontière des suites du conflit au Sahara occidental qui jusqu'en 1979 opposait, indirectement tout au moins, l'Algérie et la Mauritanie (Cote, 1996, p. 127.). Le second axe est lui aussi dû à la mise en valeur de son territoire par le pouvoir algérien. Tracé dans les années 80, il rejoint une

base militaire algérienne située à l'Est de l'espace des camps. Les camions de l'armée algérienne rencontrés sur cette route confirment pour partie cette affirmation. Par ce réseau routier, pour le moins peu dense, Rabouni est située à une trentaine de minutes en voiture de Tindouf, autant de Smara, et à une dizaine de minutes de l'école du 27 février.

Figure 3



Les autres points de l'espace des camps sont rejoins par la piste. Par « piste », il faut entendre un trajet privilégié pour rejoindre un point de l'espace à un autre et qui n'est tout au plus matérialisé au sol que par l'entremêlement des traces laissées par les voitures tout-terrain. Il y existe probablement autant de pistes qu'il y a de chauffeurs. Chacun emprunte un trajet qu'il connaît bien, le plus court possible et qui est, sinon le plus confortable, le plus praticable possible. Il faut en effet composer avec les accidents du terrain au titre desquels les lits d'oueds et les buttes constituent des obstacles importants. Mais, ce sont des reliefs de plus grande échelle qui sont les plus contraignants pour la conduite sur piste. Les microreliefs de la hamada se présentent comme des longues rides parallèles de roches altérées, profondes de quelques centimètres ou, comme des trous et bosses, aussi soudains qu'imprévus. La vitesse

des véhicules sur la piste est donc en moyenne par deux fois inférieure à celle pratiquée sur les routes goudronnées et n'excède pas, dans le meilleur des cas, 40 km/h. Parfois, sur de petites portions très fréquentées comme celles reliant un îlot de ministères à un autre, à Rabouni, les pistes font l'objet de légers aménagements. Ceux-ci consistent à l'épierrement de parties très dures qui laissent apparaître des fragments de roche. Des tas de pierres anguleuses témoignent sur leurs bas-côtés du travail qui y a été effectué. Mais, l'importante fréquentation de ces pistes exacerbe l'érosion du sol par les frottements provoqués par les pneus des véhicules et laisse apparaître de nouvelles brèches, pour reprendre le terme consacré par la géomorphologie et, le travail



Photo 1

La piste, entre Smara et Aoussert. En haut à gauche, un tas de pierre servant de repère

est à refaire. Enfin, comme l'illustre la photo 1, les pistes ne sont matérialisées que par les traces de pneus, surtout dans les zones sableuses, et parfois par de petits tas de pierres qui sont autant de repères de navigation pour les chauffeurs.

La distance-temps d'un point à un autre de l'espace des camps varie donc dans un rapport de un pour deux selon que le trajet s'effectue par la route ou par la piste. De plus, il est aisément concevable qu'il est beaucoup plus difficile pour un camion, *a fortiori* un semi-remorque, de manœuvrer sur la piste que sur la route.

Le parc des véhicules des camps est d'abord caractérisé par sa grande précarité. La plupart des engins sont de seconde, voire de troisième main. Seules les Range-Rovers du HCR se distinguent par leur blanc éclatant. La plupart des camions et des voitures des services administratifs de la RASD sont d'anciens véhicules de l'ALPS ou proviennent de dons effectués dans le cadre de programmes humanitaires internationaux. Nommées véhicules « d'enchère » par les réfugiés, les voitures individuelles proviennent, elles, de dons effectués depuis l'Europe ou sont achetées en Algérie. Elles se multiplient depuis une dizaine d'années alimentant ainsi le marché des pièces détachées et des consommables (essence, huile...). Nul

ne sait le nombre de voitures individuelles en circulation dans l'espace des camps mais, il subsiste beaucoup plus de ménages non équipés que de pourvus. Le camp de Smara et le site de l'école du 27 février bénéficiant de l'accès par la route, on y observe des berlines, fait extrêmement rare dans les autres camps. En effet, étant donné les conditions dans lesquelles circulent les véhicules, le parc des voitures et des camions adopte pour une très large part des véhicules tout-terrain. De plus, il existe un système de bus gratuit faisant deux allers-retours journaliers entre les camps, tout au moins celui de Smara³, et Rabouni pour permettre aux fonctionnaires de rentrer à leur domicile sinon quotidiennement, plus régulièrement. Enfin, pour les personnes qui ne possèdent pas de voiture individuelle et ne peuvent bénéficier du transport en bus, il reste le taxi, plutôt rare, ou l'auto-stop, très fréquent. Celui-ci se pratique à tous les nœuds du réseau qui structurent l'espace des camps. C'est à dire au niveau des postes filtrant les entrées et les sorties de chaque camp ou institution, au niveau des points de connection privilégiés entre les pistes et les routes et, au niveau du carrefour entre les deux axes goudronnés.

En somme, tant du point de vue des infrastructures que de celui des véhicules utilisés, le domaine des transports est ici extrêmement précaire. Cette précarité s'exprime aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs et se traduit par une mobilité réduite à l'échelle de l'espace des camps. Toutefois, les points du semis structurant l'espace des camps sont bel et bien reliés entre eux et constituent un tout cohérent. Les interrelations de natures diverses qui les animent se traduisent par une structuration réticulaire de l'espace. Ce réseau s'exprime matériellement par des points, les camps et les institutions disséminés sur la hamada, et par des lignes, les routes et les tracés des pistes. De nouveaux nœuds se créent même aux croisements de ces lignes et deviennent des lieux stratégiques pour les auto-stoppeurs. En définitive, si l'espace des camps représente une superficie équivalente à celle d'un département français, la superficie réellement occupée n'en représente qu'une infime partie. L'espace des camps est donc un espace discontinu et se présente comme une sorte d'archipel de points interconnectés entre eux au milieu du vide saharien.

c- l'espace des camps, échelle d'un réseau vécu essentiellement par les hommes

³ Cette information n'a pu être vérifiée dans les autres camps.

C'est la mobilité qui permet de passer d'un espace figé à un réseau dynamique en connectant les points de l'espace entre eux. A l'échelle de l'espace des camps, la mobilité varie selon les fonctions des personnes, ce que l'on nommerait les catégories socio-professionnelles en Europe, mais aussi selon une division plus « naturelle »⁴, celle du sexe. Pour des raisons liées à la nature des objectifs visés par les déplacements d'échelle nationale, et d'autres dues à l'accessibilité des femmes à la conduite automobile, le réseau qui structure l'espace des camps est essentiellement pratiqué par des individus de sexe masculin.

Nous avons vu plus haut qu'à l'échelle de l'espace des camps, les déplacements de personnes sont pour beaucoup motivés par le travail. Or, la grande majorité des fonctionnaires qui travaillent au niveau national, et dont les bureaux sont donc situés dans les ministères à Rabouni, sont des hommes. Les femmes rencontrent en effet des difficultés à accéder à des postes administratifs ou politiques importants. Ainsi, parmi les seize ministres que comptait le gouvernement de la RASD désigné le 18 septembre 1999, ne figurait qu'une seule femme, Madame Meriem Saleek H'mada, Ministre de la culture et des sports. Les politiques, mais aussi les fonctionnaires de Rabouni, sont donc pour une très large part des hommes. De plus, sur plus de cinquante commerçants rencontrés, seul un est une femme et son commerce est parmi les plus modestes. Le travail privé est donc une affaire d'hommes, souvent de la même famille. Ainsi les déplacements induits par ce travail amènent les hommes à parcourir l'espace des camps, Tindouf et parfois le Nord de la Mauritanie, pour approvisionner leurs échoppes ou, aller de leur camp de domiciliation à celui où ils travaillent. Ce dernier type de trajet est exacerbé des suites de la dissémination des familles patriarcales due au phénomène de matrilocalité abordé plus haut. Enfin, les hommes rendent régulièrement visite aux membres de leurs familles. Celles-ci sont très élargies et multiplient d'autant les occasions de visites. Les liens familiaux très forts, la tradition mais peut être aussi les difficultés de circulation font qu'il est très fréquent qu'un homme passe la nuit ou plusieurs jours chez sa sœur ou chez sa mère désertant ainsi le domicile conjugal. Celui-ci peut alors n'être qu'un lieu de résidence secondaire, en ce qui concerne le temps passé, quand par exemple un fonctionnaire occupe un logement de fonction à Rabouni la semaine et passe régulièrement quelques jours chez tel ou tel membre de sa famille, dans tel ou tel camp. Les hommes rendent aussi visite à leurs amis qui pour certains vivent dans un camp différent du leur. Pareillement, il n'est pas rare qu'ils y restent dormir. Ainsi, durant cinq nuitées passées dans une famille d'Aoussert dans laquelle la

⁴ « Naturelle » est placé ici entre guillemets car s'il existe incontestablement une division physique hommes/femmes, cette division peut-être accrue par des facteurs sociaux plus que naturels.

mère vit seule la semaine avec deux de ses enfants, son frère est resté pendant trois nuitées, deux de ses amis pendant une nuit et un autre ami pendant une autre. Ce cas n'est en rien particulier, au contraire la mère étant sur le point d'accoucher on aurait pu s'attendre à une moindre fréquentation de son domicile. Les femmes aussi rendent visite à leurs familles et amis, mais moins fréquemment et généralement accompagnées d'hommes. Les motifs que les hommes ont de se déplacer sur l'espace des camps sont donc nombreux. Les distances parcourues quotidiennement restent limitées mais la multiplication des possibilités de lieux pour passer la nuit et la carence en moyens de communication (une dizaine de téléphones dans chaque camp) entraîne d'importantes difficultés pour savoir où se trouve telle personne à tel moment. Les recherches, souvent vaines, de personnes font partie du quotidien des réfugiés sahraouis.

L'échelle nationale est donc celle d'un espace vécu presque exclusivement par les hommes. Ils parcourent régulièrement l'ensemble de l'espace des camps selon des trajets privilégiés suivant leur activité professionnelle et suivant leur propre réseau familial et amical. Passant aisément d'un point à un autre d'une journée sur l'autre, la mobilité des hommes réfugiés sahraouis est particulièrement difficile à saisir dans le détail. Des enquêtes individuelles sur les lieux fréquentés par les hommes sur un temps donné permettraient d'affiner cette analyse et d'en esquisser une quantification.

En définitive, l'espace des camps de réfugiés sahraouis est structuré en un semis de points que la mobilité des réfugiés consacre au rang de réseau en interconnectant les différents points. Cette mobilité est dictée par des objectifs pour la plupart matériels et qui tiennent de la survie de la population sahraouie réfugiée. Elle est toutefois contrainte par la grande précarité du réseau routier et des véhicules utilisés. Enfin, cette mobilité à l'échelle de l'espace des camps est le fait des individus de sexe masculin. Ceux-ci bénéficient alors d'un espace vécu d'échelle nationale.

La description de l'espace des camps s'achève donc par le constat qu'il est structuré selon un modèle réticulaire vécu d'abord par les réfugiés de sexe masculin. Rabouni commande ce réseau et le met en contact avec le reste du monde. Ce contact n'est pas forcément évident dans cette région marginale du territoire algérien. Mais, bénéficiant d'une continuité à la fois géomorphologique et politique vers la partie du Sahara occidental qui est dite « libérée » et culturelle vers le Nord de la Mauritanie, les réfugiés sahraouis ne sont qu'à

quelques heures de piste d'espaces qu'ils connaissent parfaitement bien puisque c'est là qu'ils nomadisaient jusqu'au début des années 70. Ils y ont gardé certaines habitudes comme celle de l'élevage de dromadaires et de moutons qui sont consommés dans les camps.

2- L'espace du camp, la wilaya

A ne pas confondre avec l'espace *des* camps, l'espace *du* camp répond d'une échelle plus grande, celle du camp de réfugiés proprement dite. Au sens strict, il existe quatre camps au sein de la CSSSR qui, sur un plan administratif, correspondent à des régions, ou plutôt à des « *wilayas* ». Ils sont nommés El-Aïoun, Aoussert, Smara et Dakhla. Quatre autres camps ne bénéficient pas de ce statut administratif car, d'un point de vue démographique, leurs poids respectifs sont très limités. Ainsi, les écoles du 9 juin, du 12 octobre et Rabouni n'accueillent pas plus de 2 000 personnes chacun. L'école du 27 février en comprend, elle, 3 509 (HCR, recensement des bénéficiaires, 2003) mais, contrairement aux trois précédents elle bénéficie d'un statut administratif inférieur à la *wilaya*, elle est une *daira*. Mais, nous ne retenons ici que les camps reconnus comme des *wilayas*. Les deux termes (« camp » et « *wilaya* ») sont par ailleurs utilisés comme synonymes. Ce sont en effet de loin les principaux, les quatre autres n'en étant que des formes secondaires. Mises en place selon un modèle identique, les *wilayas* connaissent des modalités d'évolution relativement proches. Il apparaît tout de même quelques nuances d'un camp à l'autre. Mais, après une seule étude de terrain, il serait trop ambitieux de proposer un modèle général de l'organisation spatiale des *wilayas*. Cela suppose une connaissance approfondie des quatre camps principaux alors que seuls celui d'Aoussert et, plus particulièrement, celui de Smara ont pu être étudiés.

C'est pourquoi l'échelle de l'espace du camp sera essentiellement décrite à travers l'exemple de Smara. Les difficultés rencontrées ici sont les mêmes que précédemment, à savoir le manque de sources écrites et chiffrées. Mais, étant d'échelle plus grande et pouvant par conséquent être parcouru à pied, il a été plus aisé d'appréhender l'espace du camp de Smara que l'espace des camps dans sa globalité.

Les quatre *wilayas* se structurent sur un même plan aréolaire mettant les administrations régionales au centre d'un anneau d'habitations. Cela est particulièrement vrai à Smara. Au cœur du dispositif, le quartier central des administrations correspond à l'espace de la vie publique. Enfin, contrairement à l'échelle nationale qui est fortement connotée par la présence masculine, la *wilaya* semble être l'espace des femmes.

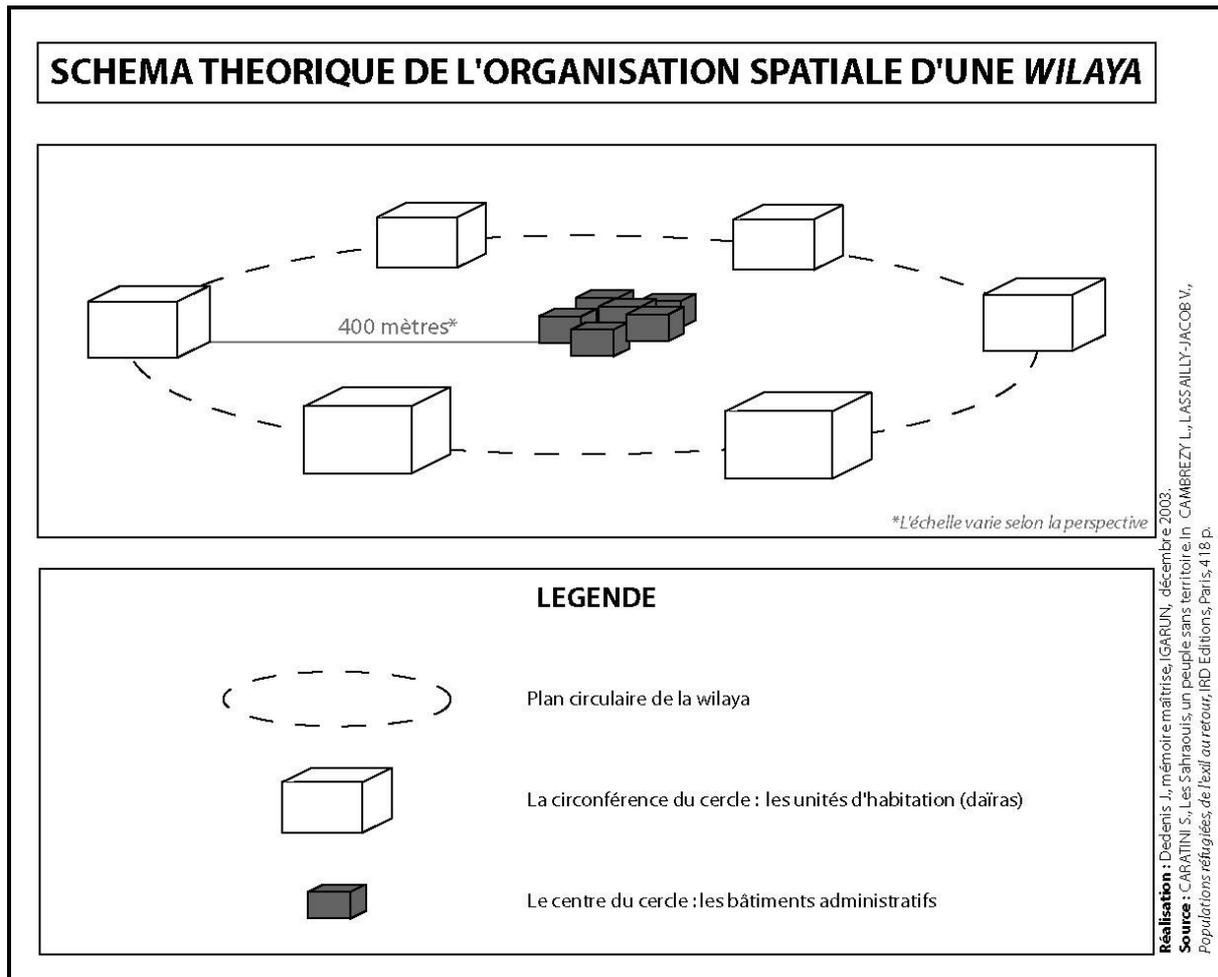
A- Une structure spatiale aréolaire, exemple de Smara

Les quatre *wilayas* possèdent des structures spatiales similaires. L'exemple de Smara montre l'évolution de cette structure très rationnelle après presque trente ans d'existence. Au centre reviennent les fonctions administratives et commerciales et à la première couronne celles qui tiennent de la résidence, de l'humanitaire et, dans une certaine mesure, de l'agriculture. Enfin, une deuxième couronne discontinue fait office de transition entre le camp proprement dit et le désert.

a- un plan circulaire

Les *wilayas* répondent toutes quatre du même plan en rond. Le centre du cercle est consacré aux bâtiments administratifs tandis que six à sept unités d'habitations se répartissent régulièrement sur sa circonférence. Chacune de ces unités correspond à un quartier du camp nommé *daïra*. De là, il est possible de dresser un schéma théorique de l'organisation spatiale d'un camp de réfugiés sahraouis. Ce schéma (figure 4) a été réalisé avant l'étude de terrain et s'appuie sur une description théorique réalisée par S. Caratini (*in* Cambrézy et Lassailly-Jacob, 2001, pp. 183-210). Mais contrairement à l'origine, la distance séparant les *daïras* du centre et, les unes des autres, est aujourd'hui très faible à cause de la croissance du nombre de logements. Elle reste néanmoins notable à Aoussert et ce pour deux raisons. La première est qu'Aoussert, bâtie en 1986, est de dix années moins âgée que les autres *wilayas*, le plan d'origine en étoile y est donc mieux conservé qu'ailleurs. La seconde est qu'au moment de sa mise en place, fort de l'expérience des autres camps, il a été laissé une plus grande distance, jusqu'à un kilomètre, entre les différentes unités (le centre et les *daïras*) qui forment le camp. A Smara, au contraire, les espaces entre les *daïras* se combleront sous l'effet de « la poussée urbaine ». A tel point que les sept *daïras* constituent aujourd'hui un anneau d'habitations plus ou moins continu comme le montre la figure 5. Cet anneau s'étire sur 2 500 mètres de l'ouest/sud-ouest à l'est/nord-est et, sur environ 1 000 mètres du nord/nord-ouest au sud/sud-est. La forme annulaire imparfaite est due à la somme des croissances spatiales individualisées de chaque *daïra*. Telle *daïra* a tendance à croître plutôt vers le Nord alors que telle autre s'étend vers l'est par exemple. De plus, la densité de l'habitat évolue beaucoup au sein de l'anneau. Mais, cette hétérogénéité de la densité étant due à des logiques spatiales propres aux *daïras*, cela sera vu dans la prochaine partie de cette étude.

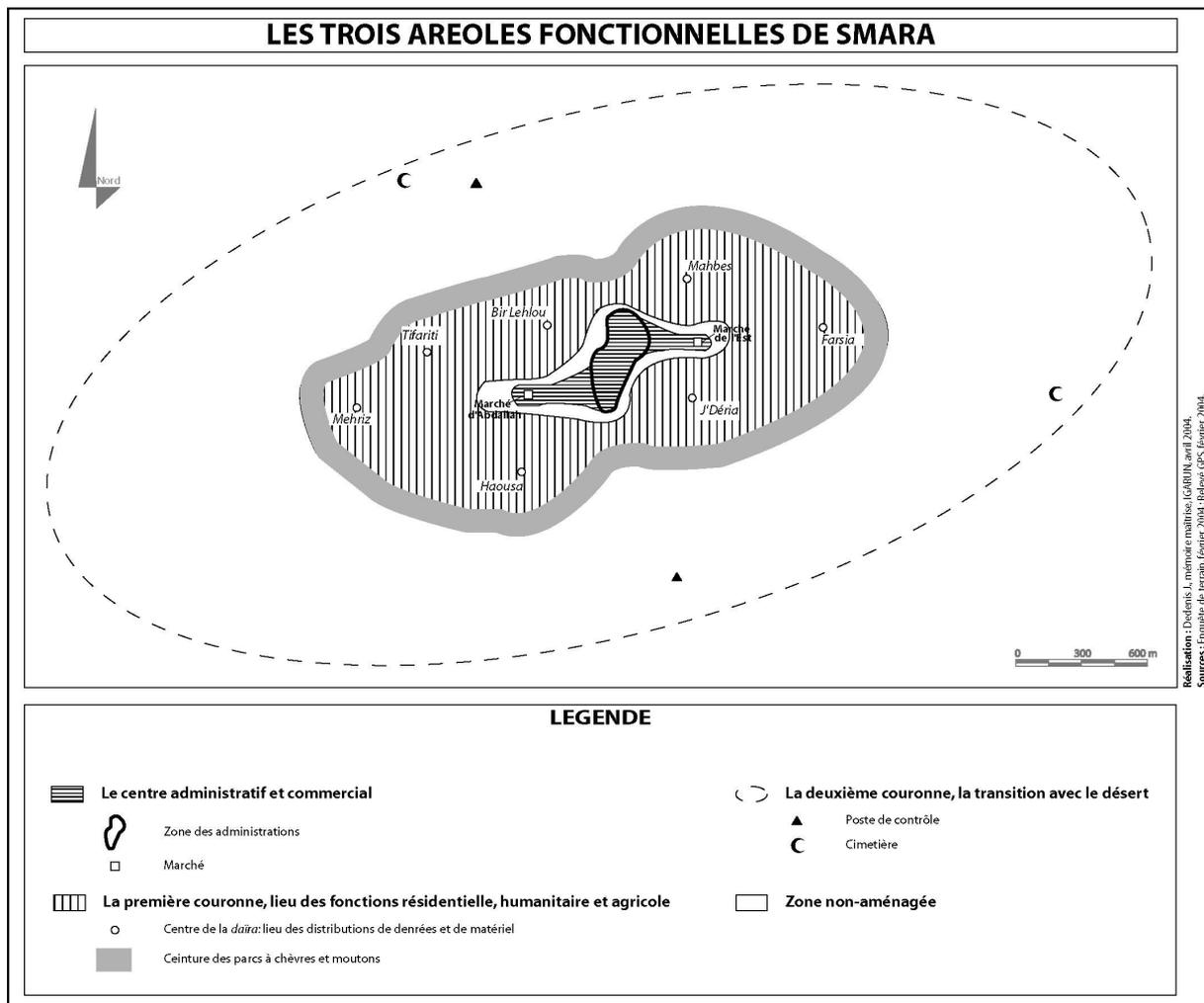
Figure 4



b- analyse fonctionnelle des aréoles

Tel est donc le squelette des *wilayas* : un plan circulaire ou plutôt, dans le cas de Smara, annulaire, qui met les administrations au centre des habitations. Ce plan permet de distinguer trois espaces, ou plutôt aréoles de par leur morphologie, de natures et de fonctions différentes. Tout comme la description qui lui est attachée, la carte qui suit (figure 5) a été réalisée à partir des données collectées lors de l'enquête de terrain et est exclusivement consacrée à l'exemple de Smara. Ainsi, son centre concentre l'essentiel des administrations d'échelle régionale et de la fonction commerciale. La première couronne correspond, elle, à la ceinture formée par les *dairas*. Elle regroupe tous les logements des réfugiés du camp. Et, à cette fonction s'en ajoutent deux autres liées aux besoins quotidiens des réfugiés, la distribution de l'aide alimentaire et matérielle et, l'agriculture. Enfin, une deuxième couronne plus diffuse entoure les deux éléments précédents. Répondant de fonctions diverses, cette dernière aréole fait office de transition entre l'espace du camp et le désert.

Figure 5



Initialement, le centre de l'espace de tous les camps était consacré à la seule fonction administrative. Mais, comme dans le cas de Smara, à cette première fonction s'en est ajoutée une seconde, celle de commerce.

Situées en plein centre de Smara, les fonctions administratives sont de trois sortes. Le premier type sont des détachements régionaux d'administrations nationales. C'est le cas du siège du gouverneur de la *wilaya* qui est le représentant régional de la RASD, de la police dont le siège national est à Rabouni, de l'hôpital régional et, du bâtiment réservé aux trois grandes organisations sahraouies, à savoir : l'Union des femmes, celle des travailleurs et, celle de la jeunesse. C'est aussi le cas, mais dans une moindre mesure, du musée qui fait écho au musée national situé à l'Ecole du 27 février et, du Protocole de la *wilaya* qui est le pendant régional de celui de Rabouni. Le second type d'administration correspond à des services rares pour lesquels l'échelle d'action de la *wilaya* a été jugée la plus pertinente. Il en est ainsi du centre téléphonique⁵ installé depuis le début de la décennie actuelle, de l'école régionale des

⁵ Ce centre est d'une importance capitale pour les réfugiés. La quelque dizaine de lignes qui leur y est proposée est en effet le seul moyen de télécommunication dont ils disposent.

femmes et, du magasin d'Etat qui propose aux réfugiés des produits de première nécessité qui ne sont pas pris en charge par l'aide humanitaire (thé, sucre...). Enfin, un dernier type d'administration est induit par les autres et n'est représenté que par la crèche destinée aux enfants des fonctionnaires qui travaillent dans l'une des administrations sus-citées. Toutes ces administrations sont disséminées au centre de Smara sans ordre apparent. A noter qu'une dernière n'a pas été citée précédemment, il s'agit du cas particulier de la gendarmerie dont la position à la bordure nord du camp s'oppose à la logique décrite ici.

La position centrale des administrations a été reprise par la fonction commerciale. En effet, en terme de géomarketing, quoi de mieux pour un commerce que d'être situé au centre d'un anneau où vivent plus de 40 000 personnes ? De plus, les réfugiés ayant déjà pris l'habitude de se rendre en ce centre pour y remplir des démarches administratives, les commerces qui s'y sont créés dès le début des années 80, mais surtout depuis 1995, ont capté les chalands sur leurs parcours habituels et en ont fait augmenter le flux. Les commerces de Smara sont regroupés autour de deux marchés. Le marché d'Abdallah à l'ouest dessert les *dairas* de Bir Lehlou, Tifariti, Mehriz et Haousa tandis que celui de l'Est dessert celles de J'Déria, Farsia et Mahbes. Chacun de ces deux marchés est situé à équidistance des *dairas* qui sont sous leur influence.

L'exemple du marché d'Abdallah rend bien compte de leur morphologie. Il tient son nom de l'homme qui le premier eut l'idée de revendre dans les camps quelques produits frais achetés à Tindouf pour rendre service aux personnes qui ne pouvaient s'y rendre. Les rations de l'aide alimentaire sont en effet insuffisantes et trop peu



Photo 2

Smara, le marché d'Abdallah, vu d'une petite place

variées, les réfugiés n'ont donc pas attendu l'établissement de commerces dans les camps pour s'approvisionner à Tindouf et améliorer (un petit peu) leur quotidien. Mais les difficultés de circulation étant maintenant identifiées, il est aisé d'imaginer les complications que rencontrent la plupart des réfugiés pour aller faire des achats jusqu'à Tindouf. Il leur est donc plus simple de n'avoir qu'à se déplacer dans l'un des marchés du camp. Celui d'Abdallah se

présente comme une sorte de quadrilatère, fait de l'agglomérat de quelques dizaines de petits magasins nommés *boutig* ou *tienda*, par emprunt au langage mauritanien francophone pour l'un et à l'espagnol pour l'autre. Leur agencement préserve des espaces libres. Pour la plupart linéaires, ces intervalles dessinent un réseau de ruelles de la largeur d'une voiture et débouchent parfois sur une petite place comme celle représentée sur la photo 2. Les ruelles sont bordées de petits commerces à pièce unique, parfois précédée d'un auvent et débordant souvent sur la rue. Les commerces de l'intérieur du quadrilatère se distinguent de ceux situés à la périphérie. En effet, ces derniers sont destinés à la vente de pondéreux et d'encombrants (charbon, gaz, réservoirs d'eau, réfrigérateurs et gazinières de seconde main...) ou de pièces détachées et de consommables pour les automobiles. C'est donc le type même des ces commerces qui a guidé leur localisation périphérique en les obligeant à être accessibles par voiture. Car, contrairement à ces derniers, les commerces situés à l'intérieur du marché sont difficilement accessibles par automobile à cause de l'étroitesse des ruelles. Ceux-ci se consacrent à la vente pêle-mêle de fruits et légumes frais, de conserves, de biscuits, de sodas, de thé, de produits d'hygiène corporelle, de tissus, de vêtements, de quincaillerie, de cigarettes et de petit matériel. Certains se spécialisent sur des créneaux précis comme les deux boucheries du marché d'Abdallah qui ne vendent que de la viande de dromadaire ou sur telle ou telle production sus-citée.

La fonction commerciale s'est donc ajoutée à la fonction administrative du centre du camp pour faire de cet espace le nœud principal des relations qui animent la *wilaya* de Smara.

A Smara, la couronne des logements est à la fois fonctionnelle et physique. Du centre de la *wilaya*, on observe de tous côtés des habitations qui forment un véritable anneau continu. La vision est la même de l'extérieur du camp, mais dans une configuration géométrique différente par laquelle la première couronne s'offre comme une vaste ligne de logements. Cette aréole s'inscrit donc dans le paysage par un agglomérat circulaire de logements relativement homogènes.

Comme dans les autres *wilayas*, c'est dans cette aréole qu'est située la totalité des domiciles des réfugiés. C'est aussi là que sont effectuées les distributions d'aliments et de matériel. Les denrées arrivent par camion depuis Rabouni puis, elles sont distribuées au centre de chaque *daira*, là où sont placés les points les représentant sur la figure 5. De la sorte, la *wilaya* est irriguée par le réseau des *dairas*. La partie externe de l'anneau des habitations est composée de parcs à chèvres et moutons qui, beaucoup plus rarement, peuvent accueillir aussi

quelques dromadaires. Chaque famille, au sens élargi du terme, possède en effet quelques bêtes pour se procurer du lait frais et plus rarement de la viande.

En somme, les parcs forment la partie externe de la première couronne, qui est composée des logements des réfugiés et dans laquelle sont faites les distributions de denrées et de matériels, en des points situés régulièrement le long de la partie centrale de l'anneau. Cette couronne répond donc de deux des fonctions primaires des réfugiés, à savoir se loger et se nourrir. A ce titre, elle peut être considérée comme la structure de base du camp de Smara et, plus largement étendue aux autres camps, comme la structure de base de l'organisation de l'espace des camps.

Enfin, beaucoup moins marquée dans le paysage, la deuxième couronne est plus fonctionnelle que physique. A première vue, une fois passée la ceinture des parcs à animaux, il semble bien que l'on se trouve dans le désert. Toutefois, les abords immédiats du camp ont fait l'objet d'aménagements légers dont les fonctions sont liées à la nature périphérique de cette aréole. C'est sur sa bordure que se localisent les postes de contrôle. Situés à plusieurs centaines de mètres au nord et au sud de Smara, les deux postes sont des passages obligés pour qui veut entrer ou sortir du camp. Non loin de ceux-ci se trouvent les deux cimetières où

la diversité des tombes contraste avec l'homogénéité de l'habitat des vivants. Cette couronne est aussi un espace rebut, c'est à dire que l'on y fait ce que l'on ne veut, ou ne peut, faire dans le camp. Ainsi, des cercles de cendres noires parsèment les pourtours du camp (photo 3) et témoignent de l'incinération des ordures qu'y pratiquent les réfugiés, malgré un système de ramassage hebdomadaire des détrit



Photo 3

Les abords de Smara, le désert et des restes d'ordures incinérées

de ramassage hebdomadaire des détrit

Mais, cette aréole peut aussi constituer un espace d'évasion à l'occasion de courtes promenades. Il est relativement fréquent de voir des réfugiés se promener aux abords du camp pour échapper quelques instants à la pression et aux bruits de Smara.

Ainsi espace de contrôle, espace-rebut mais aussi espace d'évasion, la couronne externe du camp de Smara constitue bien un espace à part entière, malgré une faible trace dans le paysage. Cette moindre densité, sur un plan spatial par le faible nombre de constructions et sur un plan social par le moindre nombre de personnes qui y circulent, annonce le vide désertique. La limite entre le camp et le désert n'est donc pas si claire qu'elle n'y paraît en première analyse. Relativement nette du point de vue du bâti, elle se présente plus comme un continuum que comme une rupture d'un point de vue social.

La structure spatiale du camp de Smara est donc aréolaire. Chaque espace délimité par les aréoles se distingue des autres par des caractéristiques propres à chacun. Le centre est voué aux affaires administratives et au commerce, le bâti y est relativement aéré sauf au cœur des marchés où il est très resserré. La première couronne est celle des réfugiés, de leur espace quotidien. Elle regroupe l'ensemble de leurs habitations en une densité relativement importante. A sa fonction de résidence s'ajoutent celles liées au besoin de se nourrir, c'est à dire celle de l'approvisionnement en denrées, par l'intermédiaire des distributions alimentaires, et celle d'agriculture, tout au moins familiale. La deuxième couronne est elle extrêmement peu dense en constructions. Le caractère de cet espace est parfois contradictoire, espace-rebut ou espace-évasion, il constitue la transition socio-spatiale entre le camp et le désert. Cette description ne concerne que le camp de Smara mais, bon nombre d'éléments cités ici se retrouvent dans les structures spatiales des autres camps, particulièrement dans celle d'Aoussert.

En définitive, l'espace du camp est organisé selon un plan circulaire mettant les administrations au centre des habitations. L'étoile initiale formée par les *dairas* régulièrement disposées autour du quartier des administrations s'est peu à peu transformée en anneau à Smara. En terme de surface, ce plan se traduit par une structuration spatiale en aréole dans laquelle le centre, la première, et la seconde couronne présentent des morphologies et des fonctions distinctes. Cette analyse étant le fruit d'une observation sur la seule *wilaya* de Smara, ses conclusions ne pourront être étendues en tant que telles aux autres. Toutefois, à travers cet exemple, s'esquissent quelques-unes des logiques spatiales qui régissent l'organisation spatiale du camp, que celui-ci soit nommé Smara, El-Aïoun, Aoussert ou Dakhla. Ainsi, la première couronne est la structure de base des camps de réfugiés tandis que la seconde constitue un espace ambigu, à la fois espace du contrôle, des ordures, des morts et

de balade. De par sa position centrale, le centre semble s'affirmer, lui, comme le lieu de la vie publique du camp.

B- Le centre du camp, lieu de la vie publique

Il n'existe pas dans les camps de lieux dédiés à la rencontre, à la discussion. L'essentiel de la vie sociale d'un réfugié sahraoui se déroule dans des espaces privés, chez soi ou chez la famille ou les amis. Toutefois, par les flux de personnes qu'il génère, le centre est un véritable lieu de rencontre. La concentration des lieux publics, ou de fréquentation publique, qu'il offre en un même lieu, ou du moins en un nombre très limité de lieux concentrés, fait que les parcours individuels des réfugiés sont amenés à s'entrecroiser et à marquer des pauses dans des lieux ouverts à tous. De plus, le centre de toutes les *wilayas* sert régulièrement de théâtre à la célébration des fêtes religieuses et nationales.

Pour les mêmes raisons que précédemment, la description qui suit est celle du seul centre de Smara. Sans avoir une valeur absolument générale, cette analyse annonce tout de même ce qui pourrait se retrouver dans les autres *wilayas*.

a- une situation privilégiée

De par sa position au cœur des habitations, le centre de la *wilaya* de Smara jouit d'un relatif dynamisme. En effet, même si l'on supposait que ce centre soit vide de tout bâtiment et de toute fonction, la somme des trajets effectués de *daïra* à *daïra* non-contiguës, et passant donc par le centre, en ferait un carrefour de communication privilégié. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si ce site a été choisi pour y installer les administrations et la majorité des commerces. De plus, ces derniers alimentent le flux de personnes de par leur attraction.

b- la concentration des administrations, des commerces et des mosquées

Ainsi, un nombre important de réfugiés se rend presque quotidiennement au centre de Smara pour y effectuer une démarche administrative, y faire quelques achats ou y téléphoner. L'attente liée à la pénurie chronique en matériel (au centre téléphonique, à l'hôpital...), le temps d'attente relativement long dans les administrations et le poids d'une tradition qui

pousse à la prise de contact avec autrui, font que les lieux centraux, et le centre dans son ensemble, constituent des lieux où la vie publique peut s'exprimer. La plupart des administrations comprennent une salle d'attente dans leurs locaux. Souvent pleines, elles sont parfois de véritables centres d'informations sur la *wilaya*, et plus largement sur la RASD. En effet, dans un espace où l'information se résume à une radio nationale et aux nouvelles mondiales via la chaîne qatarie Al-Djazira, la parole est un important vecteur de nouvelles d'échelles moins vastes. Tout le monde parlant à tout le monde, les sujets de conversation restent généraux à moins que de plus petits groupes de discussions ne se forment et n'entament des sujets plus personnels, à voix plus basse. Les commerces et leurs abords sont eux aussi très fréquentés. Les

Sahraouis réfugiés vont généralement chez des commerçants de leur entourage, amical ou familial, ce dernier pouvant être très étendu. Il arrive même que le client prenne le thé dans la *boutig* avant que le commerçant ne le serve. Ainsi se créent de nouveaux réseaux centrés sur les commerçants et leurs commerces, basés sur l'échange de biens mais qui sont aussi les supports d'échanges interpersonnels, entre commerçants et clients, mais aussi entre clients et, entre commerçants. Ceux-ci forment d'ailleurs de véritables corporations, non pas par profession mais par localisation.

Au marché d'Abdallah par exemple, nul besoin d'autorisation officielle pour établir son commerce, cette autorisation est à négocier directement avec la communauté des commerçants. Pour ce qui est de l'entretien du marché, ce sont ces mêmes personnes qui s'en

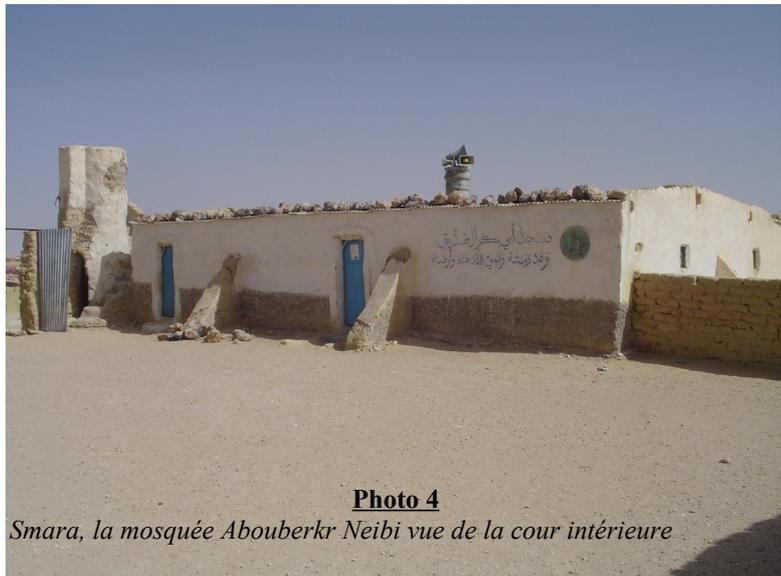


Photo 4
Smara, la mosquée Abouberkr Neibi vue de la cour intérieure

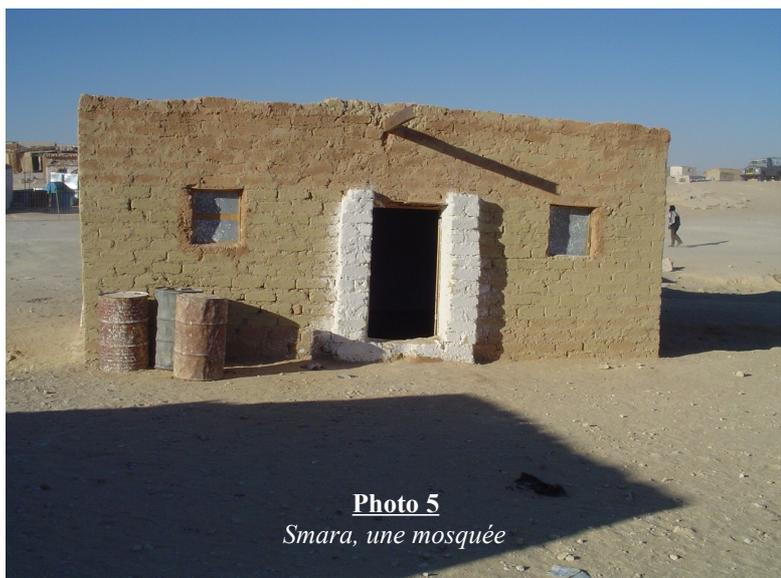


Photo 5
Smara, une mosquée

chargent sous le commandement de l'un des leurs qu'ils désignent, généralement le plus âgé d'entre eux. Les liens qui unissent les commerçants entre eux sont d'autant plus forts qu'en l'absence de portes et fenêtres closes assurant la sécurité de leurs stocks, leur activité leur impose à tous de passer la nuit dans leurs magasins. Les marchés constituent donc des lieux particuliers au sein de l'espace du camp, répondant de leurs propres logiques et où travaillent, et vivent, les commerçants. Enfin, un troisième élément favorise lui aussi le caractère public du centre de Smara. Il s'agit des édifices religieux, les mosquées. Au nombre de deux (photos 4 et 5), l'une est nommée Aboubekr Neibi et est située entre le marché d'Abdallah et les administrations, tandis que l'autre se localise juste au sud de ce dernier. Toutes deux sont constituées d'une salle de prière à laquelle s'ajoutent quelques salles pour la prière. Celles-ci font office de locaux pour l'école coranique, la *madrasa*. Ne serait-ce que par le chant du *muezzin* qui, cinq fois par jour, en appelant les fidèles à la prière impose un certain découpage du temps, les mosquées participent à la vie publique du centre. Et, même si la pratique de la prière collective est rare, quelques hommes se réunissent régulièrement autour des mosquées pour y prier. De même, les enfants d'un certain âge se rendent à la mosquée pour y suivre l'enseignement de la *madrasa*. Ainsi, les mosquées participent à la dynamique du centre, plus par le symbole et par le rythme des prières qu'elles imposent que par le nombre de personnes qui s'y rendent effectivement.

Le centre de Smara est donc intrinsèquement amené à jouir d'un certain dynamisme de par les règles universelles de l'espace qui le consacrent en position de carrefour. Ce dynamisme favorise l'implantation des administrations, des commerces et aussi des mosquées, qui eux-mêmes le renforcent. Lieu de passages mais aussi d'attentes et de rencontres, le centre de Smara est le seul espace du camp où la vie publique est aussi clairement exprimée. Bien entendu des liens sociaux parfois très forts existent dans les voisinages des *dairas* mais, ceux-ci ne s'expriment pas sur la voie publique. Seul le centre permet cette expression de la vie publique.

c- les fêtes, des moments importants de la vie publique

Par ailleurs, le centre de Smara, mais aussi des autres wilayas, est le lieu de ralliement de la population des camps à l'occasion de grandes fêtes religieuses comme l'Aïd el-Kebir ou l'Aïd el-Fith, ou lors de fêtes nationales. Pendant l'Aïd el-Kebir par exemple, l'ensemble de la population du camp se réunit au centre de la *wilaya* pour la prière, derrière un grand croissant de pierres posées à même le sol, faisant face à l'est et qui fait office de mosquée. Cette fête

exhorte les fidèles à la réconciliation et les pousse donc à la communication. La fonction sociale du centre prend ici tout son sens. En se posant comme une fête de réconciliation, l'Aïd el-Kebir favorise la cohésion de la communauté des réfugiés sahraouis. Les fêtes nationales, elles, sont célébrées chaque année dans chacune des wilayas. Des dates anniversaires, tous les cinq ans, sont l'occasion de célébrations plus importantes qui comprennent, notamment, l'organisation d'un défilé militaire dans l'une des *wilayas*, la *wilaya* d'accueil étant différente tous les cinq ans. Avec ou sans défilé, ces cérémonies se déroulent au centre des camps. Elles sont l'occasion d'importants rassemblements auprès des bâtiments symbolisant la RASD, et donc l'unité du peuple sahraoui.

Les fêtes religieuses ou nationales sont donc des moments paroxysmiques de la sociabilité du centre de la *wilaya*. En regroupant l'ensemble de la communauté des réfugiés, elles en favorisent la cohésion.

Comme tout espace situé en position de carrefour, le centre de la *wilaya* de Smara est voué à connaître une plus grande fréquentation que tous les autres espaces du camp, à condition que ceux-ci soient homogènes, ce qui est le cas. Cette fréquentation est accentuée par le positionnement central des administrations, des commerces et des mosquées. Et, de cette fréquentation et de ses modalités d'application se construit un espace vivant où s'exprime la vie publique. Les fêtes religieuses et nationales, en reprenant cette localisation centrale privilégiée, en sont des temps forts.

Pour avoir une idée générale de la fonction sociale du centre des camps en général, cette analyse demande à être reproduite sur les autres *wilayas*. Mais, ces quelques lignes préfigurent tout de même ce que l'on pourrait y retrouver.

C- L'espace du camp, espace des femmes

Vidé de ses hommes par les impératifs de la guerre, les camps de réfugiés sahraouis ont toujours connu une situation démographique fortement déséquilibrée à l'avantage des femmes. Mais depuis le cessez-le-feu de 1991, le nombre d'hommes mobilisés en permanence étant moins important, ces derniers ont commencé à fréquenter l'espace du camp en plus grand nombre. Mais, ils y sont en minorité et, comme nous l'avons vu, ils y passent plus qu'ils n'y restent réellement, leur espace vécu étant d'échelle plus petite que celui du camp. C'est donc aux femmes qu'est revenue la tâche d'organiser la vie quotidienne dans les camps.

Elles se sont organisées au sein de l'Union de femmes et de comités populaires pour créer *ex-nihilo* des camps « d'une propreté absolue, dotés d'un jardin irrigué, où pratiquement tous les enfants sont scolarisés, bien tenus où chacun a un rôle à jouer. » (Caratini, 2003, p. 153). Aujourd'hui, les camps sont donc une production spatiale essentiellement féminine mais aussi le cadre d'un espace vécu lui aussi féminin.

a- une structure démographique très déséquilibrée

La structure démographique des camps de réfugiés a toujours été fortement déséquilibrée au profit des femmes. En effet, la guerre que mènent les Sahraouis pour leur indépendance se faisant sans grand moyen, elle fût totale dès le début. Tout le monde est concerné : les hommes comme militaires, les femmes comme gestionnaires des camps, et même les enfants, pour lesquels l'éducation est devenue une priorité pour préparer le futur. Cette répartition des rôles s'applique à l'espace par une répartition des groupes selon les lieux. Les hommes sont, du moins jusqu'en 1991, sur le front ou dans les casernes dans la partie orientale du Sahara occidental. Les femmes, elles, restent dans les camps tandis que les enfants sont amenés à migrer dès l'âge de douze ans en Algérie, en Libye ou encore à Cuba pour y continuer leurs études. Les seuls hommes présents dans les camps étaient jusqu'au cessez-le-feu les fonctionnaires⁶, les blessés ou, les plus âgés d'entre eux. Plus nombreux aujourd'hui, ils sont toutefois amenés à se déplacer d'un camp à un autre, à Rabouni, en Mauritanie, en territoires libérés, et parfois plus loin. Ainsi, seuls les plus vieux d'entre eux vivent réellement de manière continue dans l'espace du camp. Celui-ci est donc moins féminin qu'avant 1991 mais le reste tout de même dans une très large mesure. Les statistiques qui pourraient étayer ce propos n'existent pas. Celles proposées par le HCR en 2002 montrent une part de femmes dans la tranche d'âge des moins de 18 ans de 49 %, de 50 % pour la tranche 18-59 ans et de 17 % pour celle des plus de 60 ans (UNHCR, 2002, *UNHCR population statistics*, annexe 1). Mais, ces statistiques ne rendent pas compte de la réalité quotidienne. En effet, sont recensés ici l'ensemble des réfugiés, qu'ils vivent effectivement ou non dans l'espace du camp où ils ont été recensés, et non les réfugiés qui y vivent de manière régulière et continue. De plus, même provenant d'une source *a priori* sérieuse comme le HCR, ces statistiques semblent souffrir d'un manque de rigueur. Il est étonnant par exemple de constater que les parts relatives affectées à chaque tranche d'âge par rapport à la population

⁶ Au début de l'exil, quasiment seuls les Sahraouis de sexe masculin avaient pu avoir accès à des études. La présence de fonctionnaires « hommes » dans les camps était donc indispensable afin d'assurer la scolarisation des enfants et la gestion des affaires de la RASD.

totale sont exactement les mêmes dans les quatre camps sahraouis, au pour cent près (annexe 1). De même pour la part relative de femmes dans chacune des catégories d'âge. Elle est identique dans tous les camps. Cette nouvelle carence en données chiffrées limite l'analyse. Seul un ordre de grandeur permet d'appréhender très grossièrement la situation. La méthode est scientifiquement peu rigoureuse certes, mais elle a le mérite d'apprécier quelque peu le déséquilibre de la structure démographique des camps. Ainsi, lors de l'enquête de terrain, une fête pour la naissance d'un enfant a réuni trois cents convives chez une famille de Smara. Sur trois cents invités, seuls quinze étaient des hommes, alors que le motif de la fête se prêtait tout autant à la gent masculine que féminine.

En somme, à cause du caractère très particulier de la situation actuelle de la société sahraouie, à la fois réfugiée et en guerre, les femmes ont été seules dans les camps avec les enfants et les personnes âgées jusqu'en 1991. Mais depuis, la détente militaire instaurée entre l'ALPS et les FAR permettant une moindre présence militaire sahraouie sur le front, les hommes démobilisés se font plus nombreux dans l'espace du camp. Toutefois, leur mobilité s'exerçant sur une échelle plus petite, les femmes y restent toujours largement majoritaires.

b- un espace construit et géré par les femmes

En l'absence des hommes, ce sont les femmes qui ont pris en charge l'installation initiale et la gestion de la vie quotidienne des camps. Si ce sont les hommes qui ont pris la plupart des décisions qui ont guidé les modalités de la mise en place des camps, c'est aux femmes que les Sahraouis doivent leur mise en application. D'après S. Caratini, les femmes « ont tout pris en charge : la santé, l'éducation, l'artisanat, la distribution alimentaire, l'hygiène, l'agriculture, les temps de la vie sociale et la négociation des conflits, les vieux, les enfants, les blessés et les malades et même la construction en brique sèche des bâtiments publics et privés. En même temps, elles ont participé au débat national, donné leur avis, voté, fait entendre leur voix partout. » (2003, p. 114). Gérer le quotidien de 155 000 personnes suppose une coordination efficace des actions entreprises. C'est chose faite avec l'instauration des comités populaires de base (éducation, santé, production, justice, distribution alimentaire), des cellules politiques et de l'Union des femmes. Les comités populaires de base sont, comme leur nom l'indique, à la base de l'organisation de la vie quotidienne des camps. C'est en leur sein que sont accomplies les tâches courantes comme la distribution de l'aide alimentaire, la gestion de la scolarisation des enfants, etc. Pour bénéficier de l'aide alimentaire, chaque adulte, c'est à dire chaque femme, en âge de travailler doit y participer. Les attributions des

tâches changent d'une année sur l'autre afin de permettre à chacun de recevoir une formation la plus large possible, à l'exception de tâches demandant une certaine qualification (infirmier, enseignant...). A cette participation physique s'ajoute une participation politique. Chaque réfugié participe à une cellule politique chargée de transmettre les directives depuis le sommet vers la base, et de s'assurer de leur bonne application. Et dans l'autre sens, de faire remonter au sommet les discussions et les remarques de la base. Enfin, chaque réfugié participe à la réflexion sur la société sahraouie réfugiée au sein de l'une des trois organisations de masse : l'Union des femmes, des travailleurs, et de la jeunesse. Naturellement, les femmes sont regroupées au sein de celle des femmes. Celle-ci fait entendre leurs voix aussi bien dans les rencontres internationales féminines que dans les instances de la RASD et du Front Polisario, réfléchit à leur situation et veille sur les plus démunis (Caratini, 2003, p 115). En cela, elle peut aussi devenir un partenaire privilégié pour le développement de certains projets. Ainsi, l'ONG Centro Educazione Sanitare e Tecnologia Sanitare (CESTAS), qui tente de mettre en place un projet de rééducation physique pour de jeunes handicapés moteurs a, après avoir éprouvé quelques difficultés à travailler avec les administrations nationales, opté pour un partenariat plus fructueux avec l'Union des femmes.

Dans l'organisation décrite ci-dessus, les femmes sont omniprésentes. Ce sont elles qui assurent la distribution du sucre comme la gestion de la scolarisation des enfants. Beaucoup de postes de fonctionnaires régionaux sont occupés par des femmes, à l'inverse de ceux de niveau national qui le sont par des hommes. Les femmes ont des responsabilités administratives énormes mais, celles-ci ne dépassent que très rarement l'échelon de la *wilaya*. Malgré leurs responsabilités, il n'y a que très peu de femmes aux postes éligibles. Nous avons vu qu'il n'y avait qu'une seule femme ministre. Mais aux échelles inférieures, ce n'est pas mieux. Sur l'ensemble des postes de gouverneur de *wilaya* et de chef de *daira* à pourvoir, soit une trentaine de postes en tout, seule une femme, Madame Eza Bobbih, occupe un siège. Elle est parvenue à la tête de la *daira* de Tifariti en 2001 après sept tentatives infructueuses, dont la première s'était soldée par un très maigre score (trois voix sur presque trois mille...). Il semble en effet très difficile de convaincre l'électorat, pourtant largement féminin, de porter une femme à la tête d'une *daira*, et *a fortiori* à celle d'une *wilaya*, alors que ce sont ces mêmes femmes qui, jusqu'à maintenant, gèrent pour ainsi dire tout dans la *wilaya*. En dépit, donc, de leur fort degré d'implication dans les affaires régionales, les femmes n'ont pas accès à la reconnaissance politique de leurs compétences.

c- l'espace du camp, échelle de l'espace vécu féminin

En plus de la gestion de la communauté de la wilaya, les femmes doivent aussi gérer leurs propres familles. C'est à dire leurs enfants mais parfois aussi leurs parents âgés ou encore leurs neveux et nièces quand, pour les besoins de la cause nationale ou pour ceux de la famille, leurs parents sont en déplacement. Ainsi, le cadre des activités des femmes sahraouies réfugiées ne débordent qu'exceptionnellement des limites de l'espace du camp. De toute façon, n'ayant que très peu accès à la conduite automobile, leur mobilité à l'échelle nationale est très réduite. En effet, après enquête, il apparaît que seules cinq femmes du camp de Smara possèdent leur propre véhicule. De plus, à un examen pour l'obtention du permis de conduire qui s'est déroulé le dimanche 15 février à Rabouni, il n'y avait qu'une seule femme parmi les trente candidats présents. Par ailleurs, dans les camps la vision d'une femme au volant d'une voiture suscite moult remarques, surtout quand le passager est un homme. Mais celles-ci sont très rarement agressives et expriment plutôt un certain étonnement. Les pionnières de la conduite automobile sont des femmes très cultivées pour qui conduire est aussi un acte militant, un acte pour faire progresser la condition féminine sahraouie. Madame Eza Bobih, dont il a été question précédemment, est d'ailleurs l'une de ces « pionnières motorisées ». Elles ont clairement conscience que l'accès par les femmes au moyen de transport individuel est une condition de leur émancipation, que les femmes ne peuvent toujours dépendre techniquement des hommes pour se déplacer ailleurs que dans l'enceinte du camp. Mais pour le moment, l'accès à la conduite automobile, et donc à une mobilité nationale, est solidement conservé par les hommes. La mobilité des femmes est donc circonscrite à l'espace du camp. Celle-ci est faite des déplacements inhérents à leurs activités officielles et privées : faire des courses, téléphoner, rendre visite à des amies ou à de la famille, etc. Mais, contrairement aux hommes, les femmes ne se déplacent que pour quelques heures, tout au plus la journée. Elles n'ont qu'un seul domicile légitime, le leur.

En somme, l'espace du camp est habité en très large majorité par les femmes. Ce sont elles qui l'ont créé et qui le gèrent au jour le jour. C'est le cadre de leur espace vécu puisque de par leur activités officielles ou personnelles, elles se doivent d'y être à temps complet. De plus, elles n'ont que très peu accès à l'échelle nationale. Quand elles y parviennent, c'est généralement en compagnie d'un homme, ne serait-ce que pour conduire la voiture. Ainsi, l'espace du camp est doublement celui des femmes. Il a été créé *par et pour* elles.

En définitive, l'espace du camp se présente comme deux aréoles emboîtées l'une dans l'autre et centrées sur un lieu où, à la faveur des administrations, des marchés et des mosquées, s'exprime la vie publique de la *wilaya*. Chacune des aréoles et le centre fonctionnent selon leurs propres modalités et s'expriment par des caractéristiques qui leurs sont propres. Toutefois, c'est la combinaison de ces espaces, singuliers mais interdépendants, qui forme l'espace du camp. L'ensemble forme un espace cohérent, d'une forte densité humaine et qui contraste fortement avec l'environnement plat et désertique. Enfin, d'un point de vue social, la *wilaya* c'est d'abord une communauté de femmes, *par* et *pour* qui l'espace du camp est.

3- L'espace du quartier, la *daïra*

D'un point de vue administratif, l'espace du quartier correspond à la « *daïra* », soit à la commune. L'échelle de cette dernière partie descriptive sera donc celle du local. Il y a six ou sept *daïras* par *wilaya*⁷. Chacune accueille de 3 509 (Ecole du 27 février) à 8 232 habitants (*daïra* de Tifraïti), (HCR, recensement des bénéficiaires, 2003). C'est l'espace de référence des réfugiés, celui de leur vie quotidienne.

Cette ultime description à l'échelle la plus fine de l'espace des camps est issue, pour une très large part, des données collectées sur le terrain. Plus petites que les *wilayas*, les structures des *daïras* sont plus facilement lisibles. Les éléments qui suivent sont issus de l'observation de celles de Tifraïti et de Mahbes à Smara,, et de celles de Zug et Techla à Aoussert.

L'espace de la *daïra* épouse un plan en carré qui, lui aussi, met les administrations au centre des îlots d'habitations. La trame élémentaire de cet espace d'échelle locale est faite des cours autour desquelles les Sahraouis réfugiés construisent les différentes pièces qui constituent leurs logements ou, y plantent leurs tentes. Actuellement, deux questions sont au centre de la problématique de l'habitat. Quel est l'habitat le plus adapté aux conditions de la hamada de Tindouf, la tente ou la pièce en briques ? Et, comment gérer la croissance spatiale des habitations ?

A- Un plan carré centré sur les administrations

Toutes les *daïras* de l'espace des camps sont structurées selon le même plan. En leur sein, se dessine un réseau viaire organisé selon trois niveaux. Tout comme la *wilaya*, la *daïra* place la fonction administrative en son centre. A cette fonction s'en ajoute une seconde, celle liée à l'humanitaire. Le centre est le point de jonction des quatre « *barios* », c'est à dire les quartiers qui forment la *daïra* et dans lesquels se répartissent les logements des réfugiés. Si leur fonction principale est la résidence des réfugiés, ils ne sont pas tout à fait étrangers à celle de commerce. Enfin, l'extérieur de la *daïra* assure une fonction agricole en accueillant des

⁷ L'Ecole du 27 février est une *daïra* qui fait exception. Elle n'est pas rattachée à une *wilaya* mais dépend directement du ministère de l'Intérieur.

parcs à chèvres et à moutons. La description qui suit est la synthèse des *daïras* étudiées. Elle est à relier à l'exemple de celle de Tifariti (figure 7).

a- un plan carré

Les vingt-sept *daïras* de l'espace des camps sont toutes bâties sur le même plan carré. Organisé autour d'une croix formée par l'intersection de deux axes perpendiculaires, ce type de plan reflète un aménagement qui semble avoir été très encadré. Par ailleurs, ces deux axes sont les plus utilisés et les seuls qui le sont par les véhicules motorisés. En se croisant en leur centre, ils se divisent en quatre rues orientées selon les points cardinaux (photo 6 et figure 7). Celles-ci sont reliées par de nombreuses ruelles et impasses de gabarits divers. En fait, hormis les quatre rues principales, le reste du réseau viaire est l'œuvre de la somme des initiatives individuelles. Il faut entendre par là que les ruelles se dessinent par défaut, au fur et à mesure que les intervalles, qui les premières années de l'exil séparaient les

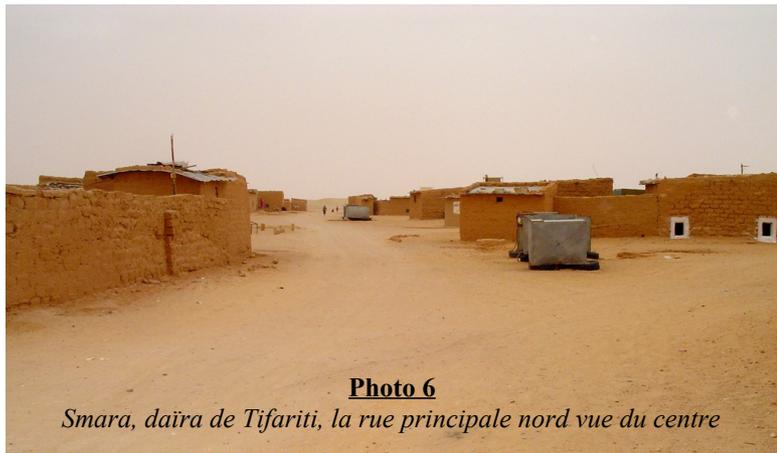


Photo 6
Smara, daïra de Tifariti, la rue principale nord vue du centre



Photo 7
*Smara, daïra de Tifariti, une rue secondaire se terminant en impasse.
Au troisième plan, des réservoirs d'eau*

tentes, sont grignotés par l'extension des anciens logements ou par les nouveaux qui s'ensèrent dans le tissu pré-existant. Le réseau viaire secondaire est donc le négatif des surfaces occupées par les habitations. La largeur minimale des rues est celle du camion-citerne qui assure la distribution d'eau. En effet, les citernes individuelles dans lesquelles est transférée et stockée l'eau sont situées juste à côté des logements qu'elles alimentent. Et, certaines habitations, situées au centre du *barrio*, ne peuvent être atteints par l'une des quatre rues principales. Il faut donc ménager un écart suffisant entre les habitations pour que la camion-citerne puisse les atteindre. Par exemple, la ruelle représentée sur la photo 7 est

raccordée à la rue principale nord au niveau d'où a été pris le cliché. Large à son entrée, elle se resserre à mesure que l'on s'y enfonce. Jusqu'à un certain point. Il faut en effet laisser un espace suffisant pour que le camion puisse atteindre les réservoirs d'eau situés tout au fond. Enfin, un troisième niveau se dégage du réseau viaire des *dairas*. Il est fait de venelles, praticables exclusivement à pied, qui rejoignent les différentes ruelles et rues principales en un réseau relativement compliqué.

En somme, le plan carré structuré par les deux axes de communication principaux semble être le fait d'un aménagement contrôlé. Toutefois, au sein des *barios*, l'aménagement semble relever, au contraire, du spontané. Les ruelles et les venelles qui les desservent sont des espaces laissés libres par les constructions et n'ont pas été pensées en tant que telles.

b- le centre, lieu des administrations

Le centre géographique est aussi le centre de symétrie et de gravité des *dairas*. Dans chacune, il est symbolisé par deux bâtiments se faisant face. D'un côté l'école maternelle, de l'autre une construction abritant la mairie, le dispensaire et des salles de réunions pour les organisations de masse (photos 8 et 9 et figure 7). C'est aussi dans ces locaux que se font les distributions alimentaires et matérielles. Il arrive parfois que les deux bâtiments n'en forment qu'un comme dans les *dairas* de Mahbes et de Bir Lehlou. Ces deux administrations se présentent comme les services de proximité de la *daïra*. Selon cette logique de centralité des administrations, on aurait pu s'attendre à ce que les écoles primaires soient, elles aussi, situées au centre. Mais, leurs positions à la périphérie des *dairas* est un héritage du (court) passé des



Photo 8

Aoussert, daïra de Zug, la mairie-dispensaire-salle de réunion



Photo 9

Aoussert, daïra de Zug, l'école maternelle

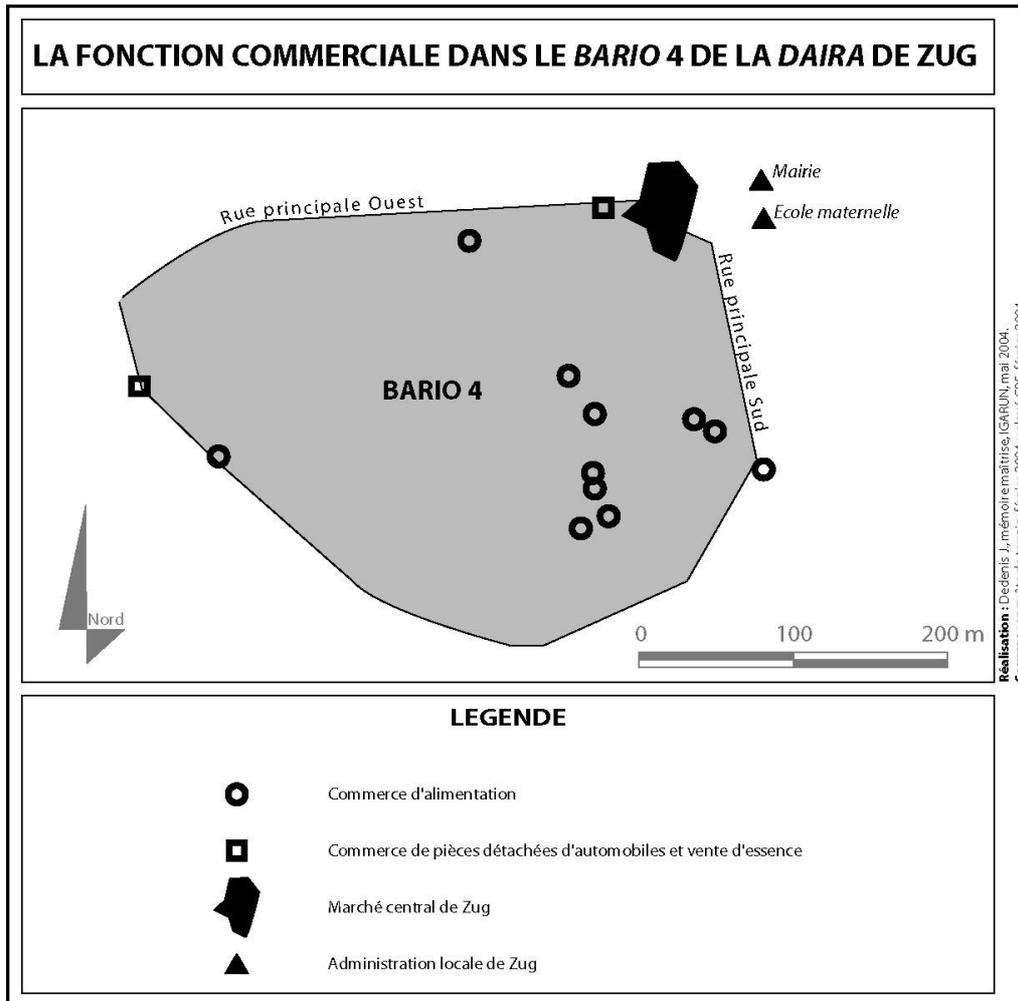
camps (figure 7). Si depuis quelques années chaque *daïra* est dotée de sa propre école, il n'en a pas toujours été ainsi. Le moindre nombre d'enfants et les difficultés matérielles de construction ont fait que pendant plus de vingt ans, deux à trois *daïras* se partageaient une même école primaire située à équidistance de chacune. Mais, le nombre d'élèves augmentant fortement et des programmes de constructions ayant pu être mis en place, de nouvelles écoles ont été bâties, afin qu'il y en ait une dans chaque *daïras*. A Smara par exemple, les écoles pré-existantes ont été conservées. Et de nouvelles ont été construites, elles aussi sur les bordures des *daïras*. Le manque de place à l'intérieur interdisait en effet d'y construire de nouveaux bâtiments. Mais, ces localisations périphériques défavorisaient les élèves qui habitaient à l'autre bout de la *daïra*. Ainsi, pour y pallier, les écoles accueillent les enfants des deux moitiés de *daïras* qui leurs sont adjacentes. Enfin, comme l'illustre la figure 6, ces administrations locales générant un certain passage, quelques *tiendas* et *boutigs* s'installent sur leurs abords jusqu'au point, parfois, de former des petits marchés. Mais ces commerces sont toutefois dans leur ensemble moins formels que ceux situés dans les marchés régionaux et, en moins grand nombre.

c- le bario, espace de vie des réfugiés

Séparés par les quatre rues principales, les quatre *barios* qui forment la *daïra* sont les espaces de résidence des réfugiés. Ils sont faits de l'agglomérat des habitations des réfugiés. Leur forme initiale est, elle aussi, carrée mais leur croissance spatiale s'effectuant sur leurs marges externes, les angles du carré ont tendance à s'arrondir. A cet endroit la densité du bâti est faible mais elle va croissante à mesure que l'on se rapproche du centre (figure 7). Ici aussi, de modestes *tiendas* et *boutigs* sont disséminés. Encore moins formelles que celles situées aux abords des administrations locales, elles correspondent souvent à une simple pièce d'habitation reconvertie, pour une période plus ou moins longue, en point de vente de fruits, légumes, biscuits et autres produits alimentaires. Plus rarement, elles se tournent vers la vente de pièces détachées pour les voitures et la vente d'essence. Signalés depuis la rue par un « *tienda* » rapidement peint sur le mur, ou plus souvent non-signalés, ces petits commerces sont plus un moyen de gagner un petit peu d'argent sur une courte période que de véritables entreprises commerciales à long terme. Leur répartition au sein de la *daïra* correspond à la répartition des habitations des réfugiés qui transforment une de leurs pièces en commerce provisoire informel. Ainsi, comme le montre la figure 6, le *bario* 4 de la *daïra* de Zug, à Aoussert, comprend quelques-unes de ces *tiendas* informelles. C'est parce que la densité

d'habitations est plus élevée à l'Est de ce *bario* que le nombre de commerces y est plus important. Toutefois, comme pour le marché d'Abdallah, une logique de localisation s'impose pour les commerces qui vendent des pièces détachées et de l'essence. Ceux-ci sont situés à la marge du *bario* ou le long de l'une des rues principales qui le bordent pour pouvoir être accessibles par voiture.

Figure 6



d- la périphérie, espace des parcs à chèvres et moutons

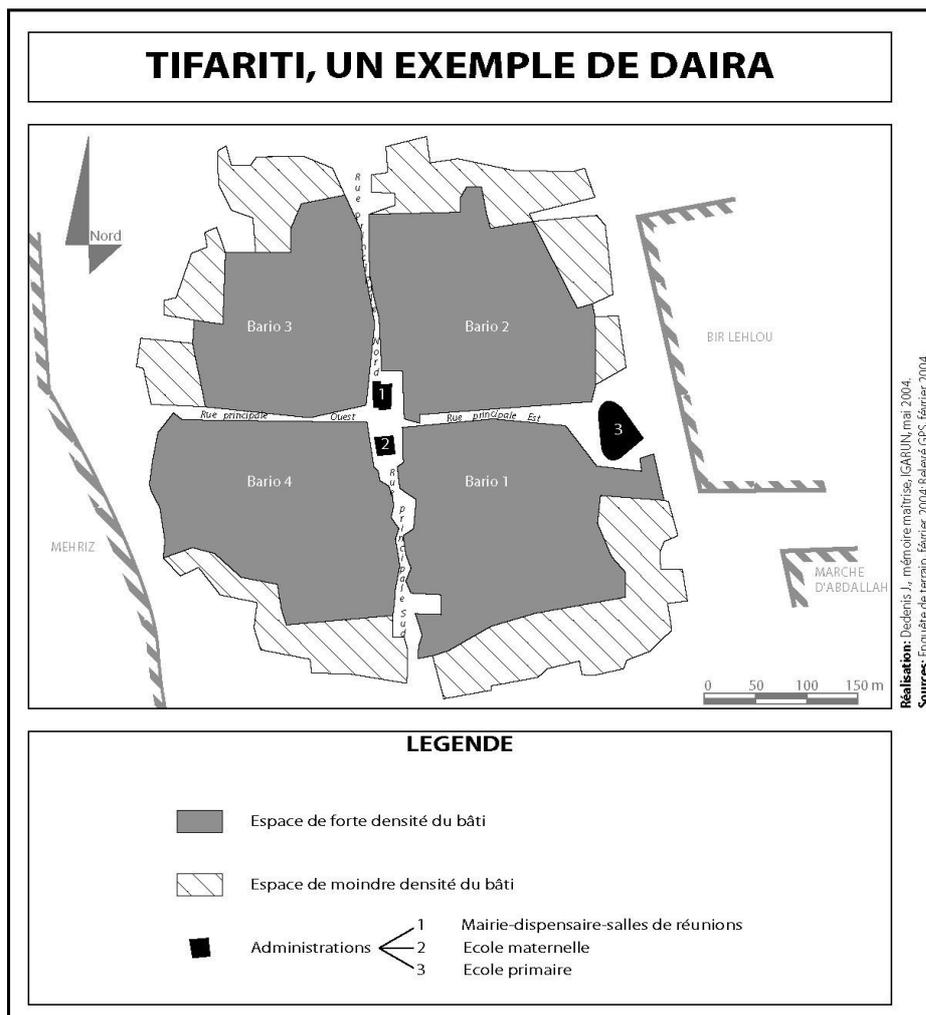
Enfin, la *daira* est entourée d'une ceinture de parcs à chèvres et moutons. Comme l'illustre la photo 10, chaque parc est fait de tôles, de grillages et de gros morceaux de bois agencés en cercles, de diamètres variant de deux à quatre mètres. Ils sont séparés les uns des autres par une distance de deux à six mètres, sur laquelle des cercles de terre grise et de déjections très tassées témoignent d'anciens emplacements. Chaque famille au sens large, c'est à dire polynucléaire, possède au moins une chèvre pour s'assurer un approvisionnement

en lait frais. Les bêtes divaguent la journée aux abords du camp et sont rentrées et nourries avec les déchets le soir. Ces soins nécessitant une présence régulière des propriétaires, les parcs sont situés non loin des habitations mais, à l'extérieur de la *daira*, ce pour d'évidentes raisons sanitaires. Ainsi, les parcs des habitants d'un *bario* sont situés sur ses marges.



Photo 10
Smara, *daira* de Tifariti, un parc à chèvres et moutons à l'heure des soins

Figure 7



La *daira* s'inscrit donc dans un plan carré, dans lequel se répartissent quatre quartiers nommés « *barios* », eux aussi de forme carrée. Le centre répond de la fonction administrative et humanitaire, les *barios* de celle de résidence, et les marges externes de celle d'agriculture. Les écoles échappent à cette répartition. Elles doivent leur localisation entre deux ou trois *dairas* à un héritage historique. Enfin, une fonction commerciale moins affirmée que dans les marchés d'échelle régionale se retrouve, aussi bien disséminée dans les *barios* que concentrée autour des administrations locales. Des nuances, assez légères, apparaissent d'une *daira* à une autre, surtout en ce qui concerne les commerces qui, selon l'éloignement des marchés d'échelle régionale, sont plus ou moins nombreux, plus ou moins formels.

B- La dar, unité de base de l'organisation spatiale

Les habitations des réfugiés, à défaut d'être toutes identiques, sont faites des mêmes éléments, combinés en des ordres différents. Une tente, une ou des pièces, réparties sur le pourtour d'une cour intérieure, close par un mur plus ou moins haut ou, par un simple grillage, tel est l'habitat des réfugiés sahraouis. La cour est l'élément qui donne sa cohérence à l'ensemble. C'est elle qui lie les différentes pièces constitutives de l'habitat. Elle joue le même rôle que le toit des pavillons des pays dits « développés ». Une fois le toit posé, le pavillon prend sa forme finale, les aménagements à venir se feront *sous* ce toit. Pour ce qui est de l'habitat des réfugiés sahraouis, une fois la cour délimitée, c'est *sur* ce périmètre que s'effectueront les nouveaux aménagements. De même, il arrive parfois, dans les pays « développés », mais plus souvent dans les camps sahraouis, qu'un couple vive avec le, ou les, parent(s) de l'un des conjoints. On dit alors qu'ils vivent *sous le même toit* dans le premier cas, comme on pourrait tout aussi bien dire qu'ils vivent *dans la même cour* dans le second cas. En effet, les parents sahraouis disposeront de leur propre pièce, de leur propre « maison », tout comme les grands-parents. Ces pièces sont indépendantes les unes des autres mais, étant situées dans la même cour, elles sont considérées comme faisant partie du même logement. La cour des logements des réfugiés sahraouis sous-entendant ce qui vient d'être dit, il lui sera préféré le terme d'« *aoush* », utilisé par les réfugiés pour la décrire. L'*aoush* plus l'ensemble des pièces indépendantes forme l'habitat des réfugiés sahraouis. Ne pouvant être nommé « maison » à cause des diverses connotations que contient ce terme, le logement des réfugiés sahraouis sera nommé « *dar* », par emprunt au lexique local. De même, afin de bien

distinguer les pièces des *dars* sahraouies des pièces des habitations occidentales qui, à l'inverse, sont généralement solidaires les unes des autres, le terme autochtone de « *beit* » sera privilégié pour les nommer.

Cette description, à l'échelle la plus fine qu'il soit donné d'observer dans l'espace des camps de réfugiés sahraouis, s'appuie principalement sur des observations effectuées lors de séjours dans trois familles différentes, et qui logent dans les *dairas* de Techla et Zug, à Aoussert, et dans celle de Tifariti, à Smara. De plus, une vingtaine d'autres logements ont pu être visités tout au long de l'enquête de terrain et, leur observation systématique complète et valide ce qui a pu être observé dans les trois logements plus profondément étudiés.

Ainsi, la *dar* est constituée de différentes *beits*, indépendantes les unes des autres mais solidaires car situées dans la même *aoush*. Faites de briques de sable et de fragments de roches, les *dars* reflètent bien la précarité de la situation que vit la société sahraouie réfugiée et, la capacité d'adaptation de cette même société à cette situation. Enfin, les combinaisons de *beits* et de tentes qui forment les *dars* offrent une infinité de solutions qui sont fonction des revenus dont disposent les familles. Par les formes qu'il prend, l'habitat est donc un élément de distinction sociale.

a- la dar, la tente et les beits

Les premières années de l'exil, l'habitat était exclusivement constitué de tentes, disposées en lignes. Dès le début des années 80, les lignes de tentes se doublent d'une nouvelle ligne de petites *beits* qui servent de cuisines. De nouvelles pièces, toujours disposées en lignes, sont aménagées pour en faire des « pièces principales » jusqu'au milieu des années 90. A cette date, S. Caratini écrit à propos du paysage des *dairas* : « L'organisation spatiale [...] de chaque *daira* [...] se présente comme une série de lignes de tentes, identiques dans leur facture et toutes orientées dans la même direction. [...] Le paysage des camps est donc fort harmonieux au premier regard. » (2003, p. 34). Presque dix ans après, les bouleversements ont été profonds. Les *beits* se sont multipliées, les tentes ont parfois été abandonnées. Les lignes harmonieuses ont été remplacées par des agglomérats de *dars*, les *beits* se structurant maintenant autour de l'*aoush*. Il existe quatre types principaux de *beits* comme le montre la figure 8a. Les plus grandes font office de pièce principale. C'est là que l'on boit le thé trois à quatre fois par jour, que l'on reçoit les invités, que l'on mange et, que l'on dort. Il peut y avoir plusieurs de ces pièces principales dans une même *dar*, les fonctions sus-citées sont alors réparties entre elles. Telle pièce servira surtout à recevoir les invités et à

boire le thé tandis que telle autre ne sera utilisée que pour y dormir. Les trois autres types principaux de *beit* servent de toilettes, de cuisine et, de douche. Cette dernière fonction est permise par un astucieux système de tuyau d'arrosage qui, pendu au plafond de la salle de douche, fourni de l'eau « courante » grâce au principe du siphon. Enfin, une cinquième fonction peut être attribuée aux *beits*, celle de rangement. A partir de ces éléments, chaque famille réfugiée bâtie progressivement sa *dar*. Les plus simples sont constituées d'une pièce principale, d'une cuisine et de toilettes. Viennent ensuite s'ajouter, au fil des ans, une seconde, voire une troisième, pièce principale, une douche, une pièce de rangement, etc. Parfois, une tente fait office de pièce principale supplémentaire ou, dans certains cas, de pièce principale unique. Ces éléments sont répartis sur le pourtour de la parcelle et enclosent de la sorte une *aoush*. Les bords de la parcelle qui ne sont pas construits sont matérialisés par des murs, plus ou moins hauts, et qui participent à la mise en *aoush* de la parcelle. Ainsi l'illustrent les photos 11 et 12 à travers l'exemple d'une *dar* typique des camps saharouis. Celles-ci représentent la *dar* schématisée sur la figure 8b. Ce logement abrite une famille composée des parents et de leurs quatre enfants. Le couple de parents, mariés depuis 1996, a habité sous une tente jusqu'en 1998, date à laquelle est bâtie la pièce principale 2. Puis sont construits, dans l'ordre chronologique, la cuisine, la pièce principale 3, les toilettes, la douche et, la pièce principale 1. Quant à la tente, elle est pliée et rangée depuis 1998. Mais, elle est toutefois conservée et la



Photo 11

Aoussert, daïra de Zug, dar typique des camps de réfugiés sahraouis



Photo 12

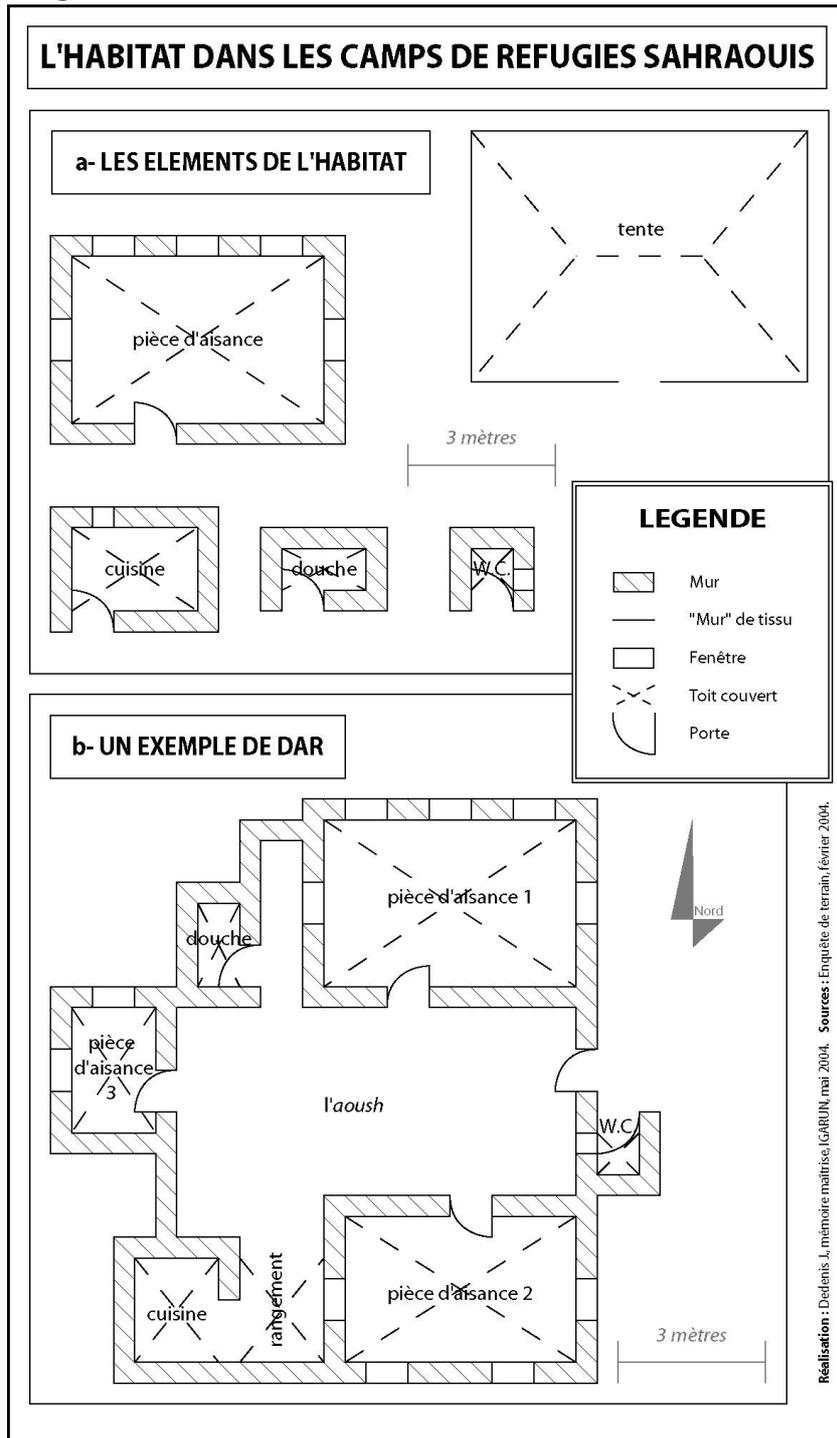
La même dar, vue de l'aoush

le couple de parents, mariés depuis 1996, a habité sous une tente jusqu'en 1998, date à laquelle est bâtie la pièce principale 2. Puis sont construits, dans l'ordre chronologique, la cuisine, la pièce principale 3, les toilettes, la douche et, la pièce principale 1. Quant à la tente, elle est pliée et rangée depuis 1998. Mais, elle est toutefois conservée et la

famille émet le souhait de la remonter prochainement, pour des raisons qui seront évoquées plus loin.

En somme, la *dar*, tel un jeu de construction, est faite d'un nombre plus ou moins important de *beits*. Ces dernières entourent l'*aoush* dont l'enclosure est, au besoin, complétée par un mur plus ou moins haut. Une tente trône parfois sur l'une des bordures de l'*aoush* et fait office de pièce principale.

Figure 8



b- éléments architecturaux de la dar

Le passage de l'habitat exclusivement sous tente à celui sous forme de *beits* a été permis par une série d'expérimentations. Celles-ci relèvent d'initiatives individuelles mais qui, une fois éprouvées, sont vite diffusées dans la communauté des réfugiés sahraouis par bouche-à-oreille ou, lors de congrès et autres réunions publiques. Les matériaux employés dans la construction des *dars* reflètent bien la précarité qui caractérise la CSSSR. Tout comme leur emploi reflète l'ingéniosité et l'adaptation des réfugiés à cette situation.

Les murs sont faits de briques fabriquées *in situ*. La matière première de ces briques est directement prélevée sur place. Ainsi, aux abords des *dars*, des trous, profonds d'un mètre à un mètre cinquante, sont autant de carrières qui ont servi, ou qui servent encore, au prélèvement des fragments de roches nécessaires. Ces fragments, mélangés à du sable, sont humidifiés, moulés en briques et séchés à proximité (photo 13). Les briques, une fois prêtes à l'usage, sont montées en murs. Ceux-ci sont posés sur des chapes de terre battue, le creusement de fondations

s'avérant difficile à cause de la nature très dure du sol. Les briques sont maintenues par une sorte de torchis fait de terre et d'eau. Ce même torchis fait parfois office d'enduit afin de préserver les murs des intempéries. Le ciment est un matériau assez rare, aussi bien dans les ingrédients des briques



Photo 13

Smara, daïra de Tifariti, des briques faites de sable et de fragments de roches séchant à côté du trou d'où ont été extraits ces derniers.

que dans les chapes, ou encore dans les enduits. Toutefois, il demeure indispensable pour façonner les encadrements des portes, et parfois des fenêtres (photo 11). Le toit, lui, est fait de tôles ondulées soutenues par un à quatre tasseaux de bois transversaux, et maintenues par une rangée de briques sur leur dessus. Cette rangée de brique ne fait pas le tour complet du toit. En effet, le côté situé en aval de la pente du toit est maintenu par une rangée de gros blocs de silex, laissant d'assez larges intervalles entre eux, afin que l'eau de pluie puisse s'écouler sans (trop) endommager la toiture (photo 11). Enfin, les portes et les fenêtres sont fabriquées par des artisans spécialisés. De bois ou de fer, elles ne laissent pas passer la lumière quand elles sont closes. Comme l'illustrent les photos 11, 12 et 13, les fenêtres sont situées au niveau

du sol car, comme dans la majorité des pays arabes, les tables et les chaises n'existent pas et, la vie dans les pièces principale se déroule à même le sol, sur des banquettes basses et des nattes. Les fenêtres sont donc à « l'altitude » de la vie quotidienne. Quant aux tentes, elles sont fournies par le Front Polisario, tous les quatre ans en théorie, mais plus souvent tous les six-sept ans, d'après les réfugiés à cause des difficultés d'approvisionnement. Plusieurs modèles hérités coexistent actuellement mais, le modèle rectangulaire domine largement. Leurs coupes sont issues de concours organisés par les femmes sur « l'art et la manière de tailler sa demeure » (Caratini, 2003, p 121).

Les moyens à disposition des réfugiés sont très limités. Ainsi contraints, ils ont dû faire preuve d'ingéniosité pour utiliser au mieux les faibles ressources dont ils disposent. Le sable et la roche sont devenus des matières premières très utilisées car relativement faciles d'emploi, gratuites et en quantités presque illimitées.

c- distinction sociale par l'habitat

D'après A. Frémont, la maison est un lieu et, « les lieux [...] forment la trame élémentaire de l'espace. » (Frémont, 1999, p 149). Ce sont, sur un espace réduit et avec un petit nombre de personnes, les combinaisons les plus simples, mais peut-être les plus fondamentales des structures de l'espace. Dans le cas de l'espace des camps de réfugiés sahraouis, la *dar* est bien la structure de base de l'organisation spatiale, tout comme la famille est la base de la structure sociale. L'une et l'autre sont liées, la *dar* est la représentation physique de la famille dans l'espace tandis qu'à l'inverse, la famille est la représentation sociale de la *dar* dans la structure sociale. Ainsi, la *dar* s'affirme comme un mode participant de la distinction sociale. Elle reflète le niveau des revenus dont disposent les familles, principalement par le nombre de *beits* qui la constitue et par les matériaux de construction utilisés. Les niveaux de revenus dont il est question ici sont très relatifs et sont exprimés en fonction du contexte local. Une famille « riche » l'est par rapport à d'autres plus pauvres mais, elle ne l'est pas dans l'absolu. Sauf rare exception, tous les Sahraouis réfugiés vivent avec des dispositions financières extrêmement faibles.

La *dar* et la famille qui l'occupe portent le même nom, celui du père de famille. Ainsi, la même expression désigne aussi bien le lieu que la famille qui l'occupe. Liées par le vocabulaire, elles le sont aussi par des considérations matérielles. En effet, le niveau des revenus dont dispose une famille se traduit dans le paysage des camps par l'aspect de son logement. Construire une nouvelle *beit* suppose quelque argent malgré la gratuité des briques.

Les tôles, les tasseaux qui supportent le toit, le ciment si l'on veut construire une *beit* solide, tous ces éléments indispensables ont un prix, souvent très élevé. D'autant plus élevé que les ressources financières se limitent au revenu dégagé par un petit travail dans les camps, à ce que d'éventuels membres de la famille travaillant à l'étranger peuvent envoyer ou, aux pensions que touchent certains vieux de l'Etat espagnol⁸. De plus, les techniques de construction s'étant perfectionnées et ce travail étant très pénible, de plus en plus de réfugiés en emploient d'autres, moins bien lotis qu'eux sur le plan financier, pour bâtir une nouvelle *beit*. Tout un secteur du bâtiment s'est développé depuis une dizaine d'année, à mesure que l'argent faisait son apparition dans les camps et modifiait certains comportements, comme celui de rémunérer quelqu'un en échange d'un service. Des personnes, ou plus exactement des groupes de personnes, se spécialisent dans tel ou tel domaine. Pour reprendre l'exemple de la *dar* décrite par la figure 8b et les photos 11 et 12, la pièce principale 3 a vu se suivre plusieurs personnes avant d'être achevée. Aux maçons ont succédé les couvreurs, les menuisiers pour la pose des fenêtres et de la porte et, le peintre pour effectuer la peinture intérieure. Construite par des personnes chacune spécialisée dans un domaine, cette *beit* est d'une fort belle facture. La qualité de la construction constitue donc l'un des premiers facteurs de la distinction sociale par l'habitat. Elle dépend d'une part des compétences des bâtisseurs et d'autre part de la qualité des matériaux utilisés. Une famille disposant de revenus relativement confortables pourra faire construire sa *dar*, tout au moins en partie, par des personnes spécialisées et choisir les meilleurs matériaux, en particulier le ciment. Au contraire, une famille n'ayant que très peu ou pas d'argent disponible, la construira par ses propres moyens, avec des matériaux de faible qualité. Généralement, les familles « riches » auront donc une *dar* de meilleure qualité que les plus « pauvres ». De plus, la pénibilité de cette tâche limite le temps que chacun accepte d'y passer. Mais, si ce travail est effectué par une tierce personne, contre rémunération, le temps passé et la fatigue engendrée ne sont plus des contraintes. Le « riche » pourra donc multiplier le nombre de *beits* tant qu'il dispose des ressources financières nécessaires, tandis que le « pauvre » sera limité par la durée et l'énergie qu'il souhaite y consacrer. Le nombre de *beits* constitue donc un deuxième critère de distinction sociale par l'habitat. Un troisième et dernier critère, universel, est celui des éléments de luxe, ou plus exactement, des éléments non-essentiels, qu'il est donné d'observer dans certaines *dars*. Le plus visible est la clôture qui délimite l'*aoush*. Il peut s'agir d'un mur haut de un à deux mètres, d'un grillage ou, d'un alignement de pierres disposées au sol. Dans des cas extrêmes,

⁸ Depuis le cessez-le-feu de 1991, les personnes ayant occupé des postes de fonctionnaires lors de l'époque du Sahara espagnol touchent les pensions dues par l'Etat espagnol au titre des pensions de retraite (Caratini, 2003, p. 161).

elle n'est nullement matérialisée. Plus elle est élaborée, plus, dans une certaine mesure, elle traduit un niveau de revenu élevé dont jouit la famille considérée. Un autre élément non-essentiel est la peinture qui peut, à l'occasion, recouvrir certains des murs intérieurs. Enfin, tous les équipements (télévision, plaque de cellules photovoltaïques, équipement pour la télévision par satellite...) et éléments de décoration qui peuvent être contenus dans les pièces participent eux aussi à la distinction sociale mais, relèvent dans une moindre mesure de l'habitat.

A partir de ces trois facteurs, se détachent trois grands types de *dar* reflétant trois types de situation financière. Le premier, illustré par la photo 14, est celui d'une famille extrêmement modeste qui conserve sa tente et y adjoint une cuisine, des toilettes et, parfois, une pièce principale. La majorité des bords de la parcelle reste nus et l'*aoush* n'est délimitée que par un alignement de pierres ou un grillage. L'impression d'ensemble est caractérisée par l'hétérogénéité et la précarité des matériaux employés car les différentes *beits* ont été bâties sur un pas de temps de plusieurs années. A l'inverse, une famille aisée fait construire sa *dar* en une seule



Photo 14
Smara, daïra de Bir Lehlou, une dar relativement modeste

fois. Celle-ci est donc homogène au regard, d'autant plus que les murs extérieurs sont recouverts d'un enduit riche en ciment et que la *dar* présente une forme parfaitement carrée. La tente y est rare, les *beits* nombreuses et peintes à l'intérieur, le mur de clôture, quand la surface bâtie ne suffit pas à recouvrir l'ensemble du périmètre de la parcelle, est haut de deux mètres. Entre ces deux cas extrêmes, se présentent une multitude de cas particuliers pouvant être illustrés par l'exemple décrit par la figure 8b et les photos 11 et 12.

En définitive, l'habitat des réfugiés sahraouis, la *dar*, est constitué de la combinaison de différentes pièces indépendantes les unes des autres, les *beits*, situées sur les pourtours d'une même cour, l'*aoush*, qui donne son unité à l'ensemble. Les techniques de construction sont relativement simples et expriment à la fois le peu de moyens matériels disponibles et l'adaptation des réfugiés sahraouis à ces conditions. Constituées des mêmes éléments, toutes les *dars* ne sont cependant pas identiques. La qualité de la construction, le nombre de *beits* et

l'importance donnée aux éléments non-essentiels dépendent pour une très large mesure des moyens financiers dont dispose chaque famille. Enfin, si la tente constitue toujours l'un des deux types d'habitat, elle est passée d'une position ultra-majoritaire à celle de minoritaire, au profit des *beits*. Ainsi, à la faveur d'avancées techniques, aux lignes harmonieuses de tentes qui formaient il y a encore dix ans les *barios* ont succédé des agglomérats de *dars* carrées. Parfaitement intégré à son environnement, l'exemple de l'habitat sahraoui conforte les écrits d'A. Frémont : « Le microcosme est révélateur. Car la maison [...] fait la région. » (1999, p. 159).

C- Dynamique de l'habitat

S'il est possible de noter des signes de distinction sociale de par l'habitat, il y a des règles en ce domaine qui sont communes à tous. Nous aborderons ici deux des facettes du concept d'habitat. La première est celle de l'habitat en lui-même, considéré d'un point de vue architectural. C'est de cet aspect-ci de l'habitat dont il a été question jusqu'à maintenant. Le nombre de tentes par rapport à celui des *beits* diminue sans conteste depuis dix ans. Seules des statistiques permettraient une lecture fiable et fine de ce phénomène mais, en leur absence, le paysage témoigne de la globalité du fait. La deuxième facette de l'habitat est celle du global, de l'habitat considéré comme un phénomène spatial, et non plus comme une entité physique. Dans les camps sahraouis, la dynamique de l'habitat est à la croissance. Une fois encore, la mesure de l'évolution demeure impossible, faute de statistique. Cependant, l'impact de la croissance des nouvelles implantations familiales peut s'appréhender d'une part par les difficultés qu'elle engendre, et d'autre part par les adaptations apportées aux règles d'occupation de l'espace.

D'abord de la couleur verte des toiles des tentes, contrastant fortement avec les ocres de la hamada, le paysage des camps s'emplit depuis dix ans des mêmes ocres et de gris de par les murs et les toits des *beits* (photo 15). Les familles ayant conservé leur tente comme pièce principale sont dorénavant plus rares que celles n'ayant que les *beits* comme logis. Cependant, ces dernières semblent reconsidérer l'habitat initial et, certaines tentes sont redéployées. Actuellement, l'abandon des tentes ne semble donc pas programmé et, l'habitat des camps se tourne vers une mixité tente-*beit*.

a- la mixité tente-beit de l'habitat

Cette dualité de l'habitat correspond en fait à une adaptation aux conditions climatiques. La *beit* apporte quelque fraîcheur durant les mois d'été qui connaissent des températures dépassant régulièrement 50°C. Mais, si les rares averses durent plus de quinze minutes ou, si les plus fréquentes tempêtes se lèvent, les pièces deviennent peu sûres et dévoilent leurs faiblesses architecturales. Par l'action des averses, les murs de briques de sable s'érodent rapidement (photo 16) et s'écroulent facilement. Le vent lui, exerce d'importantes contraintes sur les toits de tôles. Les rafales soulèvent et appuient sur les toits qui parfois s'envolent ou s'effondrent (photo 17). C'est pourquoi, lors d'épisodes météorologiques particuliers, la tente semble être plus sûre que la *beit*. Ceci est toutefois à nuancer, il arrive parfois que sous les coups du vent, certaines tentes se déchirent et s'effondrent (photo 18). Mais les conséquences matérielles et humaines restent moindres comparées à celles occasionnées par l'effondrement d'une *beit*. Ainsi, afin de parer à ces épisodes météorologiques, des familles qui avaient plié leurs tentes les redéployaient. En cas d'averses ou de tempête, les *beits* sont désertées et la famille s'abrite sous la toile.

Mais, la tente n'a pas toujours été synonyme de sécurité. Les constructions de *beits* se développent en effet à partir du moment où les réfugiés sahraouis découvrent tragiquement la forte inflammabilité des toiles. Les premières années de l'exil, chaque famille ne disposait que d'une tente pour y faire toutes ses activités quotidiennes. Les braseros et les réchauds étaient alors régulièrement allumés sous les toiles pour préparer le thé ou le repas. Renversés, ils enflammaient rapidement la toile. Ces incendies étaient d'autant plus tragiques que le faible écart entre les tentes permettait au feu de se propager facilement de l'une à l'autre. Cet écart a donc d'abord été augmenté mais, le danger menaçant toujours, il a été décidé de limiter la présence des braseros et des réchauds sous les toiles.

De petites *beits* commencent alors à être bâties pour en faire des cuisines. Les techniques de construction s'améliorent et se diffusent, les *beits* se multiplient et prennent de nouvelles fonctions. Cependant, jusqu'au milieu des années 90, les familles conservent toutes leurs tentes. Ce n'est qu'après cette date que leur nombre chute réellement, sans qu'elles ne disparaissent totalement du paysage, au profit des *beits*. Mais celles-ci montrant leurs limites, des tentes remisées sont redéployées depuis 2002 au milieu des *aoushs*, à côtés des bâtiments. Si toutes les familles n'ont pas encore opté pour cette dualité dans le mode d'habitat, beaucoup en émettent le souhait.

Ni la tente, ni la *beit* ne satisfont donc complètement. Les possibilités techniques ne permettent pas de solution unique et parfaitement adaptée aux conditions climatiques. La mixité tente-*beit* se présente alors comme une solution d'habitat, adaptée à la fois à la chaleur et au froid, aux tempêtes et aux averses. C'est pourquoi, après avoir été abandonnées, les tentes sont redéployées et, la situation semble tendre vers un rééquilibrage des effectifs de chacun des deux modes d'habitat.



Photo 15

Aoussert, aperçu de la daïra de Zug, un paysage dominé par la couleur ocre des beits



Photo 16

Smara, daïra de Mahbes, un mur de beite abîmé par l'action de l'érosion due aux averses



Photo 17

Smara, daïra d'Haousa, après une tempête, un toit effondré



Photo 18

Smara, daïra d'Haousa, après la même tempête, une tente déchirée et effondrée

b- modalités de la croissance spatiale de l'habitat

La population sahraouie réfugiée a fortement augmenté depuis trente ans. Et, les enfants grandissent et se marient. Il devient alors temps pour eux de bâtir leur propre *dar*, à proximité de celle des parents de l'un des conjoints. Cette croissance du nombre des logements se déroule sur l'espace en deux, voire trois temps. Mais, très rapide, cette augmentation pose de nouveaux problèmes aux responsables des *daïras*.

Estimée à 155 000 personnes par le HCR en août 2003, la population sahraouie réfugiée aurait plus que doublée depuis 1976, en prenant comme chiffre de base les données

du recensement effectué par les autorités coloniales espagnoles en 1974. Celui-ci dénombrait 73 497 Sahraouis. Mais, une partie de ceux-ci n'ont pu rejoindre les camps avant que l'armée marocaine n'enferme l'ouest du Sahara occidental derrière son imposant mur et, une autre partie s'est réfugiée dans d'autres lieux que la hamada de Tindouf. Ainsi, moins de 73 000 en 1976, les Sahraouis réfugiés sont aujourd'hui plus de deux fois plus. Si les très grandes familles, de dix à quinze enfants, de la génération des cinquantenaires sont de moins en moins fréquentes, rares sont les femmes qui ont enfanté moins de quatre ou cinq fois. En effet, la politique nataliste encouragée par le Front Polisario en facilitant les procédures de mariage et de divorce (Caratini, 2003, p. 122) et, le devoir national d'augmenter la population sahraouie⁹ ont permis de limiter la baisse de la natalité engendrée par l'accès aux contraceptifs.

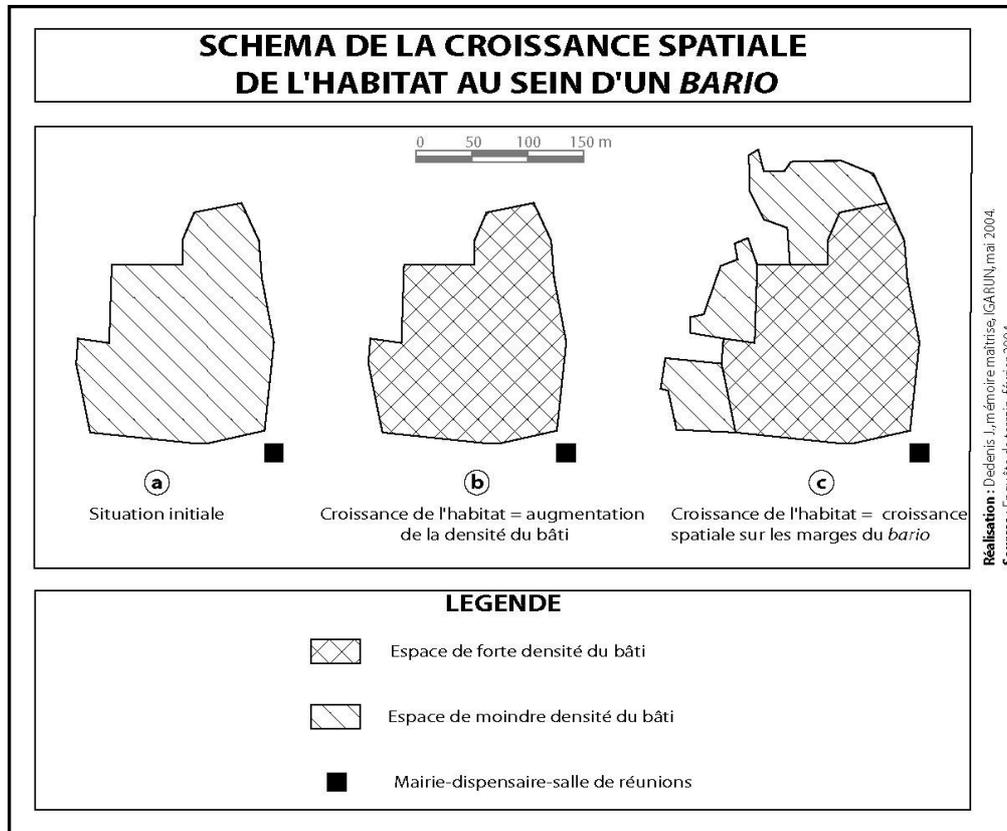
Les enfants nés grandissent et finissent par atteindre l'âge de se marier. C'est à partir de ce moment-là qu'ils quittent le domicile familial pour fonder leur propre famille et bâtir leur *dar*. Le nombre de logements croît donc proportionnellement à la hausse des effectifs de la population. D'un point de vue spatial, cette croissance de l'habitat se fait selon des modes propres à la société sahraouie. Une règle fondamentale est la proximité géographique du logement des jeunes mariés de celui des parents de l'un des deux. Traditionnellement, c'est la jeune femme qui va vivre à côté de la famille de son mari. Mais, comme l'analyse S. Caratini dans *La République des sables*, les femmes mariées à des hommes la plupart du temps absents ont de moins en moins supporté de vivre seule avec leurs beaux parents. De plus, leurs mères étant elles-mêmes privées de la présence de leurs fils, il était difficile de les priver en plus de leurs filles. Enfin, les *beits* se généralisant après le cessez-le-feu, les femmes sont devenues encore plus réticentes au déménagement après avoir fait l'effort de la construction. D'autant plus que divorcer deux ou trois fois est chose courante et que ces déménagements peuvent donc être très fréquents. « Alors, en l'absence des hommes, on s'est « arrangées » entre femmes, et les jeunes mariées en ont profité pour rester frileusement à côté de leurs mères. [...] Insensiblement, la tendance s'est inversée, et on est passé de la patrilocalité à la matrilocalité. » (2003, p. 123). Cette thèse, énoncée prudemment par S. Caratini reste à valider formellement par une enquête de terrain approfondie. Néanmoins, le phénomène se vérifie fréquemment. L'échantillon est réduit, certes, mais dans les trois familles les plus étudiées lors de l'enquête de terrain, la matrilocalité est la règle. Dans l'une des familles, la mère vit dans une tente, à côté des *dars* de deux de ses filles. Dans une autre, la situation est

⁹ Le cessez-le-feu de 1991 prévoyait l'organisation d'un referendum d'autodétermination, prévu par l'ONU dès 1965 (Amimour-Benderra, 1988, p XI). Dans cette optique, chacun des deux camps tente depuis trente ans d'augmenter son poids électoral. Le Maroc a déplacé autant faire se peut des Marocains dans ses « provinces sahariennes » tandis que le Front Polisario encourage, lui, la natalité.

exactement la même, avec une fille, et donc une *dar*, en plus. Enfin, dans la troisième, la mère vit dans la même *aoush* que deux de ses filles et de l'un de ses fils, tandis qu'un deuxième vit dans la *dar* d'à côté. S'il n'est pas la règle générale, le phénomène de matrilocalité semble bien gagner du terrain aux dépens de celui de la patrilocalité. Dans tous les cas, les jeunes mariés chercheront à bâtir leur *dar* le plus près possible de celle des parents de l'un d'eux.

Les belles lignes de tentes ont donc été perturbées à mesure que le nombre de nouvelles habitations progressait. Dans un premier temps, ces dernières se localisaient au sein des *barios*, les nouvelles tentes s'installant entre deux lignes de tentes. La croissance de l'habitat est donc d'abord circonscrite à l'intérieur des limites des *barios* et se traduit par une augmentation de la densité du « bâti » (figure 9b). Une fois saturés, les *barios* rejettent les nouvelles habitations sur leurs marges externes, c'est à dire sur les pourtours des *daïras* (figure 9c). Cette nouvelle règle de l'urbanisme des camps ne va pas sans poser de nouveaux problèmes. Les jeunes couples sont en effet contraints de s'éloigner du domicile des parents de l'un d'eux et se sentent isolés, loin du centre de la *daïra*, loin de leur famille.

Figure 9



Madame Eza Bobbih, chef de la *daïra* de Tifariti dont il a été question plus haut, exprime la gêne qu'a l'administration à imposer ces nouvelles localisations aux jeunes couples. Au hasard de quelque déménagement, il peut arriver qu'un emplacement se libère dans le *bario* mais, cela est rare. Les jeunes mariés doivent donc trouver une parcelle plus loin et faire accepter leur choix par l'administration de la *daïra*. Pour faire face à la croissance spatiale de l'habitat, une autre mesure a dû être appliquée : la limitation en surface des parcelles. Douze mètres sur douze pour une famille mononucléaire, vingt sur vingt pour un foyer polynucléaire, telle est la règle. Enfin, en dernier recours, pour pallier à l'engorgement des *daïras*, de nouvelles peuvent être créées. C'est le cas de celle de Mehriz, à Smara, qui a commencé à être bâtie il y a moins de trois ans.

En somme, l'habitat comme entité physique se caractérise, dans les camps de réfugiés sahraouis, par la cohabitation des tentes et des *beits*. Cette dualité est une réponse apportée aux conditions climatiques, et est fonction des disponibilités techniques et matérielles. La gestion de la croissance spatiale de l'habitat est, elle, une réponse aux mécanismes sociaux de la société sahraouie réfugiée.

La *daïra* répond donc d'abord de la fonction de résidence. Le plan en carré s'y décline à toutes les échelles : celles de la *daïra*, du *bario*, de la *dar* et même à celles de la tente et de la *beit*, avec une déformation rectangulaire pour ces dernières. L'architecture des logements reflète à la fois les difficiles conditions climatiques et celles liées au contexte de camp de réfugiés. Enfin, comme tout espace en croissance, les *daïras* doivent faire face à l'accroissement du nombre de logements qui s'applique ici selon des modalités particulières à la société sahraouie réfugiée.

A l'issue de cette première partie exclusivement descriptive, il apparaît donc que chacune des échelles de l'espace des camps de réfugiés sahraouis présente une structure socio-spatiale singulière, mais répondant toutes trois de la combinaison de la logistique humanitaire et de l'organisation de la RASD. Au « vide » qui caractérise l'échelle dite « nationale » s'oppose le « plein » des deux autres. La première est en effet structurée en réseau, tout comme l'était initialement l'échelle de la *wilaya*. Mais, la croissance spatiale de

l'habitat a transformé cette architecture régionale réticulaire en une organisation surfacique, tout comme l'a toujours été celle de l'échelle de la *daira*. Si chaque échelle de l'espace des camps se présente comme un système propre, fonctionnant selon ses caractéristiques, selon ses acteurs, poursuivant chacune des fonctions particulières, elles n'en sont pas moins toutes trois intimement liées par de nombreuses interrelations socio-spatiales. Le système formé par chacune de ces trois échelles et par les relations qui les unies entre elles constitue un tout, la CSSSR.

II- FACTEURS EXPLICATIFS DE LA CSSSR

Après en avoir étudié la morphologie, il convient de s'intéresser aux facteurs explicatifs de la CSSSR. Celle-ci s'est construite sur une durée relativement limitée, moins de trente ans. Elle le résultat de l'action de la société sahraouie réfugiée sur l'espace de la hamada de Tindouf. Globalement, elle répond donc d'une part des phénomènes liés au milieu naturel et d'autre part de ceux qui caractérisent la société sahraouie réfugiée. Il ne s'agit pas, comme cela était souvent fait dans les études de géographie dites « classiques », de résumer les phénomènes spatiaux à ceux du milieu naturel. Mais, il est évident que tout espace, au sens large, est le fruit des interrelations entre une société et son milieu physique. Ainsi, le groupe social doit composer avec les contraintes et les atouts du milieu naturel dans lequel il vit. Et, l'espace que la société construit est donc pour partie le reflet de cette société elle-même et, pour une autre partie le reflet des caractéristiques du milieu physique. Ainsi, la combinaison socio-spatiale se présente comme le point, ou plutôt le plan, de rencontre entre une société et le milieu dans lequel elle s'inscrit.

Cette partie traite donc des facteurs explicatifs de la CSSSR selon deux catégories principales, le milieu physique et la société sahraouie réfugiée. Le premier est ici particulièrement contraignant et *a priori* très peu favorable à la sédentarisation de dizaines de milliers de personnes. Après en avoir vu les principales caractéristiques, il est vu la manière dont la société sahraouie réfugiée s'y adapte et en exploite les atouts. Néanmoins, le manque de données, tant sur le plan géomorphologique, qu'hydrologique, climatologique ou biogéographique, ne permet pas d'analyse très fine des phénomènes physiques à l'œuvre. Toutefois, cette carence n'est pas extrêmement pénalisante puisque l'étude porte d'abord sur les relations entre le social et le spatial, plus que sur le seul spatial. Ainsi, la manière dont les Sahraouis réfugiés ressentent et vivent ce milieu naturel est aussi, sinon plus, intéressant, en ce qui nous concerne, que les données précises et détaillées de ce milieu.

La seconde catégorie des facteurs explicatifs de la CSSSR correspond à la société sahraouie réfugiée. Au sein de celle-ci, il convient de distinguer deux séries de facteurs. La première correspond aux permanences de la société sahraouie pré-révolutionnaire, et la seconde aux facteurs nouveaux, introduits par la révolution socio-politique enclenchée depuis 1975. En effet, la société sahraouie réfugiée se caractérise par le mélange de valeurs très

anciennes et qui sont à rattacher aux civilisations arabo-musulmanes et bédouines et d'autres, introduites récemment et inspirées des révolutions algérienne et libyenne, des partis de gauche moyen-orientaux et du mouvement tiers-mondiste.

1- La CSSSR, une réponse apportée à un milieu physique très contraignant

L'espace des camps est principalement situé sur la hamada de Tindouf. « *Hamada* » est un mot arabe, passé sans le vocabulaire géomorphologique pour désigner les reliefs tabulaires des domaines désertiques. Le préfixe « ha » signifie littéralement : « là où l'on sent les choses, les éléments ». Les Sahraouis interrogés sur le sens de ce mot ne tarissent pas de détails pour l'expliquer. C'est un espace où la chaleur, le froid, la faim et la soif sont ressentis violemment et où il n'existe nul repère pour se diriger. Ce type de milieu est réputé difficile dans une région du monde qui ne l'est pas moins. Désert mythique, le Sahara ou, *bled sahra*, le « pays aux teintes fauves » (*in* Lacoste, 1993, p. 1342), l'est par son étendue, près de huit millions de kilomètres carrés, et par ses conditions physiques qui, depuis au moins plusieurs milliers d'années, ont imposé aux hommes qui y vivaient un mode de vie particulier et adapté au milieu : le nomadisme. Tel était le style de vie des Sahraouis jusqu'à ce que la sécheresse et l'administration coloniale espagnole ne les fixent plus ou moins dans les villes du Sahara espagnol, vers la fin des années 60. Mais, c'est surtout l'exil en Algérie qui a marqué la sédentarisation d'une très large partie de la société sahraouie. De là, ils ont dû repenser leur mode de vie devenu sédentaire dans un milieu qui présente plus de contraintes que d'avantages à la création de camps de réfugiés. S'il n'explique pas tout, le milieu physique intervient tout de même pour une large partie dans l'analyse des facteurs explicatifs de l'organisation de l'espace des camps. Particulièrement contraignant, il a imposé aux Sahraouis réfugiés une nécessaire adaptation.

A- Un milieu physique particulièrement contraignant

L'espace des camps s'inscrit principalement sur la hamada de Tindouf. Seul l'extrême Sud n'y est pas compris puisque situé sur la partie centrale d'un autre ensemble géomorphologique, l'erg Iguidi. Celui-ci correspond à une étendue sableuse, organisée en champs de dunes et qui s'étire du sud-ouest au nord-est sur environ 600 kilomètres de long et 75 de large. Le camp de Dakhla est situé à l'interface de ces deux ensembles, différents sous

l'angle de la géomorphologie mais presque identiques pour ce qui est de leurs autres caractéristiques physiques.

a- reliefs de la hamada

D'un point de vue géomorphologique, l'espace des camps est presque entièrement situé sur la hamada de Tindouf. De plus, l'extrême Sud n'ayant pu être rejoint pendant l'enquête de terrain, il ne sera pas traité dans cette partie de l'erg Iguidi mais exclusivement de la hamada.

Celle-ci se présente comme une surface parfaitement horizontale, située à une altitude moyenne de 400 mètres. Elle est un sous-ensemble de la hamada du Draâ qui prend appui sur l'Anti Atlas marocain. La description qui suit est synthétisée par la figure 10.

Elle est constituée de roches sédimentaires, et tout particulièrement de calcaires, disposées en strates parallèles et dans lesquelles se logent des blocs de silex. A une échelle

plus fine, elle se décompose en plusieurs petits plateaux d'altitudes équivalentes et séparés par des dépressions horizontales, elles aussi situées sur un même plan. Les plateaux reculent à mesure qu'ils sont attaqués par l'érosion, selon un front nommé *kreb* et qui correspond à l'escarpement permettant de passer du haut du



Photo 19

Entre Smara et Rabouni, une gour

plateau à la dépression. Les dépressions sont donc des modelés d'érosion, et plus précisément des formes d'arrachement. A une échelle encore plus fine, les plateaux sont précédés de buttes plates en leurs sommets, les buttes-témoin ou *gara* (*gour* au singulier) représentées sur la photo 19, ou plus rarement de buttes arrondies, les avant-buttes. Ces formes sont dues à l'action différentielle de l'érosion. En effet, dans les structures sédimentaires, les roches d'une même strate, et *a fortiori* de deux strates différentes, ne sont pas homogènes. Leur différence de faciès se traduit par des différences de résistance à l'érosion. On distingue de la sorte les roches « dures », ou « résistantes », des « tendres ». En somme, la hamada est érodée mais pas de manière uniforme. Les plateaux sont attaqués à partir de leurs *krebs* mais, certains endroits où la roche est plus dure opposent une plus grande résistance que le reste du front. Ils restent donc un certain moment (à l'échelle géologique) en saillie dans la dépression tandis que le

kreb continue son inexorable recul. Ces formes mineures du relief correspondent aux *gara* et aux avant-buttes. Par ailleurs, les surfaces des plateaux et des dépressions sont en fait des strates particulièrement résistantes. A une échelle plus fine des processus de l'érosion différentielle, le calcaire est détruit beaucoup plus rapidement que les blocs de silex. Il pourrait ainsi en résulter un sable calcaire abritant des blocs de silex. Mais, le vent, en procédant par déflation, exerce lui aussi une érosion différentielle. Il emporte le sable tandis que les lourds blocs de silex restent sur place. Seuls les plus petits peuvent être roulés sur quelques mètres ou dizaines de mètres. Il y a alors un tri granulométrique et il se crée un paysage de reg sur les plateaux et plus sûrement dans les dépressions. Ce terme de « reg » est passé dans le lexique du géographe pour décrire des étendues planes recouvertes de blocs de roches dures, dont les formes anguleuses sont dues aux bombardements exercé par les grains de sable portés par le vent. Enfin, la



Photo 20
Entre Smara et Rabouni, un lit d'oued

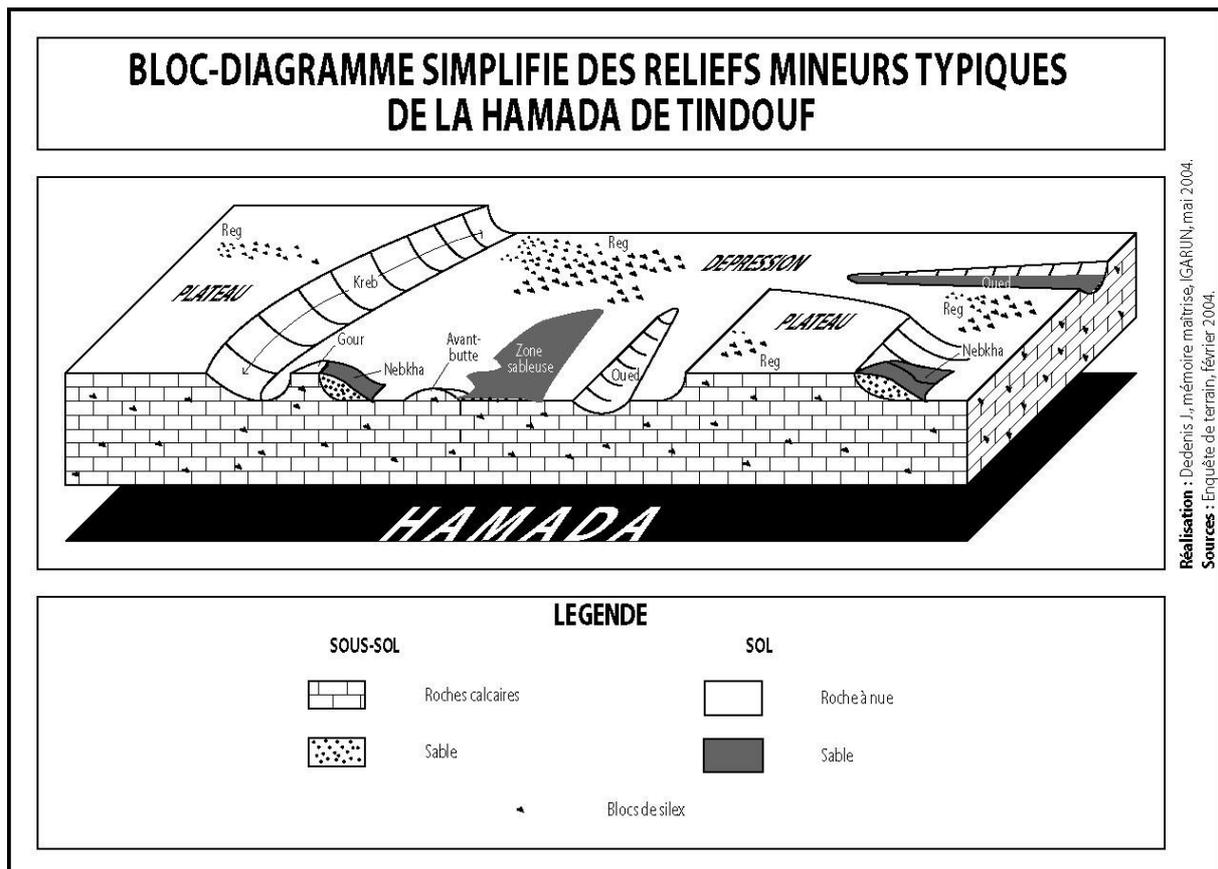
hamada présente une autre forme d'arrachement qui s'applique autant à ses parties élevées qu'à ses plus basses : les oueds. Ce terme est lui aussi passé dans le vocabulaire géographique pour désigner des écoulements non-pérennes d'eau. Les oueds se présentent comme de petites vallées sèches creusées par les rares mais brutaux écoulements. Leur encaissement varie selon qu'ils se localisent dans des dépressions ou sur des plateaux. A peine visibles dans le premier cas, ils constituent des obstacles importants à la circulation dans le second (photo 20).

L'ultime phase de l'érosion, le dépôt, est elle aussi exprimée sur la hamada. Sans parler d'erg, c'est à dire d'une étendue recouverte d'une importante quantité de sable remaniée en champ de dunes, il y a sur la hamada des dépôts de sable. De petites surfaces sont parfois uniformément recouvertes d'une pellicule de quelques centimètres d'épaisseur. De plus, des côtés de buttes ou des *kreb* situés au vent piègent le sable en mouvement qui s'y accumule en fausse-dunes ou, *nebkha*.

La hamada de Tindouf est incontestablement un relief de surfaces : à celles des surfaces planes des plateaux répondent celles, tout aussi plates, des dépressions. L'érosion différentielle dégage des buttes et nettoie le sable qui est produit par la destruction des calcaires. Apparaissent alors des blocs de silex qui, en parsemant les surfaces, caractérisent ce paysage de reg. On ne peut toutefois pas dire que la hamada est un reg absolu puisque la roche

y est souvent à nu et, parfois, une fine couche de sable recouvre les surfaces et peut s'accumuler en *nebkhas* contre les obstacles du terrain. Enfin, la majeure partie de l'érosion s'est effectuée lors de périodes géologiques plus humides. Aujourd'hui, seul le vent et, dans une moindre mesure l'eau par le creusement des oueds, exerce une véritable action érosive en remaniant le plus souvent des matériaux dégagés il y a plusieurs millénaires.

Figure 10



b- éléments de climatologie

Le climat de cette région est on ne peut plus excessif. Extrêmement aride, très chaud, très venté, c'est un espace peu propice à la sédentarisation. La météorologie étant peu développée dans cette région, il n'existe pas de statistiques climatiques à cette échelle. Néanmoins, les témoignages collectés permettent, à défaut d'obtenir une quantification du phénomène, d'appréhender les conséquences qu'entraînent ces conditions climatiques sur la vie quotidienne des réfugiés sahraouis. La question de l'aridité est volontairement absente de ce paragraphe. Il semble en effet plus pertinent de la traiter dans un troisième moment consacré aux ressources en eau.

La température est directement fonction des rayonnements solaires. L'inertie thermique est en effet une notion ici inexistante. Il n'y a ni étendue d'eau, ni végétation qui puisse emmagasiner la chaleur durant les heures chaudes pour la restituer lors des plus froides. La surface minérale est chaude quand le soleil chauffe, froide quand le ciel est couvert ou pendant la nuit. Elle amplifie donc les températures les plus élevées tandis qu'elle ne peut tempérer les plus fraîches, faute de pouvoir stocker de l'énergie qui pourrait être restituée à l'air pour le réchauffer. Schématiquement, si le ciel est dégagé, il fait chaud au soleil, si le ciel est couvert ou que c'est la nuit, il fait frais, voire franchement froid. Et en février, par exemple, il peut faire très chaud en plein soleil mais, une fois passé à l'ombre, il fait frais. Cela n'est plus vrai du mois de juin à celui de septembre, période pendant laquelle la température diurne atteint régulièrement, aux dires de l'ensemble des réfugiés sahraouis, 50°C. Les rayonnements solaires y sont en effet à leur maximum à cette latitude qui correspond à peu près à celle de l'équateur météorologique. C'est à dire à la latitude à laquelle le soleil est en position zénithale le plus longtemps, et donc à laquelle il fournit le plus d'énergie quotidiennement. A l'inverse, sans atteindre de tels extrêmes, négatifs cette fois-ci, le froid peut s'avérer particulièrement contraignant lors des mois hivernaux, *a fortiori* quand, en guise de chauffage, il faut se contenter de braseros à peine plus larges que les mains endolories qu'ils réchauffent. Certains témoignages recueillis font état de la difficulté de se réveiller le matin entre les mois d'octobre et celui de février. Avant de s'extirper des « cinq ou six couvertures » faites de maille « polaire », il faut parfois attendre dix ou onze heures, le temps que les rayons du soleil réchauffent quelque peu l'air. Loin d'être le cas des seuls « oisifs », un tel témoignage prend tout son sens quand il est rapporté par une personne qui, habituellement, ne se lève jamais après sept heures et demie.

Le vent constitue une autre donnée majeure du climat de l'espace des camps. Qu'il vienne de l'est ou de l'ouest, aucun relief, aucun massif forestier ne le freine. Il souffle principalement entre les mois d'octobre et de février. Venant de l'est, il est particulièrement sec mais ne souffle que durant la journée. Ne disposant de plus de données, nous ne pouvons qu'émettre l'hypothèse qu'il s'agit d'un vent thermique. En effet, des différences de température peuvent apparaître à la surface du sol à la faveur d'un réchauffement inégal selon la nature du sol (roche à nu, sable...) ou encore selon l'inclinaison des pentes. Les surfaces les plus réchauffées connaissent donc des pressions atmosphériques au niveau du sol moins élevées que celles des surfaces les plus fraîches. Se crée alors un vent dont le rôle est de rééquilibrer cette différence de pression. Il est d'autant plus fort que la différence, ou plutôt le gradient de pression sera élevé. Cette hypothèse est confirmée par le fait que le vent d'est

s'arrête la nuit, moment pendant lequel la température, et donc la pression atmosphérique au sol, est homogène puisque le soleil ne peut réchauffer les surfaces. A l'inverse, le vent d'ouest peut souffler de jour comme de nuit. Venant de l'océan Atlantique, il est relativement plus humide et donc plus facilement supportable. Toujours sur le ton de l'hypothèse, et pour des raisons diamétralement inverses à celles avancées dans le cas du vent d'est, il semble être d'origine dynamique. C'est à dire qu'il trouve sa source dans les mouvements des masses d'air qui animent la circulation atmosphérique générale. Il est en effet régulier et n'est pas perturbé par les conditions thermiques locales. Ces deux types de vent, les plus fréquents, peuvent s'enchaîner sur un temps très court. A des rafales d'est peut succéder un calme de quelques minutes avant que des bourrasques tout aussi puissantes ne viennent de l'ouest. Dans tous les cas, le vent charrie d'importantes quantités de sable. Quand il dépasse une certaine vitesse, la densité de sable dans l'air devient très importante et, se forme alors une tempête de sable qui peut durer de quelques heures à plusieurs semaines. Au début des années 90, l'espace des camps a subi une tempête ayant duré presque 30 jours. A l'effet provoqué sur le moral et à la crainte de ne voir les bâtiments et les tentes s'effondrer, s'ajoutent de très pénibles conditions de vie. Tout déplacement, ne serait-ce que pour aller d'une *beit* à une autre devient difficile. Les soins aux bêtes sont moins réguliers et celles-ci peinant à s'abriter du sable et du froid connaissent une mortalité accrue. Si de tels épisodes sont rares, ils alimentent largement l'imaginaire des réfugiés sahraouis, surtout quand une tempête se lève... pour une durée indéterminée. Un autre type de vent, beaucoup plus rare mais aux conséquences désastreuses, peut survenir durant l'été. Surnommé « *el dhlma* », « l'obscurité », il ne dure que de quelques minutes à une heure. Il s'agit d'un épais nuage noir, pour partie toxique puisque des bêtes non-protégées en meurent parfois. Son origine demeure mystérieuse, tant pour les autochtones que pour les scientifiques. Enfin, si le vent tombe complètement, la situation n'est guère meilleure pour les hommes. Le sable, extrêmement fin, et les poussières en suspension ne sont plus évacués et l'air devient difficilement respirable.

Le vent est très contraignant pour les réfugiés sahraouis. Il l'est d'autant plus qu'il charrie généralement du sable en suspension qui irrite les yeux et les poumons. Le vent idéal est donc un vent d'ouest qui apporte un peu de fraîcheur et une humidité toute relative et qui, s'il ne souffle pas trop fort, balaie le sable en suspension sans toutefois le soulever réellement.

c- la faible ressource en eau

Enfin, la caractéristique climatique majeure de cet espace est son extrême aridité. Aux très faibles précipitations annuelles s'ajoute un sous-sol poreux pour limiter de manière draconienne les ressources en eau disponibles.

L'aridité s'exprime par la quasi absence de végétation. Seules des herbes et des buissons subsistent au prix d'une adaptation très poussée. Les premières, nommées éphémérophytes, ont développé une stratégie de cycle végétatif très court pour survivre. A la faveur d'une averse, leurs graines germent très vite et leur croissance se fait en quelques jours avant que l'aridité ne se rappelle à elles et ne les grille en deux à trois semaines maximum. Les buissons privilégient eux une stratégie inverse en développant d'importantes racines qui s'enfoncent sur plusieurs dizaines de mètres dans le sous-sol pour aller y puiser l'eau. De plus, afin de limiter leur évapotranspiration, leurs appareils foliaires sont peu développés et souvent recouverts d'une sorte de cire quand ils ne se limitent pas à des épines. En terme de surface, ces végétaux, dits xérophiles en raison de leur adaptation au manque d'eau, sont anecdotiques. Les zones herbeuses sont limitées tant dans l'espace que dans le temps et, les buissons ne se rencontrent qu'épisodiquement. Les réfugiés ont amplifié ce phénomène en conservant, le temps qu'ils le pouvaient, l'habitude de ramasser du bois et de l'herbe pour faire du feu. Cette pratique convient tout à fait au mode de vie nomade où, en se déplaçant sans cesse, les hommes n'exercent qu'une faible pression sur l'environnement. Au contraire, elle est très importante sur ce même environnement dans le cas de la sédentarisation de dizaines de milliers de personnes en un même endroit. Enfin, même les lits des oueds qui, ailleurs dans le Sahara peuvent être colonisés par quelques végétaux, ne le sont ici.

Cette faible présence de la végétation est liée dans une large mesure aux données climatiques. Les précipitations se caractérisent par leur très faible volume, moins de 50 mm annuels, et par leur irrégularité. A plusieurs années sans averse d'une durée supérieure à une minute, peuvent succéder des pluies très importantes, sur un temps très court. Lors de ces épisodes, la quantité d'eau arrivant simultanément sur le sol est tellement importante que le sol ne peut l'absorber. Se forment alors des torrents temporaires au hasard de la topographie. Ceux-ci rejoignent le réseau des oueds qui se termine le plus souvent dans des dépressions fermées. Là l'eau s'évapore en peu de temps ou est entraînée dans les profondeurs d'un sous-sol calcaire, donc très poreux.

S'il ne permet pas à l'eau de subsister en surface, ce type de substratum calcaire peut en certains lieux favoriser la création de nappes phréatiques plus ou moins profondes. La plus

importante et la plus visible est celle de Rabouni. Très proche de la surface, elle ne se traduit néanmoins pas par la présence d'une masse végétale significative. En effet, l'eau y présente une salinité élevée et gêne considérablement la croissance des végétaux. Situé dans certaines des strates de roches sédimentaires, le sel se dilue en effet au contact de l'eau. Et, « aspirée » par l'importante évaporation, l'eau chargée de sel remonte vers la surface avant de s'évaporer au contact de l'air. Reste alors le sel qui, asséché se recristallise et forme des croûtes. Ainsi, les nappes phréatiques de l'espace des camps sont caractérisées par des teneurs en sel relativement élevées et, ce sel rend d'importantes surfaces stériles en les encroûtant, qui plus est dans les zones situées à la verticale des nappes et donc potentiellement plus favorables à l'agriculture.

Présentées séparément pour les besoins de l'exposé, les caractéristiques physiques de l'espace des camps n'en sont pas moins liées par des interrelations nombreuses, denses et complexes. En première analyse, il n'est pas exagéré de dire qu'un tel espace est le contraire d'un site favorable à la sédentarisation, et *a fortiori* à la mise en place de l'équivalent de quatre villes de plus de trente milles habitants chacune. C'est d'ailleurs pour cela que les milieux arides comme la hamada de Tindouf sont généralement déserts, c'est à dire vide d'homme. Quoique pas tout à fait puisque dans de telles régions vivent parfois de petites communautés dont le mode de vie nomade est l'expression d'un équilibre constant entre les ressources naturelles et la pression anthropique exercée. Forts de cette expérience séculaire de nomades, les Sahraouis réfugiés et sédentarisés *de facto* arrivent, bon gré mal gré, à survivre dans un tel milieu malgré de très faibles moyens matériels.

B- Une nécessaire adaptation

La notion de « déterminisme géographique », chère aux pionniers de l'école de géographie française de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème}, a par la suite été souvent décriée. Il est vrai qu'elle a souvent été utilisée à l'excès avant que Vidal de la Blache ne lui préfère la notion de « possibilisme » qui, à une nature qui impose ses données aux organisations anthropiques, préfère voir un environnement qui propose ses potentialités et desquelles les hommes disposent. Ainsi, différentes sociétés confrontées à des milieux similaires apporteront toutes la même réponse selon la première thèse alors que d'après le possibilisme, les facteurs sociaux et culturels modifieront les réponses de chacune.

a- le déterminisme de l'eau

Néanmoins, dans des milieux particulièrement contraignants comme la hamada de Tindouf, force est de constater un certain déterminisme. Celui-ci est principalement le fait de l'eau qui se divise en deux catégories selon qu'elle est potable ou non.

Comment concevoir la survie de plusieurs dizaines de milliers de personnes sédentarisées sans leur assurer l'approvisionnement en eau potable ? Si la nourriture, sous certaines formes, est transportable en quantité importante et sur de longues distances, cela semble beaucoup plus difficile, voire impossible avec l'eau. De plus, elle doit être disponible à tout moment, ce qui n'est pas toujours le cas avec les denrées alimentaires. Son approvisionnement ne peut dépendre des aléas humanitaires qui sont souvent liés à ceux de la politique internationale. Le HCR, selon les normes définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), préconise un minimum de 20 litres d'eau par jour et par personne ne serait-ce que pour boire et cuisiner (HCR, 1997, p. 28). Un tel quota représente trois millions et cent mille litres par jour pour l'ensemble de la population réfugiée sahraouie, juste pour pouvoir boire et cuisiner. La seule solution est donc de rendre l'espace des camps autosuffisant, à défaut de tous les camps. La clef de voûte de l'organisation spatiale, Rabouni, est située sur le plus important puit d'eau potable. Les camps d'El-Aïoun et de Dakhla en disposent eux aussi mais, en moins grande quantité. C'est pourquoi ils ne peuvent supporter la totalité de la population réfugiée et qu'il a fallu créer deux autres lieux de sédentarisation, Smara et Aoussert, alimentés par le puit de Rabouni, *via* des camions-citernes.

Outre la distance à Rabouni, un autre facteur a guidé les choix de localisation de ces deux derniers sites : la présence d'eau, impropre à la consommation mais permettant, au prix de nombreux efforts, la culture irriguée de quelques légumes. C'est ce même facteur qui a commandé la localisation des écoles du 9 juin et du 12 octobre afin de fournir des légumes frais aux enfants qui y sont scolarisés. Néanmoins, si le choix du site d'Aoussert a été guidé par la présence d'eau comme l'indiquent d'anciens responsables du Front Polisario, il semble que cette source se soit avérée inexploitable. C'est pourquoi, le jardin de vingt hectares situé à El-Aïoun fournit tout autant ce dernier qu'Aoussert. Les légumes cultivés dans les camps et dans le jardin de Nkhayla, situé à l'ouest de Rabouni, sont destinés aux plus fragiles et alimentent ainsi les hôpitaux et les personnes malades.

En somme, la carte des points constitutifs de l'espace des camps coïncide donc parfaitement avec celle des sites où l'eau est présente. Cette dernière se présente comme un facteur limitant à l'implantation sédentaire dans cette région aride. La nature propose certes

une certaine répartition des points d'eau dont les hommes disposent, mais seulement si l'équilibre entre la pression anthropique exercée et les ressources disponibles est respecté. C'est le cas des espaces arides de faibles densités de population où les hommes doivent leur survie à leur mode de vie nomade. Mais, au contraire, l'espace des camps présente une forte densité de population sédentarisée. L'équilibre n'est donc plus respecté et ce que la nature propose aux Kel Tamashek¹⁰ par exemple, elle l'impose aux réfugiés sahraouis qui n'ont d'autre choix que d'exploiter au maximum la totalité des faibles ressources disponibles sur un espace qui est clairement délimité. Il y a donc un déterminisme de l'eau sur l'espace des camps plus qu'un possibilisme. Et, si la population sahraouie réfugiée continue de croître au rythme qu'elle suit depuis trente ans et, si le conflit du Sahara occidental ne trouve pas de solution prochainement, le problème de l'eau potable, et secondairement de celle destinée à l'agriculture, se posera en termes cruels. Et plus encore si les années qui viennent s'avèrent être sèches comme l'a été la décennie 90.

b- l'agriculture collective des camps, un exemple particulièrement poussé d'adaptation au milieu naturel

Depuis qu'ils vivent dans le Sahara, les Sahraouis ont toujours su pratiquer une agriculture parfaitement adaptée à leur milieu. L'élevage itinérant de dromadaires en est l'expression la plus fameuse. Mais, avec la sédentarisation contrainte, qui plus est dans un espace qui, traditionnellement, était plus traversé que réellement exploité pour ses potentialités, il leur a fallu s'adapter à une nouvelle situation. En plus des élevages familiaux de chèvres et de moutons, ils ont développé des jardins collectifs où sont cultivés des légumes. Le jardin de la *wilaya* de Smara a pu être visité lors de l'enquête de terrain et, il est étudié ici à titre d'exemple.

Ce jardin, créé en 1980, s'étend sur neuf hectares. Si le substratum calcaire est *a priori* favorable à l'agriculture, l'absence de sol est une contrainte importante. En effet, l'érosion résultant principalement de processus mécaniques et, la biomasse étant très limitée, il ne peut se produire de décomposition organique, condition *sine qua non* à la constitution d'un sol. Cette contrainte pédologique est maîtrisée par le creusement de parcelles de quelques mètres carrés, dans lesquelles la roche est broyée en une sorte de sable qui est ensuite mélangé à des excréments de moutons, chèvres et dromadaires ramassés à proximité des parcs (photo 21).

¹⁰ Ce terme désigne ceux que l'on appelle plus communément « Touaregs ». Mais, dans l'élan de leur émancipation actuelle, cette société préfère que l'on la nomme « ceux qui parlent le Tamashek », c'est à dire les « Kel Tamashek ».

L'irrigation des cultures est assurée par un puit, alimenté par un moteur électrique, qui permet de capter l'eau à une profondeur de cent soixante mètres (photo 22). Une fois à la surface, le précieux liquide est amené jusqu'aux parcelles de cultures par un système traditionnel s'apparentant à un arrosoir. Toutefois, cette eau, non consommable par l'homme, présente une salinité importante et elle épuise d'autant plus rapidement les sols artificiels qu'il faut alors recharger en matières organique et minérale vierges de sel. Enfin, des arbres plantés tout autour du jardin et en haies dans celui-ci assurent une protection efficace des cultures face au vent et au soleil. D'après le responsable du jardin, les meilleurs résultats sont obtenus avec des racines comme la carotte, le navet ou l'oignon et avec des fruits comme la tomate ou la pastèque. Mais la production est fonction des aides apportées par les ONG. Le travail de celles-ci a permis d'expérimenter de nouvelles cultures et de nouveaux procédés qui, pour certains, font leurs preuves. Toutefois, les manques en matériels sont très importants, surtout pour ce qui est des véhicules de transport.

La localisation de ce jardin est commandée par la présence d'eau et, au gré des expérimentations, les contraintes pédologiques et climatiques ont pu être en partie maîtrisées. Une telle agriculture se présente donc comme une solution particulièrement adaptée au milieu naturel et n'est pas sans rappeler celle pratiquée dans les oasis sahariennes. Néanmoins, si les résultats obtenus permettent, les bonnes années, de pourvoir aux besoins de l'hôpital régional et des personnes malades de la *wilaya*, ces derniers comme l'ensemble de la population réfugiée n'en sont pas moins dépendants de l'aide alimentaire. Les légumes produits apportent un mieux aux personnes les plus fragiles mais sont très loin d'assurer l'autosubsistance des réfugiés.



Photo 21

Smara, des parcelles plantées de carottes dans le jardin collectif



Photo 22

Dans le même jardin, le puit

c- l'adaptation des plans

Enfin, une troisième caractéristique de l'organisation spatiale de l'espace des camps constitue une autre réponse apportée aux contraintes du milieu, l'adaptation des plans, de l'échelle de la *wilaya* à celle de la *beit*.

La *wilaya* d'Aoussert a été créée en 1986 pour désengorger les autres camps. Son site initial était situé à quelques kilomètres à l'ouest de l'actuel mais, il a dû être abandonné après seulement quelques mois. En effet, le camp avait été bâti dans le lit d'un oued alors mal connu des Sahraouis et, la première inondation fût la dernière car la quasi totalité du camp ayant été détruite dès les premières pluies, il a été décidé de le reconstruire mais, plus à l'est, sur un site plus sûr.

La problématique s'est posée dans les mêmes termes à Smara il y a trois ans quand a été décidée la création de la septième *daïra*, Mehriz, pour accueillir une population toujours plus nombreuse. Le sacro-saint plan carré a dû être modifié pour s'adapter aux réalités du terrain. S'il avait été appliqué, le *bario* situé au nord-est se serait retrouvé sur le tracé d'un oued, inoffensif la plupart du temps mais potentiellement destructeur en cas de pluie. Ainsi, le carré s'est transformé en un « L » qui épouse les bords du lit du torrent non-pérenne. De plus, dans cette *daïra* comme dans d'autres où de telles précautions n'ont pas été prises, après plusieurs crues, certaines habitations mal situées ont tendance à être déplacées sur des irrégularités positives de la topographie pour s'éloigner des oueds. L'expérience des inondations a, au fil des ans, favorisé cette localisation de l'habitat sur les points hauts du terrain, ce qui ne va pas sans poser des problèmes aux administrations locales qui tentent de contenir la croissance spatiale dans les limites des *barios*.

Enfin, l'architecture des bâtiments s'est, elle aussi, adaptée aux conditions physiques. La dichotomie tente-*beit* de l'habitat vue précédemment en est une des manifestations. Les bâtiments officiels constituent les exemples les plus poussés de cette adaptation. Les photos 8 et 9 montrent les formes circulaires de la mairie-dispensaire-salle de réunion et de l'école maternelle de la *daïra* de Zug, à Aoussert. Cette architecture n'est pas généralisée mais se retrouve sur plusieurs bâtiments publics. Un autre type d'architecture, observable à l'école primaire de Tifariti, s'appuie elle sur un plan triangulaire dont les angles sont arrondis (figure 7). Dans ces deux cas, le but poursuivi est le même : limiter les accumulations de sable contre les murs qui provoquent leur fragilisation puis leur destruction. Malgré tout, se forment de petites *nebkhas* qu'il faut déblayer régulièrement, sans quoi les bâtiments finiraient par céder sous la poussée exercée par la masse de sable. Les adaptations des habitations individuelles

sont moins spectaculaires mais nombreuses et efficaces. De la petite taille des fenêtres pour préserver la fraîcheur des *beits* au seuil surélevé de la porte pour empêcher le sable d'y entrer, la somme de ces petites trouvailles, pour certaines séculaires et communes à de nombreux espaces similaires, permet d'améliorer les conditions de vie des réfugiés sahraouis. Et, le milieu ne s'exprime pas toujours sur le ton de la contrainte et, nous l'avons vu, il peut fournir certains des matériaux nécessaires aux constructions (briques, blocs de silex pour maintenir les toits...).

Aux grands principes de l'aménagement sahraoui s'est donc parfois opposée la réalité du terrain. Les sites, les plans et les architectures ont, dans certains cas, dû être totalement ou partiellement modifiés. Mais, le milieu n'est pas que contrainte et sert parfois les intérêts des hommes.

Malgré un milieu peu propice à la sédentarisation de plusieurs dizaines de milliers de personnes, les réfugiés sahraouis réussissent sinon à vivre, à survivre au prix de nécessaires adaptations. Les localisations des différents points de l'espace ont été déterminées par la présence de l'eau en ces lieux. Et, les plans, l'architecture et l'agriculture constituent un type de réponse apporté par les hommes à l'excessivité de leur environnement. Il peut être émis l'hypothèse que, dans les mêmes conditions, d'autres sociétés se seraient certainement adaptées selon des modalités différentes. En somme, si les hommes ont disposé du milieu pour ce qui est de certains des éléments de l'organisation de l'espace des camps, le facteur eau, lui, en a directement commandé les localisations. Dans le premier cas il y a possibilisme alors que le second est un exemple de déterminisme géographique.

En rappelant le haut degré de maîtrise technique acquis par les hommes au fil des millénaires pour s'affranchir des contraintes des milieux dans lesquels ils vivaient, Vidal de la Blache introduisit la notion de possibilisme pour s'opposer à celle de déterminisme géographique. Toutefois, malgré le développement scientifique et technique, certains environnements sont toujours réputés difficiles pour les sociétés humaines et sont restés presque vides d'hommes. Leurs faibles densités de population sont déjà une première réponse apportée à des difficultés toujours efficaces. C'était celle adoptée par la société sahraouie traditionnelle qui occupait un vaste espace avec peu d'hommes. Mais, la hamada de Tindouf n'est pas moins difficile que les milieux parcourus autrefois, au contraire, et à partir du moment où les Sahraouis se sont retrouvés concentrés et sédentarisés, ils leur a fallu s'adapter

à des conditions physiques particulièrement contraignantes et à une disponibilité en moyens techniques extrêmement limitée. Certains éléments de l'organisation de l'espace des camps sont donc des adaptations à ces conditions (l'agriculture, les plans, l'architecture) tandis que d'autres ont été conditionnés, ou plutôt déterminés, par les données du milieu (déterminisme de l'eau sur les localisations). Dans tous les cas, les Sahraouis doivent leur survie à la capacité qu'ils ont eu à s'adapter, plus à un nouveau contexte socio-politique peut-être qu'à un milieu qui, malgré ses contraintes, ne leur est pas tout à fait étranger.

2- Permanences des facteurs pré-révolutionnaires dans la CSSSR

Etant originaires de la partie Nord du Sahara occidental actuel, les Sahraouis sont originellement berbères, issus des tribus zenètes et surtout sanhadjas installées dans cette région depuis le IIème siècle après J-C. Puis, la double expansion arabe et musulmane les touche au VIIème et au XIIème siècle avec l'arrivée de tribus telles que les Béni Hillal, les Béni Souleim et les Béni Maqil. Il s'ensuit alors de multiples alliances tribales, brassages ethniques et créations de nouvelles tribus avant qu'au XVIIème siècle, tous les groupes tribaux actuels soient constitués (Amimour-Benderra, 1988, p. 20). La religion islamique est rapidement adoptée, selon la tradition malékite, commune à l'ensemble du Maghreb et qui se rattache au sunnisme, l'une des quatre branches de l'Islam. Les Sahraouis sont donc une « population arabo-berbère qui conserve du monde originaire berbère certaines mœurs, certaines structures sociales, certains traits de caractère et de morale, adopte des Arabes la langue, l'écriture, la religion et la culture » (Lazrak, 1974, p. 58).

De plus, au cours de l'Histoire, les tribus ancêtres du peuple sahraoui se sont de plus en plus déplacées vers le Sud, le long des marges occidentales du Sahara. Elles y ont développé un mode de vie particulier et bien adapté aux conditions du milieu évoquées plus haut, le nomadisme. En cela, les Sahraouis font partie d'un groupe qui se définit par ce mode de vie nomade et non pas par des critères ethniques, celui des Bédouins. Ce terme, dont la racine arabe signifie « ceux qui viennent du désert », désigne les groupes nomades du Sahara et des déserts moyen-orientaux (*in* R. Brunet [ss dir], 1993, p. 35) qui, s'ils n'ont des relations ethniques que très éloignées, n'en ont pas moins des modes de vie et des cultures très proches, surtout en ce qui concerne les Bédouins d'Afrique, c'est à dire les Sahariens. De plus, les Sahraouis et la plupart des Mauritaniens d'aujourd'hui faisaient parties du même groupe ethnique, celui des Maures..

C'est de cette société traditionnelle arabo-musulmane et bédouine dont il est question dans cette seconde partie de l'exposé des facteurs explicatifs de la CSSSR. Au terme de société « traditionnelle », il sera préféré de celui de « pré-révolutionnaire » faisant allusion aux profonds bouleversements socio-politiques enclenchés à la veille de l'exil et au commencement de la structuration de la lutte pour l'indépendance du Sahara occidental. Cette révolution est profonde mais, elle ne rompt pas totalement avec le passé des Sahraouis qui, malgré « ses défauts », selon Monsieur Mustapha Mohammed Salem, Secrétaire général au

ministère de la Culture de la RASD, reste très important dans la culture révolutionnaire. Ainsi, l'influence bédouine se retrouve dans l'organisation spatiale, tant à l'échelle nationale qu'à celle de la *daira* et, dans la dichotomie de l'espace vécu selon le sexe. Enfin, la *wilaya* semble répondre du modèle traditionnelle de la ville arabo-musulmane.

A- Une organisation spatiale d'inspiration bédouine

Brutalement sédentarisés à partir de la fin des années 60 et beaucoup plus sûrement avec l'exil, les Sahraouis n'en ont pas moins conservé leur culture bédouine. Celle-ci s'exprimait entre autres par des modes d'organisation spatiales propres à leur mode de vie nomade. Aujourd'hui, malgré la fixation de cette population sur une portion d'espace délimitée, l'organisation de l'espace des camps s'inspire, au moins sur deux aspects, de celle des Bédouins. A l'échelle nationale, le réseau commandé par Rabouni n'est pas sans rappeler, à une échelle plus grande, le réseau des oasis et des puits qui structurait naguère le Sahara des caravanes. Et, à l'échelle de la *daira*, la disposition des tentes les unes par rapport aux autres pendant les vingt premières années été directement inspirée par celle de la période pré-révolutionnaire.

a- la CSSSR, une reproduction à grande échelle du système caravanier saharien?

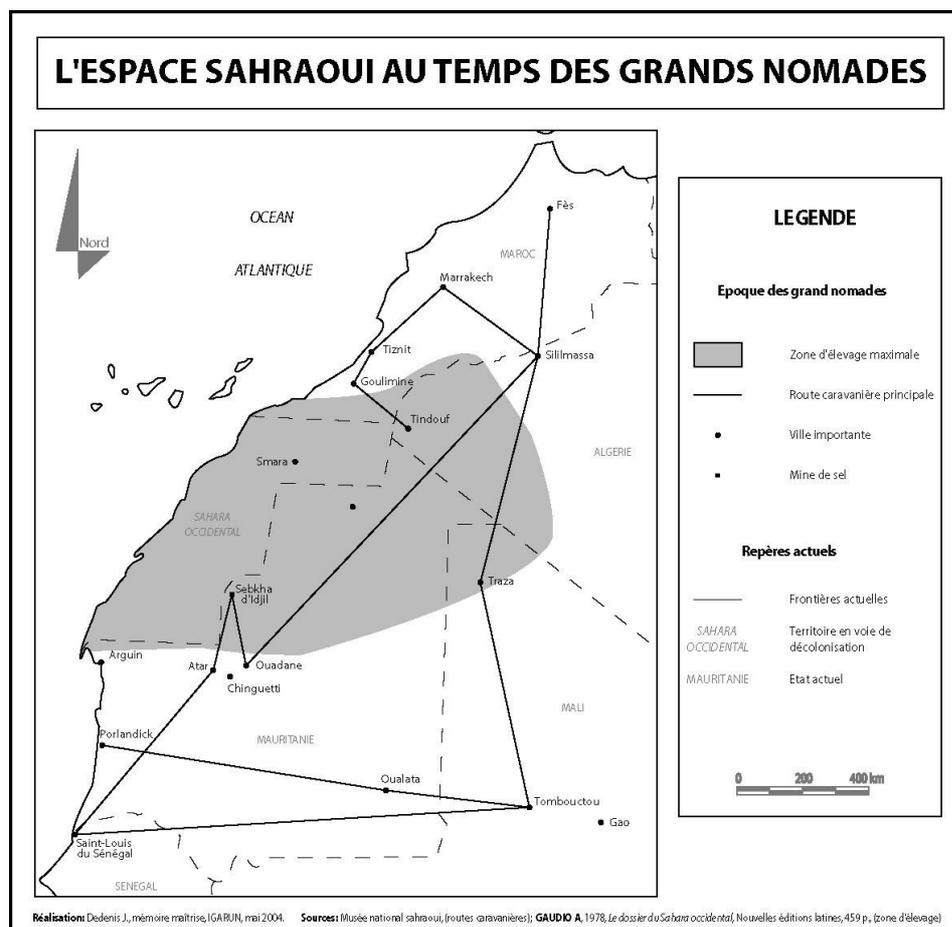
Jusqu'à la décolonisation des Etats africains, l'ensemble des sociétés sahariennes avaient conservé leurs modes de vies traditionnels. Basés sur l'élevage itinérant et sur le commerce transsaharien, il était l'expression d'une utilisation particulièrement adaptée du milieu.

L'élevage se pratiquait de manière itinérante là où à la faveur de quelques précipitations croissaient des herbes servant de pâture aux dromadaires, moutons et chèvres. C'est à dire sur les bordures du Sahara, dans des zones moins arides regroupées sous le terme générique de « *badia* », « la brousse », ou sous celui de sahel. Ainsi, les campements maures se répartissaient dans les limites actuelles du Sahara occidental et du nord de la Mauritanie (figure 11). Les différentes tribus maures entretenaient entre elles « des rapports de force dont l'enjeu principal [semblait] être le contrôle des ressources pastorales. » (Caratini, 2003, p. 206). Ainsi, chaque tribu, et à une échelle plus fine, chaque fraction et sous-fraction de tribu,

contrôlait « un territoire dont les limites [variaient] au cours de l’histoire. » (Caratini, 2003, p. 206).

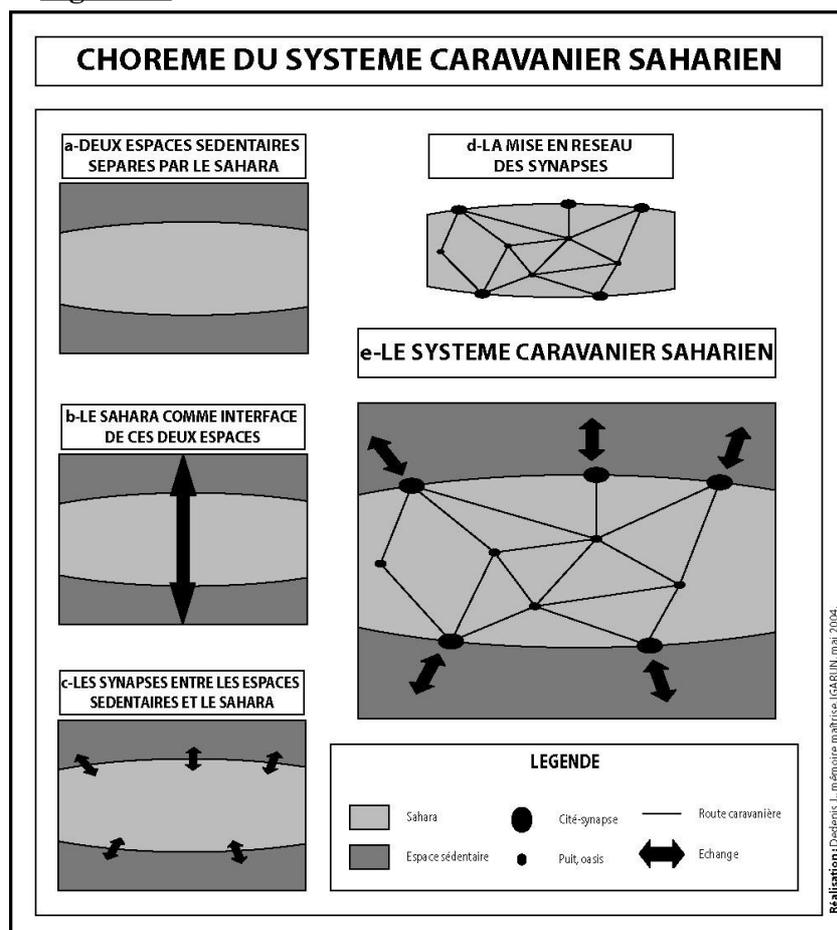
Le commerce se pratiquait en marge de l’élevage, afin de se procurer les denrées et les matériaux qui ne pouvaient être produits. Les principales routes commerciales ont beaucoup évolué dans le temps, surtout à partir du moment où les puissances coloniales européennes ont commencé à s’enfoncer dans le Sahara, à partir du XIXème siècle. Mais, leurs orientations générales suivaient tout de même un axe privilégié Nord-Sud et mettaient en contact l’Afrique subsaharienne et celle du Nord (figure 11). D’après l’ouvrage *Le dossier du Sahara occidental* d’A. Gaudio, le Nord exportait pêle-mêle du sucre, des étoffes, de la quincaillerie, du goudron, des tapis, des poignards, du cuivre et le Sud des moutons, des ânes, du cuir travaillé, du sel, etc. (1978, p. 47). Dans ce commerce, les Bédouins n’avaient guère que les dromadaires à proposer comme production mais, leur rôle tenait davantage à transporter les productions produites au Nord vers le Sud et inversement. En effet, seules des sociétés autochtones connaissant parfaitement ce milieu pouvaient entreprendre de le traverser.

Figure 11



A ce sujet, et pour répondre à la problématique posée par la question de la mise en contact de deux espaces séparés par des centaines de kilomètres de désert (figure 12a), s'est peu à peu mis en place un système d'échange dans lequel le Sahara jouait le rôle d'interface (figure 12b). Mais, avant d'être en contact l'une avec l'autre, les deux zones de sédentarisation devaient donc chercher à se connecter à l'interface saharienne. Ainsi, des cités situées sur les limites du Sahara ont longtemps tenu le rôle de synapses entre celui-ci et leurs arrière-pays (figure 12c). Enfin, pour relier ces synapses, s'est structuré un réseau polarisé par ces dernières (figure 12d). En outre, ce réseau s'appuie sur un semis de points correspondant aux étapes obligatoires que sont les puits et les oasis et, est parcouru par les caravanes des Bédouins. Le système caravanier saharien est donc structuré en un réseau commandé par des pôles situés sur ses limites et qui, par ailleurs, le connectent aux espaces qui l'englobent (figure 12e).

Figure 12



En somme, de par son organisation spatiale, commandée par le commerce caravanier, le Sahara pourrait être comparé à un océan. Les cités situées sur ses marges en seraient les

ports, à l'interface de leurs arrière-pays et du désert, et les caravanes les navires de transport. D'ailleurs, ne dit-on pas d'une caravane qu'elle navigue dans le désert ?

Certes le commerce caravanier a aujourd'hui quasiment disparu du Sahara et *a fortiori* de ses limites occidentales mais, à une échelle beaucoup plus grande, l'espace des camps présente certaines similitudes avec cette organisation spatiale passée. Il ne s'agit plus de mettre en contact deux espaces distants de plusieurs centaines de kilomètres mais, de mettre sur pied une organisation spatiale assurant la survie des réfugiés. Souffrant de ce statut de réfugié, l'espace des camps est donc relativement clos mais, sa connexion au système monde demeure indispensable pour assurer l'accès de sa population à l'aide humanitaire.

L'espace des camps est une enclave accordée à la RASD au sein du territoire algérien. Mais, les Sahraouis ont beaucoup plus de points communs avec leurs cousins mauritaniens qu'avec la population algérienne qui, pourtant, n'est distante que de quelques dizaines de kilomètres puisque regroupée dans la ville de Tindouf. Ainsi, l'espace étudié est étranger à celui qui l'englobe. Pas d'un point de vue physique comme l'est le Sahara traditionnel vis à vis des espaces sédentaires situés sur ses marges mais, plus d'un triple point de vue politique, culturel et social.

Se pose donc la question de mettre en contact cette enclave avec le territoire algérien, par lequel transitent toute marchandise et tout visiteur à destination des camps. De plus, étant donné le caractère politico-militaire des camps, il est essentiel d'en contrôler les entrées et les sorties. Ainsi, Rabouni tient cette fonction de synapse entre l'espace des réfugiés et le territoire algérien.

C'est ce même Rabouni qui commande le réseau qui structure l'espace des camps. Ce dernier est fait de points dont les localisations sont fonction de la présence de l'eau, et de lignes, plus ou moins matérialisées, les routes et les pistes, parcourues par les réfugiés sahraouis.

Figure 13

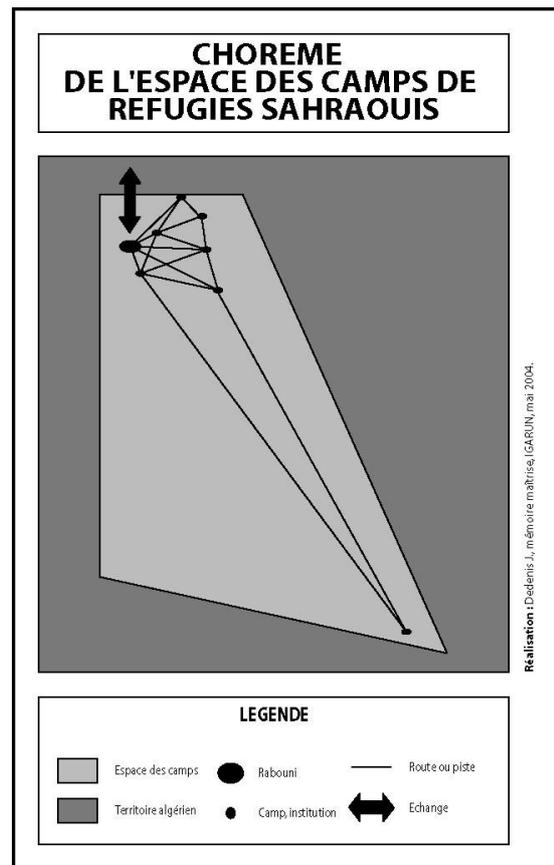
Un espace étranger à celui qui l'englobe, structuré par un réseau de points, dont les localisations dépendent de la présence d'eau, et dont l'un d'eux joue le double rôle de commandement et de synapse, telles sont les principales caractéristiques communes de l'espace des camps et du Sahara caravanier, à l'exception du nombre de centres de commandement-synapses, unique dans le premier et multiples dans le second (figures 12e et 13). Néanmoins, dans un cas comme dans l'autre, les structures spatiales sont presque similaires malgré des causes différentes. L'organisation traditionnelle du Sahara répond de la mise en relation de deux espaces séparés par un troisième physiquement hostile et très différent des deux autres. Celle des camps, elle, n'est pas guidée par des objectifs allogènes mais par des impératifs internes, ceux de répondre aux besoins essentiels d'une population réfugiée, dans un milieu tout aussi difficile. Mais d'autres réponses, d'autres types d'aménagements auraient tout aussi bien pu être appliqués dans les mêmes conditions.

En somme, si les deux organisations spatiales dont il est question sont fortement déterminées par le facteur eau, leur similarité tient probablement aussi à des facteurs culturels qui peuvent être regroupés en un : celui de la culture bédouine.

b- permanence de la culture bédouine dans la répartition de l'habitat

La culture bédouine influe aussi sur la CSSSR à des échelles plus grandes. La manière dont les familles polynucléaires se localisent dans les *dairas* est très proche de celle de la période pré-révolutionnaire, tout au moins pendant les premières années de l'exil.

Traditionnellement et en temps de paix, les campements étaient constitués de trois à quinze tentes, abritant chacune un couple adulte et leurs enfants, disposées en lignes appelées *firgan* (*frig* au singulier). Chaque *frig* regroupait généralement des personnes d'ascendance



commune et parfois d'autres issues de familles très proches, et était sous l'autorité d'un chef qui lui donnait son nom.

Quand l'habitat principal de toutes les familles réfugiées était la tente, cette disposition en *firgan* se retrouvait dans les camps. En effet, la plupart des Sahraouis qui fuyaient les combats qui se déroulaient au Sahara occidental sont arrivés simultanément sur la hamada de Tindouf, au début de l'année 1976. Il fallait alors gérer rapidement et efficacement leur installation dans les camps. La solution la plus simple était donc de renouer avec la structuration traditionnelle en *firgan*, quelque peu abandonnée en même temps que le mode de vie nomade, lorsque à la fin des années 60 les autorités coloniales espagnoles ont tenté, avec un relatif succès¹¹, de fixer les Sahraouis dans des villes. Ainsi, les familles, séparées pendant l'exode, reformaient leurs *firgan* au fur et à mesure des arrivées de leurs membres dans les camps. Mais, contrairement à celles d'antan, ces lignes de tentes ne sont pas nomades et, leur géométrie ne peut plus être conservée à partir du moment où se multiplie le nombre de couples mariés, et donc le nombre et la densité de tentes. En effet, dans un contexte où les tentes se déplacent sans cesse et ne sont groupées que par quinze au maximum, en installer une nouvelle dans l'alignement ne présentait pas de difficulté particulière. Mais, dès lors qu'elles se sédentarisent et se concentrent par centaines, il devient difficile pour les jeunes mariés de planter leur tente à proximité de celles de la famille de l'un d'eux et encore plus dans l'alignement faute de place suffisante. Dans un premier temps donc, les nouvelles implantations s'effectuent en parallèle de la *frig* familiale. Puis, comme il a été vu précédemment, une fois le *bario* saturé, celui-ci déborde de ses limites originelles pour s'étendre sur ses marges. Malgré tout, la disposition en *firgan* est à peu près conservée jusqu'au milieu des années 90 comme en témoignent les écrits de S. Caratini (2003, p. 34). C'est en effet à partir du moment où se développent les *beits* que la disposition linéaire des logements des membres d'une même famille est la plus bouleversée. Chaque famille occupe alors une surface au sol plus importante et l'écart entre les tentes est augmenté à mesure que se développent de tous côtés les *dars*.

En somme, la base de l'organisation spatiale des *dairas* a été pendant vingt ans celle des Bédouins de la période pré-révolutionnaire. Aujourd'hui, le développement d'un nouvel habitat, plus proche de celui des sédentaires de ces régions que de celui des nomades, a perturbé cette disposition. Toutefois, c'est bien la structure en *firgan* qui est à l'origine de la disposition de l'habitat actuel. A ce sujet, il serait intéressant de pousser l'analyse en

¹¹ D'après le recensement effectué par les autorités coloniales espagnoles en 1974, 40 660 des 73 497 Sahraouis recensés étaient sédentarisés dans les villes d'El-Aïoun, de Smara et de Dakhla, soit 55,3% de la population d'alors (Gaudio, 1978, p. 65).

effectuant la cartographie d'une *daïra* en prenant la *dar* comme maille. Dès lors, dans l'apparente anarchie des *dars*, il pourrait être rechercher les résidus des alignements originels.

La culture bédouine est intrinsèquement une culture nomade. Une partie de cette culture s'exprimait naguère par des modes particuliers d'utilisation et d'organisation de l'espace. Aujourd'hui, certains aspects de ces structurations pré-révolutionnaires se retrouvent très clairement dans l'espace des camps. Ce dernier est, en admettant quelques nuances, une sorte de petit Sahara où les points d'eau sont mis en réseau et hiérarchisé par Rabouni qui permet, par ailleurs, de passer de cet espace à celui qui l'englobe. A une échelle plus fine, la disposition initiale de l'habitat en *firgan* dans les *daïras* est la réplique exacte de celle adoptée par les aïeux des Sahraouis d'aujourd'hui.

B- Permanence de la dichotomie bédouine de l'espace vécu selon le sexe

De l'espace vécu défini par A Frémont, nous retiendrons qu'il correspond à une portion de l'espace en général, vécue et pratiquée quotidiennement par ses habitants (1999, p. 249). Il est donc propre à chacun, personnel, expression d'un individu dans et à travers *son* espace. De plus, par le fait qu'il est pratiqué et donc parcouru, l'espace vécu est fonction de la mobilité des personnes. Toutefois, dans certains contextes particulièrement contraignants où la mobilité est réduite et où les parcours sont les mêmes pour tous, l'espace est, dans sa globalité, vécu plus collectivement qu'individuellement. C'est le cas, entre autres, des camps de réfugiés, en particulier ceux des Sahraouis, et des étendues telles que le Sahara. Dans le premier cas, la mobilité est réduite du fait de l'anomalie politique et sociale que constitue le statut de réfugié et, dans les deux, elle l'est par les difficultés inhérentes aux déplacements tant du point de vue des infrastructures que de celui des moyens de transport et de leur accès. En première analyse, les Bédouins d'hier comme leurs descendants sahraouis actuellement réfugiés sur la hamada de Tindouf connaissent donc non pas des espaces vécus, mais un seul, unique et collectif. Néanmoins, dans un cas comme dans l'autre, la structure sociale distingue nettement les deux sexes de par les fonctions qui leur sont attribuées et, ces fonctions s'exerçant sur des échelles différentes, l'espace vécu est alors dichotomique.

a- la dichotomie de l'espace vécu bédouin

La dualité de l'espace vécu bédouin s'appuie sur une division spatiale basée sur le sexe des individus.

Traditionnellement, les femmes géraient la vie domestique des campements dans une large autonomie. Les hommes, eux, n'y passaient que peu de temps durant la journée et, même en temps de paix, s'absentaient régulièrement pendant plusieurs jours pour s'occuper des troupeaux de dromadaires, chasser, commercer, rendre visite à un parent, participer à une assemblée politique tribale, etc. Et, en temps de guerre, ils pouvaient partir pendant des périodes beaucoup plus longues. C'était donc aux femmes qu'il revenait de pourvoir aux besoins quotidiens du campement, d'accueillir les visiteurs de passage, de s'occuper des moutons et des chèvres et parfois de veiller sur les semis réalisés pendant l'hiver quant le volume des précipitations le permettait. C'est cette indépendance dans la réalisation des tâches domestiques qui a valu aux femmes sahariennes leur réputation d'être plus « libres » que celles des espaces sédentaires environnants. De plus, elles n'exécutaient pas les ordres des hommes mais au contraire, ces derniers s'appuyaient totalement sur elles et sur leur expérience pour gérer un micro-espace et une micro-société qu'eux mêmes ne connaissaient que de manière discontinue, à moins d'être malade, blessé ou trop vieux (Caratini, 2003, p. 152). La division de l'espace bédouin est donc d'abord fonctionnelle. Aux hommes la tâche de faire la guerre ou de négocier des alliances avec d'autres tribus, d'élever les dromadaires, de commercer et le loisir de rendre visite à des proches lointains et, aux femmes celle de s'occuper des affaires courantes du campement.

L'espace vécu des femmes est donc beaucoup plus restreint que celui des hommes. Il se limite aux campements et à ses abords tandis que celui des hommes s'étend des cités commerçantes du nord du Sahara à celles du sud, et du littoral atlantique à l'Erg Iguidi, avec des nuances selon la répartition territoriale des tribus au cours de l'Histoire. Le premier se limite donc à l'échelle du local tandis que le deuxième s'étend presque à celle du continent. La dichotomie de l'espace vécu bédouin ne s'exprime donc pas par une juxtaposition des espaces féminin et masculin, mais par un emboîtement d'échelles, dans lequel le premier est englobé dans le second. Enfin, cette division scalaire est confortée par l'inégal accès au moyen de transport et aux connaissances de la navigation saharienne. Seuls les hommes connaissaient les puits et les pistes qui y mènent et, l'élevage et le dressage des dromadaires leur était réservé.

b- la dichotomie de l'espace vécu des Sahraouis réfugiés

Depuis, les échelles d'action ont été restreintes pour la gent masculine. Mais, comme cela a été décrit plus haut, l'espace vécu masculin s'exerce toujours sur une échelle plus large que celle sur laquelle s'appuie celui des femmes. Les causes ne sont pas très éloignées de celles en jeu dans la dichotomie de l'espace vécu bédouin. Aujourd'hui encore, les hommes ont un accès quasiment exclusif aux moyens de transport de portée significative. Seul le « véhicule » a changé avec le progrès technique et sa diffusion jusqu'au cœur du Sahara ; les voitures et les camions ont dorénavant remplacé les dromadaires. Mais, comme pendant la période du nomadisme, les causes de la dualité de l'espace vécu des Sahraouis réfugiés tiennent davantage du fonctionnel que de l'accès aux moyens de transports individuels. Non seulement ils sont en temps de guerre, surtout avant que n'intervienne le cessez-le-feu de 1991, mais ils sont aussi dans un contexte d'exil, de construction nationale et de construction territoriale. Les rôles dévolus à chacun des deux sexes s'en trouvent d'autant plus renforcés. Les hommes font la guerre, gèrent les affaires politiques sur le champ de l'international comme sur celui du local, pour certains élèvent des dromadaires dans la *badia* et pour d'autres encore font du commerce. Les femmes, nous l'avons vu, sont les maîtresses d'œuvre des *wilayas*. En l'absence des hommes, elles gèrent l'ensemble des aspects de la vie quotidienne de la collectivité et de la famille.

Chacun des deux sexes est donc attaché à des fonctions répondant de deux échelles différentes mais complémentaires, identiques à celles sur lesquelles s'exerçaient les tâches de chacun dans l'organisation traditionnelle bédouine. Ce sont celle du local pour les femmes, et celle du lointain, plus ou moins bien définie selon les temps de l'Histoire, pour les hommes.

La permanence de la dichotomie de l'espace vécu bédouin selon les sexes s'affirme donc comme l'un des facteurs explicatifs de la CSSSR. Le différentiel des échelles sur lesquels s'exercent les deux espaces vécus des Sahraouis réfugiés est lui aussi maintenu mais, selon des modalités nouvelles. Aujourd'hui comme autrefois, le champ d'action quotidien des femmes reste limité au camp. Mais, celui-ci se déplaçait il y a encore cinquante ans alors que dorénavant il est fixé, pour aussi longtemps qu'une solution n'aura été apportée au conflit maroco-sahraoui. En somme, les femmes bédouines changeaient d'environnement aussi souvent que le campement se déplaçait alors que les Sahraouies réfugiées voient le même horizon depuis bientôt trente ans. Les hommes, eux, connaissent toujours un espace vécu nomade mais, l'échelle de leurs parcours s'est rétrécie de beaucoup, surtout que depuis l'arrêt provisoire des hostilités militaires les occasions de se rendre en « territoires libérés », et donc d'élargir cette échelle, sont moins fréquentes.

C- La wilaya, réminiscence de la ville arabo-musulmane traditionnelle ?

Pour la première fois dans leur histoire, les Sahraouis se sont réellement sédentarisés il y a trente ans. Cette sédentarisation s'est déroulée dans un contexte particulier d'exil et s'est faite de manière concentrée, autour de quatre pôles principaux, assimilables à des villes mais nommées région, ou *wilaya*, par les réfugiés. Dès lors, il y a un phénomène d'urbanisation interne au Sahara. Et, la hamada de Tindouf est un cas particulier car de l'Atlantique à la mer Rouge, nul autre espace saharien ne présente autant de villes sur une si petite surface. Une autre originalité de l'urbanisation sahraouie est qu'elle est d'inspiration endogène. Contrairement à la plupart des systèmes urbains africains, les villes-camps sahraouies n'ont pas subi l'influence coloniale que l'on retrouve d'Alger à Lagos, en passant par Dar es-Salaam. Ainsi, les camps créés *ex-nihilo* il y a « seulement » trente ans répondent d'une inspiration unique et sont le fait d'un pouvoir continu. Ici, point de juxtaposition d'une *medina* traditionnelle et d'un quartier européen. Au contraire, la morphologie des *wilayas* est homogène et semble se rapprocher du modèle traditionnel de la ville arabo-musulmane. Ce modèle a été décrit par C. Chaline dans un chapitre de l'ouvrage *Les villes du monde arabe* (1996, pp. 32-54) ; les éléments qui suivent en sont extraits.

a- comparaison fonctionnelle

Globalement, la ville arabo-musulmane traditionnelle, autrement appelée *medina*, exprime à la fois des préoccupations défensives, des adaptations au milieu local et des technologies encore rudimentaires. Ces trois éléments se retrouvent dans les camps sahraouis. Premièrement, leur fonction défensive était réelle jusqu'au cessez-le-feu. Point de murailles comme dans les *medinas* mais, jusqu'en 1991, en prévision d'éventuelles attaques marocaines¹², des caches souterraines étaient entretenues sous chaque logement et, les ministères et la Présidence de la RASD étaient dissimulés sous le niveau du sol. De plus, la dispersion des sites à toutes les échelles se présente comme une stratégie de défense passive. Deuxièmement, la dualité tente-*beit*, l'architecture en général, la disposition des habitations les unes par rapport aux autres et, le déterminisme de l'eau sont de remarquables adaptations

¹² Les offensives de Forces Armées Royales marocaines n'ont en fait jamais dépassé les limites du Sahara occidental.

au milieu local. Enfin, la morphologie des camps exprime aussi le peu de moyens matériels et le faible accès aux technologies modernes. Les villes saoudiennes, en tête desquelles Riyad la capitale, ont été bâties dans des milieux naturels similaires à celui de la hamada mais, le haut niveau technologique qui y a été déployé les fait plus ressembler aux villes occidentales qu'aux *medinas*. Les Sahraouis étant réfugiés, démunis matériellement, ils subissent un « retard » technique qui les fait vivre dans des conditions proches de celles d'il y a cinquante ans, voire plus, dans le Maghreb. La faiblesse structurale des constructions en « dur » leur interdit par exemple d'ajouter des étages aux bâtiments.

b- comparaison des localisations

La *medina* arabe reprend la position centrale des édifices religieux (mosquée) et du pouvoir (citadelle, ou *kasbaa*, palais) de l'époque babylonienne. De plus, les commerçants et les artisans se concentrent le long de voies de circulation importante avec une prédilection pour être localisé au plus près de la grande mosquée. Enfin, les madrasas, les hôpitaux et les cimetières sont situés près des lieux de cultes, c'est à dire au centre de la *medina*. Exceptée la localisation centrale des cimetières, cette description est extrêmement proche de celle effectuée précédemment sur les camps sahraouis. Dans les deux cas, le centre cumule les fonctions politiques, religieuses, de santé et l'essentiel de l'activité commerciale. Et, pour cette dernière, exceptées les *tiendas* intra-*bario* très informelles, elle se retrouve aussi le long des rues principales, dans un cas comme dans l'autre.

c- comparaison socio-spatiale

Par sa morphologie, la *medina* exprime le code social arabo-musulman. La cellule d'habitation, « maison basse, à cour centrale, domaine privilégié de la vie familiale et notamment féminine » (Chaline, 1996, p. 35) traduit l'introspection de l'individu et de la famille sur celle-ci. De plus, « l'agglomération des cellules élémentaires de l'habitat se caractérise par des structures en grappes que desservent des voies quasi privées, en formes d'impasse et qui charpentent chacun des quartiers » (Chaline, 1996, p. 35). On reconnaît bien là la structure des *barios* et l'architecture des *dars* sans qu'il soit utile de faire plus de commentaires.

Puis, C. Chaline voit dans la *medina* « une parfaite opposition entre espace public et espace privé » et, « l'espace public ne prend quelque ampleur que dans le centre-ville, en

relation avec la présence quasi exclusive des fonctions de centralité » (1996, p. 35). Pour ce qui est des camps sahraouis, il a été vu que le centre de la *wilaya* était le lieu presque exclusif de la vie publique, et ce pour les mêmes raisons, à savoir la concentration des fonctions de centralité. L'opposition entre espace public et privé y est tout aussi parfaite. Le premier se cantonne au centre du camp (et dans une moindre mesure au centre de la *daira*) alors que le second l'entoure. Les deux étant séparés par un cordon vierge de toute construction. Et, en terme de surface occupée, le ratio « surface espace public/surface espace privé » est, dans la ville arabo-musulmane traditionnelle comme dans les *wilayas*, très faible.

Enfin, dans les deux organisations spatiales, les étrangers sont exclus de par le principe d'introversion familiale. Naguère, les *medinas* comprenaient en leur centre des bâtiments réservés aux voyageurs et aux commerçants tout comme les *wilayas*, et à l'échelle des camps, Rabouni, disposent des bâtiments dits « du Protocole », eux aussi localisés en leurs centres. La similitude s'étend même à des aspects architecturaux puisque dans les deux cas, ils se présentent comme « une vaste cour intérieure entourée de bâtiments » (Chaline, 1996, p. 35).

L'analogie entre la *medina* arabo-musulmane et la *wilaya* sahraouie est donc saisissante. Les points communs sont nombreux et même si le paysage des camps ne présente pas une densité du bâti aussi importante que celle des *medinas*, nul doute que l'évolution observée sur les dix dernières années se poursuivra et que les *barios* finiront par être de véritables labyrinthes, ce qu'ils sont déjà mais d'une manière relativement aérée par rapport aux villes arabo-musulmanes traditionnelles. Des différences sont toutefois observées. Elles tiennent à des facteurs relevant eux-aussi de la société sahraouie réfugiée mais, contrairement à ceux exposés jusque ici, elles relèvent de la société révolutionnaire et non plus traditionnelle.

En définitive, l'organisation de l'espace des camps de réfugiés sahraouis se présente en partie comme une permanence de la société pré-révolutionnaire. Le réseau des camps et des institutions présente de nombreuses similarités avec celui qui structurait le Sahara caravanier de l'époque des grands nomades, la disposition initiale de l'habitat en *firgan* est une reprise de celle appliquée dans les campements bédouins et, la dichotomie de l'espace social selon le sexe s'est maintenue. L'influence bédouine se retrouve donc dans des éléments majeurs de la géographie des camps. Celle de la culture arabo-musulmane se révèle dans la

structure des *wilayas* qui sont l'expression spatiale de la sédentarisation des réfugiés sahraouis. Et, cette fixation en un lieu est un fait nouveau pour eux, il n'existait pas jusqu'à maintenant de modèle bédouin de sédentarisation. Il a donc fallu s'inspirer des villes du Nord africain pour construire ce nouveau modèle urbain. Les emprunts de la *wilaya* à la *medina* sont nombreux et sont légitimés par le faible degré de technicité dont disposent les réfugiés sahraouis. En somme, la société pré-révolutionnaire explique pour une bonne partie l'organisation de l'espace des camps, et ce malgré les profonds bouleversements socio-politiques entraînés par la révolution de 1975.

3- Un contexte de révolution socio-politique, de guerre et d'exil

Le 12 octobre 1975, tous les groupes se reconnaissant Sahraouis proclament « l'Unité nationale, la fin du « temps des tribus », et la naissance du peuple sahraoui. » (Caratini, 2003, p. 31) lors du troisième congrès du Front Polisario. Le 30 octobre de la même année, débute l'invasion militaire du Sahara, alors encore espagnol, par le Maroc suivie à partir du 6 novembre de la « marche verte ». Celle-ci se veut être, d'après le roi Hassan II, la « récupération des provinces sahariennes du Maroc ». Pressée par cette invasion, présentée comme pacifique mais tout de même précédée d'un important déploiement militaire, et par la France et les Etats-Unis, l'Espagne d'un Franco alors agonisant négocie les accords tripartites de Madrid, signés le 14 novembre (Berramdane, 1992, p. 48). Ceux-ci consacrent la partition du Sahara occidental entre le Maroc et la Mauritanie, tout en conservant à l'Espagne certains droits sur les richesses phosphatières et halieutiques de ce territoire (Berramdane, 1992, p. 48). Les Sahraouis, dont le droit à l'autodétermination avait pourtant été reconnu dès 1965 par l'Assemblée générale de l'ONU (Amimour-Benderra, 1988, p. XI), se sentent trahis de toutes parts et l'ALPS, créée par le Front Polisario dès le mois de mai 1973 pour combattre l'Espagne coloniale, lutte dorénavant contre un double-front, marocain et mauritanien, qui progresse à mesure que l'armée espagnole évacue les villes du Sahara occidental. Dans le même temps, la population civile sahraouie fuit vers l'Algérie qui se présente alors comme un protecteur providentiel. En janvier 1976, 40 000 réfugiés arrivent à Tindouf (Caratini, 2003, p. 252) et l'espace des camps commence à se structurer, selon les préceptes émis le 12 octobre 1975.

A- La CSSSR comme outil de la révolution socio-politique sahraouie

C'est donc dans ce contexte complexe et aux conséquences multiples que naît la société sahraouie telle qu'elle se présente aujourd'hui. C'est à dire nationale, une et unie, et non plus divisée en une multitude de tribus répondant chacune de l'autorité d'un chef propre. Les Sahraouis parlent désormais d'une seule voix, celle de la nation et, au pouvoir multiforme des *chioukh* (pluriel de *cheikh*) se substitue celui du Front Polisario, par qui a été initiée cette révolution politique et sociale. Politique, elle l'est par la mutation du pouvoir multiforme des *chioukh* en celui unique du Front Polisario, et sociale par l'unification, et même plus, la fusion

des tribus en un peuple, et par les inévitables réformes qu'elle appelle. En effet, comment créer une cohésion nationale si les inégalités issues du tribalisme se maintiennent ? Tous les Sahraouis deviennent donc égaux en droits et en devoirs, l'esclavage est supprimé, les femmes sont appelées à participer aux prises de décisions et la scolarité s'ouvre à tous les enfants, garçons comme filles. Cette réflexion, lancée par les jeunes cadres du Polisario, sensibles aux idées révolutionnaires et tiers-mondistes, influencés par les révolutions algérienne et libyenne et par les partis de gauche moyen-orientaux (Caratini, 2003, p. 35), trouve en l'exil un terrain d'application aux aménités plus ou moins favorables. D'une part la création *ex-nihilo* des camps permet de concrétiser les idéaux égalitaires et d'unité nationale sur un terrain socialement neutre, mais d'autre part les inévitables tensions créées par cette situation humainement difficile renforcent les réticences de certains envers un changement parfois considéré comme trop radical.

La géographie des camps se présente par certains de ses aspects comme la projection sur l'espace du nouveau pacte social sahraoui. Autant les facteurs liés à la société pré-révolutionnaire sont des permanences plus ou moins conscientes de celle-ci, autant ceux liés à celle de la révolution sont l'expression d'une nouvelle structure sociale réfléchie et fruit d'une réflexion. Ainsi, « délibérément, et au fur et à mesure que les réfugiés arrivaient, le Front Polisario s'est efforcé d'empêcher –ou tout au moins de limiter- les regroupements tribaux et même lignagers » (Caratini, 2003, p. 121). La mixité tribale dans l'espace est donc devenue la règle. De plus, l'absence des hommes dans les camps, surtout jusqu'au cessez-le-feu, a peu à peu renversé les règles de la patrilocalité et a accéléré le mélange des « sangs »¹³. Enfin, l'influence marxiste sous-tendue à travers les influences tiers-mondistes et révolutionnaires des années 60 constitue elle aussi l'un des facteurs explicatifs de l'organisation spatiale des camps de réfugiés sahraouis.

a- la fin du tribalisme, l'unité nationale et le peuple sahraoui

Deux des aspects principaux de la révolution socio-politique sahraouie se traduisent dans l'espace de manière tout à fait éloquente. Il s'agit d'une part du mélange des différents « sangs » qui est rendu nécessaire afin de n'en créer qu'un, sahraoui, et d'autre part du

¹³ C'est sur une idéologie du sang que se construit l'identité tribale des sociétés arabes. On est de telle tribu parce que « l'on a le sang » de son fondateur, transmis de génération en génération par les hommes. Le « mélange des sangs » est donc synonyme de la mixité tribale.

remplacement de l'autorité rendue caduque des *chioukh* par celle du Front Polisario dans un premier temps, puis par celle de la RASD à partir du 27 février 1976¹⁴.

Le rapport des individus à l'espace a profondément été modifié par le principe d'unité nationale. Autrefois, à un espace correspondait un groupe social. En d'autres termes, à chaque tribu son espace délimité par des contours plus ou moins flous et fluctuants, mais tout de même délimité, tout au moins dans les représentations que le groupe considéré s'en faisait. Ainsi, l'espace, ou plutôt le territoire puisqu'il est question d'appropriation et donc de frontières, était divisé en autant de tribus et, à une échelle plus fine, de fractions de tribus. Avec la fusion de ces dernières en un tout commun nommé peuple ou nation, ce sont, en théorie, ces multiples appropriations territoriales qui fusionnent pour n'en former plus qu'une.

Dès les premières arrivées de réfugiés sur la hamada de Tindouf en janvier 1976, le Front Polisario, initiateur et donc garant du nouveau pacte social, est conscient que pour préserver cette unité nationale nouvellement née, il est nécessaire de construire un territoire tout aussi uni, aussi homogène que se veut être le peuple sahraoui. En effet, comment concevoir l'unité sans mélanger les différentes tribus, et ce tant sur un plan social que spatial ? Pour ce qui est du premier plan, cela prend un certain temps, il faut agir sur les consciences personnelles et collectives pour lesquelles la mémoire est une force d'inertie non négligeable. Par contre, pour le second, l'arrivée en ordre dispersé des réfugiés sur une nouvelle terre est une « aubaine ». Il faut en effet leur assigner un lieu où planter leurs tentes, alors d'une précarité absolue, faites de *melafas*, le vêtement féminin traditionnel. Si cela se fait dans un certain désordre inhérent à l'état d'urgence, le Front Polisario s'efforce tout de même d'appliquer la mixité tribale au sein des camps en empêchant les réfugiés de se regrouper selon des critères sanguins. L'exercice est quelque peu difficile pour une population qui vient de perdre sa terre et pour beaucoup une partie de leur famille restée bloquée derrière les lignes mauritaniennes ou marocaines ou, plus tragiquement, tuée. L'impact de l'effort entrepris par les dirigeants sahraouis est impossible à constater. Bien-entendu, l'heure n'était pas à établir des statistiques, l'urgence était ailleurs. Mais, ce qui rend la mesure du phénomène encore plus difficile, c'est le silence imposé de manière radicale quant aux origines de chacun. « Le tribalisme est un crime contre la nation », tel était en effet selon S. Caratini « le maître mot du pacte national sahraoui » (2003, p. 35). D'après les cadres du Front Polisario, la révolution se devait aussi d'être culturelle. Pour favoriser l'émergence du sentiment national et celle du

¹⁴ Cette date correspond à la proclamation de la RASD, faisant ainsi écho au retrait définitif de l'Espagne du Sahara occidental survenu la veille. Cette création avait pour but l'appropriation du territoire laissé « vacant », selon le droit international mais occupé dans les faits par le Maroc et la Mauritanie.

citoyen sahraoui, il a été exigé de chacun qu'il « oublie » son passé tribal, c'est à dire qu'il bannisse de son langage et de sa mémoire les références à la tribu et aux ancêtres. Mais depuis le plan de paix proposé par l'ONU en 1991 et accepté par les belligérants, les réfugiés ont redécouvert leurs origines et celles de leurs voisins de *bario*. En effet, il était prévu un referendum d'autodétermination dont les listes électorales seraient établies sur la base du recensement effectué par les autorités coloniales espagnoles en 1974. Recensement qui avait été effectué sur des critères tribaux. Mais étant donné le caractère conflictuel de ces listes, des commissions d'identification réunissant les parties marocaine et sahraouie sous l'égide d'observateurs de la Mission d'Identification des Nations Unies pour le Referendum au Sahara Occidental (MINURSO) ont été créées afin d'authentifier la « sahraouinité » des personnes présentées d'une part par le Front Polisario et d'autre part par le Maroc. Les réfugiés devaient alors se souvenir de leurs origines et prouver qu'ils ont été recensés en 1974 ou, qu'ils descendent de personnes qui l'ont été. Le revirement a donc été total et, depuis, un nouveau discours s'instaure dans les camps, reconnaissant les excès du passé ou plutôt un « mal rendu nécessaire » (Caratini, 2003, p. 39) du fait de la primauté du maintien de la cohésion nationale dans ce contexte de guerre et d'exil. Aujourd'hui, l'équilibre semble être trouvé, il semble possible d'être citoyen sahraoui tout en cultivant la mémoire de ses ancêtres. La mixité tribale accomplie dans l'espace a certainement joué un rôle non-négligeable, d'autant plus que ce phénomène initié par le « haut » a été renforcé par un autre, spontané et né du « bas », celui de la matrilocalité.

Particulièrement représentative des phénomènes socio-spatiaux à l'œuvre dans l'espace étudié, la matrilocalité a déjà été abordée plus haut dans la partie consacrée à la description des stratégies de localisation des familles au sein des *barios*. En quelques mots, ce phénomène consiste en un renversement des règles de la localisation des jeunes mariés. Traditionnellement, la jeune femme allait planter sa tente à côté de celle de ses beaux-parents, c'était la patrilocalité. Mais dans des camps majoritairement féminins et avec la fixation de l'habitat engendré par le développement de la forme en *beit*, les filles préfèrent rester auprès de leur mère que d'aller vivre dans leur belle-famille, de laquelle leur conjoint est absent la majeure partie du temps. Et les mères, à qui les fils et les enfants, à partir de onze ans, ont déjà été « enlevés » pour les besoins du combat militaire et par les impératifs de la scolarité, souhaitent conserver leurs filles auprès d'elles. Les jeunes mariés s'installent donc auprès des parents de l'épouse, c'est la matrilocalité. Ce phénomène est à la fois social par le fait d'intégrer tel ou tel groupe social de base, c'est à dire la famille ou la belle-famille, et spatial puisque c'est l'éloignement, du mari par rapport à sa femme d'une part et des filles par

rapport à leur mère d'autre part, qui est à l'origine de cette volonté de renverser les règles. Les conséquences se reportent elles aussi sur ces deux plans de la pensée et renforcent le mélange des tribus dans les camps. En effet, le « sang » se transmet par les hommes et les femmes circulaient naguère entre les tribus, servant de faire-valoir aux alliances politiques. Les enfants nés de l'union d'un homme issu de la tribu x et d'une femme de la tribu y étaient donc reconnus comme faisant partie de la première et vivaient au sein de celle-ci. Les mélanges tribaux, s'ils existaient n'en étaient pas pour autant reconnus afin de ne pas nuire à la revendication de la pureté du groupe. Aujourd'hui, si les hommes restent vivre entre frères, regroupés autour de leur père comme par le passé, le mélange ne peut s'effectuer. A l'inverse, comme c'est de plus en plus le cas, s'ils s'en vont vivre auprès de leurs beaux parents, souvent d'une autre tribu, la mixité est efficace, *a fortiori* puisque les enfants nés de la nouvelle union matrimoniale sont d'une autre tribu que celles de leurs grands parents et tantes maternelles auprès de qui ils vivent. Il arrive même que par le jeu des divorces et des remariages, une même mère élève des enfants de deux, voire trois ou plus, tribus différentes.

Ce « mélange des sangs » s'il est efficace s'inscrit dans une continuité historique. Dans le passé, l'adoption de groupes tribaux par d'autres tribus et la mobilité matrimoniale des femmes assuraient déjà un brassage génétique important. Le phénomène pouvant être observé dans les camps semble donc être plus une accentuation d'un processus déjà en cours qu'une réelle nouveauté. L'espace se présente donc comme un outil pour mener à bien la constitution en un peuple des tribus, tout au moins dans la dimension de la psychologie collective. La matrilocité, phénomène spontané, a d'ailleurs renforcé les résultats de la mixité tribale voulue par les penseurs du nouveau pacte social sahraoui.

Au pouvoir multiforme des *chioukh* s'est substitué celui de la RASD. Ainsi, la seule autorité désormais reconnue est celle de l'Etat sahraoui, et ce dès la création des camps. La place centrale du camp, jusque là réservée au *primus inter pares* (Caratini, 2003, p. 8), exprime toujours la fonction de pouvoir, mais celui-ci a changé de mains. Et, la nouvelle autorité politique unique est symbolisée par le centre de commandement qu'est Rabouni.

A l'échelle de la *wilaya* comme à celle de la *daïra*, la place centrale est occupée par les bâtiments administratifs de la RASD. Parmi ceux-ci se trouvent en premier lieu, et respectivement, le siège du gouverneur de la *wilaya* et celui du chef de la *daïra*. Ainsi, la localisation centrale du pouvoir se présente comme une permanence de la société pré-révolutionnaire alors que la nature de ce pouvoir a muté. Le spatial vient donc conforter le changement socio-politique en un message qui pourrait se résumer ainsi : « la place centrale

est toujours réservée aux chefs mais ceux-ci ne sont plus les *chioukh* mais la RASD, l'autorité sahraouie unique ». Car en effet les pouvoirs locaux et régionaux ne sont des émanations du pouvoir central dont elles dépendent.

La RASD, en se présentant comme la seule puissance politique sahraouie, se devait de se présenter en un lieu unique où ses différents services seraient regroupés, comme pour rappeler que dorénavant il n'y a qu'un seul pouvoir. Aujourd'hui, toute action engagée au nom de l'ensemble des Sahraouis ne demande plus de regrouper tous les chefs tribaux comme cela a dû être fait le 12 octobre 1975, mais de réunir le gouvernement de la RASD à Rabouni.

Le peuple sahraoui est donc, depuis le 12 octobre 1975, uni et sa représentation politique est unique. Spatialement, cette mutation de l'autorité s'exprime dès les premiers instants puisque le campement monté par les familles des *chioukhs* le jour de la proclamation de l'unité nationale était centré, comme le veut la tradition, sur la tente du chef, un chef qui, « fait inimaginable dans la culture bédouine » (Caratini, 2003, p. 8), était un jeune homme, Monsieur El-Ouali Mustapha Sayed, alors Secrétaire général du Front Polisario. Ce nouveau pouvoir unique est aujourd'hui représenté dans la CSSSR par une capitale (provisoire), elle aussi unique, Rabouni, dont les délégations territoriales reprennent la localisation centrale au sein des *wilayas* et des *dairas*. L'organisation de l'espace des camps a aussi favorisé la fusion des différentes tribus en un peuple et exprime la primauté de la nouvelle autorité accordée à la RASD. En cela, l'espace se présente comme un outil efficace de la révolution sahraouie et comme un exemple des interactions équivoques entre les phénomènes spatiaux et ceux relevant du social.

b- le marxisme appliqué à l'espace

Si Karl Marx et ses disciples n'ont que très peu fait allusion à l'espace il semble toutefois que certains des principes qu'ils ont énoncés aient inspiré bon nombre d'aménageurs, en particulier ceux qui ont pensé l'organisation de l'espace des camps de réfugiés sahraouis où les notions d'égalité territoriale et d'équidistance sont deux principes majeurs.

Les quatre *wilayas* sont dans leur globalité identiques. Aucune ne détient plus de pouvoir qu'une autre. Elles sont toutes des régions administratives de même ordre dans lesquelles les avantages et les inconvénients sont les mêmes. Pour maintenir cette égalité des territoires régionaux, le siège du pouvoir central, Rabouni, n'est qu'un camp purement

administratif, bien distinct des autres. Si les instances de la RASD étaient situées dans l'une des *wilayas*, l'une d'elles aurait bénéficié d'une place privilégiée dans la hiérarchie territoriale par rapport aux trois autres. Dans le même ordre d'idée, la structuration en un Etat centralisé permet de mutualiser les potentialités et de corriger les désavantages des territoires. Si à l'inverse la structure fédérale avait été retenue il s'en serait plus sûrement suivi de potentielles inégalités et, cela aurait été contraire au principe d'unité nationale.

Ensuite, l'équidistance est un principe multiscale de l'organisation de l'espace des camps. A l'échelle nationale, les trois camps du Nord sont situés à environ trente kilomètres de Rabouni et sont séparés les uns des autres par des intervalles de même longueur. A celle de la *wilaya*, les *dairas* sont réparties selon une symétrie dont le centre est le siège du gouverneur. Et dans ces dernières, les *barios* sont répartis selon le même principe autour de la mairie. De plus, le cas des écoles primaires est particulièrement probant, le principe d'équidistance y a été appliqué deux fois selon des modalités différentes. Dans un premier temps, deux à trois *dairas* se partageaient la même école localisée à des distances égales de celles-ci. Puis dans un second, actuel, chacune possède en théorie sa propre structure scolaire dont la localisation en sa périphérie se présente comme un héritage du (court) passé des camps comme il l'a été vu plus haut. Mais, pour ne pas désavantager la moitié des enfants, chaque école accueille en fait les élèves de deux moitiés de *dairas*, plus précisément ceux qui habitent dans les *barios* adjacents. Ainsi, tous les écoliers sahraouis réfugiés résident à distance égale de leur école.

Egalité territoriale et équidistance, tels sont donc les deux principales expressions du projet d'aménagement territorial contenu implicitement dans la révolution sahraouie. Néanmoins, aux théories s'opposent parfois les réalités du terrain. C'est le cas de Dakhla qui, par rapport aux autres *wilayas*, est extrêmement défavorisée car localisée à 160 kilomètres de Rabouni. Ici, le principe d'équidistance se heurte en effet à la répartition des points d'eau imposée par les données du terrain. De même, le plan carré des *dairas* souffre lui aussi parfois de l'hétérogénéité de l'espace physique. Comme il a été vu précédemment, il a été profondément remanié à Mehriz afin de contourner le lit d'un oued.

L'Histoire des hommes est marquée par bon nombre de théories d'aménagement ou autre s'appliquant à l'espace. Mais ces conceptions intellectuelles sont perturbées à l'instant où elles sont appliquées sur des espaces qui sont tous différents dans leur configuration. De plus, nul espace n'est homogène et la réflexion des hommes se doit d'en tenir compte à chaque fois qu'une théorie est mise en pratique. L'égalité territoriale et l'équidistance sont des

reprises de la pensée marxiste appliquées à l'aménagement de l'espace des camps de réfugiés sahraouis. Toutefois, ces principes ne sont pas ceux de la nature et c'est elle qui en dernier ressort impose, ou propose selon les situations, ses données. En somme, c'est peut-être à cause de ses inégalités physiques intrinsèques que le spatial est considéré par certains marxistes comme une « catégorie suspecte » (*in* Brunet [ss dir], 1993, p. 321) ?

Quelques mois avant de prendre la route de l'exil, les chefs tribaux proclament la fin du tribalisme, l'unité nationale et la naissance du peuple sahraoui en tant que tel. Un nouveau pacte social est édifié et l'expérience de l'exil permet de l'appliquer rapidement et complètement puisque l'espace de refuge est politiquement neutre car étranger. En cela, « l'espace est expression concrète de la structure sociale » (Hérin, 1984, p. 102) et, celui des camps de réfugiés sahraouis exprime la nouvelle architecture de la société sahraouie qui s'appuie sur une « réappropriation/combinaison de trois modèles : la révolution libyenne, la révolution algérienne et l'organisation tribale des grands nomades maures » (Caratini, 2003, p. 63). Plus encore, il est l'outil qui favorise l'accomplissement des préceptes révolutionnaires. Les relations socio-spatiales se font donc dans les deux sens. La structure sociale se projette sur un espace qui participe lui-même à l'évolution de celle-ci. Enfin, l'influence marxiste, implicitement contenue dans le projet sahraoui, s'exprime dans la CSSSR qui, malgré les contraintes du milieu naturel, exprime une certaine égalité territoriale.

B- Une société en guerre, en exil, et qui prépare son retour

Après l'invasion militaire maroco-mauritanienne de son espace de vie habituel, une large partie de la population sahraouie fuit les combats et l'occupation de sa terre par des puissances étrangères. Dès lors qu'elle passait la frontière algérienne, elle devenait « réfugiée ». Ce terme, qui par ailleurs est aussi un statut défini juridiquement permettant de bénéficier de l'aide du HCR, regroupe une multitude de cas, tous singuliers. Une première distinction peut se faire entre les réfugiés exilés par sociétés entières, comme c'est le cas des Sahraouis ou des Palestiniens, et ceux qui le sont de manière individuelle ou familiale, suite à un phénomène de diaspora consécutif à la façon dont s'est déroulée la fuite. Parmi ceux de la première catégorie, certaines sociétés réfugiées sont extrêmement démunies en tout, n'ont pas de projet pour préparer leur retour et encore moins pour organiser la vie du camp. Ceux-là sont généralement regroupés dans des camps de fortune dont la logistique est avant tout

assurée par le seul HCR et, s'il en a les moyens, par le pays d'accueil. Mais, quand l'exil dure, il devient nécessaire, ne serait-ce que pour des raisons de « santé mentale », que les réfugiés s'organisent par eux-mêmes et, quand ils le peuvent, qu'ils préparent le retour vers la terre qu'ils ont quittée (HCR, 1996, p. 17). Là encore, selon la nature de la cause qui les a poussé à s'exiler, selon le degré d'implication du HCR, du pays d'accueil et des ONG dans la vie du camp et selon celui des réfugiés eux-mêmes, des Organisations Intergouvernementales (OIG) et des Etats concernés par le conflit, les cas sont très divers.

L'exemple sahraoui est original à plus d'un sens. Fait rare, sinon unique au monde, le pays d'accueil, l'Algérie, accepte non seulement la présence de dizaines de milliers de réfugiés sur son territoire mais leur en octroie même une portion sur laquelle ils peuvent bénéficier d'une très large autonomie. Ensuite, peu d'états permettent comme le fait la république algérienne qu'une armée étrangère installe sa base-arrière sur leurs territoires nationaux. De plus, le fait même qu'une grande partie des Sahraouis soit réfugiée exprime la revendication territoriale de ce peuple, fait *par* et *pour* lequel ils ont choisi, faute de mieux, l'exil. Voulant par cette situation (et aussi par les armes et la diplomatie) accéder à l'indépendance de leur peuple et à celle du territoire qu'ils revendiquent, les Sahraouis réfugiés préparent depuis presque trente ans leur retour. Cette préparation s'effectue par la réflexion, c'est la révolution socio-politique enclenchée en 1975 et la création de la RASD en 1976, et par la pratique, c'est l'organisation de l'espace des camps qu'ils veulent structurer comme un Etat. L'appellation « camps de réfugiés » ne retranscrit donc que partiellement les logiques à l'œuvre sur cet espace. En effet, si l'état de guerre peut être implicitement entendu comme s'appliquant aussi aux camps, la préparation du retour au Sahara occidental n'est pas prise en compte par ce terme.

Les éléments qui suivent sont une ultime série de facteurs explicatifs de la CSSSR. Après avoir abordé ceux liés aux conditions physiques de la hamada de Tindouf, nous voyons à présent ceux tenant du « social ». Parmi ceux-ci, les permanences de la société pré-révolutionnaire et l'application du nouveau modèle socio-spatial issu de la révolution sahraouie ne sont pas directement liés au contexte contemporain, indépendamment du fait que ce syncrétisme se réalise sur un espace d'exil. Si l'invasion maroco-mauritanienne a accéléré le processus révolutionnaire, il est très probable que celui-ci se serait tout de même déroulé selon des modalités similaires dans le cadre d'une décolonisation « douce » aboutissant sur l'indépendance d'un « Sahara sahraoui ». Au contraire, certains éléments de l'organisation de l'espace des camps sont, eux, directement liés à la situation vécue depuis presque trente ans par les Sahraouis réfugiés. La guerre, l'exil et la préparation du retour au Sahara occidental en

sont trois expressions. Elles sont liées entre elles par des relations directes de cause à effet, la troisième est la conséquence de la seconde qui elle-même est celle de la première.

a- l'état de guerre

Camp de réfugiés et guerre, les deux termes sont souvent liés. A beaucoup de conflits militaires correspondent des flots de réfugiés, plus ou moins liés avec les belligérants, jetés sur les routes de l'exil et parfois harcelés au mépris des « lois de la guerre » jusque dans leur fuite. En allant trouver refuge à l'étranger, ces populations espèrent trouver la quiétude. Mais, malgré la présence d'organisations internationales telles que le HCR, il arrive que les lieux de refuge soient attaqués. Les fréquentes « incursions » de l'armée israélienne dans les camps palestiniens en sont un exemple fort. C'est pourquoi, même réfugiés en Algérie, un Etat qui possède une puissance de feu suffisante pour dissuader le Maroc, les Sahraouis ont craint jusqu'à quelques temps après le cessez-le-feu d'éventuelles attaques au sein même de l'espace des camps qui, il est vrai, joue un rôle important dans la géostratégie militaire de l'ALPS. Si les FAR n'ont jamais pénétré sur le territoire algérien dans le cadre de ce conflit, un certain principe de précaution fût tout de même appliqué dès les premières installations dans la manière d'organiser l'espace des camps.

La dispersion des sites est un principe fondamental de la stratégie de défense passive appliquée ici. Il est surtout le fait de Rabouni où sont localisés les bâtiments comme la Présidence de la RASD ou le ministère de la Défense. En déconcentrant ces équipements sensibles, les Sahraouis compliquent fortement l'éventuelle attaque marocaine. En effet, repérer, effectuer le travail de renseignement préalable et attaquer des cibles concentrées en un même site est plus aisé que faire de même sur des points disséminés. De plus, dans le cadre d'une offensive par missiles ou par bombardement, la difficulté d'atteindre une cible est fonction de sa surface au sol. Ainsi, du point de vue de la défense, mieux vaut créer plusieurs îlots de quelques bâtiments chacun, qu'un seul d'une étendue importante et donc beaucoup plus vulnérable.

L'ALPS se doit par ailleurs de veiller à la sécurité de l'espace des camps. Mais, étant donné le manque de moyens, la structure en réseau de cet espace et la difficulté d'en contrôler ses limites non-matérialisées, ce contrôle s'avère difficile. Il est donc plus aisé de surveiller les points du réseau que les frontières de la zone allouée aux réfugiés par l'Algérie. Des contrôles réguliers sont ainsi effectués à des points de passage matérialisés à l'entrée de chaque camp et sur la route rejoignant Rabouni à Tindouf. Mais, depuis le changement de

certaines comportements dus à l'arrivée de l'argent vers le milieu des années 90, ces points servent de plus en plus à réguler l'espace. C'est ici en effet que la police et la gendarmerie de la RASD procèdent à des contrôles visant à retrouver des biens volés ou de contrebande.

Ensuite, la démographie des camps largement déséquilibrée au détriment de la population masculine est directement due à la guerre. C'est, dans une très large mesure, parce qu'ils sont mobilisés sur le front que les hommes sont absents des camps et que ceux-ci sont essentiellement peuplés par les femmes, les enfants, les vieillards, les blessés et les malades. Toutefois, comme cela a été vu précédemment, le déséquilibre est moins fort depuis l'instauration du cessez-le-feu en 1991.

D'ailleurs, l'état de guerre se manifestait de manière plus prégnante avant que celui-ci n'intervienne. Les ministères et la Présidence étaient enterrés sous le niveau du sol pour être plus difficilement repérables et protégés plus efficacement des éventuelles attaques. De plus, dans le même but de protection, nous avons vu plus haut que chaque *dar* était équipée d'un abri souterrain.

Si l'état de guerre ne semble plus à l'ordre du jour, il a guidé pour partie l'aménagement initial des camps. Ainsi, la dispersion des bâtiments à Rabouni est aujourd'hui un héritage dont la contrainte fonctionnelle n'est plus justifiée. Il est en effet compliqué pour un réfugié ne possédant pas de voiture de réaliser une démarche demandant parfois d'effectuer plusieurs aller-retours d'une administration à une autre. De plus, étant donné le manque de moyens de communication tel que le téléphone, il est compliqué pour les administrations séparées par plusieurs kilomètres de travailler efficacement ensemble.

b- la condition de réfugié

L'exil est la conséquence directe de la guerre. Si l'espace des camps existe, c'est parce que les Sahraouis ont dû fuir les combats qui se déroulaient au Sahara occidental. Encadré par le Front Polisario, il s'est fait de manière collective et a permis de diriger le flot des réfugiés vers un même espace, celui de la hamada de Tindouf. Hormis cet aspect, il ne s'agit pas dans ce paragraphe d'examiner l'exil sahraoui dans le détail mais plutôt de voir quels sont les facteurs explicatifs de la CSSSR inhérents à la situation de réfugié. Des facteurs que l'on retrouve d'ailleurs dans tous les camps de réfugiés.

Etre exilé, c'est avoir quitté sa terre, ses richesses individuelles et collectives, ses repères et parfois même ses proches. C'est dire l'extrême précarité à laquelle les réfugiés du monde entier sont confrontés. De là, ils deviennent dépendants en tout du pays d'accueil, du

HCR et des ONG et, quand ils ont la « chance » d'être « télégéniques », de la « communauté » internationale sous pression de l'opinion publique. « L'économie » de ces camps est donc, dans une très large mesure, le fait de l'aide humanitaire. Tous les biens et aliments que l'on y trouve sont généralement le fait de la solidarité internationale. Ainsi, tous les rapports de « production » et « d'échanges économiques » se résument à la quête de l'aide auprès des instances internationales, des Etats et des OIG comme l'Union européenne (UE), et à son acheminement depuis le donateur jusqu'au bénéficiaire. En somme, la principale activité des camps est liée à l'aide humanitaire. Il en ressort une logistique qui, dans son expression spatiale, se doit d'être efficace car la vie des réfugiés en dépend. La structure pyramidale de la distribution de l'aide accordée aux Sahraouis réfugiés répond relativement bien à cet objectif mais reste dépendante du bon-vouloir des donateurs.

La précarité matérielle est la plus visible des précarités (morale, physique, territoriale...) qui sévissent dans les camps sahraouis. Dépendant totalement de l'aide internationale, l'espace des camps ne peut s'aménager que par petites touches, que par des « petits » projets financés par telle ou telle ONG. S'il existe un réel projet d'aménagement, il ne peut être que partiellement appliqué du fait du manque de moyens. De plus, la précarité matérielle est bien exprimée par l'habitat. Mieux adaptées à la météorologie habituelle de la hamada, les *beits* sont cependant très fragiles lors d'épisodes violents. S'effondrant rapidement sous l'effet de la pluie ou du vent, il faut sans cesse les reconstruire alors que l'utilisation du ciment et de parpaings à la place des briques faites de sable et de fragments de roche et du torchis suffirait à les rendre assez résistantes. Tout déplacement, toute construction ne peuvent s'affranchir de cette précarité qui touche l'ensemble des réfugiés. Le manque de moyens ou, sans détour, la pauvreté, est un facteur explicatif essentiel de l'organisation des camps de réfugiés, en particulier sahraouis.

La dépendance totale vis-à-vis de l'aide humanitaire et la pauvreté sont deux éléments corrélatifs et caractéristiques de l'ensemble des camps de réfugiés de la planète. En dépendant matériellement d'organisations et d'états étrangers, les camps de réfugiés sont des espaces où s'expriment pleinement les logistiques humanitaires. Mais, dépendre de facteurs extérieurs pour assurer sa survie est une situation des plus précaires, d'autant plus que l'aide apportée est généralement en-dessous des besoins et qu'elle ne dépend pas seulement de critères humanitaires. Schématiquement, tant qu'il y a des surproductions de blé et qu'il faudra maintenir artificiellement les cours de la bourse de Chicago, les Sahraouis et d'autres bénéficiaires du Programme Alimentaire Mondial (PAM) recevront de la farine.

c- la préparation du retour

Un des facteurs les plus déterminants dans la différenciation des camps de réfugiés du monde est sans nul doute le projet qu'ont ou non les réfugiés. Ce projet s'inscrit dans la préparation du retour des réfugiés dans leur espace de départ. Dans le cas sahraoui, les bases d'un tel projet ont été définies dès avant l'exil, lorsque le 12 octobre 1975 les chefs tribaux se sont réunis autour du Front Polisario pour proclamer la révolution socio-politique. Puis, prendre la route de l'exil, c'était déjà affirmer ce projet, à savoir : vivre comme Sahraoui dans un Sahara occidental indépendant. C'est donc tout naturellement que l'espace des camps s'est organisé selon ce principe de préparation au retour. Ce dernier ne pouvant, pour les réfugiés, être conçu que dans l'indépendance du territoire revendiqué, les camps se sont structurés sur un modèle d'Etat, la RASD, qui fait de l'espace de refuge son laboratoire, et dont l'organisation spatiale mise en place est vouée à être reproduite, dans la mesure du possible, au Sahara occidental. Ainsi, la préparation du retour s'affirme comme le dernier des facteurs explicatifs de la CSSSR et comme l'un des plus fondamentaux. Elle se traduit dans l'espace par la mise en place d'une administration territoriale, par la volonté de mettre en exergue la puissance de la RASD et, par la place privilégiée réservée à la formation de tous.

Tout Etat est doté d'une administration territoriale. Cet outil de gestion est certainement parmi les plus déterminants de leurs viabilités. L'administration de la Rome antique et celle de l'Empire carolingien, à travers ses fameux *missi dominici*, en sont deux exemples fameux empruntés à l'Histoire. Les dirigeants de la RASD ont donc dû créer de toute pièce un organigramme territorial qui s'appliquerait à l'espace de refuge mais dont la vocation serait d'être reproduit au Sahara occidental. Pour ce faire, ils ont emprunté à l'Algérie son système articulé reposant sur trois niveaux d'action : l'Etat, la *wilaya* et la *daïra*. Chacun correspond à une maille de l'espace, respectivement le national, le régional et le local. Dans les camps, tout est vu à une échelle supérieure de celle du territoire revendiqué ce qui fait que la *wilaya* se limite actuellement à un camp, c'est à dire à une superficie de quelques kilomètres carrés, tout au plus quatre ou cinq. Mais, dans la « réalité », ou plutôt dans le cadre d'un Sahara indépendant, leurs superficies seront égales à un quart de la surface totale, c'est à dire à plus de cinquante milles kilomètres carrés. De plus, le nom des *wilayas* des camps est probablement celui qu'elles prendraient dans un Sahara sahraoui puisque El-Aïoun, Aoussert, Smara et Dakhla sont aussi les quatre centres urbains les plus importants du Sahara occidental actuel. Enfin, suivant la même logique, les *daïras* d'un même camp portent les noms de localités situées près des quatre villes sus-citées. En somme, il est très probable que

l'organigramme territorial appliqué dans les camps a été constitué dans le but premier de le reproduire au Sahara occidental.

Nous avons vu que le degré d'implication des réfugiés dans la gestion de leurs camps varie selon l'ingérence du pays d'accueil, du HCR et des ONG. Les Sahraouis bénéficient à cet effet d'une totale autonomie sur l'espace qui leur a été alloué par l'Algérie. Menant une guerre et voulant appliquer dès les premiers jours leur projet d'aménagement et surtout de société, ils ont tout de suite, et tout au long de l'exil, conservé une indépendance totale dans la gestion de leurs affaires et dans celle de l'espace des camps. Il fallait dès sa création affirmer et revendiquer l'existence de la RASD dans les sphères de la politique internationale mais aussi auprès des réfugiés eux-mêmes, qui connaissaient là un bouleversement politique fort. Ainsi, l'autorité suprême dans l'espace des camps, c'est la RASD, représentée par son Président Monsieur Mohammed Abdelaziz. C'est donc en souveraine que celle-ci dirige les acteurs qui agissent sur son territoire « d'emprunt ». Selon Messieurs Julien Fieyre et Gianluca Calzolari, respectivement responsables sur le terrain des ONG Oxfam Belgique et CISP, c'est elle en effet qui, globalement, « commande » aux ONG les actions à effectuer, via le HCR qui, en plus d'assurer la logistique de base (acheminement de l'aide du PAM, fourniture en eau...), effectue des « appels d'offre » auprès de organisations humanitaires.

Enfin la formation est très importante dans le projet de construction étatique. En effet, dans l'optique du retour, la RASD aura besoin de bras mais aussi de cerveaux. Peu de régions du Sahara, et même d'Afrique, peuvent se targuer d'avoir atteint comme l'ont fait les Sahraouis réfugiés la scolarisation de la quasi totalité des enfants, tout au moins pour ce qui est du niveau primaire. Construire autant d'écoles que de *dairas* exprime bien la priorité que constitue la formation dans cet espace caractérisé par une précarité absolue. De plus, les écoles de femmes dans les *wilayas* et celle du 27 février viennent compléter le dispositif pour que tous et toutes bénéficient d'un niveau scolaire minimum. Enfin les pensionnats du 9 juin et du 12 octobre permettent aux jeunes de 11 à 12 ans de s'habituer progressivement à la rupture familiale qui les attend. C'est en effet dans le nord de l'Algérie ou dans d'autres pays « amis » qu'ils devront poursuivre leurs études. Si celles-ci s'avèrent être brillantes, ils sont encouragés à poursuivre plus loin, sans qu'il n'y ait apparemment de programmation selon les besoins de la RASD. Il est en effet plutôt surprenant de croiser dans les camps des ingénieurs chimistes ou des comptables qui ne peuvent y trouver de travail en relation avec leurs formations, alors que des besoins existent, mais dans d'autres domaines.

La présence d'un projet de retour est un facteur déterminant dans le « succès » d'un camp de réfugiés. En effet, si les réfugiés s'approprient de manière individuelle un projet

collectif d'inspiration endogène, nul doute que leur motivation à participer à l'organisation du camp s'en trouve renforcée alors que s'ils appliquent un modèle onusien importé de l'extérieur, même avec un degré de responsabilisation important, leur implication sera mécaniquement moindre. L'originalité du projet des Sahraouis réfugiés est de préparer le retour tout en préparant l'indépendance, objet de la lutte militaire et politique entreprise et de l'exil même. Cela se traduit au sein de l'espace des camps par trois modalités principales : la mise en place d'une administration territoriale vouée à être reproduite au Sahara occidental, l'affirmation de la RASD comme structure politique et de gestion suprême, et l'effort porté sur la formation de tous et de toutes. Ces trois éléments s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre du nouveau pacte social adopté le 12 octobre 1975.

En définitive, le contexte dans lequel s'est structuré l'espace étudié est déterminant dans son organisation. Si le milieu naturel et les permanences ne le sont pas moins, ils constituent en quelque sorte la base, l'assise ou encore les pré-acquis de la combinaison socio-spatiale présentée ici. D'autres lieux, physiquement proches de la hamada de Tindouf, connaissent des formes de sédentarisation de populations bédouines, comme les camps de réfugiés des Kel Tamashek il y a encore quelques années dans l'extrême Sud de l'Algérie par exemple. Mais ceux-ci sont très différents de ceux des Sahraouis. Ces derniers ont fait de leur espace de refuge le terrain d'expérimentation de leur projet de société, et plus encore de leur projet étatique, tout en menant une guerre difficile. Un nouveau pacte social inspiré d'idéaux égalitaires, un contexte de guerre, et un exil qui se vit dans la préparation du retour, tels sont les éléments explicatifs de l'organisation de l'espace des camps liés à la société sahraouie contemporaine et à sa condition actuelle.

L'analyse des facteurs explicatifs de la CSSSR retient donc trois grands types de facteurs, ceux liés au milieu naturel, ceux qui répondent de permanences de la société pré-révolutionnaire et ceux correspondant à la société révolutionnaire. L'organisation de l'échelle globale de la CSSSR s'explique presque exclusivement par les données du milieu physique, et plus particulièrement par le déterminisme de l'eau. Celles des échelles régionale et locale répondent à la fois des trois types de facteurs identifiés. Elles expriment une adaptation au milieu tout à fait remarquable et poussée dans les moindres détails de la vie quotidienne, les permanences de la société révolutionnaire qui, malgré les préceptes de la révolution,

parviennent à se maintenir, le nouveau pacte social sahraoui, et le contexte de guerre et d'exil. Enfin, la préparation du retour est un phénomène transcalaire, et détermine pour partie bon nombre des autres facteurs. Contrairement aux images d'Epinal concernant les camps de réfugiés en général et retransmises par les médias, la CSSSR semble être un objet géographique complexe, espace social certes, mais peut-être aussi territoire à certains égards.

III- LA CSSSR, ESPACE DE CAMPS DE REFUGIES OU TERRITOIRE DE LA RASD ?

Selon leurs caractéristiques, les combinaisons socio-spatiales peuvent prendre différentes formes géographiques. L'espace social est la plus élémentaire. Il concerne l'espace sur lequel vit et s'organise un groupe social et répond des relations qui le relie à celui-ci. Le territoire en est une seconde forme, plus achevée, plus complète que la précédente.

La CSSSR est indubitablement un espace social. Elle existe en effet par la société sahraouie réfugiée, par l'espace refuge, et par les interrelations qui les unissent. En cela, elle s'inscrit dans une catégorie d'espaces sociaux tout à fait particulière, celle des espaces dits de « camps de réfugiés ». Il peut être émis l'hypothèse selon laquelle tous ces espaces de camps de réfugiés présentent des caractéristiques communes, indépendamment des régions dans lesquelles ils se localisent et du contexte par lesquels ils se sont créés. Ainsi, l'analyse peut être élargie à quelques autres exemples de camps de réfugiés, afin d'en retirer les principaux caractères de ce type d'espace social bien particulier. Puis, dans un second temps, ces points communs peuvent être confrontés aux caractéristiques de la CSSSR pour voir dans quelle mesure celle-ci répond de ce modèle d'espace social de camps de réfugiés et, s'en écarte.

Mais, la CSSSR, par certains de ces aspects, ressemble à un territoire. Comme il a été vu précédemment, elle est en partie gérée par un Etat, la RASD et, le fait que la révolution socio-politique se soit réalisée en son sein attribue une certaine valeur à l'espace des camps, du point de vue de la société sahraouie réfugiée. Ainsi, par l'analyse des instances du territoire, il est possible de vérifier la territorialité de la CSSSR et d'en examiner ses caractères.

Enfin, s'il est vérifié que la CSSSR est à la fois un espace social de camps de réfugiés et le territoire de la RASD, il peut être souligner dès maintenant les difficultés qui peuvent apparaître. En effet, les logiques et les acteurs qui gouvernent un espace social de camps de réfugiés et celles qui commandent un territoire sont sensiblement différentes. Or, s'il s'avère que la CSSSR répond de ce double-niveau géographique, des difficultés quant à sa gestion doivent logiquement se créer. De plus, si la territorialité de la CSSSR est reconnue, celle-ci est forcément limitée de par son aspect provisoire.

1- La CSSSR comme espace social de camp de réfugiés

La CSSSR est une des expressions spatiales du « phénomène réfugié ». Il existe à la surface de notre planète de nombreux autres exemples, au Mexique, au Liban, en Jordanie, ou encore, comme le montre l'actualité récente, au Tchad. L'objectif de cette partie de l'exposé est de distinguer les logiques spatiales à l'œuvre dans les camps de réfugiés de manière générale, puis de voir dans quelle mesure l'espace social qu'est la CSSSR s'inscrit dans ce cadre et surtout, s'en distingue.

Dans ses principes directeurs relatifs à la mise en place d'un camp de réfugié, le HCR préconise un certain nombre de mesures permettant de vivre « aussi normalement que possible » (HCR, 1996, p. 19). Sans les énumérer, les nombreuses dispositions citées concernent pour beaucoup l'aménagement spatial. L'expression employée par le HCR est vague mais sous entend que « vivre normalement » suppose un espace « normal », ou tout au moins se rapprochant d'une certaine normalité. Celle-ci semble très difficile, voire impossible, à atteindre, les camps de réfugiés sont en effet des espaces sociaux particuliers. Reste à savoir quels sont les caractères de cette particularité.

Une proposition de réponse peut être apportée en s'inspirant de la définition de l'espace social proposée par R. Brunet (2001, pp. 11-33). Désormais considérée comme un acquis de la géographie sociale, elle s'appuie sur un schéma fonctionnel où l'espace répond de cinq actions humaines (habiter, (s') approprier, produire, échanger, gérer) qui sont autant de systèmes socio-spatiaux qui, combinés entre eux, constituent l'espace social. C'est à travers cette grille de lecture que peut être abordé l'espace des camps de réfugiés sahraouis et d'autres exemples comme les camps guatémaltèques au Mexique ou ceux palestiniens du Liban et de Jordanie. De là, nous pourrions dégager quelques unes des logiques propres à ce type d'espace, pour chacune de ses fonctions. Mais l'analyse « brunésienne » de l'espace social permet aussi de montrer que le terme « camp de réfugié » regroupe des cas très différents les uns des autres parmi lesquels la CSSSR semble être un cas bien original.

A- Analyse fonctionnelle comparative

Ce paragraphe se donne pour objectif l'identification des caractères communs d'un espace dit « de camps de réfugiés », et les nuances qui peuvent apparaître selon les cas. La démarche utilisée s'inspire de la définition de l'espace social proposée par R. Brunet. Ainsi, par l'analyse fonctionnelle de trois exemples de camps de réfugiés, les principales logiques de ce type d'espace peuvent être dégagées. Pour chacune des fonctions de l'espace social, prises dans un ordre (discutable) exprimant une certaine chronologie de sa construction, l'analyse est menée simultanément sur les trois exemples.

Les camps palestiniens du Liban, étudiés par J. Mauriat (*in* Cambrézy et Lassailly-Jacob, 2001, pp. 152- 182), sont au nombre de douze et installés par groupes de trois ou quatre autour des principaux centres urbains (Tripoli, Tyr, Saïda, Beyrouth). Ceux, palestiniens toujours, de Jordanie ont été traités par B. Destremau (*in Les Cahiers d'Urbama*, n°11, 1995, pp. 5-56) à travers les exemples de ceux de Wihdat et de Jabal Hussein qui sont compris au centre de l'agglomération-capitale d'Amman. Enfin, les camps de réfugiés guatémaltèques ont été étudiés par E. Kauffer (*in* Cambrézy et Lassailly-Jacob, 2001, pp. 233- 267) et sont localisés dans les campagnes de la péninsule du Yucatan, au Mexique.

a- l'espace approprié

Dans ces trois exemples, la fonction d'appropriation est particulière de par son aspect provisoire. Les réfugiés acquièrent en effet l'usufruit d'un espace et non sa propriété au sens propre.

L'appropriation collective de l'espace se traduit par le tracé d'un périmètre au sein duquel s'organise le camp selon des fins spécifiques. Ces limites sont d'autant plus précises qu'elles s'insèrent parfois dans un tissu urbain comme au Liban ou en Jordanie. Dans tous les cas, le périmètre marque alors la frontière entre l'espace des nationaux et celui alloué aux réfugiés. L'appropriation individuelle, ou plutôt familiale, se fait par l'octroi de parcelles plus ou moins grandes selon la surface totale disponible. Elle suppose une gestion collective *de facto* dès les premières arrivées, afin que le partage soit accepté et reconnu par tous.

En Jordanie, le camp de Wihdat est découpé en unités de 60 à 80 m² tandis que celui de Jabal Hussein l'est par des subdivisions de 100m². Dans les deux cas, chacune des parcelles accueillent en moyenne seize personnes, soit une famille élargie.

Le cas guatémaltèque est, lui, plus singulier du fait de l'hétérogénéité ethnique et religieuse de la population réfugiée, contrairement à celles palestinienne ou sahraouie. Le principe de l'appropriation est de donner ici une superficie égale à chaque groupe et se traduit par des concentrations hétérogènes multiethniques et multiconfessionnelles.

Enfin, J. Mauriat ne donne pas d'information quant à l'appropriation de l'espace par les réfugiés palestiniens du Liban. A cet effet, il convient de noter que l'absence de données à propos de telle ou telle fonction de l'espace social ne sera pas systématiquement et explicitement mentionnée dans les lignes qui suivent. Afin de ne pas alourdir le texte, ces carences seront implicitement entendues par le fait de ne pas faire appel à l'exemple alors concerné.

b- l'espace habité

La fonction d'habitat est à relier directement à celle d'appropriation individuelle, du moins pour ce qui est de la facette de l'habitat qui s'intéresse à sa répartition. C'est la fonction première des camps de réfugiés et pour celle laquelle ils ont été construits.

Enfermés dans des espaces urbains, les camps palestiniens de Jordanie et du Liban sont soumis à une utilisation maximale de leurs surfaces puisque celles-ci ne peuvent s'étendre sur leurs marges. L'habitat y est donc particulièrement dense et regroupé, et colonise à présent les hauteurs ; ce qui permet de passer directement à la deuxième facette de l'habitat, celle du logement en lui-même.

Quand les surfaces disponibles sont rares et que, par ailleurs, les moyens techniques le permettent, l'habitat prend de la hauteur. C'est le cas des camps du Liban ou de Jordanie dans lesquels il est possible de distinguer une première génération d'habitat caractérisé par des maisons mitoyennes à étage qui, selon B. Destremau, « témoignent à la fois des moyens économiques des réfugiés mais aussi la progression d'une installation conçue avec réticence parce que provisoire » (1995, p. 32). Cette dernière se fait en plusieurs étapes, qui sont autant de types de logements avant de parvenir à la forme actuelle. L'auteur distingue ainsi quatre ou cinq phases :

- tente (Jabal Hussein)/pièce préfabriquée (Wihdat)
- pièce recouverte de tôle ondulée ou de fibrociment, parfois avec WC et/ou cuisine et/ou un mur de protection autour de l'unité
- deuxième pièce saturant l'espace au sol
- une ou deux nouvelles pièces sur le toit-terrasse
- destruction de l'ensemble pour une reconstruction homogène (parfois)

Ce modèle est adopté par tous dans les camps de Jordanie mais a été perturbé par les destructions occasionnées par la guerre civile au Liban. Là, il ne se retrouve plus qu'au centre des camps, tout au moins dans celui de Chatila qui est qualifié par J. Mauriat d'« exemplaire », au sens premier du terme. En effet, en périphérie, les maisons détruites ont été remplacées par d'autres financées par le HCR ou, par des immeubles de sept à huit étages financés par des Palestiniens ayant participé à la première guerre du Golfe en 1991.

Les réfugiés guatémaltèques sont, eux, moins contraints par la disponibilité en espace. Ils ont construit des maisons individuelles de plain-pied, à partir de matériaux provenant des dons d'ONG ou d'Etats comme les tôles de zinc offertes par le Japon, ou issus de matières premières locales.

Enfin, comme l'illustre la citation de B. Destremau, la précarité des constructions est une caractéristique commune à ces trois exemples.

c- la fonction de production

La fonction de production est certainement celle qui est le moins exprimée dans un camp de réfugiés. En effet, les sites où se concentrent les réfugiés sont décidés par le pays d'accueil qui voit généralement d'un œil plutôt méfiant l'arrivée de ces populations. Ce sont donc pour beaucoup des espaces considérés comme non-productifs, peu valorisés et souvent peu valorisables. De plus, généralement restreints par leurs superficies, ils ne permettent pas la mise en place d'un véritable appareil économique. Celui-ci, quand il émerge, reste limité à quelques secteurs très particuliers comme le commerce. Ainsi, la fonction productive d'un espace peut s'exprimer par les richesses qui peuvent lui être extraites mais aussi par sa configuration, et surtout sa situation par rapport à d'autres espaces, comme le montrent les activités commerciales.

Dans le cas des camps de Jordanie, leurs situations centrales au sein de l'agglomération d'Amman, leurs fortes densités de population (87 000 habitants/km² à Wihdat) et leur réputation de pratiquer des prix moins élevés qu'ailleurs font que les commerces s'y développent bien. Au nombre de 1 200 à Wihdat et de 550 à Jabal Hussein, ils se consacrent à la vente de fruits, de légumes et de vêtements, tant pour les réfugiés que pour la population jordanienne.

L'exemple libanais est quant à lui moins lisible. Les camps palestiniens y ont en effet des aires d'influence qui dépassent largement de leurs limites et qui attirent des populations pauvres libanaise et de travailleurs émigrés, entre autres syriens. Sur cette aire et dans les

camps, se déploie une économie réduite elle aussi au seul secteur commercial mais qui intéresse de nombreuses personnes, des réfugiés palestiniens aux travailleurs immigrés, en passant par des Libanais.

Au Mexique, les réfugiés guatémaltèques paraissent avoir développé des productions agricoles pour subvenir à leurs propres besoins, sans que cela ne soit plus explicité dans l'ouvrage servant de source.

Une des logiques générales de ce type d'espace est la recherche de l'autosuffisance afin de réduire la dépendance vis à vis de l'aide internationale. Mais celle-ci reste cependant indispensable, tout comme le sont les revenus apportés de l'extérieur par des réfugiés partis du camp pour travailler dans des entreprises du pays d'accueil. Cela est le cas dans tous les exemples vus ici. E. Kauffer écrit à propos des camps de réfugiés guatémaltèques : « En conséquence, il est possible de réfuter la thèse de l'autosuffisance dans les sites agricoles créés pour les réfugiés dans la péninsule du Yucatan. En effet, il ne s'agit pas d'une autosuffisance qui repose sur le succès d'un programme de développement basé sur la production agricole mais sur le recours à des sources complémentaires de revenu, liées à la migration. » (2001, p. 259). Migrations auxquelles il convient d'ajouter les organismes internationaux et non-gouvernementaux pour réfuter pleinement la thèse de l'autosuffisance¹⁵.

d- la fonction d'échange

L'action d'échanger est directement liée à celle de produire et, malgré leurs faibles potentiels productifs, elle est primordiale dans ces espaces. En effet, l'autosuffisance ne pouvant être atteinte dans de telles conditions, la dépendance et donc les échanges liés à l'aide internationale sont importants.

De plus, contrairement à l'imagerie populaire qui connote les camps de réfugiés, ceux-ci ne sont pas toujours des enclos hermétiques. Les camps du Liban attirent des populations pauvres du pays d'accueil par leurs commerces, leurs logements bon-marchés et parfois par le travail que l'on peut y trouver. Ceux de Jordanie semblent moins ouverts mais les commerces attirent aussi la population locale. Les échanges sont donc nombreux entre les camps et l'extérieur, surtout s'ils sont insérés dans un tissu urbain.

Ensuite, point commun à tous les exemples abordés, il existe des migrations motivées par le travail et qui s'effectuent à sens unique, excepté dans le cas plus complexe du Liban, des camps vers l'extérieur. Enfin, il existe des échanges banals, internes à ces lieux.

¹⁵ Cette citation et la remarque qui lui est attachée sont tout aussi valables pour les camps palestiniens.

Pour s'accomplir pleinement, la fonction d'échange suppose des voies de communication. A Wihdat, le plan est un véritable labyrinthe et les rues correspondent aux intervalles laissés vierges entre les constructions. A l'inverse Jabal Hussein propose une structure géométrique s'appuyant sur un axe central duquel partent 47 ruelles perpendiculaires. Quant aux camps du Liban, ils proposent des formes issues de la combinaison des deux précédentes. Dans ces trois cas, les réseaux viaires s'inscrivent dans le continuum urbain dans lequel ils sont implantés.

e- l'espace géré

Recoupant les quatre précédentes, la fonction de gestion est transversale. C'est à partir de celle-ci que les différences d'un camp à un autre sont les plus flagrantes. La distinction s'effectue surtout par la nature du gestionnaire de l'espace qui varie selon l'implication des réfugiés, le degré d'ingérence du pays d'accueil, du HCR et des instances internationales et non-gouvernementales présentes sur le terrain.

Dix des treize camps de Jordanie sont cogérés par la Direction des Affaires Palestiniennes (DAP) et par la United Nations for Relief and Works Agency (UNRWA), les trois autres répondant de la gestion exclusive de la DAP. Celle-ci a été créée par le gouvernement jordanien qui, dès le début de l'exil palestinien, s'est occupé de l'acheminement et de la distribution de l'aide internationale, a participé au recensement des réfugiés et, leur a fourni l'eau et quelques équipements de base. Aujourd'hui, le rôle de la DAP est de superviser la coordination entre le gouvernement, l'UNRWA et les différentes instances concernées par les camps palestiniens. Les réfugiés sont associés à cette gestion par l'intermédiaire des « Comités d'amélioration du camp ». Ceux-ci ont une fonction de porte-parole auprès de la DAP, ils interpellent et coordonnent les diverses instances concernées, sont en charge de certaines tâches relevant de la DAP (nettoyage des rues et des lieux publics...) et, ont un rôle exécutoire dans certains camps (prélèvement de taxes auprès des propriétaires de commerces...). Financés par la DAP, leur dépendance vis à vis de celle-ci est importante. Enfin, l'ingérence du pays d'accueil dans les camp est renforcée par l'intervention d'un dernier gestionnaire, la municipalité du Grand Amman qui s'occupe de l'asphaltage des routes et de l'attribution des licences commerciales. Tous les acteurs potentiels sont donc concernés par la gestion des camps de réfugiés palestiniens de Jordanie mais, le pouvoir sur cet espace revient en dernier lieu à la DAP, c'est à dire au pays d'accueil.

Au Liban, la situation est diamétralement opposée. Le pouvoir étatique y est moins fort et était carrément en déliquescence lors de la guerre civile qui a déchiré le pays dans les années 70 et 80. Mais, c'est dès les années 60 que les réfugiés prennent le contrôle de « leurs » camps. Poussés par la création des mouvements politiques palestiniens comme le Fatah de Monsieur Yasser Arafat ou le Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP) de Monsieur Georges Habbache, ils deviennent de plus en plus militants et font tout pour acquérir leur autonomie. Malgré l'opposition de l'armée libanaise, les forces palestiniennes prennent le contrôle des camps en octobre 1969. Cette prise de pouvoir est validée la même année par la signature des accords du Caire avec le Liban, contraint d'accepter le fait accompli.

Enfin, les réfugiés guatémaltèques sont, eux, libres de s'organiser comme ils l'entendent à l'intérieur des camps, même lorsque le principe de sécurité nationale prévalait au Mexique entre 1983 et 1989. Initialement, les besoins immédiats concernaient l'approvisionnement en nourriture, le domaine de la santé et celui de la sécurité. Si les deux premiers sont pris en charge par des acteurs extérieurs comme le HCR ou les ONG, ce sont les réfugiés eux-mêmes qui assurent leur sécurité tout comme plus tard ils assument le domaine de l'éducation. Petit à petit, un mode de gestion associant réfugiés et instances internationales et non-gouvernementales s'est mis en place. A l'intérieur du camp, il repose sur deux personnes choisies parmi les réfugiés. D'une part le « représentant » qui fait figure de porte-parole auprès des instances externes, et d'autre part le « promoteur » qui désigne les coordonnateurs dans les domaines de la santé et de l'éducation. Néanmoins, l'ingérence du gouvernement hôte n'est pas continuellement nulle et s'exerce parfois à travers la Commission Mexicaine d'Aide aux Réfugiés (COMAR). Elle n'est intervenue que deux fois mais ses actions sont lourdes de conséquence. Premièrement, les réfugiés ont été déplacés des sites initiaux vers les états du Campeche et du Quintana Roo puis, la COMAR a émis la volonté de les regrouper dans des sites spécifiques. Le danger de voir éclater l'unité du mouvement naissant des réfugiés en trois groupes distincts (selon le nouvel état d'accueil et la dynamique qui est propre à chacun de ces états) accélère la structuration de ce mouvement en une organisation politique. Ainsi, fin 1987 - début 1988, les « Commissions permanentes » émergent des assemblées tenues dans les camps. Elles permettent aux réfugiés guatémaltèques d'avoir un représentant fort et reconnu par le HCR pour faire face au gouvernement mexicain et aussi aux autorités guatémaltèques dans l'optique de préparer le retour. Un projet concernant ce dernier a été établi pour s'opposer au rapatriement individuel et hasardeux. Mais, il ne fait pas l'unanimité et les organisations de certains camps rejettent l'autorité des

Commissions permanentes, empêchant ainsi les réfugiés d'être représenté par un pouvoir unique.

L'analyse demande à être étendue à d'autres exemples, mais l'ébauche qui en est faite ici permet de distinguer dès à présent quelques caractéristiques de cet espace social particulier qu'est un camp de réfugiés.

Fait d'abord pour être habité, cette fonction s'y exprime pleinement et occupe, et sature parfois, une très large majorité de la surface disponible. Elle reflète par les formes architecturales qu'elle prend la précarité matérielle et psychologique liée à la condition d'exilé. En effet, les habitations sont faites de matériaux de mauvaise qualité et le mode de construction progressif traduit la volonté de ne pas (trop) s'installer ou l'absence de certitudes quant au futur. A quoi bon investir dans un logement coûteux si c'est pour le quitter bientôt ? Induite par cette première fonction, celle d'échanger est elle aussi importante. C'est d'elle que dépend la survie des populations réfugiées car les sites d'implantation sont souvent improductifs, tout au moins considérés isolément de leurs territoires d'accueil. En plus des échanges banals internes, s'ajoutent donc ceux liés à la logistique humanitaire déployée. Mais, l'échange consiste ici à capter des flux externes à l'espace du camp et à les y répartir et non à échanger réellement, au sens où l'on obtient quelque chose contre quelque autre. Malgré ce rôle primordial, les réseaux de communication de chacun des exemples vus ne semblent pas répondre d'une logique commune à ce type d'espace. Ils reflètent un plus ou moins grand contrôle de l'aménagement et sont parfois fonction de leur environnement urbain.

La fonction d'appropriation se retrouve dans le camp de réfugié. Elle se singularise fondamentalement par sa nature provisoire. Ici, s'approprier une portion de l'espace ne signifie pas en être propriétaire mais bénéficiaire de son usufruit, tant sur un plan personnel ou familial que collectif. De plus, le principe d'équité semble prévaloir dans la mesure où tous les exemples montrent des distributions de parcelles de surfaces égales. Comme si les réfugiés voulaient, à travers l'expérience de l'exil, remettre en cause les hiérarchies sociales d'hier pour imposer des principes plus égalitaires.

Ensuite, il apparaît clairement à l'examen de ces exemples que la fonction de production reste extrêmement limitée dans le camp de réfugié. Si le HCR soutient le principe de l'autosuffisance pour ce type d'espace, il se heurte à la volonté des pays d'accueil qui acceptent mal de voir se propager une économie étrangère au sein de leurs territoires, et *a fortiori* d'assister à l'exploitation de leurs ressources naturelles. Improductif, le camp de réfugiés est donc un espace totalement dépendant de l'aide internationale et de l'argent

envoyé par certains des réfugiés qui travaillent dans des structures du pays d'accueil. Malgré tout, à la faveur d'une situation géographique propice, le secteur commercial peut se développer dans le camp de réfugiés pour une clientèle extérieure.

Enfin, la fonction de gestion est caractérisée par la multi-souveraineté qui est exercée sur le camp de réfugié. Le pouvoir qui y est exercé répond de la géométrie du triptyque « population réfugiée - autorités du pays d'accueil - instances internationales et non-gouvernementales ». Cette architecture varie selon l'implication de chacun des acteurs, mais aussi selon les intérêts de chacun et selon de multiples facteurs qu'il reste à identifier.

En somme, à partir des trois exemples vus, les camps de réfugiés sont des espaces sociaux particuliers, répondant pour partie de logiques communes. A l'exception de celle de production, ils expriment bien les fonctions de l'espace social définies par R. Brunet, selon des modalités particulières. Amputé de la fonction productive, tout au moins pour une large part, l'espace social qu'est le camp de réfugiés fonctionne donc plus ou moins bien, avec une attirance tout de même vers le moins. Espace provisoire, son appropriation reste incomplète. Espace à la légitimité fragile, sa gestion est du ressort d'un triangle souverain à géométrie variable dans le temps et dans l'espace. Et, espace où l'autosuffisance semble impossible, ses échanges sont dominés par le captage de l'aide humanitaire. Bien-entendu, d'autres facteurs propres aux milieux locaux dans lesquels s'installent les camps ont un impact important sur la forme que peut prendre telle ou telle fonction de l'espace social. Ils font l'hétérogénéité des camps de réfugiés de par le monde. Toutefois, bon nombre de ces facteurs sont plus des réponses locales à des problématiques, et donc à des caractéristiques, communes que des logiques spatiales réellement singulières d'un lieu particulier. Ainsi, la fonction d'habitat reflète assez bien les facteurs propres aux environnements géographiques locaux de par l'architecture, mais est d'abord une réponse à la précarité et au caractère provisoire de ces installations, deux modalités qui sont le lot commun de tous les camps de réfugiés, où qu'ils se localisent.

B- Analyse fonctionnelle de l'espace des camps de réfugiés sahraouis

Partant du postulat que la CSSSR est un espace social, l'analyse qui suit est menée selon la même démarche. Elle permet de voir en quoi l'espace des camps de réfugiés sahraouis s'inscrit dans les logiques spatiales communes à ce type d'espace telles qu'elles ont

été définies plus haut. Et à l'inverse, elle montre de quelle manière il se distingue de ceux des camps de réfugiés palestiniens ou guatémaltèques.

a- l'espace approprié

Comme dans les cas vus précédemment, l'appropriation de l'espace par les réfugiés sahraouis est provisoire, donc incomplète puisqu'ils n'en sont pas les propriétaires mais les usufruitiers. De même, la répartition des parcelles entre les familles se fait selon un principe égalitaire.

La singularité de la CSSSR en tant qu'espace de refuge se fait d'abord par la dimension de la surface allouée par le pays d'accueil. Celle-ci, fait rare sinon unique, s'étend sur plusieurs milliers de kilomètres carrés et se présente d'un seul tenant. Les camps palestiniens du Liban par exemple, sont autant d'enclaves de petites dimensions au sein du territoire d'accueil alors que les camps sahraouis s'inscrivent dans un seul et même grand périmètre.

De plus, l'appropriation se fait ici selon trois niveaux : individuel ou familiale par les réfugiés, collective par le groupe formé par l'ensemble de ceux-ci, et institutionnelle ou politique par la RASD qui en a fait son espace d'exil. Si ces trois degrés se retrouvent dans les camps du Liban qui sont contrôlés par des mouvements politiques palestiniens, l'appropriation de ce type d'espace se limite bien souvent aux deux premiers comme en Jordanie ou au Mexique. Pour s'effectuer, l'appropriation politique suppose en effet l'accord, tout au moins tacite ou contraint, du pays d'accueil, ou une certaine convergence des intérêts des deux parties et une proximité des points de vue quant à la valeur accordée à cette appropriation. Si les autorités algériennes acceptent d'accueillir non seulement des réfugiés mais aussi un Etat étranger sur leur territoire national, c'est parce qu'elles soutiennent la thèse de l'indépendance du Sahara occidental, et donc la création d'un Etat sahraoui indépendant.

b- l'espace habité

La fonction d'habitat au sein de la CSSSR se caractérise par la précarité des logements et leur mode de construction qui se veut progressif. Pareillement aux exemples vus, ces deux modalités sont dues à la faible disponibilité en moyens matériels et financiers et, à l'aspect provisoire de l'appropriation, et donc de l'installation.

Ensuite, si la surface « prêtée » aux réfugiés sahraouis dépasse largement les strictes limites des camps et offre par conséquent d'importantes disponibilités pour de futures constructions, l'habitat n'y est pas moins dense. Il l'est moins que dans les camps de Jordanie ou du Liban certes, mais de façon tout à fait surprenante par rapport aux réserves spatiales disponibles. Cette concentration n'est pas le fait d'un déterminisme de l'eau comme c'est le cas dans le choix des localisations mais d'un autre, dicté par les impératifs de la logistique humanitaire. Déterminante dans le bon fonctionnement des camps mais aussi pour la survie des réfugiés, elle se doit d'être efficace, efficacité qui passe forcément par le regroupement spatial des besoins, et donc de la population. L'exemple sahraoui vient donc affiner la première analyse selon laquelle la densité de l'habitat dans un camp de réfugiés est fonction de la surface disponible. Cela est vrai mais jusqu'à un certain seuil défini par l'aire d'action humanitaire. Au-delà de cette limite, la population n'est plus assez concentrée pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil humanitaire.

Enfin, si la fonction d'habitat n'occupe pas la majeure partie de la surface allouée aux réfugiés sahraouis, elle en occupe une très large part dans les espaces « humanisés », autrement dit dans l'œkoumène de la CSSSR pour reprendre le concept enseigné par B. Bousquet (2004).

En somme, pour ce qui est de l'action d'habiter, la CSSSR obéit aux mêmes lois que celles qui régissent les espaces étudiés plus haut. D'un point de vue architectural, l'habitat y est certes différent de celui observé dans les camps guatémaltèques ou palestiniens mais, tous ces types ont en commun la précarité des habitations et un mode de construction progressif. La différenciation par l'habitat s'effectue sur les « formes » des expressions des logiques spatiales à l'œuvre et non sur leur fond.

c- la fonction de production

L'espace des camps de réfugiés sahraouis n'est que très peu productif. L'agriculture qui y est pratiquée suffit tout juste à subvenir aux besoins des personnes en mauvaise santé. Il existe certes un secteur commercial en plein développement mais, celui-ci n'est pas lié à des facteurs géographiques mais sociaux puisque induit par les seuls besoins de la population des camps. En effet, si dans les cas palestiniens il est possible de dire que pour la même activité commerciale la fonction de production est liée à l'espace, c'est à parce qu'elle est induite par la position plus ou moins centrale de ces camps au sein d'agglomérations parfois multi-millionnaires. Il convient alors de distinguer la part du commerce due à la demande

interne, et qui est à rattacher à des facteurs sociaux, de celle due à la situation des camps dans leur environnement géographique, et qui est à relier à des facteurs sociaux certes, mais aussi spatiaux. Les espaces des camps palestiniens s'inscrivent donc dans les deux cas alors que celui des réfugiés sahraouis ne l'est que dans le second de par sa position marginale au sein du territoire algérien.

Son autosuffisance ne peut donc être assurée faute de posséder un appareil productif suffisamment développé. La dépendance vis à vis de l'aide internationale est donc totale et tout comme dans les exemples sus-cités, des Sahraouis immigrés en Europe (principalement en Espagne) participent à la suffisance de l'espace des camps par l'envoi de sommes d'argent ponctionnées sur leurs salaires de « travailleurs immigrés ».

De par sa fonction de production, l'espace des camps de réfugiés sahraouis ne se distinguent donc pas de ceux des Palestiniens ou de ceux des Guatémaltèques.

d- la fonction d'échange

Dans la CSSSR, les échanges sont dominés par ceux liés à l'aide humanitaire. Comme dans les autres exemples abordés, ils se déroulent à sens unique, de l'extérieur vers l'espace de refuge.

De même pour l'argent qui, s'il rentre dans les camps *via* les sommes envoyées par des Sahraouis travaillant à l'étranger, ne semble pas en ressortir, ou que très peu.

En quelque sorte, l'espace des camps sahraouis exerce une force centripète sur les flux humanitaires, et sur tous les flux le concernant de manière générale. Il n'y a donc pas de réels échanges mais, comme dans les cas vus précédemment, un captage des ressources participant à la suffisance de la CSSSR. C'est aussi le cas de l'activité commerciale qui se fournit en Algérie et en Mauritanie pour revendre des biens dans les *wilayas*.

Enfin, hormis les échanges internes banals, d'autres sont générés par la forte activité administrative. D'une part liés à la logistique humanitaire ils se retrouvent dans tous les camps de réfugiés de la planète, et d'autre part induits par l'activité de la RASD ils singularisent la CSSSR.

Du point de vue de la fonction d'échange, l'espace des camps de réfugiés sahraouis se distingue des autres par l'échelle sur laquelle se déploie ceux qui travaillent dans des entreprises de l'extérieur afin d'envoyer de l'argent dans les camps. Limitée aux agglomérations dans lesquelles s'inscrivent les camps au Liban ou en Jordanie, et aux régions dans lesquelles sont implantés les camps guatémaltèques au Mexique, elle s'étend sur deux

continents dans le cas des Sahraouis. Ne pouvant trouver de travail dans les villes « proches » du territoire d'accueil, les réfugiés sont en effet obligés de partir en Afrique du Nord et jusqu'en Europe pour trouver quelques sources de revenus. De plus, comparativement aux autres cas étudiés, la fonction d'échange se caractérise dans l'espace des camps sahraouis par l'importance prise par les déplacements dus à l'activité politico-administrative endogène.

e- l'espace géré

C'est certainement par la fonction de gestion que l'espace des camps de réfugiés sahraouis se distingue le plus des autres. Si lui aussi répond bien du triptyque « population réfugiée - autorités du pays d'accueil - instances internationales et non-gouvernementales », il n'y a toutefois pas de multi-souveraineté mais une seule, celle de la population réfugiée sahraouie, ou plus exactement de son représentant, la RASD, par l'intermédiaire de son gouvernement et de sa présidence. Contrairement aux exemples vus, ce sont les exilés, par l'intermédiaire du Front Polisario, qui ont organisé leur propre fuite et géré leur installation initiale sur la hamada de Tindouf. Depuis, malgré la présence de nombreuses ONG et du HCR, la représentation politique sahraouie a toujours conservé un contrôle politique total sur son destin. Les instances humanitaires dépendent donc directement de l'autorité de la RASD et du Front Polisario. Cette situation est permise par la non ingérence algérienne dans l'espace des camps. L'Algérie a en effet soutenu très tôt les Sahraouis, y voyant le moyen de contrecarrer les projets d'Hassan II, le « frère ennemi » du Président Boumediène depuis la guerre des sables de 1967. Elle a ainsi accordé des avantages étonnants aux Sahraouis réfugiés. Ils bénéficient d'une vaste surface sur laquelle ils jouissent d'une autonomie politique totale. Cette situation se rapproche quelque peu des camps palestiniens du Liban mais dans ceux-ci, les autorités du pays d'accueil n'ont eu d'autre choix que de valider des faits déjà accomplis. Malgré qu'il ait essayé de maintenir une certaine neutralité des réfugiés palestiniens pour ne pas s'attirer les inimitiés d'Israël, le Liban n'a pu contrôler les militants qui s'activaient au sein des camps. Ces derniers en ont pris le contrôle et en ont fait les bases-arrières de leur lutte militaire contre Tsahal. Mais, ce fragile équilibre reste suspendu à la volonté de l'Etat libanais qui, après avoir connu des années difficiles, se réaffirme de plus en plus et pourrait bien un jour ne plus accepter cette situation tolérée jusqu'à maintenant, mais qui n'a jamais été souhaitée. Au contraire, l'Algérie a accepté de bonne heure la création d'une enclave sur son territoire, provisoirement certes mais pour une durée indéterminée. Une telle situation ne pourrait se maintenir depuis trente ans sans un soutien inconditionnel des

autorités algériennes. Mais, d'un autre côté, c'est aussi un moyen pour elles de « vassaliser » la RASD, ce qui pourrait s'avérer très lucratif si le Sahara occidental accède un jour à son indépendance.

En somme, dans le triptyque gestionnaire des espaces de camps de réfugiés, c'est le pays d'accueil qui a le dernier mot. Sans son accord, les réfugiés ne pourraient s'installer et les ONG et le HCR ne pourraient leur acheminer l'aide nécessaire. En effet, les frontières qui se ferment quand un pays entre en période d'instabilité et les Etats bloquant l'aide humanitaire destinée aux personnes réfugiées sur leurs territoires ne sont pas choses exceptionnelles. De la position du pays d'accueil dépend donc la géométrie du triangle gestionnaire. Dans le cas sahraoui, l'Algérie accorde une totale autonomie politique aux réfugiés au sein de l'espace qui leur est alloué. Luttant pour leur indépendance, les Sahraouis ont affirmé dès les préparatifs de l'exil leur volonté de contrôler leur espace de refuge et de ne pas en laisser la gestion au HCR ou aux ONG. La souveraineté sur l'espace des camps de réfugiés sahraouis est donc unique contrairement aux exemples abordés plus haut, et ne répond que de la seule RASD, c'est à dire des réfugiés eux-mêmes.

Comme espace social de camp de réfugiés, la CSSSR se distingue donc par deux des cinq fonctions définies par R. Brunet : l'appropriation et la gestion. En effet, les autres s'expriment selon les mêmes logiques que dans d'autres camps de réfugiés. L'habitat y est relativement dense, il exprime à la fois la pauvreté matérielle et une construction progressive. La fonction de production n'y est que très peu affirmée et ne couvre qu'une part infime des besoins. Et, les échanges n'y sont pas réellement des échanges mais plutôt des flux à sens unique, de l'extérieur vers les camps, qui sont le fait de l'aide internationale et de celle envoyée par les Sahraouis immigrés. A travers ces trois premières fonctions de l'espace social, des différences apparaissent entre l'exemple sahraoui et les autres. Mais, ces dissemblances ne sont que l'expression locale de logiques communes à tous ces espaces sociaux de refuge.

Au contraire, les fonctions d'appropriation et de gestion répondent de logiques différentes des exemples palestiniens et guatémaltèque dans l'espace des camps sahraouis. L'appropriation est ici triple, à la fois individuelle, collective et institutionnelle. Les Sahraouis réfugiés se sont en effet organisés en Etat dès les premières semaines d'existence de l'espace des camps. Cet Etat se retrouvant *de facto* exilé, il s'est approprié, provisoirement, l'espace sur lequel sa population a trouvé refuge. De plus, cette appropriation à trois niveaux s'exerce sur une surface étonnamment importante. Si des facteurs tenant au milieu naturel

particulièrement contraignant et impliquant donc une utilisation extensive peuvent être avancés, il ne fait nul doute que par ce « prêt » d'une surface importante et d'un seul tenant, l'Algérie favorise aussi consciemment l'émergence de la RASD. En effet, pour s'épanouir, tout Etat demande de s'asseoir sur un espace d'une surface minimum et continue. L'exemple du proto-Etat palestinien divisé entre la Cisjordanie et la bande de Gaza illustre bien à ce sujet la difficulté d'exercer une autorité sur un espace dit en « gruyère » ou, en « peau de léopard » ; d'autres facteurs contraignants entrant en jeu par ailleurs dans cet exemple. Ainsi, bien qu'exilée et très limitée dans ces moyens d'action, c'est la RASD qui est l'unique souveraine sur cet espace et qui en est le gestionnaire principal.

En définitive, la CSSSR se distingue des autres camps de réfugiés par ses fonctions superstructurelles.

Les considérations infrastructurelles (habiter, produire, échanger) répondent des mêmes logiques dans tous les cas. Les différentes expressions, entre autres architecturales, sont dues à des facteurs socio-spatiaux locaux, qui n'affectent pas les logiques générales à l'œuvre mais, en adaptent les formes sensibles. Ces facteurs socio-spatiaux sont d'ailleurs à rapprocher de ceux qui expliquent la différenciation des espaces « normaux » à l'échelle mondiale. Les espaces de camps de réfugiés sont donc le point de rencontre entre des logiques communes à tous les camps de réfugiés et celles, plus générales, de l'espace mondial. Les espaces sociaux que sont les camps de réfugiés n'échappent donc pas totalement à une certaine logique d'échelle planétaire, globale, mais selon des modalités qui leur sont propres.

Par leurs fonctions superstructurelles (approprié, gérer), les espaces de camps de réfugiés sont généralement des lieux où la gestion est exercée par des puissances extérieures aux exilés : les autorités du pays d'accueil, le HCR et les ONG. Les réfugiés sont associés aux prises de décisions mais n'ont que très rarement le dernier mot et, quand tel est le cas c'est qu'ils ont acquis ce pouvoir par la force, au détriment des autorités qui les accueillent. A cet effet, l'Algérie laisse la RASD exercer sa souveraineté sur l'espace des camps sahraouis et n'y est jamais intervenue. C'est donc les Sahraouis réfugiés qui gèrent leur espace d'exil. De par leur constitution en un Etat, les Sahraouis s'approprient triplement la CSSSR, entre autres sur un plan institutionnel et politique par la RASD.

Géré et approprié par un même groupe social, la CSSSR est plus qu'un espace social, c'est aussi un territoire.

2- La CSSSR comme territoire d'une nation et d'un Etat en exil

Le concept d'espace social semble retranscrire de manière incomplète la réalité de la CSSSR. Celui de territoire est, lui, plus éclairant.

Tout territoire est espace social, mais l'inverse n'est pas toujours vrai. Les camps palestiniens de Jordanie par exemple sont des espaces sociaux. Mais, bien qu'ils semblent faire l'objet de représentations symboliques de la part des populations qui les habitent, leur gestion échappe à ces mêmes personnes et est prudemment conservée par le gouvernement jordanien. Ces espaces ne peuvent donc être considérés comme des territoires à part entière puisqu'il n'y a pas coïncidence entre les personnes qui les occupent et celles qui les gèrent. Ils sont en quelques sorte intégrés au territoire d'accueil, ou tout au moins englobés dans celui-ci. La Jordanie n'accepte pas en effet de voir apparaître des enclaves sur son territoire et leur fait tenir une sorte de double-jeu selon ses intérêts, entre l'intégration territoriale et le rejet. En somme, les camps palestiniens ne sont pas intégrés au territoire jordanien mais ne sont pas non plus autonomes, ils connaissent une situation intermédiaire, floue.

Pour passer du concept d'espace social à celui de territoire, il faut que la combinaison socio-spatiale concernée soit à la fois socialisée, appropriée et symbolisée. Socialisée, la CSSSR l'est, tout espace social est en effet un espace socialisé. Le premier est une dimension supérieure du second, ou autrement dit le second est une partie, ou plutôt un niveau du premier. En reprenant la définition de l'espace social de R. Brunet, l'espace socialisé répond de quatre fonctions : habiter, échanger, produire et gérer. L'appropriation de l'espace constituant ici un second niveau *sine qua non* du territoire. Pour être complète, elle doit s'effectuer au moins sur les plans individuel (c'est le découpage en parcelles) et institutionnel (un Etat ou une collectivité territoriale dans ses limites). Enfin, la symbolisation de l'espace est le troisième niveau permettant la territorialisation d'un espace. Celui-ci devient l'objet d'un imaginaire individuel et collectif, avec ses hauts-lieux, ses connotations positives ou négatives, son histoire liée à celle de la société qui l'occupe, etc. La CSSSR étant un espace social, elle répond du premier niveau. De plus, nous avons vu que l'appropriation de l'espace des camps sahraouis s'effectue dans une triple dimension incluant celles de l'individuel et de l'institutionnel, il répond donc du second niveau. Enfin, la société sahraouie est née en même temps que se construisait l'espace des camps, les deux ne peuvent qu'être liés par tout un jeu

de représentations positives (la construction nationale) et négatives (l'exil). La CSSSR est donc bien un espace socialisé, approprié et symbolisé. Espace social, elle est aussi territoire.

Partant de cet acquis, il reste à identifier les caractères de ce territoire. L'analyse est menée selon la grille de lecture apportée par G. Di Méo et nommée « Formation socio-spatiale » (1998, pp. 152-162). Ce terme, aussi nommé « FSS » ou « F2S », retranscrit bien les liens qui existent entre espace social et territoire, qui ne sont pas des objets géographiques concurrents, mais deux dimensions des mêmes phénomènes socio-spatiaux, ou plutôt deux stades de la même formation socio-spatiale. Pour que la FSS soit complète, elle doit répondre, selon G. Di Méo, de quatre instances : géographique, socio-économique, idéologique et politique. Les deux premières forment l'infrastructure du territoire, c'est à dire sa matérialité, son aspect concret, et les deux dernières sa superstructure, autrement dit tout ce qui relève de l'abstrait et des représentations. Il a déjà été vérifié dans la partie précédente que la CSSSR répondait bien des deux instances infrastructurelles. C'est d'ailleurs sur celles-ci avons-nous vu, qu'elle présentait le plus de similitudes avec les autres exemples de camps de réfugiés. Les paragraphes qui suivent analysent donc les instances superstructurelles au sein de la CSSSR. A travers l'identification des caractères des instances idéologique et politique, il est possible d'affirmer les caractères de la territorialité de la CSSSR.

A- L'instance idéologique

L'idéologie que contient tout territoire est fonction de la société qui l'occupe, elle répond de l'histoire de la population qui l'habite. L'espace ainsi territorialisé se charge de valeurs qui sont fonction du passé et de la structure de la société. Il peut être représenté par des hauts-lieux, ou selon le terme de J. Bonnemaïson (2000, p. 55), par des « géosymboles » qui sont non seulement des repères dans l'espace mais aussi des repères territoriaux agissant ainsi sur un double niveau, à la fois concret et abstrait ou, à la fois objectif et subjectif.

a- significations de la CSSSR

L'espace des camps n'est pas neutre, il est porteur d'un ou de plusieurs sens qui diffèrent selon qu'il est perçu de la société qui l'occupe ou de l'extérieur. C'est le premier point de vue qui nous intéresse ici. Pour la société sahraouie réfugiée, l'espace des camps

contient au moins trois significations qui se sont formées, et se forment encore, au sein du système d'interrelations unissant la société et son espace.

L'espace des camps est le lieu de formation du peuple sahraoui tel qu'il a été défini le 12 octobre 1975. Il ne s'agit pas de nier qu'il existait avant la révolution mais de bien considérer le fait que cette date marque le passage d'une société éclatée en de nombreuses tribus répondant chacune de leur propre autorité à une société unie, répondant du seul pouvoir du Front Polisario (puis de celui de la RASD). La société, ou plus exactement la nation sahraouie est donc née au sein de la CSSSR. Si l'acte de naissance est rédigé au Sahara occidental, le peuple sahraoui en tant que tel ne se concrétise qu'à partir du moment où une large partie de ses membres se réfugie sur la hamada de Tindouf. Ainsi, dans le même périmètre on assiste simultanément au façonnement de la société révolutionnaire et à celui de l'espace des camps. Mieux, ces deux productions ne se réalisent pas parallèlement sans interagir l'une sur l'autre. Au contraire, la société sahraouie révolutionnaire influence l'organisation spatiale (par exemple par l'application dans l'espace de la mixité tribale) et réciproquement, l'espace des camps influence l'organisation sociale (par exemple par la matrilocalité qui accélère le brassage ethnique). L'espace des camps est donc à la fois support et acteur de la formation de la nation sahraouie. Dans l'imaginaire national, il est le lieu fondateur du peuple sahraoui et est à cet effet connoté positivement. En cela, il est saisissant de constater les similitudes qui existent entre la création de la nation sahraouie, qui peut être comparée à une sorte de « super-tribu » englobant toutes les autres, et les mythes fondateurs des tribus de l'époque pré-révolutionnaire. Dans ces derniers, l'ancêtre commun fait l'objet de récits le mettant en valeur et relatant les conditions dans lesquelles il a créé sa tribu. Ces personnages étaient généralement des ermites ou des exilés, dotés parfois de pouvoir surnaturels souvent liés à la capacité de faire apparaître l'eau, qui se sont retirés dans des lieux sur lesquels la seule indication connue est qu'ils se localisent dans « le désert ». C'est après avoir médité dans ces espaces mal définis qu'ils revenaient dans des zones plus fréquentées, forts de leur nouveau savoir et à partir duquel ils devenaient les chefs de leurs propres tribus. De même, en 1975-76, les tribus sahraouies se retirent dans le désert car contraintes à l'exil, et donnent naissance à un nouveau groupe social global, la société sahraouie, ou plus précisément la nation sahraouie. En somme, la première des significations de l'espace des camps dans l'idéologie sahraouie est que celui-ci est le lieu fondateur de la nation.

L'espace des camps, ou plus précisément la CSSSR est aussi là où s'organise la lutte et plus encore, elle est un argument à part entière dans ce combat. Celui-ci s'effectue sur deux plans principaux, militaire et politique. L'action militaire se déroule sur la ligne de front

matérialisée par le mur de défense construit par l'armée marocaine. Mais, si elle a lieu à l'extérieur de l'espace des camps, c'est de celui-ci que partent les ordres, et plus précisément du ministère de la Défense et de la Présidence, tous deux localisés à Rabouni. L'action politique s'effectue, elle, tous azimuts, dans les bureaux des instances internationales comme l'ONU, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), l'UE, dans les ministères des Affaires étrangères, dans les ambassades ou consulats, etc. Mais, comme les ordres militaires, ceux du politique partent de Rabouni. C'est aussi là que siègent les principales organisations sahraouies (agence de presse, association des Droits de l'Homme, association des disparus et détenus sahraouis...) qui relaient les informations concernant les réfugiés et les Sahraouis vivant dans la zone du Sahara occidental sous occupation marocaine vers des relais établis dans divers pays. L'espace des camps, et plus particulièrement Rabouni, est donc le siège du militantisme sahraoui. Mieux, il est intrinsèquement militant, selon deux niveaux. Le premier est « immédiat » et concerne le fait qu'être réfugié est déjà une revendication en soi. En effet, nul n'est réfugié par hasard. Dans le cas présent, cette situation résulte d'un choix entre vivre chez soi mais sous domination marocaine et survivre à l'étranger dans des conditions difficiles mais de manière autonome, tout au moins sur le plan politique. Etre réfugié sahraoui signifie donc refuser le rattachement du Sahara occidental au royaume marocain, même au prix d'années très difficiles. L'espace occupé par ces réfugiés exprime donc en lui-même cette revendication. Un second aspect de la valeur militante de l'espace des camps est contenu dans sa dimension « produit ». En effet, support des activités humaines, l'espace en est aussi le produit. Celui des réfugiés sahraouis en est un exemple flagrant puisqu'il s'est construit *ex-nihilo* en moins de trente ans. Par cette production spatiale, les Sahraouis expriment premièrement leur savoir-faire en matière d'aménagement et de gestion étatique. Ils répondent ainsi à ceux qui, soutenant la thèse marocaine, arguaient du fait au début du conflit que les Sahraouis, 70 000 personnes à ce moment-là, seraient bien incapables de gérer eux-mêmes le vaste territoire du Sahara occidental alors que leur structure sociale était encore atomisée et qu'ils n'avaient aucune compétence en matière de gestion à l'échelle d'un Etat. De plus, par la construction de l'espace des camps, le peuple sahraoui concrétise son existence et se donne à voir. C'est une manière de répondre à la thèse avancée par les autorités marocaines pour légitimer l'occupation des deux-tiers Ouest du Sahara occidental selon laquelle le peuple sahraoui n'existe pas, que ses membres font, en fait, partie de la nation marocaine et que leur territoire revient donc au Maroc. C'est pourquoi le peuple sahraoui, ou tout au moins la partie réfugiée, revendique l'organisation qu'il a mise en place à travers la CSSSR. Celle-ci devient donc la représentation, l'assise matérielle de la nation sahraouie. L'aménagement du territoire,

même provisoire, est donc un moyen de revendication de l'existence du groupe social qui en a la charge. En définitive, l'espace des camps est porteur d'un second sens, il est à la fois support et acteur de la lutte pour l'indépendance du Sahara occidental.

Mais dans l'immédiat, l'espace des camps est plutôt synonyme d'exil, de souffrances, de privations et de pauvreté. Être exilé signifie ne pas être chez soi, être dépendant d'autorités et d'organisations étrangères, avoir tout perdu dans la fuite, etc. La majeure partie des Sahraouis vit en dehors de chez elle depuis presque trente ans, au sein d'un territoire qui lui est étranger. Néanmoins, ce sentiment de vivre dans un pays étranger est à nuancer du fait de l'isolement que connaissent les Sahraouis réfugiés à l'échelle de l'Algérie. Très peu en contact avec la population algérienne, ils n'en subissent que peu ou pas l'influence. Ils n'en ont pas moins le sentiment de ne pas être chez eux ou plutôt, celui d'être là contre-nature, pour un temps seulement, mais un temps dont personne ne connaît la durée. L'isolement géographique de la population sahraouie réfugiée favorise donc l'appropriation par ceux-ci de l'espace qui leur est alloué. Mais si certains disent qu'ils sont ici « chez eux », ils précisent tout de même « pour un temps... ». Ensuite, l'espace des camps est un espace de souffrance et de privations. Ces gens ont laissé certains de leurs proches et tous leurs biens en s'exilant. Ils se retrouvent sous la dépendance des instances internationales et non-gouvernementales. La vie dans les camps est dure, les conditions sanitaires s'améliorent mais les conditions climatiques entraînent de nombreuses maladies pulmonaires, cardiaques, ophtalmiques... La nourriture y est peu variée et en trop petite quantité, des générations entières de jeunes réfugiés témoignent de périodes de pénuries particulièrement fortes par leur frêle aspect physique. Ces conditions de vie pénibles pèsent sur le moral et pousse, surtout les jeunes générations, à se porter candidat à l'émigration vers l'Europe, « en attendant de retourner dans un Sahara occidental indépendant » disent-ils. L'espace des camps comprend donc une dernière signification, celle de la souffrance.

En définitive, si les deux premières significations sont connotées plutôt positivement, la troisième en est leur négatif. Celle-ci est le sacrifice consenti par les réfugiés sahraouis afin de mener à bien leur lutte pour l'indépendance. Quel que soit l'issue du conflit, nul doute que l'espace des camps conservera pour longtemps une signification fondamentale dans la mémoire nationale sahraouie. C'est là où des générations entières se sont privées pour faire émerger le peuple sahraoui et continuer la lutte pour l'indépendance. A moins que le Maroc ne parvienne à ses desseins les plus élaborés, c'est à dire transformer le nihilisme qu'elle pratique à l'encontre du peuple sahraoui en disparition totale de celui-ci, dissous dans

l'intégration forcée au royaume marocain et la diaspora. Ce qui signifierait la fin de la nation sahraouie et donc de sa mémoire.

b- la symbolisation de l'espace

Ces différentes significations sont plus ou moins représentées sur l'espace des camps. Habituellement, la symbolisation d'un espace vise, plus ou moins consciemment, deux objectifs principaux, en marquer les contours, borner ses limites et, mettre en valeur des hauts-lieux dans lesquels s'est scellée l'histoire nationale. Ici, seul le deuxième aspect est représenté. En effet, quel intérêt y aurait-il à borner un territoire provisoire, d'autant plus que celui-ci est vaste et entouré de « vide » ? Ce qui est mis en valeur c'est l'organisation mise en place, la nation, mais pas l'espace même sur lequel vivent les réfugiés sahraouis. Ils ne sont en effet que très peu attachés à la hamada en elle-même mais bien plus à l'espace qu'ils ont construit.

La symbolisation de l'espace se limite ici à la toponymie. Celle-ci répond de deux sources, d'une part les noms attribués aux lieux sont des doublets de villes et villages du Sahara occidental (annexe 5), d'autre part ils évoquent des dates de l'histoire nationale, une histoire qui débute le 12 octobre 1975 et qui est dominée jusqu'à maintenant par la lutte pour l'indépendance. Cette toponymie traduit au moins trois choses :

-le futur : par l'attribution aux *wilayas* et aux *daïras* des camps de noms de lieux existants réellement au Sahara occidental, tout est fait pour que l'organisation mise en place en exil puisse être transplantée dans un Sahara occidental indépendant. Ainsi, les noms des *daïras* d'une même *wilaya* dans les camps correspondent à ceux de petites villes situées dans la même aire d'une autre plus importante au Sahara occidental. Par exemple, Mehriz, Tifariti, Bir Lehlou, Haousa, J'Déria, Farsia et Mahbes sont à la fois sept des *daïras* du camp de Smara et sept petits centres de sédentarisation proches de la ville de Smara au Sahara occidental.

-le passé : par le même principe de reprise des noms de lieux du Sahara occidental pour désigner ceux de l'espace des camps, les réfugiés sahraouis expriment aussi la perte des territoires perdus et rappellent à eux-mêmes et aux visiteurs la cause de leur exil.

-le présent : la toponymie liée aux dates clés de l'histoire nationale rappelle les moments importants de la formation du peuple sahraoui et de la lutte. L'école

du 12 octobre rappelle ainsi la proclamation de l'unité nationale en 1975, celle du 9 juin rend hommage à Monsieur El-Ouali ould Mustapha Sayed, mort au combat à cette date de l'année 1976 alors qu'il était secrétaire général du Front Polisario et, celle du 27 février se réfère à la proclamation de la RASD, en 1976.

La sémiotisation, limitée ici à la toponymie, se présente comme une négation de l'espace de la hamada. Les géosymboles du territoire des Sahraouis réfugiés se limitent en effet à des lieux construits, c'est à dire aux centres de sédentarisation. Si l'espace construit est bien mis en valeur, la symbolique attachée à ce territoire se départit complètement de l'environnement géographique. En d'autres termes, le territoire des Sahraouis réfugiés aurait pu être situé n'importe où sur le globe, les géosymboles qui lui sont attachés auraient probablement été les mêmes. En effet, ceux-ci ne s'intéressent qu'au seul espace construit, ils privilégient l'organisation spatiale mise en place plutôt que l'ensemble des dimensions de l'espace, entre autres celle tenant du milieu naturel. A défaut d'avoir choisi leur lieu de refuge, les Sahraouis réfugiés ont pu construire leur espace de refuge selon leurs propres règles. En définitive, c'est cette construction, ce produit spatial de la société sahraouie réfugiée qui est mis en valeur et non l'espace comme un tout. Il y a négation de celui-ci, d'autant plus que les toponymes utilisés sont les doublets de ceux du Sahara occidental. La référence spatiale du territoire des camps est donc le territoire perdu/à reconquérir et non la hamada de Tindouf. La négation de cette dernière et le rappel/projection du Sahara occidental exprime parfaitement bien la volonté de non-implantation des Sahraouis réfugiés en ces lieux.

S. Caratini arrive à une conclusion similaire dans une communication intitulée « Le temps de l'attente dans les camps de réfugiés sahraouis » (2003, pp. 87-95). Par l'analyse des différents temps qui animent la société sahraouie réfugiée, et en prenant comme matériau la même toponymie, elle conclut : « Tandis que l'inscription spatiale des dates marque la rupture entre le passé et le futur, la connotation d'ubiquité des noms de lieu peut être lue comme le signe d'un refus du présent » (p. 89). Or refuser le présent c'est, entre autres, nier l'espace actuel, c'est à dire nier la hamada.

En définitive, les significations contenues dans l'espace et les géosymboles qui lui sont attachés concourent à la territorialisation de l'espace refuge. Toutefois, du point de vue de l'instance idéologique, ce territoire présente la particularité de ne pas être enraciné. Voué au provisoire et donc à être démantelé un jour, le territoire des réfugiés sahraouis nie totalement l'environnement dans lequel il s'inscrit. Il se réfère par contre au territoire perdu

qu'est le Sahara occidental et, privés de celui-ci, les Sahraouis réfugiés ont construit leur propre organisation territoriale qui est vouée, elle, à une certaine permanence puisque destinée à être reproduite dans le futur pays indépendant. Ce qui compte donc du point de vue des réfugiés, c'est l'espace construit et non celui-ci dans toutes ses dimensions.

B- L'instance politique

Si l'instance idéologique s'intéresse davantage à la nation, la politique s'attache, elle, aux aspects institutionnels. De ce point de vue, le territoire des camps est celui, provisoire, de la RASD en exil. Il est l'occasion pour la jeune République de la légitimer en lui fournissant une assise territoriale bien que provisoire, et aussi de se former à la gestion étatique.

a- la CSSSR comme territoire de la RASD

La CSSSR est le territoire de la RASD. C'est cette dernière qui le défend, l'aménage, l'occupe et se l'approprie. Même si le caractère provisoire de ce territoire d'exil ne permet pas de le voir représenté sur les cartes classiques, c'est bien l'Etat sahraoui qui en est aujourd'hui l'usufruitier à défaut d'en être le propriétaire. L'Algérie lui a en effet concédé pour une période indéterminée, ou plutôt déterminée par la résolution du conflit dont la durée est, elle, bien indéterminée, cette portion de son propre territoire sur lequel la RASD jouit d'une autonomie totale, confirmée par la non intervention du pouvoir algérien, du moins jusqu'à maintenant. Grâce à ce « prêt » inter-étatique, la RASD n'a donc pas à attendre la fin du conflit pour s'affirmer dans les faits. En effet, l'Histoire a connu bon nombre d'Etats, ou tout au moins de gouvernements, en exil mais, ceux-ci ne pouvaient, ou ne peuvent, pas exercer leur autorité temps qu'ils n'avaient, ou n'ont, pas recouvré leurs territoires. Ils sont généralement contraints à la seule réflexion sur la préparation de leur retour, sans pour autant bénéficier des conditions matérielles pour mettre en pratique les théories élaborées. Le cas des Sahraouis est donc surprenant, non seulement ils bénéficient du refuge sur le territoire algérien mais aussi d'une partie de celui-ci pour y asseoir leur Etat. La RASD défend donc ce bout d'Algérie qui lui est alloué. D'après des responsables du Front Polisario et de l'ALPS, les frontières du territoire provisoire de l'Etat sahraoui sont surveillées par des patrouilles. Mais, cette surveillance est certainement plus efficace quand elle s'exerce sur les nœuds du réseau qui l'organise, c'est à dire principalement à l'entrée des camps et institutions. En plus

de le surveiller et de le défendre, la République sahraouie l'aménage. Les critères de cet aménagement, et donc de la gestion, sont pour partie fonction de ceux tenant du statut de réfugié. Il faut à la RASD composer avec le HCR et les ONG qui dans de telles situations ne sont pas habitués à travailler avec un interlocuteur au pouvoir aussi affirmé. Toutefois, bien qu'elle ne puisse prétendre à un fonctionnement étatique normal, elle s'efforce de s'en rapprocher et le territoire des camps est géré comme un Etat, un Etat qui manque de moyens matériels et financiers.

L'affirmation d'un Etat dans ses limites passe par l'appropriation par celui-ci des différentes échelles de son territoire. Ainsi la RASD a mis en place une administration territoriale pour s'affirmer sur le plan national, mais aussi régional et local. Les *wilayas* et les *dairas* sont donc des émanations régionales et locales de la RASD qui, pour mieux s'affirmer encore, s'appuie sur une organisation très centralisée. En effet, chacun des ministères bénéficie de relais aux deux échelles infranationales. Par exemple, le ministère de la Culture est divisé au niveau national en cinq directions, celles de la culture, du sport, du patrimoine, de la poésie et de contrôle. Au sein de chaque *wilaya*, il existe un service dépendant du ministère de la Culture et divisé selon les cinq mêmes directions. Et, il est de même dans chaque *daïra*. Cet organigramme se retrouve pour chaque ministère et exprime une vision politico-administrative selon laquelle il n'existe qu'une seule collectivité territoriale, la RASD. Les *wilayas* et les *dairas* ne sont que des relais de celle-ci. En se décuplant ainsi sur les différentes échelles de son territoire d'exil, la République entend affirmer son autorité suprême. Quand il n'y a pas d'émanations administratives de la RASD, comme dans les pensionnats pour collégiens ou à l'école des femmes, tout au moins avant que celle-ci n'accède au statut de *daïra*, c'est la toponymie qui exprime la souveraineté de la RASD. Nous avons vu dans la partie précédente qu'une partie des toponymes relatait l'histoire nationale, donc celle de l'Etat sahraoui. Les géosymboles et l'administration territoriale sont donc deux des manières par lesquelles la RASD affirme son appropriation institutionnelle sur cet espace qui devient par là-même son territoire, qu'elle aménage et défend.

b- la CSSSR comme territoire expérimental

En s'exprimant sur un territoire, la RASD se forme elle-même. Elle est dans l'apprentissage de sa propre gestion. Normalement, c'est l'instance politique qui vient chapeauter et donner de la cohérence aux trois autres. L'instance politique parachève donc la construction territoriale. Ici, c'est exactement l'inverse, c'est le territoire qui participe à la

formation de l'instance politique. Mais, celle-ci se forme selon un processus déraciné puisque l'instance politique qui se crée au sein de ce territoire est en fait vouée à être transplantée dans un autre espace, celui du Sahara occidental, qui peut être deviendra un jour le territoire de la RASD, c'est en tout cas le dessein des Sahraouis réfugiés. En attendant, l'apprentissage de la gestion étatique se réalise sur un territoire provisoire, sorte d'essai d'un futur Sahara occidental indépendant. Ainsi, en devenant le laboratoire de la préparation au retour, c'est à dire de la formation de la nation sahraouie et de son Etat, l'espace des camps est un territoire que l'on peut qualifier d'expérimental.

Cas original dans l'Histoire et la géographie, l'espace des camps de réfugiés sahraouis est aussi le territoire de leur Etat exilé. Et ce avec la complaisance et le concours des autorités du pays d'accueil. Malgré la précarité d'un tel territoire, la RASD entend bien se l'approprier par l'instauration d'une administration territoriale et en nommant certains de ses lieux par des dates de l'histoire de la jeune République. Celle-ci étant née dans l'exil, elle apprend progressivement à se constituer en un Etat à part entière. Des institutions sont créées, une Constitution, un Code civil sont rédigés, une administration se met en place, etc. Et, jouissant d'une large autonomie sur l'espace qui lui est alloué, la RASD peut expérimenter une organisation territoriale qu'elle souhaite transplanter dans un Sahara occidental indépendant. En cela, le territoire actuel de la République sahraouie est déraciné, il se départit complètement de tout lien à son environnement géographique, ou plus précisément à son terroir. Le territoire d'exil de la RASD se construit en se projetant dans le futur, c'est un territoire provisoire et expérimental.

En définitive, en répondant des instances infrastructurelles et superstructurelles l'espace des camps accède au statut de territoire. L'instance idéologique montre comment la société des réfugiés le perçoit à travers sa construction nationale et les difficultés de l'exil. C'est à la fois le territoire fondateur de la nation, celui sur lequel et par lequel s'effectue la lutte pour l'indépendance et, là où depuis presque trente ans des milliers de personnes souffrent en attendant d'accéder à des droits qui sont pourtant reconnus par l'ONU depuis 1965. L'instance politique exprime, elle, le rôle que tient ce territoire pour la RASD. C'est le sien, c'est sa matérialité qu'elle n'a pu obtenir jusqu'à maintenant au Sahara occidental. Mais, l'aspect provisoire et le rappel incessant des terres perdues, et donc à reprendre, font que l'espace des camps est bien le territoire de la nation sahraouie réfugiée et de la RASD en exil

mais, il est complètement déraciné. L'important pour les réfugiés sahraouis dans ce territoire c'est l'espace construit et non la portion de terre sur laquelle ils vivent. Les géosymboles illustrent bien ce fait en ne s'appliquant qu'à des lieux construits et en ne faisant appel dans la toponymie qu'à des noms de lieux du Sahara occidental ou à des dates clés de l'histoire nationale.

3- Contradiction de la double-nature géographique de la CSSSR et limites de sa territorialité

L'objet géographique qu'est la CSSSR semble être particulièrement complexe. D'une part, c'est un espace social de camps de réfugiés comme il en existe de nombreux exemples à l'échelle de la planète. D'autre part, c'est le territoire d'un Etat et d'une nation en exil, phénomène extrêmement rare sinon unique.

De cette double nature géographique naissent des difficultés propres à la CSSSR par rapport aux autres camps de réfugiés du monde.

De plus, si la CSSSR semble bien être le territoire de la RASD et de la nation sahraouie, il semble toutefois que les Sahraouis réfugiés, considérés non plus comme une nation mais comme un groupe social, entretiennent des relations très fortes avec des espaces compris hors des limites de l'aire sur laquelle sont installés les camps.

A- Difficultés inhérentes à la non superposition des dimensions « espace social » et « territoire » de la CSSSR

Après l'identification de deux des dimensions de la CSSSR, il apparaît que chacune suit une logique qui lui est propre. L'une s'applique à l'espace social et intéresse le triptyque gestionnaire défini plus haut tandis que l'autre se réalise sur le niveau territorial et est du ressort de la seule RASD. Leurs réalisations ne peuvent s'effectuer que conjointement puisqu'elles s'appliquent à la même parcelle de l'espace. Mais, cette coexistence crée parfois des difficultés, entre autres pour les ONG, qui sont d'autant plus renforcées par le contexte particulier du conflit et de sa résolution.

a- des logiques et des acteurs propres à chacune des deux dimensions

Sur une même surface, allouée par l'Algérie aux réfugiés sahraouis, se superposent un espace social et un territoire. Jusque là, la situation n'est en rien exceptionnelle, cela est même classique. En effet, généralement le territoire découle de l'espace social. Chronologiquement, le second se forme après le premier, à partir de celui-ci. Il en est une dimension supérieure.

Parfois, pour répondre à des politiques d'aménagement particulièrement encadrées, c'est le territoire qui crée l'espace social mais, les relations les unissant restent les mêmes. Les acteurs, les logiques, les organisations de l'un et de l'autre sont les mêmes ou, tout au moins, s'appuient sur les mêmes fondements pour agir sur deux niveaux complémentaires de l'espace. L'originalité présentée par la CSSSR est de s'exprimer sur les deux niveaux, espace social et territoire, selon des logiques et des acteurs différents. Non pas que l'un soit totalement étranger à l'autre mais plutôt qu'il n'y a pas parfaite coïncidence entre les deux.

La CSSSR, prise sous l'angle de l'espace social, a été mise en place pour répondre à des fins purement humanitaires. Si cet espace a été créé, c'est pour accueillir les réfugiés sahraouis et, l'organisation et l'aménagement instaurés s'efforcent de répondre à cet objectif. Comme tout camp de réfugiés, il est géré par un triangle à géométrie variable dont chaque sommet correspond à un pouvoir (celui des réfugiés, du pays d'accueil, et des instances humanitaires). Selon les relations entre ces trois acteurs et leurs intérêts individuels ou communs, l'un des trois finit par avoir plus de poids que les autres. Ainsi, les réfugiés sahraouis sont parvenus à acquérir ce pouvoir mais pour autant il leur faut tout de même composer avec les deux autres acteurs, car du bon-vouloir de ceux-ci dépend leur fragile position dominante.

C'est la nature du pouvoir acquis par les réfugiés qui permet à la CSSSR de pouvoir être analysée comme étant un territoire. Elle est en effet le territoire de la RASD, expression politique de la nation sahraouie dont l'espace de refuge est le territoire national provisoire et par défaut. Ce territoire n'a pas été créé dans un but humanitaire mais pour atteindre des objectifs avant tout socio-politiques (formation du peuple sahraoui, de l'Etat sahraoui, participe à la lutte pour l'indépendance, territoire expérimental pour préparer le futur Sahara occidental indépendant...). Pour y parvenir, il s'organise comme tout Etat le ferait en s'appropriant ce territoire, en l'aménageant, en le gérant, etc. De plus, comme dans tout Etat, il n'y a qu'un seul pouvoir, élu par les Sahraouis réfugiés, et il voit d'un mauvais œil toute tentative d'ingérence sur son territoire.

Si dans le fond, les deux logiques que l'on peut résumer d'une part sous l'appellation « logique humanitaire » et d'autre part sous celle de « logique étatique », ont des intérêts souvent similaires, les modes d'actions sont, eux, sensiblement différents et des tensions quant à la gestion de la CSSSR apparaissent entre les acteurs. D'un côté le HCR et les ONG doivent travailler avec le pouvoir algérien et surtout, fait rare pour un camp de réfugiés, avec une forte autorité politique émanant des réfugiés. De l'autre côté, la RASD et le Front

Polisario, pour parvenir à leurs fins, ont besoin de l'ensemble des acteurs humanitaires mais, ils souhaitent conserver un contrôle absolu sur tout ce qui se fait sur leur territoire d'exil.

b- un contexte particulièrement contraignant

En préambule de l'exposé de ces difficultés, il convient de bien noter les deux niveaux sur lesquels agissent les ONG et la RASD et leurs particularités inhérentes au contexte. Les ONG interviennent principalement au sein de l'espace social alors que la RASD se présente comme l'unique autorité du territoire et participe donc aussi de l'espace social. Pour les ONG, le seul territoire qu'elles reconnaissent est celui de l'Algérie mais, l'omniprésence de la RASD dans leurs activités les rappellent à la souveraineté territoriale de celle-ci. La RASD entend elle, comme tout Etat, contrôler la portion d'espace qu'à défaut du Sahara occidental elle a pu obtenir.

Mais, particularité importante, la RASD est en guerre et comme tout Etat dans ce cas-là, elle répond d'une situation d'exception qui passe, entre autres, par l'instauration d'une démocratie « limitée ». En effet, si les Sahraouis des camps jouissent bien du droit de vote, leurs choix électoraux ne peuvent se faire que sur des candidats présentés par le Front Polisario. Celui-ci et la RASD sont donc particulièrement liés. Par exemple, le président de la République sahraoui est le secrétaire général du Polisario. Peut-on pour autant y voir un énième exemple de dictature ? Si tel est le cas, que dire de tous les Etats qui à des moments donnés de l'Histoire ont proclamé l'état d'urgence et la limitation des libertés afin de mener des guerres plus ou moins justifiées ? Il serait préférable, en s'appuyant sur le fait que l'ONU reconnaît le Front Polisario comme le représentant légitime du peuple sahraoui, de qualifier cette situation de transitoire. C'est un mal, certes, mais justifié par la suprématie des objectifs nationaux (l'indépendance). De plus, si des abus ont été effectués et sont d'ailleurs assumés par les représentants actuels du Front Polisario, notamment en ce qui concerne la chasse à la mémoire tribale, la tension moindre permise par l'instauration du cessez-le-feu autorise plus de souplesse. Il est tout à fait possible aujourd'hui d'entamer une discussion avec un Sahraoui réfugié sur ses origines, sur tel ou tel ancêtre qui a « fait » l'histoire ou, de critiquer les pays « amis » tels Cuba ou même l'Algérie ou, de mettre en doute les positions adoptées par le Front Polisario. Les critiques s'entendent mais tous reconnaissent l'objectif national comme supérieur aux autres et consentent au sacrifice nécessaire des libertés individuelles ou du confort de vie. Par exemple, beaucoup sont opposés au choix qu'a fait le Front Polisario d'adopter le dernier plan de paix proposé par l'émissaire de l'ONU, James Baker. Il prévoit le

retour des réfugiés dans un Sahara occidental sous contrôle du Polisario, dans une large autonomie mais pas dans l'indépendance. Les personnes qui y vivent actuellement y resteraient, qu'elles soient Sahraouies avérées ou non. Puis, au bout de quatre à cinq ans, il serait organisé un référendum dont le collège des votants serait constitué des Sahraouis réfugiés et des personnes actuellement recensées comme vivant au Sahara occidental. Si le Polisario se dit sûr d'accéder par ce moyen à l'indépendance, beaucoup de réfugiés pensent qu'ils risquent de perdre là leur dernière chance. Il est vrai que le premier plan de paix accepté par les belligérants a entraîné une immense déception auprès des Sahraouis réfugiés qui pensaient pouvoir retourner au Sahara occidental vers le milieu des années 90. Plus de dix ans après l'acceptation de ce plan, les réfugiés se sentent trahis et plus que jamais oubliés du monde. Une position qui revient souvent dans les discussions consiste à critiquer l'acceptation du cessez-le-feu de 1991, car quand la guerre se déroulait les Sahraouis bénéficiaient d'une certaine couverture médiatique et donc d'un accès, limité tout de même, à l'opinion publique internationale. Plus de dix ans après, l'amertume est forte, non seulement la situation politique n'a pas, ou très peu, évolué mais les Sahraouis réfugiés sont plus que jamais inconnus du grand public. Le ressentiment envers le Front Polisario est donc palpable mais, la conscience de l'importance de l'unité nationale tempère quelque peu les propos.

Ainsi, il convient de bien avoir à l'esprit ces particularités qui ne font qu'augmenter les difficultés dans les relations entre les ONG et la RASD. Il ne s'agit pas ici de savoir qui a tort ou raison, mais d'identifier ces difficultés qui sont d'abord le fait d'un contexte politique particulièrement complexe et d'une non-coïncidence des deux dimensions (espace social et territoire) plus que de personnes ou d'instances particulières.

c- les difficultés

Suite à une dizaine d'entretiens avec des responsables d'ONG dont la présence dans les camps est importante (CISP, Oxfam, Médecins du Monde, CESTAS, Enfants Réfugiés du Monde) et, d'un expert d'une société de contrôle (SECURITAL) mandaté par des instances donatrices, il apparaît que la plupart de ces organisations rencontrent des difficultés inhérentes au caractère territorial de ces camps de réfugiés. La moitié des personnes rencontrées mettent cette situation en relief de par leurs expériences de divers terrains sur lesquels ils ont pu être appelés à intervenir (Kosovo, Afghanistan, Timor oriental...). Leur propos peut se résumer ainsi : « A chaque situation ses difficultés » mais, celle des camps sahraouis constitue pour eux une exclusivité. S'ils ont eu à composer parfois avec des autorités particulièrement

contraignantes (Talibans en Afghanistan, pouvoir indonésien au Timor...), ils reconnaissent tous que c'est la première fois qu'il leur faut agir non pas dans un espace social dépourvu de pouvoir local et de toute connotation sensible vis à vis de l'espace (tout au moins celui qui est construit) comme c'est le cas de la majorité des camps de réfugiés, mais sur un territoire, géré et administré par les réfugiés, ou plutôt par leurs représentants. Si habituellement les contraintes, du point de vue des ONG, trouvent leur source principale dans l'implication légitime mais souvent trop « lourde » des autorités du pays d'accueil, dans le cas présent ce n'est pas l'Algérie mais la RASD qui est la cause des griefs, ou plus exactement son mode de gestion.

Les ONG rencontrées sur le terrain s'accordent toutes pour reconnaître leur manque d'autonomie. Il est vrai qu'elles sont plus habituées à intervenir dans des zones où le pouvoir est souvent en déliquescence et où les populations attendent d'elles qu'elles prennent totalement en charge la logistique nécessaire à leur survie. Quand il existe un pouvoir, il est généralement étranger aux bénéficiaires de l'aide. Ce peut être le pays d'accueil mais aussi celui qui est la cause même de l'exil. Par exemple, en intervenant en Afghanistan, Oxfam devait négocier avec les Talibans alors au pouvoir pour avoir accès aux zones où l'ONG devait intervenir. Dans tous les cas, le manque d'autonomie dont souffrent ces organisations n'est pas le fait des réfugiés eux-mêmes comme c'est le cas dans les camps sahraouis. Là, c'est parce que la RASD veut s'affirmer sur son territoire que les ONG doivent composer avec ce partenaire. S'il n'y a pas d'opposition entre celles-ci et la RASD quant aux objectifs à poursuivre, des tensions naissent quant à leur mode d'application. Pour être efficaces, les organisations humanitaires aspirent à une autonomie la plus large possible. Que ce soit dans la prise de décision, dans la gestion de leur personnel ou, dans leurs déplacements. Si la définition des projets à développer ne pose généralement pas trop de problème, les ONG recherchant le bien-être des bénéficiaires et la RASD celui de ses citoyens, leur planification, elle, constitue un premier point de discorde potentiel. Les manières de travailler, et donc de planifier les tâches, des ONG ne sont pas les mêmes que celles de la RASD et, du point de vue des premières, cela entraîne des blocages dans leur travail. De plus, toute action, pour se réaliser, a besoin de personnel. Celui-ci est recruté pour une très large part parmi les réfugiés mais il dépend non pas des ONG mais de la RASD. Ainsi, pour diriger leurs employés, les organisations humanitaires ne peuvent s'affranchir du relais obligatoire qu'est l'Etat sahraoui. Enfin, les représentants de certaines instances non-gouvernementales comme CISP se plaignent du fait qu'ils n'ont pas de liberté de mouvement. Certains lieux leur sont interdits d'accès et, Monsieur Gianluca Calzolari, coordinateur local de CISP, y voit « un certain

manque de transparence ». En somme, les ONG sont habituées, une fois sur leur terrain d'action, à intervenir dans une assez large autonomie. Ici, elles sont contraintes de respecter le cadre étatique imposé par la RASD sur son territoire. Chacune des instances humanitaires a sa propre culture quant aux moyens d'agir et s'ils poursuivent bien des objectifs communs, les uns aimeraient être plus libres pour mener à bien leurs missions tandis que l'autre souhaite exercer pleinement une souveraineté territoriale déjà très limitée comparée à ce qu'elle pourrait être dans un Sahara occidental indépendant.

Par ailleurs, si beaucoup reconnaissent la qualité des échanges interpersonnels entre ONG et RASD, toutes les ONG rencontrées, à l'exception d'ERM, font état des lourdeurs administratives qui, dans le cadre d'une autonomie très limitée et donc d'une dépendance vis à vis des institutions étatiques sahraouies, compliquent encore plus leurs tâches. Ensuite, elles mettent en cause la manière dont la RASD fait travailler le personnel qui leur est affecté. Il est vrai que privées de la gestion directe de leurs employés, les ONG ressentent encore plus difficilement ce qu'elles considèrent parfois comme un sous-emploi. De plus, certaines comme CISP ont pris des positions officielles pour critiquer le manque de transparence global et le manque de mouvement dans les postes clés de la RASD. En effet, si des changements de postes sont fréquemment observés, ils s'effectuent au sein du même groupe de personnes, un groupe qui semble par ailleurs avoir du mal à s'élargir. Enfin, l'accès direct aux bénéficiaires, et donc aux listes sur lesquelles ils sont recensés, qui est présenté comme « un principe de l'action humanitaire » par Monsieur Calzolari, est ici impossible. Cela s'explique pour une large part par le contexte politique lié au premier plan de paix, qui en attendant l'acceptation du second par le Maroc est toujours considéré comme étant en vigueur. Celui-ci se proposait de réaliser le referendum d'autodétermination tant attendu. Néanmoins, sa mise en œuvre s'est avérée extrêmement compliquée voire impossible, les deux parties n'arrivant pas à se mettre d'accord sur le corps électoral. Il est vrai que la marche verte, en déplaçant 350 000 personnes présentées comme étant Sahraouies par le Maroc mais considérées comme marocaines par le Front Polisario, a largement contribué à ces complications. Dans ce contexte, les listes des bénéficiaires sahraouis sont gardées au secret pour ne pas être récupérées par les autorités chérifiennes.

Par la manière dont les organisations humanitaires présentes sur le terrain s'adaptent à ces conditions, il est possible de distinguer deux groupes. Le premier est celui des ONG qui, bon gré mal gré, s'intègrent à l'organisation de la RASD sans prendre réellement de positions critiques. Parfois, comme CESTAS, elles s'affranchissent de l'administration nationale pour traiter directement avec l'Union des femmes sahraouies. Le second groupe est composé de

celles qui comme CISP se permettent d'émettre des avis critiques ou des réserves quant à tel ou tel aspect de la RASD ou du Front Polisario. L'exemple de la rémunération du travail effectué par les réfugiés dans le cadre des réalisations humanitaires est une bonne illustration des différences qui existent dans les philosophies adoptées par chacun de ces deux groupes. Le fait est que depuis le cessez-le-feu et l'arrivée de l'argent dans les camps, trouver une source de revenus est devenu une activité non négligeable du quotidien des réfugiés. Ouvrir une *boutig* ou rechercher des pièces détachées sont des activités relativement lucratives mais, elles ne participent pas au bon fonctionnement de la CSSSR, ou du moins de manière moins évidente que ne le font les activités des ONG, des administrations, des écoles, etc. Mais, ces dernières sont réalisées à titre gracieux et ne font pas l'objet de rémunération. Ainsi, les membres des familles doivent élaborer de véritables stratégies pour participer à l'effort national tout en parvenant à trouver quelque source de revenus. Les uns travaillent pour les ONG ou l'administration, sans percevoir de salaire, tandis que les autres ramènent de l'argent au foyer en travaillant dans le secteur privé. Toutefois, l'appât du gain prime parfois sur la cause nationale et la difficulté de recruter des volontaires pour les réalisations humanitaires se pose réellement. Certaines ONG sont sensibles aux demandes de leur personnel qui, pour continuer à travailler pour elles, a besoin d'être rémunéré. Elles ont donc commencé à indemniser les réfugiés qui participent à leurs missions. Mais d'autres, généralement les plus critiques envers le Polisario et la RASD, ne veulent pas revenir sur le principe selon lequel les bénéficiaires de l'aide se doivent, dans la mesure du possible, de participer gratuitement à la logistique humanitaire. Les deux positions exprimées semblent toute deux légitimes tandis que le problème du recrutement du personnel des ONG semble, et sera certainement, de plus en plus difficile à résoudre. Par cet exemple, la différence entre les ONG les plus critiques et les plus discrètes se retrouve. Les premières ayant tendance à ne pas indemniser leur personnel tandis que les secondes le font.

Pour être complet, il aurait fallu pouvoir interroger les responsables actuels de la RASD et du Front Polisario, ce qui n'a pu être fait. Du point de vue de la plupart des ONG, il apparaît clairement que la forte implication des réfugiés aux niveaux les plus hauts de la logistique les gênent dans leur manière de travailler. Mais par ailleurs, elles reconnaissent l'intérêt du projet sahraoui de construire un Etat pour préparer leur retour.

D'un point de vue géographique, les difficultés rapportées par les organisations humanitaires peuvent s'expliquer par la contradiction entraînée par la coexistence sur une même portion de l'espace de deux projets. S'ils se rejoignent souvent dans leurs objectifs, il

n'en demeure pas moins que l'un vise le bien-être des réfugiés sur le court terme et sur cet espace même alors que l'autre poursuit des buts socio-politiques à long terme et pour lesquels l'espace référence n'est pas l'actuel mais celui du Sahara occidental. De plus, ce qui rend difficile l'identification de ces deux projets est que chacun se réalise sur un plan particulier de l'espace. La logique humanitaire agit sur l'espace social, tandis que l'étatique se réalise sur le territoire. Mais chacune a besoin de l'autre pour s'épanouir. Ainsi, l'espace social ne peut fonctionner indépendamment du territoire, et inversement. Les deux logiques doivent donc trouver des compromis pour que chacun des deux niveaux fonctionne selon sa propre logique mais dans le cadre d'une troisième, englobante et fruit des médiations entre la RASD et les ONG et le HCR. Cette ultime logique est celle de la CSSSR puisque celle-ci est en fait la réunion des niveaux social et territorial et de leurs logiques.

B- Le territoire des camps, territoire de la société sahraouie réfugiée ?

S'il est à présent indéniable que la CSSSR est bien un territoire, la question de savoir si ce territoire est celui de la société sahraouie réfugiée reste posée. En effet, il semble que les réfugiés entretiennent des relations avec d'autres espaces extérieurs à celui des camps. De plus, nous avons vu que par certains de ses aspects, le territoire des camps fonctionne mal. Du point de vue fonctionnel, il est très dépendant de facteurs exogènes, de celui de la symbolisation il n'est qu'un espace construit, et enfin son caractère provisoire entraîne une appropriation incomplète et un aménagement limité. Or, après le cessez-le-feu, les réfugiés ont pu jouir d'une mobilité accrue et sortir plus facilement de l'aire qui leur a été allouée par l'Algérie. Ils ont ainsi pu corriger en partie certains des dysfonctionnements du territoire des camps en allant chercher dans d'autres ce qui leur manquait. Ainsi, le territoire des camps paraît s'inscrire dans un autre plus large et qui serait celui des Saharouis réfugiés.

a- l'instance géographique

Le territoire des Saharouis réfugiés correspond non seulement à celui des camps mais aussi au Sahara occidental dans son ensemble et à la moitié nord de la Mauritanie. Il correspond donc relativement bien à celui qui était parcouru par leurs ancêtres jusqu'à la moitié du XXème siècle (figure 11). L'Ouest et le Sud-Ouest constituent les zones les plus

arrosées donc celles où il est possible de subsister en réadoptant le style de vie nomade et, c'est là qu'il est possible d'élever des dromadaires ou des moutons.

Cette instance est la seule qui s'applique sur l'ensemble du territoire des Sahraouis réfugiés. Par ailleurs, le fait de dire que c'est le territoire de ce groupe ne signifie pas que celui-ci peut le parcourir dans son ensemble. Il se superpose en effet au découpage étatique et à celui imposé par le conflit. Ainsi, une part de ce territoire est comprise dans celui de la République islamique mauritanienne, une autre sur celui de l'Algérie, et la dernière est occupée à l'ouest par le Maroc et à l'est par l'ALPS. L'accès à ces portions de leur territoire par les Sahraouis réfugiés est donc fonction du bon vouloir des propriétaires légitimes que sont les Etats et de leur capacité à les contrôler. Ainsi, se déplacer à l'ouest ou au sud du territoire des camps n'est pas un problème, tout comme se rendre en Mauritanie ou dans les territoires libérés. A l'inverse, il est rigoureusement impossible aujourd'hui pour un Sahraoui réfugié de se rendre à l'ouest du mur de défense marocain.

b- l'instance socio-économique

Les Sahraouis réfugiés vivent pour la plupart au sein du territoire des camps. Mais, dans la mesure de leurs possibilités, ils se rendent aussi souvent qu'ils le peuvent dans la *badia*, la « brousse », ou autrement dit dans la zone sahélienne à cheval sur la zone du Sahara occidental contrôlée par l'ALPS et le Nord de la Mauritanie. Ainsi, surtout entre octobre et avril, lorsque le potentiel des précipitations est maximal, des réfugiés quittent les camps pour des durées de quinze jours à plusieurs mois pour rejoindre la *badia* et y planter leur tente. D'autres, minoritaires, y vivent à l'année et ne reviennent dans les camps que lorsque les conditions climatiques sont extrêmes et que les cheptels disparaissent à cause du manque de pâture. Ceux-ci ont conservé des modes de vie très proches de celui d'antan et sont appelés les « Bédouins » par la population des camps devenue sédentaire. Pour ceux qui n'y vont que de temps en temps, la *badia* prend des allures de destination de vacances. Ils y vivent en semi-autarcie et ce qu'ils ne peuvent se procurer sur place, ils se le font emmener par voiture ou par camion depuis les camps où en leur absence ils continuent de percevoir leur part de l'aide humanitaire. Mais, les échanges entre les camps et la *badia* se font dans les deux sens puisque c'est de cette dernière que provient la majorité des bêtes consommées par les réfugiés. En effet, l'élevage de dromadaires et de moutons y est pratiqué de manière itinérante, suivant les mouvements des nuages annonciateurs de précipitations et donc de pâturages, aussi abondants qu'éphémères.

En somme, la *badia* accueille une partie de la population sahraouie réfugiée, de manière intermittente pour la plupart mais aussi en permanence en ce qui concerne une petite minorité. Cet espace est par ailleurs productif puisque y sont élevés des dromadaires et des moutons. L'instance socio-économique du territoire des Sahraouis réfugiés est donc constituée de la réunion de l'espace des camps et de la *badia*, les deux étant complémentaires. Le premier est essentiel, c'est de là que provient toute l'aide humanitaire et là où vit la plupart des réfugiés sahraouis. Sans cet espace, il serait impossible que tous puissent subsister dans la *badia*. Si tel était le cas, d'inévitables tensions se créeraient avec les autorités mauritaniennes et, la pression anthropique exercée risquerait d'être très élevée et de conduire à des crises écologiques et humanitaires encore plus graves. De plus, les camps sont aussi le point de repli des « bédouins » lorsque les conditions climatiques ne leur permettent plus de vivre selon le mode de vie nomade entre la Mauritanie et la zone occupée par l'ALPS. Mais, l'espace des camps a aussi besoin de la *badia*. Elle est un espace d'évasion essentiel au sens où la vie dans les camps étant difficile et la promiscuité importante, y passer quelques semaines est une façon pour les réfugiés de se ressourcer, de profiter de quelques instants de ce qu'il convient d'appeler des vacances. De plus, c'est de là que provient toute la viande fraîche qui est consommée par les réfugiés et, c'est là que sont ramassées les herbes odoriférantes utilisées pour la cuisine ou pour la préparation du thé et, les ingrédients nécessaires à la fabrication de remèdes médicaux traditionnels. Ces deux dernières productions ne représentent qu'une faible part des volumes qui sont expédiés vers les camps mais, elles participent de manière déterminante au bien-être des réfugiés sahraouis.

c- l'instance idéologique

L'instance idéologique s'applique différemment selon les zones du territoire considéré, chacune comprend sa propre signification, s'inscrivant ainsi de manière singulière dans l'idéologie de la société sahraouie réfugiée. Certaines auront une signification plus importante que d'autres, comme le Sahara occidental qui est la plus valorisée de ces zones.

Globalement, l'ensemble du territoire des Sahraouis réfugiés est signifiant. En reprenant en effet les limites de l'espace sur lequel nomadisaient leurs ancêtres, ce territoire fait directement référence au passé. C'est l'espace pré-révolutionnaire, celui des caravanes, celui des guerres menées contre les colonisateurs, celui de la fondation des tribus, etc. C'est donc LE territoire sahraoui historique. Et, comme le rapporte Monsieur Babana Bobih, ce territoire historique est d'autant plus présent dans les esprits qu'il était encore parcouru par les

Sahraouis il y a moins de quarante ans. Ainsi, lui est né en Mauritanie, son fils aîné au Sahara alors espagnol et son fils cadet en Algérie. Idéologiquement, le territoire de la société sahraouie réfugiée est donc le territoire d'hier, le territoire des ancêtres, ou de l'enfance pour les plus âgés.

Mais, la zone du territoire des Sahraouis réfugiés la plus mise en valeur est bien entendu le Sahara occidental, et tout particulièrement la partie occupée par le Maroc. C'est le territoire de demain, le territoire pour lequel ils sont réfugiés depuis presque trente ans sur la hamada de Tindouf. Il l'est d'autant plus que la majeure partie des réfugiés d'aujourd'hui ne l'a jamais connu étant donné la jeunesse supposée de la population. Il faut alors pour les plus vieux transmettre la connaissance et l'amour du Sahara occidental aux plus jeunes par des récits, des poèmes, des chants, etc.

Enfin, la zone des camps constitue dans le territoire global de la société sahraouie réfugiée le territoire du présent. Bien qu'ils puissent en sortir relativement régulièrement, c'est là qu'ils vivent la majeure partie du temps.

En somme, l'instance idéologique du territoire de la société sahraouie réfugiée s'applique plus ou moins selon les zones considérées. Elle fait appel au passé quand elle se réfère à la globalité de ce territoire, au présent dans la zone des camps et, valeur suprême de l'idéologie sahraouie réfugiée, au futur dans le cas du Sahara occidental. C'est cette dernière zone qui est la clé de voûte de cette idéologie, c'est la plus valorisée de toutes celles qui composent le territoire global.

d- l'instance politique

L'instance politique concerne les parties du territoire de la société sahraouie réfugiée qui sont sous le contrôle de la RASD. Il en existe deux, l'espace des camps et les territoires dits « libérés ».

Ces derniers sont, dans les faits, gérés par la RASD. Mais, d'après le Droit international, tout comme les territoires dits « occupés », ils sont « en voie de décolonisation » et, la puissance administrante est dans ce cas l'ancien colonisateur, c'est à dire l'Etat espagnol. Néanmoins, vu la manière dont celui-ci s'est retiré et refuse aujourd'hui de prendre directement part aux négociations maroco-sahraouies, seuls les faits comptent sur ce territoire qui, sur le plan juridique, est considéré comme étant vacant. Ainsi, la zone est du Sahara occidental est aujourd'hui considérée comme faisant partie du territoire de la RASD. Mais, l'état de guerre y étant maintenu en raison des incursions des FAR et par ailleurs en raison des

mines antipersonnelles étant toujours présentes devant le mur de défense, elle ne peut y exercer réellement son autorité et la population sahraouie réfugiée ne peut y vivre. Ainsi, la gestion actuelle de cette zone relève de l'administration militaire sahraouie. Toutefois, la politique y a aussi sa place puisque c'est là que se tiennent les Congrès quadri-annuels du Front Polisario. Et, par exemple, c'est dans la localité de Bir Lehlou (au Sahara occidental, à ne pas confondre avec la *daira* du même nom située dans l'espace des camps) que fût proclamée la création de la RASD le 27 février 1976. De plus, presque chaque année, le Front Polisario rappelle aux organisateurs du rallye Paris-Dakar que c'est l'ALPS qui contrôle cette zone et qu'il faut lui demander l'autorisation pour la traverser comme il faut le faire auprès des autorités marocaines pour traverser la zone ouest du Sahara occidental. Mais, en janvier 2000, le rallye prévoyait de traverser le Nord de la zone contrôlée par l'ALPS sans que l'autorisation ne lui ait été demandée. L'armée sahraouie considérant cela comme une provocation avait alors menacé d'attaquer le convoi avant qu'une médiation n'est pu, en dernière minute, permettre aux véhicules de passer en sécurité, avec l'accord de l'ALPS. Par cet incident diplomatique, la RASD entendait affirmer qu'à défaut d'être la puissance administrante de la zone est du Sahara occidental, et encore moins de son ensemble, son armée l'occupe. Les territoires dits « libérés » sont donc contrôlés par la RASD sans que celle-ci n'en soit réellement le propriétaire. Le Sahara occidental étant une zone en guerre, sa partie est l'est aussi et, tant que le conflit, n'aura trouvé de solution, les Sahraouis réfugiés considèrent qu'aucun Etat ne peut prétendre en être le possesseur. De plus, installer la RASD dans la partie du Sahara occidental contrôlée par les Sahraouis reviendrait en quelque sorte à accepter cette partition et donc à renoncer à la récupération des deux-tiers ouest du territoire revendiqué. En somme, l'instance politique du territoire de la société sahraouie réfugiée s'applique à la zone est du Sahara occidental. Mais, cette dernière n'est pas pour autant le territoire de la RASD, elle est plutôt le territoire militaire de son armée.

Par contre, comme il a été vu précédemment, l'espace des camps, en Algérie, peut être considéré comme le territoire, provisoire certes, de la RASD. Elle y est implantée, elle le gère, l'aménage, le contrôle, le défend, elle s'y projette selon un système de représentations géosymboliques, etc.

Le territoire des Sahraouis réfugiés présente donc la particularité de se présenter sous la forme combinée de plusieurs unités spatiales dont chacune répond d'une ou de plusieurs instances. C'est en les additionnant, elles et leurs fonctions territoriales, que l'on reconstitue le territoire de la société sahraouie réfugiée. En définitive, il s'inscrit relativement bien dans

l'aire de nomadisation des ancêtres des Sahraouis d'aujourd'hui (figure 11) mais, ses fonctions sont spatialement dissociées. La zone du Sahara occidental occupée par le Maroc participe pour une très large part à l'idéologie territoriale alors qu'elle ne peut être rejointe par les réfugiés depuis presque trente ans. La zone occupée par l'ALPS y participe aussi en même temps qu'elle répond partiellement de l'instance politique et aussi de l'instance socio-économique puisqu'elle est une partie de la *badia*, zone elle aussi fortement sémiotisée par l'idéologie qui lui est attachée. Seule l'instance géographique s'applique à l'ensemble de ce territoire global car elle n'est pas soumise aux facteurs politiques qui dissocient spatialement les autres instances. En somme, le territoire de la société sahraouie réfugiée se présente comme une sorte de patchwork de zones dont chacune comprend telle(s) ou telle(s) dimension(s) territoriale(s). Il ne se limite donc pas au territoire des camps mais ce dernier en est une composante essentielle. Il est le nœud de ce qu'il conviendrait de nommer le système territorial de la société sahraouie réfugiée plutôt que le territoire. Ainsi, c'est la somme de ces territoires incomplets qui, en se complétant, forme le système territorial des Sahraouis réfugiés. Dans ce système, l'espace des camps se distingue, c'est le seul à exprimer les quatre instances

La CSSSR est donc un objet géographique particulièrement complexe. Son fonctionnement est rendu difficile par la contradiction liée à la superposition sur la même surface de deux logiques d'aménagement et de gestion répondant chacune de leurs propres acteurs et s'exerçant chacune sur une dimension particulière de la CSSSR, sur l'espace social pour ce qui est de la logique humanitaire et sur le territoire pour la logique étatique. Ainsi, la CSSSR est un territoire qui fonctionne mal à cause de la non coïncidence de ces deux logiques mais aussi parce qu'il n'est pas à la mesure de la société qui l'occupe. En effet, si la CSSSR peut être considérée comme le territoire d'exil de l'Etat et de la nation sahraouis, le territoire du groupe social formé par les Sahraouis réfugiés est beaucoup plus large. Bien qu'ils ne puissent le parcourir dans son ensemble, ce territoire est inscrit dans les mémoires collective et individuelles. Toutefois, la dissociation dans l'espace des instances de ce territoire nuance fortement le propos. Ainsi, il est préférable de parler du système territorial de la société sahraouie réfugiée plutôt que du territoire. Le territoire des camps en est le nœud principal, la clé de voûte tandis qu'il corrige partiellement ses propres dysfonctionnements par son inscription dans ce système. En définitive, le territoire des camps et le système territorial

de la société sahraouie réfugiée sont unis par des relations équivoques, ils sont tous deux indispensables au fonctionnement de chacun.

CONCLUSION GENERALE

La CSSSR est donc un objet géographique qui est à la fois espace social de camps de réfugiés et territoire d'un Etat en exil.

La lecture géographique de cette combinaison socio-spatiale montre de quelle manière elle combine une structure propre aux camps de réfugiés en général, c'est la logistique humanitaire, et une structure répondant de la RASD, c'est toute l'organisation politique, administrative, sociale, etc.

Puis, l'analyse des facteurs explicatifs de la CSSSR permet de comprendre cette double structure. En effet, la RASD et la nation sahraouie se forment au moment même où commencent à se structurer les camps accueillant la société sahraouie réfugiée.

Enfin, l'analyse de la nature géographique de la CSSSR démontre la superposition, sur deux dimensions de la même portion de l'espace, de deux projets aux fins, aux logiques et aux acteurs différents.

Si l'on synthétise l'ensemble de ces éléments, il apparaît que la CSSSR se présente comme le territoire d'un Etat, et de son peuple, réfugié. En effet, ce n'est pas seulement une partie de la population sahraouie qui est réfugiée mais aussi l'expression politique de celle-ci. La CSSSR, espace social des réfugiés sahraouis, est aussi le territoire de l'Etat et de la nation sahraouis. Toutefois ce territoire est fragile car déraciné. Il se construit en se référant continuellement au territoire perdu/à reprendre du Sahara occidental, dans le cadre d'une dialectique particulièrement complexe s'inscrivant à la fois dans le passé et dans le futur de la nation sahraouie, tout en niant en bonne partie le présent.

Territoire paradoxal, précaire et provisoire, la CSSSR est avant tout un Etat réfugié. Une telle situation ne saurait trop perdurer. Il est en effet difficile d'associer action humanitaire et logique d'Etat. De plus, ce territoire, s'il est politiquement autonome, ne l'est pas sur les autres plans. D'une part, sa totale dépendance vis à vis de l'action humanitaire est un contre modèle flagrant de développement, qui plus est durable. Et d'autre part, il se doit de s'inscrire au sein d'un système territorial pour pouvoir se maintenir en corrigeant quelques-uns de ses dysfonctionnements, aussi bien du point de vue des instances socio-économiques que politique, et surtout idéologique.

Mais, si ce système territorial semble ignorer les frontières inter-étatiques, il se heurte néanmoins à une frontière militaire. Pour les nomades, les frontières peuvent apparaître comme des notions abstraites, de simples vues de l'esprit. Même certaines crêtes de dunes, nommées *berm*, ne constituent pas pour eux de réels obstacles. Or, il est un *berm* qui, depuis plus de vingt ans, demeure infranchissable parce que précédé de champs de mines, surmonté de batteries de mitrailleuses automatiques et continuellement surveillé, séparant ainsi la société sahraouie réfugiée de ce qu'elle considère comme *son* véritable territoire. C'est en effet le Sahara occidental qui, paradoxalement, construit l'instance idéologique du territoire des camps. Mais, son accès étant impossible, et le temps effaçant inexorablement les mémoires, la question de savoir combien de temps la précaire instance idéologique du non moins précaire territoire des camps se maintiendra est posée. Pendant combien de temps encore les Sahraouis réfugiés, et plus encore les plus jeunes qui n'ont jamais connu le Sahara occidental, auront à l'esprit la cause de leur exil ? Pendant combien de temps les camps de réfugiés pourront survivre ?

Plus que jamais, il est temps de trouver une solution de paix durable pour qu'enfin soit appliqué le Droit international dans la dernière région du monde où la décolonisation ne s'est toujours pas réalisée.

ANNEXES

Liste des annexes

- Annexe 1** 2002 UNHCR Population statistics, Tableau 15. *Demographic characteristics of refugee in camps, end 2002*
- Annexe 2** Liste des entretiens effectués
- Annexe 3** Carte : Sahara occidental et espace des camps. AARASD, 2003, Sahara occidental (RASD). *Sahara-info*, n°122, p. 6.
- Annexe 4** Carte : *Western Sahara as of June 2003*. HCR GIMU/PGDS
- Annexe 5** Carte : *Western Sahara*. United Nations, department of public informations

Annexe 1

Annexe 2

LISTE DES ENTRETIENS EFFECTUES

Seuls les entretiens qui se sont déroulés de manière formelle sont reportés ici. Il y en a eu beaucoup d'autres lors de l'enquête de terrain, plus ou moins improvisés, plus ou moins formels mais il est impossible de tous les citer.

Chaque entretien de la liste qui suit est présentée de cette façon :

Prénom, Nom,

Qualité de la personne entretenue ; date de l'entretien ; lieu de l'entretien ; langue utilisée lors de l'entretien, langue de traduction (le cas échéant)

Entretiens réalisés auprès d'acteurs humanitaires ou solidaires

Mr Erwann Menuet

Bénévole Enfants Réfugiés du Monde (ERM) ; 30/12/03 ; Domicile, Blain, France ; Français

Mme Régine Villemont

Secrétaire générale de l'AARASD ; 02/01/04 ; Domicile, Le Mans, France ; Français

Mme Anne-Lise Guégen

Infirmière Médecins du Monde ; 05/01/04 ; Domicile, Nantes, France, Français

Mme Colette Blais

Responsable antenne ERM de Nantes ; 06/01/04 ; Siège d'ERM, Nantes, France, Français

Mme Monique Baron

Responsable antenne ERM de Nantes ; 06/01/04 ; Siège d'ERM, Nantes, France, Français

Mme Anne-Marie Lustière

Bénévole Enfants Réfugiés du Monde (ERM) ; 10/01/04 ; Domicile, St-Nazaire, France ; Français

Mr Bernard Lustière

Bénévole impliqué dans l'accueil d'enfants sahraouis réfugiés durant les vacances; 10/01/04 ; Domicile, St-Nazaire, France ; Français

Mr Julien Fieyre

Administrateur financier Oxfam Belgique ; 26/01/04 ; Protocole de Rabouni, camps de réfugiés sahraouis ; Français

Mr Mohammed Kerkache

Expert SECURITAL ; 27/01/04 ; Protocole de Rabouni, camps de réfugiés sahraouis ; Français

Mr Gianluca Calzolari

Coordinateur local CISP Italie ; 31/01/04 ; Protocole de Rabouni, camps de réfugiés sahraouis ; Anglais

Mlle Laura Caravelli

Kinésithérapeute CESTAS ; 31/01/04 ; Protocole de Rabouni, camps de réfugiés sahraouis ; Français

Entretiens réalisés auprès de Sahraouis réfugiés

Mr Sliman Ahmed

Représentant du Front Polisario à Budapest ; 27/01/04 ; Protocole de Rabouni, camps de réfugiés sahraouis ; Français

Mr Ahmed Labat

Responsable de l'association des détenus et des disparus sahraouis ; 28/01/04 ; Protocole de Rabouni, camps de réfugiés sahraouis ; Hassanya traduit en Espagnol

Mr Mustapha Mohammed Fadel

Secrétaire général à la Culture de la RASD ; 28/01/04 et 04/02/04 ; ministère de la Culture, Rabouni, camps de réfugiés sahraouis ; Hassanya traduit en Français

Mr Mohammed Fadel Mohammed

Cheikh des tribus Aït Ahmed et Aït Ahsen ; 29/01/04 ; Domicile, wilaya de Smara, camps de réfugiés sahraouis ; Espagnol

Mr Babana Bobih

Coordinateur de la COMmission Sahraouie pour le referendum (COSAR) ; 01/02/04 ; Domicile, wilaya d'Aoussert, camps de réfugiés sahraouis ; Espagnol et Français

Mr Laoulad Dahi Bahi

Commerçant au Marché d'Abdallah (wilaya de Smara) ; 13/02/04 ; Domicile, wilaya de Smara, camps de réfugiés sahraouis ; Hassanya traduit en Français

Mr Mahjoub Brahim

Ancien responsable du Front Polisario ; 21/02/04 ; Domicile, wilaya de Smara, camps de réfugiés sahraouis ; Français

Mme Eza Bobih

Responsable de la daïra de Tifariti (wilaya de Smara) ; 21/02/04 ; Domicile, wilaya de Smara, camps de réfugiés sahraouis ; Hassanya traduit en Français

Mme El-Boun

Réfugiée sahraouie ; du 05/02 au 10/02/04 ; Domicile, wilaya d'Aoussert, camps de réfugiés sahraouis ; Français

Mme Nouara Mohammed Mohammed Salem

Réfugiée sahraouie ; du 10/02 au 22/02/04 ; Domicile, wilaya de Smara, camps de réfugiés sahraouis ; Français

Entretiens réalisés auprès d'universitaires

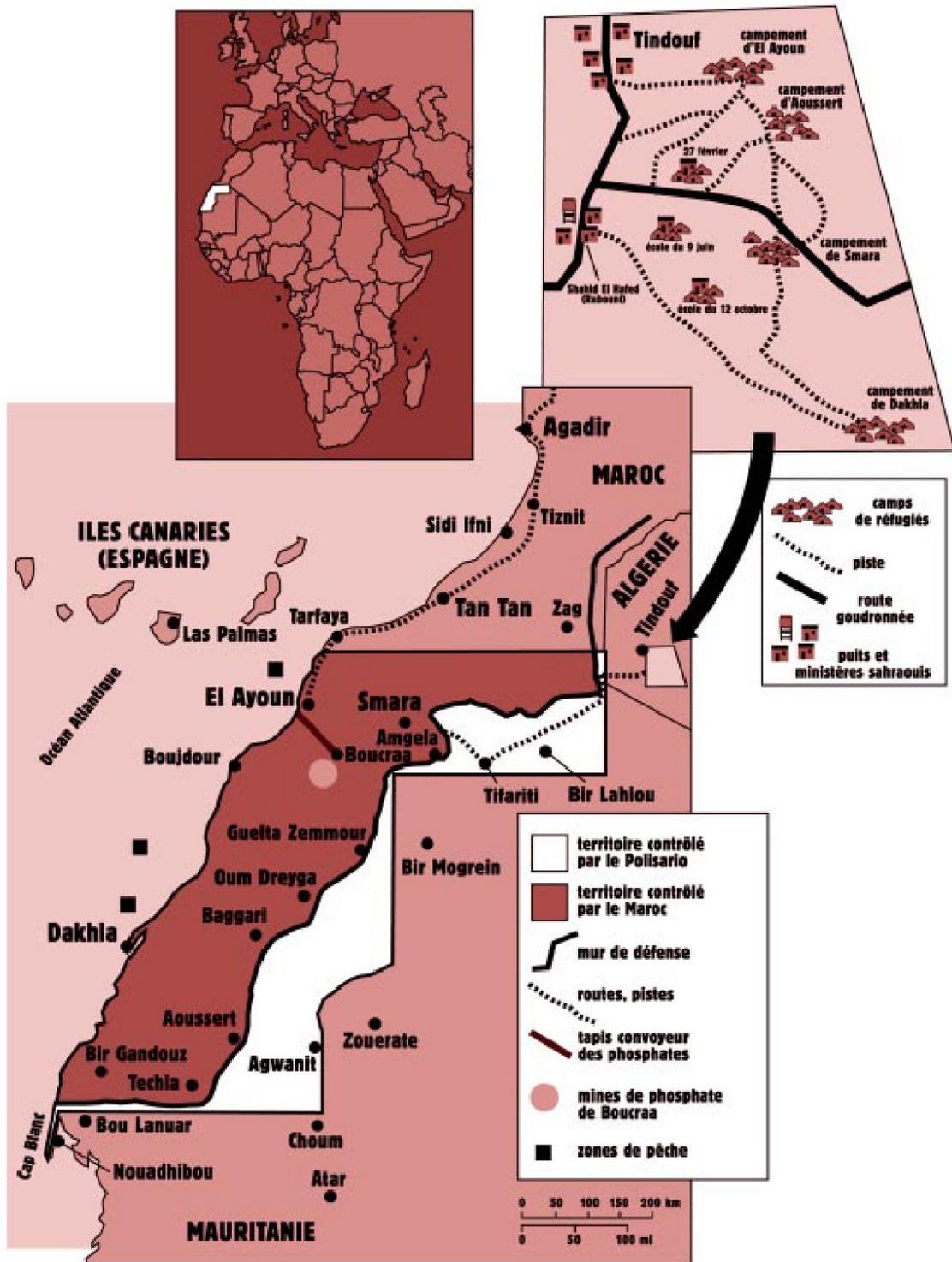
Mr André Martin

Doctorant en sciences politiques Université de Stanford (GB) ; 03/02/04 ; 31/01/04 ; Protocole de Rabouni, camps de réfugiés sahraouis ; Anglais et Espagnol

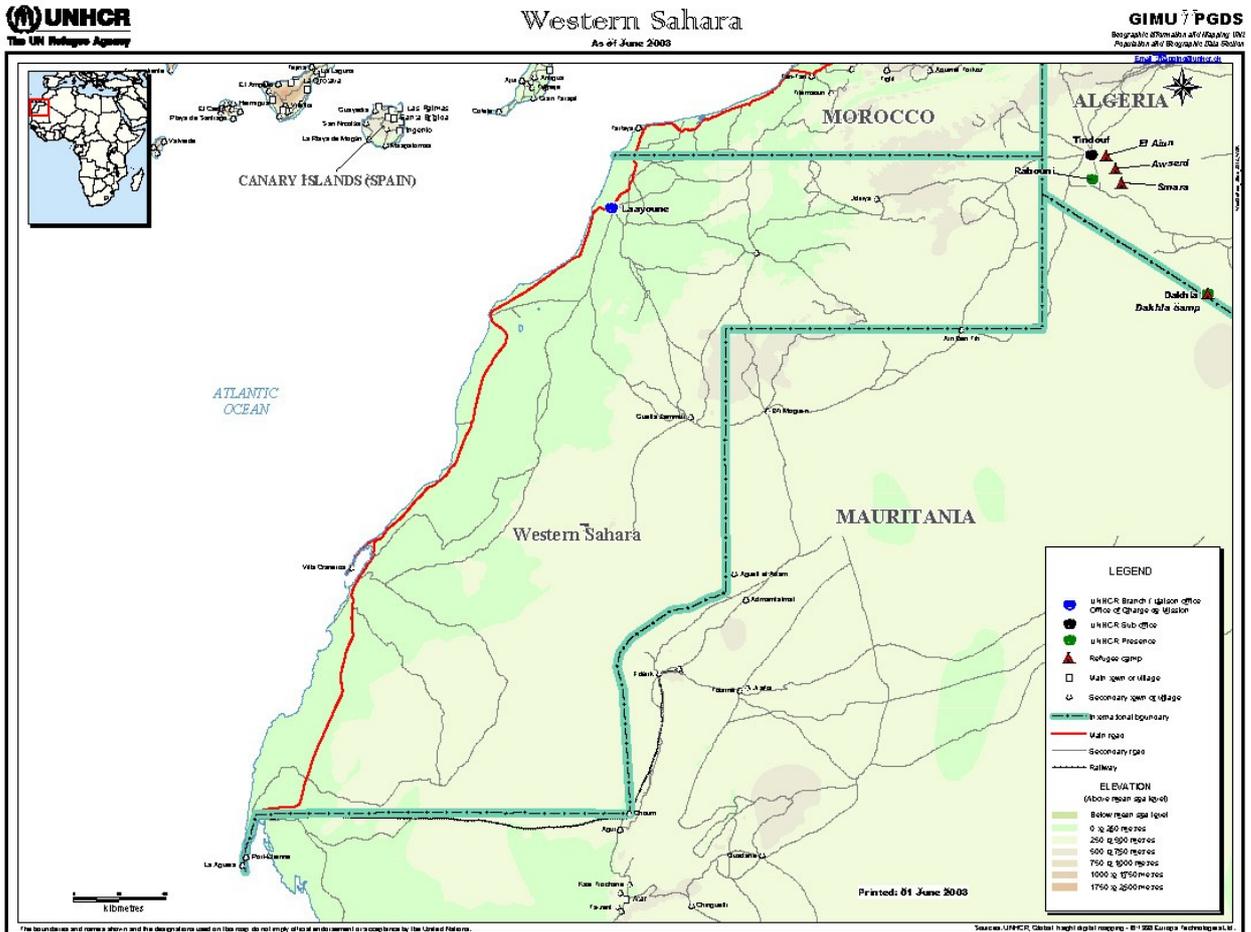
Mr Nicola Sforza

Ethnologue ; 03/02/04 ; 31/01/04 ; Protocole de Rabouni, camps de réfugiés sahraouis ; Anglais et Espagnol

SAHARA OCCIDENTAL (RASD)



Annexe 4



Annexe 5



Map No. 3175 Rev. 1 UNITED NATIONS
November 1995

Department of Public Information
Cartographic Section

BIBLIOGRAPHIE

AARASD, 2003, Sahara occidental (RASD). *Sahara-info*, n°122, p. 6.

AMIMOUR-BENDERRA M., 1988, Le peuple sahraoui et l'autodétermination, Alger, ENAP, 366p.

BERRAMDANE A., 1992, *Le Sahara occidental, enjeu maghrébin*, Paris, Karthala, 357 p.

BHATIA M., 2003. Western Sahara under Polisario control: Summary report of field mission to the Sahrawi refugee camps. *The review of African political economy*, n° 88.

BONNEMAISON J., 2000, *La géographie culturelle, cours de l'université Paris IV-Sorbonne 1994-1997*, Paris, Editions du CTHS, 152 p.

BRUNET R. (ss dir), 1993, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, RECLUS – La Documentation Française, Montpellier-Paris, 520 p.

BRUNET R., 2001, *Le déchiffrement du monde, théorie et pratique de la géographie*, Paris, Belin, 401 p.

CAMBREZY L., LASSAILLY-JACOB V. (ss dir), 2001, *Populations réfugiées, de l'exil au retour*, Paris, IRD éditions, 418 p.

CARATINI S., 2003, *La république des sables, anthropologie d'une révolution*, Paris, L'Harmattan, 266 p.

CHALINE C., 1996, *Les villes du monde arabe*, Paris, A. Colin, 175 p.

CHEVALIER J., FREMONT A., HERIN R., RENARD J., 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 387 p.

COTE M., 1996, *L'Algérie*, Paris, Masson-Colin, 253 p.

DESTREMAU B., 1995. Les camps de réfugiés palestiniens ou la double identité territoriale : le cas d'Amman. *Les cahiers d'URBAMA*, n° 11, pp. 5-56.

DI MEO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan Université, 401 p.

FREMONT A., 1999, *La région espace vécu (deuxième édition)*, Paris, Flammarion, 288p.

GAUDIO A., 1978, *Le dossier du Sahara*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 459 p.

HCR, 1997, *Le HCR en chiffres*, Genève, Nat°-Unies, 278 p.

HCR, 1996, *Les enfants réfugiés, principes directeurs concernant la protection et l'assistance*, Genève, Nations-Unies, 105 p.

LACOSTE Y. (ss dir), 1993, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion, 1679 p.

LAZRAK R., 1974, *Le contentieux territorial entre le Maroc et l'Espagne*, Casablanca, Dar el Kitab, 480 p.

TABLE DES FIGURES

Figure 1	L'espace des camps de réfugiés sahraouis, une situation géographique de marge et multi-frontalière.....p. 11
Figure 2	L'espace des camps, un semis de points dominé par Rabouni.....p. 15
Figure 3	Un réseau routier peu dense.....p. 24
Figure 4	Schéma théorique de l'organisation spatiale d'une <i>wilaya</i>p. 32
Figure 5	Les trois aréoles fonctionnelles de Smara.....p. 33
Figure 6	La fonction commerciale dans le <i>bario</i> 4 de la <i>daïra</i> de Zug.....p. 51
Figure 7	Tifariti, un exemple de <i>daïra</i>p. 52
Figure 8	L'habitat dans les camps de réfugiés sahraouis.....p. 56
Figure 9	Schéma de la croissance spatiale de l'habitat au sein d'un <i>bario</i>p. 65
Figure 10	Bloc-diagramme simplifié des reliefs mineurs typiques de la hamada de Tindouf.....p. 73
Figure 11	L'espace sahraoui au temps des grands nomades.....p. 86
Figure 12	Chorème du système caravanier saharien.....p. 87
Figure 13	Chorème de l'espace des camps de réfugiés sahraouis.....p. 89

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Toute les photographies ont été réalisées par l'auteur lors de l'enquête de terrain durant les mois de janvier et de février 2004.

- Photo 1** La piste, entre Smara et Aoussert. En haut à gauche, un tas de pierres servant de repère.....p. 25
- Photo 2** Smara, le marché d'Abdallah, vu d'une petite place.....p. 34
- Photo 3** Les abords de Smara : le désert et des restes d'ordures incinérées.....p. 36
- Photo 4** Smara, la mosquée Abouberkr Neibi vue de la cour intérieure.....p. 39
- Photo 5** Smara, une mosquée.....p. 39
- Photo 6** Smara, *daïra* de Tifariti, la rue principale nord vue du centre.....p. 48
- Photo 7** Smara, *daïra* de Tifariti, une rue secondaire se terminant en impasse. Au troisième plan, des réservoirs d'eau.....p. 48
- Photo 8** Aoussert, *daïra* de Zug, la mairie-dispensaire-salle de réunion.....p. 49
- Photo 9** Aoussert, *daïra* de Zug, l'école maternelle.....p. 49
- Photo 10** Smara, *daïra* de Tifariti, un parc à chèvres et moutons à l'heure des soins..p. 52
- Photo 11** Aoussert, *daïra* de Zug, une *dar* typique des camps de réfugiés sahraouis..p. 55
- Photo 12** La même *dar*, vue de l'*aoush*.....p. 55
- Photo 13** Smara, *daïra* de Tifariti, des briques faites de sable et de fragments de roche séchant à côté du trou d'où on été extraits ces derniers.....p. 57

- Photo 14** Smara, *daïra* de Bir Lehlou, une *dar* relativement modeste.....p. 60
- Photo 15** Aoussert, aperçu de la *daïra* de Zug, un paysage dominé par la couleur ocre des *beits*.....p. 63
- Photo 16** Smara, *daïra* de Mahbes, un mur de *beit* abîmé par l'action de l'érosion due aux averses.....p. 63
- Photo 17** Smara, *daïra* d'Haousa, après une tempête, un toit effondré.....p. 63
- Photo 18** Smara, *daïra* d'Haousa, après la même tempête, une tente déchirée et effondrée.....p. 63
- Photo 19** Entre Smara et Rabouni, une *gour*.....p. 71
- Photo 20** Entre Smara et Rabouni, un lit d'oued.....p. 72
- Photo 21** Smara, des parcelles plantées de carottes dans le jardin collectif.....p. 80
- Photo 22** Dans le même jardin, le puit.....p. 80

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....p. 4

I- LECTURE GEOGRAPHIQUE DE LA COMBINAISON SOCIO-
SPATIALE SAHRAOUIE REFUGIEE.....p.8

1-L'espace des camps de réfugiés sahraouisp. 10

A- Un espace isolé et multi-frontalier

a- une situation géographique marginale à l'échelle du territoire
d'accueil

b- une situation géographique multi-frontalière à l'échelle
internationale

B- Un semis de points dominé par Rabouni

a- l'espace des camps, un semis de points

b- une surface dominée par le vide saharien

c- Rabouni, synapse entre l'espace des camps et l'extérieur

C- Un réseau parcouru d'abord par les hommes

a- typologie des déplacements selon leurs buts

b- l'infrastructure de transport et les véhicules à disposition

c- l'espace des camps, échelle d'un réseau vécu essentiellement par
les hommes

2-L'espace du camp, la wilaya.....p. 30

A- Une structure spatiale aréolaire, exemple de Smara

a- un plan circulaire

b- analyse fonctionnelle des aréoles

B- Le centre du camp, lieu de la vie publique

a- une situation privilégiée

b- la concentration des administrations, des commerces et des
mosquées

c- les fêtes, des moments importants de la vie publique

C- L'espace du camp, espace des femmes

- a- *une structure démographique très déséquilibrée*
- b- *un espace construit et géré par les femmes*
- c- *l'espace du camp, échelle de l'espace vécu féminin*

3- L'espace du quartier, la daïra.....p. 47

A- Un plan carré centré sur les administrations

- a- *un plan carré*
- b- *le centre, lieu des administrations*
- c- *le bario, espace de vie des réfugiés*
- d- *la périphérie, espace des parcs à chèvres et moutons*

B- La dar, unité de base de l'organisation spatiale

- a- *la dar, la tente et les beits*
- b- *éléments architecturaux de la dar*
- c- *distinction sociale par l'habitat*

C- Dynamique de l'habitat

- a- *la mixité tente-beit de l'habitat*
- b- *modalités de la croissance de l'habitat*

II- FACTEURS EXPLICATIFS DE LA CSSSR.....p. 68

La CSSSR, une réponse apportée à un milieu physique très contraignant p. 70

Un milieu physique particulièrement contraignant

- reliefs de la hamada*
- éléments de climatologie*
- la faible ressource en eau*

Une nécessaire adaptation

- le déterminisme de l'eau*
- l'agriculture collective des camps, un exemple particulièrement poussé d'adaptation au milieu naturel*
- l'adaptation des plans*

Permanence des facteurs pré-révolutionnaire dans la CSSSR.....p. 84

Une organisation spatiale d'inspiration bédouine

la CSSSR, une reproduction à grande échelle du système caravanier saharien ?

permanence de la culture bédouines dans la répartition de l'habitat

Permanence de la dichotomie bédouine de l'espace vécu selon le sexe

la dichotomie de l'espace vécu bédouin

la dichotomie de l'espace vécu des Sahraouis réfugiés

La wilaya, réminiscence de la ville arabo-musulmane traditionnelle ?

comparaison fonctionnelle

comparaison des localisations

comparaison socio-spatiale

Un contexte de révolution socio-politique, de guerre et d'exil.....p. 98

La CSSSR comme outil de la révolution socio-politique sahraouie

la fin du tribalisme, l'unité nationale et le peuple sahraoui

le marxisme appliqué à l'espace

Une société en guerre, en exil, et qui prépare son retour

l'état de guerre

la condition de réfugié

la préparation du retour

III- LA CSSSR, ESPACE DE CAMPS DE REFUGIES OU TERRITOIRE DE LA RASD ?.....p. 114

1- La CSSSR comme espace social de camps de réfugiés.....p. 115

A- Analyse fonctionnelle comparative

a- l'espace approprié

b- l'espace habité

c- la fonction de production

d- la fonction d'échange

e- l'espace géré

B- Analyse fonctionnelle de l'espace des camps de réfugiés sahraouis

a- l'espace approprié

b- l'espace habité

c- la fonction de production

d- <i>la fonction d'échange</i>	
e- <i>l'espace géré</i>	
2- <u>La CSSSR comme territoire d'une nation et d'un Etat en exil</u>	p. 130
A- <u>L'instance idéologique</u>	
a- <i>significations de la CSSSR</i>	
b- <i>la symbolisation de l'espace</i>	
B- <u>L'instance politique</u>	
a- <i>la CSSSR comme territoire de la RASD</i>	
b- <i>la CSSSR comme territoire expérimental</i>	
3- <u>Contradiction de la double-nature géographique de la CSSSR et limites de sa territorialité</u>	p. 141
A- <u>Difficultés inhérentes à la non superposition des dimensions « espace social » et « territoire » de la CSSSR</u>	
a- <i>des logiques et des acteurs propres à chacune des deux dimensions</i>	
b- <i>un contexte particulièrement contraignant</i>	
c- <i>les difficultés</i>	
B- <u>Le territoire des camps, territoire de la société sahraouie réfugiée ?</u>	
a- <i>instance géographique du territoire de la société sahraouie réfugiée</i>	
b- <i>instance socio-économique du territoire de la société sahraouie réfugiée</i>	
c- <i>instance idéologique du territoire de la société sahraouie réfugiée</i>	
d- <i>instance politique du territoire de la société sahraouie réfugiée</i>	
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	p. 155